# Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale

# Diagnostic partagé du territoire
# PLUI / Agenda 21
# Octobre 2010

# Sommaire du diagnostic partagé du PLUI et de l'Agenda 21 de la Thiérache d'Aumale

**Préambule** ..... **4**

**Chapitre I : Organisation et aménagement de l'espace** ..... **12**
Fiche Caractéristiques générales du territoire ..... 14
Fiche Démographie ..... 25
Fiche Logement ..... 33
Fiche Transports et déplacements ..... 51
Conclusion et enjeux ..... 63

**Chapitre II : Gouvernance, participation citoyenne et vie associative** ..... **64**
Fiche Solidarité territoriale, européenne et internationale ..... 66
Fiche Communication et TIC ..... 73
Fiche Vie associative et participation citoyenne ..... 79
Conclusion et enjeux ..... 83

**Chapitre III : Enseignement, développement social et culturel** ..... **85**
Fiche Services et équipements sociaux ..... 87
Fiche Santé ..... 99
Fiche Culture, sport et loisirs ..... 111
Fiche Enseignement et formation ..... 117
Conclusion et enjeux ..... 130

**Chapitre IV : Développement et activités économiques** ..... **132**
Fiche Emploi ..... 134
Fiche Tourisme ..... 153
Fiche Activités économiques ..... 166
Fiche Agriculture ..... 179
Conclusion et enjeux ..... 190

**Chapitre V : Environnement et paysage** ..... **192**
Fiche Contraintes physiques et risques ..... 193
Fiche Espaces de nature et biodiversité ..... 204
Fiche Ressource en eau ..... 229
Fiche Energie et qualité de l'air ..... 239
Fiche Déchets ..... 249
Fiche Paysage ..... 256
Conclusion et enjeux ..... 299

**Chapitre VI : Architecture (cf. PLUi)** ..... **301**

**Sigles** ..... **302**

# Réserves quant à la réalisation du diagnostic de territoire de la Thiérache d'Aumale

Les équipes Aequilibrium Conseil et Aménager le territoire soulignent que la réalisation du diagnostic territorial de la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale s'est heurtée :

- au **manque de données sources concernant certaines thématiques** parmi lesquelles :
    - **l'eau et les réseaux** (absence de rapport sur le prix et la qualité de l'eau,…)
        - **les déplacements** (absence de données relatives au nombre de véhicules empruntant les routes du territoire, pas de données précises sur les lignes ferroviaires du territoire,…)
        - **les réseaux électriques et de gaz**
        - ….
- à **l'absence de culture du suivi** dans certains domaines qui a rendu difficile l'obtention de données chiffrées, précises et actualisées au sujet de la situation du territoire.

# Préambule

***Le développement durable en quelques mots***

Les préoccupations autour de l'avenir de l'homme et de la planète apparaissent de manière progressive à partir des **années 70** en raison de différents constats :

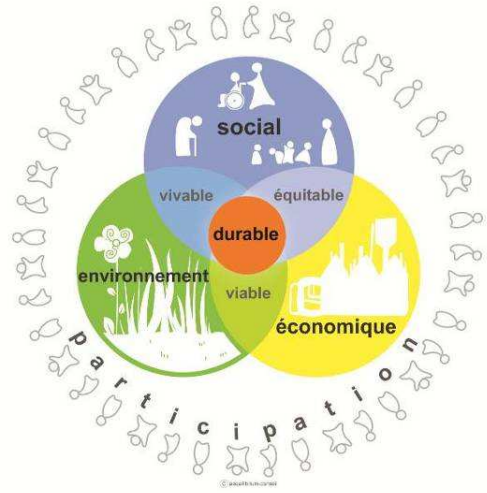


- des **richesses inégalement réparties** entre les individus, les territoires, les pays,…
- des **inégalités sociales** qui prennent de l'ampleur
- des **ressources naturelles limitées** dont la pérennité est compromise par des **modes de consommation toujours moins économes**
- des **gaspillages, des pollutions, une production de déchets croissante**, qui portent atteinte à l'environnement et à notre santé,…

Dans ce contexte, la notion de **développement durable** apparaît comme une réponse aux problèmes actuels. Il fait l'objet d'une première définition en **1987** au sein du rapport « *Notre avenir à tous* » de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, communément appelé **Rapport Brundtland**[1] : le développement durable est un « *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs*».

Le développement durable intègre **4 piliers fondamentaux** : l'économie, le social, l'environnement et la participation entre lesquels **un équilibre** doit être recherché (cf. schéma ci-dessus). Le développement durable consiste ainsi à réfléchir à la **prise en compte et à une conciliation possible**, **pour chaque action ou projet mené, entre** :

**L'environnement** :
Pour offrir une meilleure qualité de vie, le développement doit générer des économies de ressources en limitant les pollutions

**Le social** :
C'est à dire l'accès de tous à la santé, à l'éducation, au logement ; favoriser l'économie locale, le retour à l'emploi de personnes en difficultés ; renforcer le lien social, la solidarité...

**L'économie** :
Le développement économique pluriel permettant de produire des richesses mais aussi des emplois

**La participation / gouvernance** :
Donner la possibilité aux habitants et aux acteurs locaux, dans toute leur diversité, de donner leur avis et de faire part de leurs besoins pour enrichir les décisions prises par les instances décisionnaires.

L'agenda 21 « naît » à **Rio en 1992**, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Ce Sommet de la terre qui a réuni plus de 170 chefs d'Etat et 1500 Organisations Non Gouvernementales (ONG) a abouti à l'adoption d'une **Déclaration solennelle définissant les principes d'un développement plus durable**.
L'idée centrale est que l'on ne peut :

- **laisser les écarts entre les pays et leurs populations se creuser davantage**
- **continuer à menacer les écosystèmes** ; des écosystèmes dont nous sommes dépendants mais que nous dégradons pourtant fortement.

Un **nouveau type de développement** doit ainsi être imaginé reposant d'une part sur la **lutte contre les inégalités** (entre pays du « nord » et du « sud » mais aussi à l'intérieur même d'un pays, d'une région) et d'autre part sur la **préservation de l'environnement**, sur une **utilisation aussi économe que possible des ressources naturelles** avec le souci de les préserver pour les **générations futures**.

Pour ce faire, les Nations Unies se sont engagées à établir un **plan d'actions mondial pour le développement durable au 21ème siècle**, baptisé **Agenda 21**.

⇨ AGENDA : agir, faire, programmer

⇨ 21 : pour le 21ème siècle

### Le rôle primordial des collectivités

L'Agenda 21 adopté à Rio comprend 40 chapitres. Le **chapitre 28** de ce programme invite chaque collectivité, à l'échelle de son territoire, à participer de manière volontaire à cette démarche afin de concrétiser le principe : « **penser global, agir local** » à travers la préparation d'un « programme action 21 » en coopération avec les habitants, les organisations locales et les entreprises.

L'Agenda 21 est un ainsi **un outil à disposition des collectivités** pour leur permettre de rendre **concret**, sur leur territoire et dans le cadre d'un large partenariat, le développement durable. **Ainsi, le développement durable et l'Agenda 21 nous concernent tous !**

#### Pour rappel : les dates clefs du développement durable

- **1971** : rapport « **Les limites de la croissance** » du Club de Rome mettant en lien explosion démographique et surexploitation des ressources naturelles
- **1972** : **Conférence des Nations Unies sur l'Environnement à Stockholm** et naissance de la notion d'éco-développement, déjà proche du développement durable
- **1987** : **rapport Brundtland**, 1er ministre norvégien, définissant la notion de sustainable développement : « un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».
- **1992** : **Sommet de la Terre à Rio** réunissant 178 pays. Consécration de la notion de développement durable et adoption de grandes conventions internationales. Naissance de l'Agenda 21, plan d'action pour le XXIème siècle
- **1998** : Signature du **protocole de Kyoto** par lequel les Etats signataires s'engagent dans la réduction de leurs émissions de « gaz à effet de serre »
- **2002** : **Conférence de Johannesburg** visant à faire le bilan du Sommet de la Terre de Rio, et à adopter un plan d'action traitant de nombreux sujets liés au développement durable
- **2009** : **Conférence de Copenhague** sur le climat visant à renégocier un accord international prenant la suite du protocole de Kyoto, arrivé à échéance

### Un guide pour les collectivités : le cadre de référence du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM)

De grands objectifs sont à atteindre pour le développement durable des territoires. Dans son **cadre de référence pour les Projet territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux, le** Ministère de l'écologie cible **5 finalités** du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Au-delà des objectifs de développement durable (ou finalités), des **éléments sont déterminants** afin de mener à bien un projet comme l'Agenda 21. Le cadre de référence du MEEDDM en retient cinq[2] :

- **Stratégie d'amélioration continue :** apporter une amélioration à la situation initiale au regard des finalités du développement durable et, dans le même temps, améliorer les méthodes de travail
- **Participation :** faire participer les habitants et les usagers aux projets et aux politiques menées sur le territoire
- **Organisation du pilotage :** un projet piloté en interne et ouvert sur l'extérieur avec l'association d'acteurs multiples
- **Transversalité des approches :** intégration des dimensions efficacité économique, progrès social et protection de l'environnement ; articulation entre les court, moyen et long termes, entre les échelles territoriales, entre les enjeux, les actions des parties prenantes,…
- **Evaluation partagée :** se doter d'outils permettant de vérifier l'adéquation et la pertinence des actions menées au regard des finalités du développement durable, des enjeux du territoire eu égard à ces finalités, des aspirations de la population, et leur efficacité vis-à-vis des moyens affectés.

### De Rio à la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale

La Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale a décidé de s'engager dans la **réalisation concomitante d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et d'un Agenda 21 local**, plan d'actions au regard du développement durable, élaboré en concertation et en partenariat avec la population et les acteurs locaux.

[2] Cadre de référence du MEEDDM, *Partie 1 Éléments déterminants de la démarche*, p. 8

***Pourquoi un Agenda 21 pour la Thiérache d'Aumale ?***

La démarche Agenda 21 représente pour la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale un outil, un cadre, une « marche à suivre » pour la Communauté de communes afin d'atteindre différents objectifs :

- nous permettre de **réfléchir à l'avenir de notre territoire** avec l'ensemble des **forces vives** qui le composent
- réfléchir ensemble à **ce qui fonctionne bien et moins bien aujourd'hui** sur la Thiérache d'Aumale, dans nos différentes communes
- **répondre aux problèmes identifiés grâce à des projets concrets**, pour nous mais aussi pour nos enfants
- créer une **connaissance et une culture commune du développement durable et de l'Agenda 21** afin d'appréhender les projets sous un angle nouveau et sur le long terme.

***La pertinence d'une élaboration concomitante de l'Agenda 21 et du PLU intercommunal***

L'élaboration concomitante du PLU intercommunal et de l'Agenda 21 trouve sa justification dans la **volonté des élus du territoire d'appréhender de manière globale et transversale la question de l'avenir du territoire de la Thiérache d'Aumale**. Les démarches PLU et Agenda 21 sont des **démarches profondément complémentaires** et qui **s'enrichissent mutuellement** tant au niveau de la phase diagnostic (diagnostic transversal et approfondi) que de la phase stratégie / PADD (Projet d'aménagement et de développement durable).

Le Plan local d'urbanisme est un **outil réglementaire** ; l'Agenda 21 est le **fruit d'une démarche volontaire**, un **outil à mettre en œuvre et à faire vivre au quotidien**, avec l'ensemble des acteurs du territoire. Mener les deux démarches de façon concomitante permettra au territoire intercommunal de voir au-delà de la réglementation et d'innover dans une logique de développement durable.

***L'Agenda 21 de la Thiérache d'Aumale et ses grandes étapes***

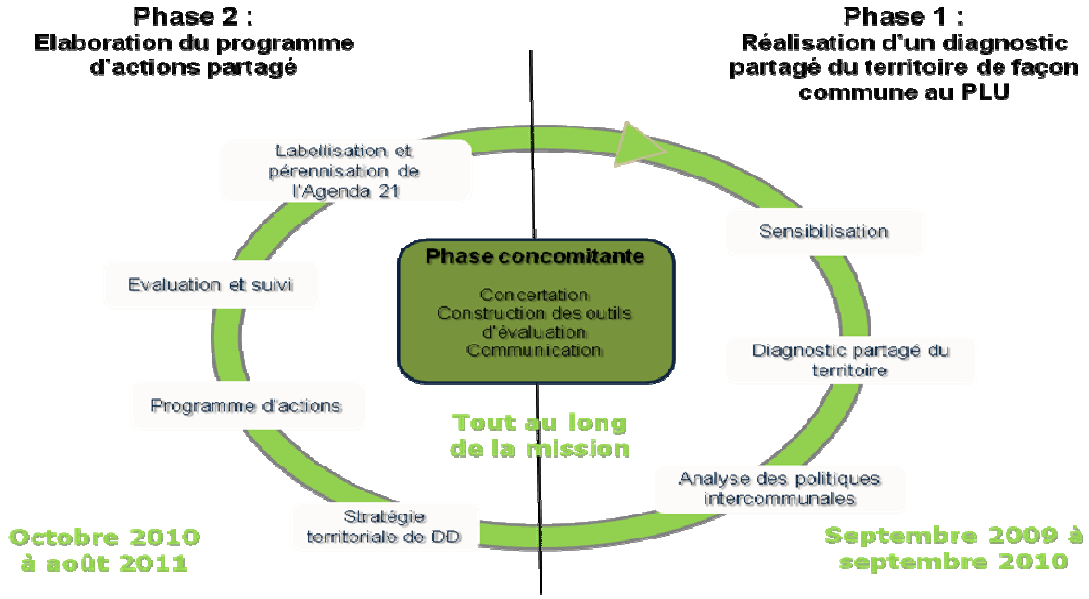

De **façon concomitante à l'ensemble des étapes** décrites ci-dessous, un important travail est et sera mené en matière de :

- **Démarche participative** : informer, sensibiliser afin que le plus grand nombre se mobilise autour de l'Agenda 21 de la Thiérache d'Aumale et puisse participer au projet grâce à des temps de concertation notamment
- **Communiquer autour du projet** : de façon cohérente et constante afin que chacun soit informé de l'Agenda 21, puisse en comprendre les tenants et les aboutissants et comprenne le rôle qu'il peut prendre dans la démarche
- **Construction d'outils de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21** : se doter d'outils permettant de mesurer au fil du temps la réalisation des actions du programme et l'atteinte des objectifs fixés en amont.

Afin de **communiquer de façon claire, lisible et cohérente sur le projet Agenda 21 de la Thiérache d'Aumale**, un **logo spécifiquement dédié à la démarche** a été créé.
Il accompagne, depuis le démarrage du projet, toute la communication liée à l'Agenda 21 intercommunal.

***La première étape du projet Agenda 21 - PLU intercommunal : la réalisation d'un diagnostic partagé du territoire***

### Un diagnostic partagé

La réalisation d'un **diagnostic partagé du territoire est le préalable indispensable des démarches Agenda 21 et PLUi**. Il s'agit d'un exercice dense, fastidieux, mais essentiel car il constitue la base de l'ensemble des étapes qui permettront ensuite de réaliser le plan d'actions de l'Agenda 21 d'une part mais aussi le projet d'aménagement et de développement durable du PLUi d'autre part.

**La CCTA aujourd'hui**

**Quelle CCTA demain ?**

**Un diagnostic du territoire**
Sept. 2009 à Octobre 2010

Quels sont les **points forts et les faiblesses** du territoire de la Thiérache d'Aumale aujourd'hui ?
**Que faisons-nous déjà** pour améliorer notre cadre et notre qualité de vie ?
Qu'attendent les **habitants pour l'avenir** ?

**Une stratégie**
Novembre 2010 à janvier 2011

Quels **objectifs se fixer** pour **répondre à nos faiblesses** : sur quoi voulons-nous et devons-nous travailler ?

**Un plan d'actions**
Février 2011 à octobre 2011

Quelles sont les **actions à poursuivre** ou à **mettre en place** pour **atteindre les objectifs** que nous allons nous fixer ?
**Comment, par qui, avec qui, avec quels moyens** ?

Dans le cadre de la démarche Agenda 21, les travaux des bureaux d'études ont été **ouverts sur l'extérieur et partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire pour enrichissement** :

- **Elus des 12 communes membres et du personnel de la CCTA**
- **Partenaires institutionnels, financiers et acteurs locaux dans le cadre du Comité de pilotage**
- **Habitants et acteurs locaux** grâce à l'organisation d'ateliers de concertation destinés à partager les travaux menés et à recueillir le ressenti et l'expertise de ces derniers sur le territoire de la Thiérache d'Aumale (cf. ci-dessous, Invitation aux Ateliers de concertation « partage du diagnostic de territoire »).

Agenda21
Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale
Ensemble, imaginons notre village en 2020
Notre commune, demain, c'est un village:
Qui est à l'écoute de tous
[ les personnes âgées, les familles, les jeunes, les enfants... ]
Qui respecte son environnement
[ nature, transport, paysages... ]
Qui bouge
[ sport, animation, culture... ]
Qui est moderne
[ internet, multimedia... ]
Nous avons besoin de connaître votre avis et vos attentes sur ces sujets pour construire votre village de demain !!!

Pour vous permettre d'exprimer vos besoins et votre avis sur des points à améliorer;
des réunions vont être organisées:
Le 30 juin 2010 à 19h30 à la salle polyvalente de Vaux-Andigny
Thème: Une qualité de vie pour des habitants épanouis et solidaires
petite enfance, solidarité entre les générations, vie associative, loisirs
Le 8 juillet 2010 à 19h30 à la salle des fêtes de Wassigny
Thème: Un territoire dynamique et attractif
les milieux naturels, l'eau, le bocage, les déplacements
Le 12 juillet 2010 à 19h30 à la salle des associations de Oisy
Thème: Un environnement et des ressources à préserver
le tourisme, l'agriculture, l'économie locale
Agenda21
Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale

A ce titre, le présent document **met en évidence les apports de la concertation en distinguant les apports complémentaires** des partenaires, des acteurs locaux et des habitants (cf. pour plus de détails le « Cahier de la concertation n°1 ») :

- ***Apports de la concertation (habitants et acteurs locaux)***
- ***Apports des membres du Comité de pilotage (partenaires institutionnels et financiers, acteurs locaux)***

### Mode d'emploi du diagnostic partagé du territoire

Dans le cadre d'un diagnostic de territoire réalisé, l'objectif a été de répondre aux questions suivantes :

- *Quels sont les atouts et contraintes de la Communauté de communes au regard du développement durable ?*
- *Qu'est-ce qui a déjà été engagé par la Communauté de communes (et les différentes communes) ?*
- *Qu'attendent les habitants ?*

Afin de répondre à ces différentes questions, le document de diagnostic dresse ainsi un état du territoire problématisé de la Thiérache d'Aumale au sujet de **5 thématiques** :

- **Organisation et aménagement de l'espace**
- **Gouvernance, participation citoyenne et vie associative**
- **Enseignement, développement social et culturel**
- **Développement et activités économiques**
- **Environnement et paysage**

Le diagnostic identifie, pour chacune de ces thématiques, les **facteurs favorables** à un développement durable du territoire intercommunal mais aussi les **facteurs sur lesquels il conviendrait de porter une attention**.
Chaque chapitre est constitué de **plusieurs fiches thématiques** qui renvoient aux liens pouvant être faits entre l'intitulé du chapitre, les différentes dimensions du développement durable et les compétences de la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale.

Chaque **fiche thématique** se structure comme suit :

- **Thème**
- **Problématique (contexte réglementaire)**
- **Synthèse de la situation**
- **Ce qu'il faut retenir (AFOP : atouts, faiblesses, opportunités, pression)**

Chaque **conclusion de chapitre** comprend :

- **une synthèse de la situation**
- **et une synthèse des enjeux.**

### Comment est élaboré le diagnostic ?

Le **document de diagnostic du territoire de la Thiérache d'Aumale** contient tout d'abord la **synthèse de l'ensemble des rapports et sources d'information** concernant la situation du territoire intercommunal (rapports d'activité, documents de planification, études, documents de présentation,…). Par ailleurs**, une quinzaine d'entretiens** ont été réalisés avec des « **personnes ressources** » de la Thiérache d'Aumale afin de recueillir **leur approche de la situation locale** et d'enrichir les données bibliographiques d'éléments **qualitatifs** permettant une **connaissance plus fine du territoire, de ses caractéristiques et dynamiques**.

Les premiers éléments récoltés et analysés ont été synthétisés dans un rapport constitué de **« fiches » thématiques** (eau, énergie, vie associative, transport, emploi, activités économiques, vie culturelle, etc.). Ces fiches identifient un certain nombre de points clés au regard des orientations du développement durable ; dressent un premier panorama des **forces – faiblesses – opportunités et pressions** du territoire en ce qui concerne son développement durable et identifient les **enjeux** de la Thiérache d'Aumale en la matière.

Ces synthèses ont été **partagées et enrichies avec les partenaires institutionnels, les acteurs locaux et les habitants dans le cadre de réunions de travail et des Ateliers thématiques de concertation.** Les modifications et compléments apportés ont été pris en compte afin d'aboutir à un **véritable diagnostic partagé**. Le document finalisé sera présenté au **Conseil communautaire** de la Thiérache d'Aumale pour **validation finale**.

***Après le diagnostic …. La stratégie / le PADD***

Comme précisé dans le schéma plus haut, la réalisation du diagnostic partagé du territoire va permettre **pour les élus**, de passer à la **seconde phase du projet Agenda 21 - PLUi** avec :

- la définition de la **stratégie** de développement durable de l'Agenda 21
- la rédaction du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** du PLU.

Ces deux démarches seront menées en **cohérence** et auront pour but, **à la lumière des enseignements du diagnostic**, de définir les **grands objectifs** de la Thiérache d'Aumale en matière de **développement durable** et d'**organisation du territoire** pour les dix à quinze années à venir.

# Chapitre I :

# Organisation et aménagement de l'espace

- **Introduction**
- **Caractéristiques générales du territoire**
- **Démographie**
- **Logement**
- **Transport et déplacement**
- **Conclusion**

# Introduction

Les choix d'aménagement, d'équipements, de transport et de logement jouent un rôle central en matière de qualité et de conditions de vie des habitants. Inscrire ces choix dans une logique de développement durable suppose de réfléchir à l'organisation de l'espace en lien avec la consommation des ressources, la préservation de l'environnement et l'attractivité du territoire. Sans oublier les questions sociales directement liées à toutes ces préoccupations, à travers la question du logement notamment. Il convient par conséquent d'inscrire également ces choix dans un souci d'équité et de solidarité.

# Chapitre : Organisation et aménagement de l'espace

# Fiche Caractéristiques générales du territoire

## Problématique

Afin de saisir les réalités de la Thiérache d'Aumale et ses dynamiques, il est important de connaître les caractéristiques générales du territoire intercommunal mais aussi de voir dans quel périmètre plus large il s'inscrit. Les évolutions des dernières décennies en terme de mobilité des biens et des personnes impliquent des interdépendances, des liens avec les autres territoires et supposent bien évidemment que les réflexions autour de l'organisation de l'espace ne se limitent pas aux frontières communales et intercommunales.

## Synthèse de la situation

### Histoire de la Thiérache d'Aumale

Au début de l'ère chrétienne, toute la région était couverte d'une épaisse forêt, forêt qui était en fait le prolongement de la forêt des Ardennes et qui s'étendait sur tout le nord de la France et le sud de la Belgique. Cette forêt a été très tôt défrichée par les hommes et elle a aujourd'hui totalement disparu. Comme elle portait le nom de **Forêt d'Arrouaise**, ce nom a pu, au cours des siècles passés, être utilisé pour désigner **le Vermandois** ainsi que d'autres lieux.

Ainsi, une abbaye a été édifiée au onzième siècle près de Bapaume, dans le Pas-de-Calais ; elle s'appelait l'abbaye d'Arrouaise (elle n'existe plus de nos jours) et est à l'origine de la congrégation religieuse du même nom. Une petite rivière s'appelle l'Arrouaise : elle coule près d'Albert.

Deux communes ont encore dans leur nom l'Arrouaise : Mesnil-en-Arrouaise dans la Somme et Montigny-en-Arrouaise dans l'Aisne (canton de Bohain). Par le passé, trois autres communes du Vermandois étaient ainsi désignées : Vaux-en-Arrouaise (Vaux-Andigny), Fresnoy-en-Arrouaise (Fresnoy-le-Grand) et Gouy-en-Arrouaise (Gouy). On trouve aujourd'hui la ferme de l'Arrouaise au cœur du plateau agricole de la commune de Oisy.

*Carte de Cassini (XVIII°siècle)*

La carte de Cassini nous montre le territoire du **XVIII° siècle** , accordant plus de place aux espaces boisés : la **forêt d'Andigny** apparaît selon des limites identiques, mais l'espace aujourd'hui agricole du plateau de l'Arrouaise apparaît encore couvert de cette forêt relictuelle[3]. L'espace agricole ne semble pas marqué par la présence de bocage : nulle trace de haies ou même d'alignements d'arbres sur la carte de Cassini.

A **l'aube de la révolution française**, les terres agricoles de la Thiérache sont cultivées en labours, et prennent la forme de longues parcelles en lanières, limitant ainsi le nombre de retournement (fastidieux) des charrues attelées. Le paysage est donc alors un paysage de culture, ouvert, sans haies ni clôtures.

Durant la **troisième République et l'Empire**, le développement des voies de communications, allié à l'effondrement du prix du blé et la hausse du prix du lait, ont conduit au développement des herbages aux dépends des labours. *« Le passage des labours à l'herbage a eu lieu entre ces deux dates : 1830 et 1914. Le paysage passe alors […des champs ouverts au parcellaire en lanières…] à celui du bocage que nous connaissons maintenant »*[4].

Si les villages actuels apparaissent sur la carte du **XVIIIème siècle**, certaines communes ont vu leur nom évoluer : Molain était à l'origine Moulins, Mennevret s'appelait Mennevreel, Hannapes s'appelait Hénappe… La Vallée Mulâtre était autrefois un hameau. Le hameau actuel d'Andigny les Fermes s'appelait autrefois Grand Audigny tandis que le village de Vaux-Andigny avait pris le nom de Vaux en Arrouaise.

Certaines fermes et hameaux semblent avoir disparu : Grande Borne au nord d'Hannapes ; Landrenat, Covelle, Janière, Prévoté, entre Vénérolles et Etreux ; Sanierre au Sud de Mennevret,…

[3] Relatif à un milieu d'habitat de taille restreint et protégé dans lequel les espèces animales se développent dans une moindre concurrence vitale
[4] Source : terrascia.com

*« Les rares modifications apparues entre le XVIIIème siècle et le XIXème semblent signifier que les grands défrichements de Thiérache du XVIIIème siècle auraient été globalement représentés sur la carte de Cassini.*
*Les grands massifs boisés, devenus domaniaux, sont très proches de ceux qui existent aujourd'hui. Seuls les bosquets et les boisements, pour la plupart d'origine privée, ont radicalement disparu ou fortement diminué.*
*La Thiérache agricole, quant à elle, apparaît déjà nettement défrichée au XVIIIème siècle. Mais les rares boisements encore présents à cette époque seront radicalement effacés de la carte au XIXème. Seules les forêts du Val St Pierre, de la Haye d'Aubenton et d'Andigny, devenues domaniales, ont été préservées.*
*D'autres boisements, aujourd'hui disparus ou en lambeaux, et bien que ne portant pas l'appellation de «Haie» sur la carte de Cassini, semblent avoir pu correspondre à ce principe défensif ; peut-être est-ce le cas pour les bois autour de Bohain, de Vaux-Andigny, de Wassigny ou de Beaurevoir?*
*L'extrême nord du département, tout comme plus largement l'ensemble de la région de l'Avesnois-Thiérache, se voit doté d'un mode de protection des structures urbaines particulièrement original.*
*En effet, avant de désigner la clôture végétale, le terme de «haie» signifiait «forêt défendue». Ces cloisons forestières défensives, longues parfois de plusieurs kilomètres et souvent disposées en limite de finage, constituaient autrefois un véritable moyen de défense des villes et des villages.*
*Si aujourd'hui il ne reste que quelques rares exemples en Thiérache comme la «Haye d'Aubenton» ou la «Haie d'Equiverlesse», il en apparaissait bien davantage sur la carte de Cassini au XVIIIème : Haie Catelaine, Haie Cantigny, Haye Payenne...*
*De ces anciennes dénominations, il ne reste parfois que le nom d'un village linéaire, témoin d'une occupation forestière passée, suivie d'une période de défrichement.*

*L'évolution contrastée de la grande région de la Thiérache est en liaison directe avec la nature du sous-sol.*
*Car même si les surfaces boisées ont globalement fortement diminué sur l'ensemble du territoire entre le XVIIIème et la fin du XXème, c'est pour être remplacées aujourd'hui par le bocage en Thiérache du nord et par les grandes cultures plus au sud.*
*L'histoire du paysage est donc bien distincte : d'un espace fermé, toujours délimité par une masse végétale, on est passé à la fin du XIXème à un espace globalement structuré par la trame bocagère, puis aujourd'hui à deux espaces distincts, l'un toujours cloisonné par les haies bocagères et l'autre au contraire, reniant le végétal comme élément vertical au profit des surfaces cultivées laissant libre le champs visuel[5]. »*

5 Source : Atlas des paysages de l'Aisne - CAUE Aisne

## Le visage de l'ancienne Thiérache d'Aumale …. Les cartes postales anciennes

Le **caractère « vert » des villages entourés de leur bocage** paraît plus prégnant au début du XXème siècle. La rue de Saint Martin Rivière semble envahie par la végétation, les pâtures bocagées s'entremêlent dans la trame villageoise de Wassigny.

Le centre des villages est marqué par une **place urbaine, lieu de rencontre et d'animation**. Si les places demeurent aujourd'hui, elles ne jouent plus le même rôle « urbain » et marquent simplement le cœur des villages.

Le **développement du chemin de fer** a entraîné un désenclavement des villages de la Thiérache d'Aumale. Ces installations modernes ont donné un nouveau souffle aux communes qui ont vu ainsi se développer de nombreuses **activités industrielles** à cette époque. Chaque gare permettait le développement des villages traversés. Wassigny, Etreux, deviennent ainsi des bourgs importants.

L'**électrification** des villages à cette même époque a entraîné une nouvelle modernité et a également facilité leur développement, et l'installation d'activités industrielles (ici, à Etreux, une filature).

## Situation de la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale

Créée en décembre 1992, la **Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale** se situe au **nord du département de l'Aisne**, et en **limite du département du Nord**.

Communauté de communes de la
THIERACHE D'AUMALE

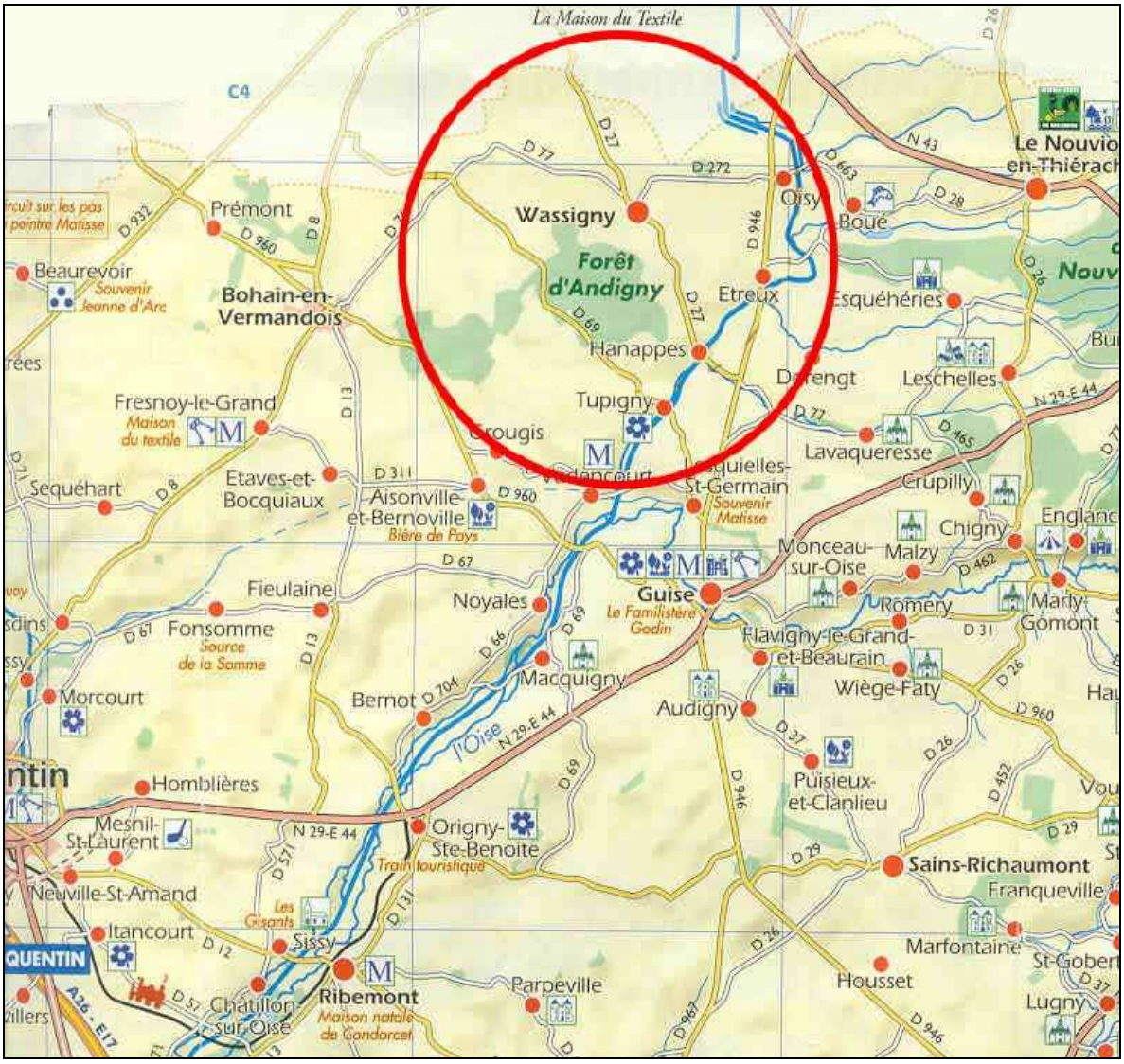


Le territoire s'étend sur une superficie de **101.08 km²** et compte **6143 habitants (2009)** pour une densité moyenne de l'ordre de **60 hab/km²**.

Les **12 communes adhérentes** à cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sont Etreux, Grougis, Hannapes, La Vallée-Mulâtre, Mennevret, Molain, Oisy, Ribeauville, Saint-Martin-Rivière, Vaux-Andigny, Vénérolles et Wassigny. **Wassigny est le chef-lieu du Canton**.

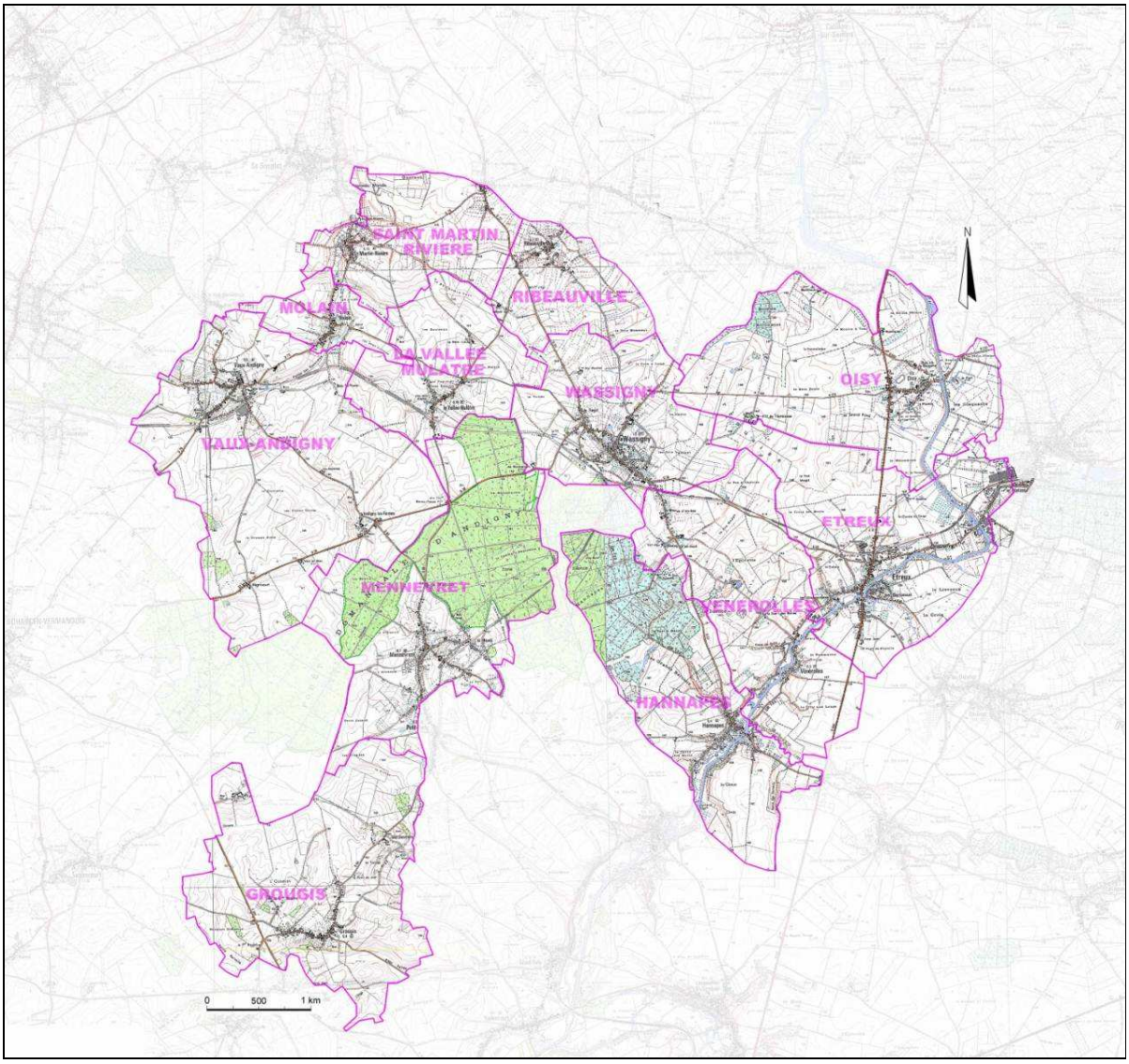


Le territoire de la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale est situé **en charnière de la Thiérache et du Vermandois**.
**L'activité agricole** y est importante et se partage entre les **cultures céréalières, les élevages bovins et la production laitière**. Les **activités secondaires et tertiaires** sont également représentées.
La Communes de la Thiérache d'Aumale ne dispose pas de zones d'intérêt communautaire. Ces activités sont drainées par les aires urbaines polarisantes que sont **Saint- Quentin** et dans une moindre mesure **Vervins, Guise et le Cateau-Cambrésis**. Il en va de même pour les activités tertiaires.

## Les compétences de la CCTA

La Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale exerce **diverses compétences**. L'arrêté préfectoral du 1er Août 2006, pris par Madame la préfet de l'Aisne a conféré à la CCTA les compétences suivantes :

Les **compétences obligatoires** de la CCTA sont :

- **l'aménagement de l'espace communautaire** (cohérence territoriale, préfiguration du Pays de Thiérache, création et réalisation de zones d'intérêt communautaire et de zone de développement éolien).
- **les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté** (création et gestion de zones d'activités économiques, de pépinières d'entreprises et d'aménagements de nouveaux équipements…).

Les **compétences optionnelles** de la CCTA sont :

- la **protection et mise en valeur de l'environnement** (notamment la gestion des déchets ménagers).
- la **politique du logement et du cadre de vie** (mise en œuvre du programme du schéma directeur de l'habitat…).
- la **mise en place et la gestion des équipements sportifs et des animations socioculturelles** (soutien des activités associatives culturelles, sportives, sociales ou de loisirs ayant un rayonnement sur le territoire communautaire, coordination et soutien d'une politique communautaire de développement social et culturel en faveur de l'enfance, de l'adolescence et de la famille)

La CCTA peut également ajouter aux champs cités précédemment le domaine du **tourisme, l'intervention des services techniques ainsi que des prestations de services pour le compte des communes**.

La CCTA structure ses projets dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues. Ce champ étant relativement large, il permet de mutualiser les forces et de faire bénéficier les habitants des différentes communes qui composent la Communauté de communes, de prestations auxquelles la collectivité seule n'aurait pu faire face.

## Climatologie

Le climat de l'Aisne est de **type atlantique humide et frais**, aux vents d'ouest dominants, à forte nébulosité, et au régime pluvieux régulier. La proximité de la Manche lui confère un climat à dominance océanique modérément et régulièrement arrosé.

Les **variations spatiales des cumuls annuels de précipitations sont relativement faibles et très liées au relief**. Alors que la Thiérache reçoit en moyenne plus de 900mm par an et le sud du département, entre 750 et 800 mm ; le Valois et la Champagne ne reçoivent pas 650 mm par an. La variation saisonnière des précipitations est elle aussi faible, elle est caractéristique d'un climat océanique.

**En moyenne le mois le plus froid est janvier ; les plus chauds sont juillet et août**. L'influence océanique diminue et tend à laisser la place à un climat plus continental de l'Ouest vers l'est du département.

Le **climat de l'Aisne[6] est typiquement un climat du Bassin Parisien, sous influence océanique, avec des nuances continentales** qui se marquent évidemment vers l'est du département. Qui dit climat océanique pense à un climat modéré, aussi bien en ce qui concerne les températures que les précipitations.

Un exemple de cette modération se retrouve dans la répartition mensuelle des précipitations à Laon (période de référence 1960-1998). Le total mensuel moyen ne varie guère d'un mois à l'autre, la moyenne étant de 57,5 mm. Le minimum est de 47 mm (Février), le maximum de 67 mm (Décembre).

[6] Source : Atlas des paysages de l'Aisne – CAUE Aisne

Cependant, ces moyennes recouvrent des **variations interannuelles extrêmement importantes**, puisque le total pluviométrique de chaque mois peut varier de moins de 5 mm à plus de 100 mm, le record étant de plus de 200 mm en décembre 1993. Ces écarts correspondent évidemment à des situations climatologiques contrastées.
Les excès de précipitations d'hiver s'expliquent souvent par des passages perturbés fréquents, ceux d'été peuvent être liés à des orages. Il est rare que deux mois déficitaires se succèdent, sauf lors d'années exceptionnelles comme 1976.

La **répartition spatiale des précipitations** montre que toutes les entités ne sont pas également arrosées. Il existe un fort gradient vers la Thiérache, qui reçoit, en 1997, plus de 800 mm alors que l'ensemble des autres entités reçoit plutôt aux alentours de 700 mm, sauf en quelques secteurs particuliers, où des orages localisés font remonter le total pluviométrique. Ces orages peuvent localement dépasser 100 mm en quelques dizaines de minutes.

Les simples chiffres de pluviométrie ne suffisent pas à rendre compte de l'influence de l'eau sur les paysages, les caractéristiques des sols et des drainages sont autrement plus importantes. A ce titre, les **sols imperméables de la Thiérache contrastent fortement avec ceux de la plaine crayeuse**. De même, les vallées mal drainées du Laonnois sont autant responsables de la formation de zones humides qu'une pluviométrie somme toute assez moyenne. Les orages ont une forte action érosive sur les sols sableux.

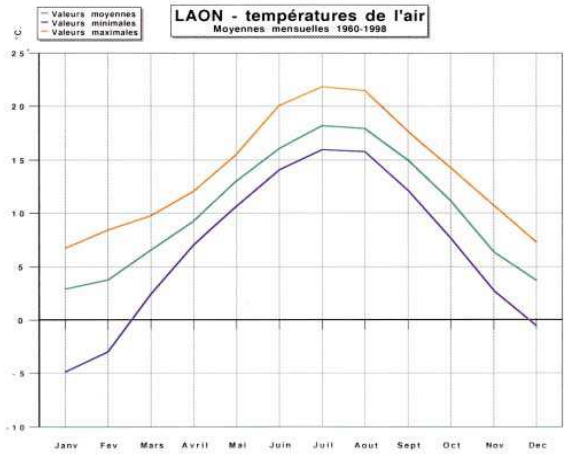


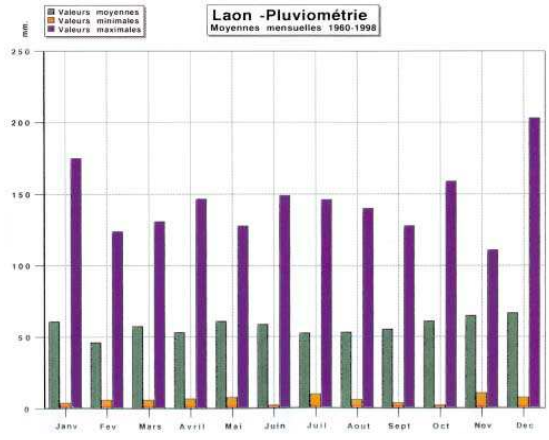


*Source : Météorologie Nationale*

Les **températures sont également un certain reflet de cette modération relative**. La variation annuelle de la température moyenne de l'air est relativement faible : la moyenne du mois d'août est de l'ordre de 17°C., celle du mois de janvier de 3°C. Ces moyennes cachent cependant de forts écarts interannuels : entre le mois de janvier le plus froid de ces dernières années (1985) et le plus chaud (1969), il y a plus de 10°C d'écart, ce qui est énorme ; pendant l'été, les écarts sont plus faibles (6°C.).
Ceci montre que le **caractère tempéré de notre territoire cache des épisodes très accusés sur le plan des conditions climatiques**. A l'échelle du territoire d'étude, les isothermes de 1997, année «chaude», mais où la répartition spatiale des températures de l'air à l'échelle du département est assez représentative, cette répartition ne met pas en évidence de forts contrastes ; l'essentiel du territoire a une moyenne tournant autour de 10,5 à 11°C avec des exceptions (vallée de l'Aisne) tenant autant aux caractéristiques locales qu'au site d'installation de l'appareil de mesures. Seule se détache la Thiérache, où l'on observe un gradient négatif au fur et à mesure que l'on se rapproche des Ardennes ; sur le plateau lui-même, la température moyenne descend encore, rendant compte du décalage de la saison végétative et du caractère montagnard de la flore.

Particularités :

Les différentes saisons se différencient moins par les précipitations que par d'autres paramètres comme la température, le brouillard, le vent et les durées de précipitations qui peuvent donner l'impression que les quantités tombées sont différentes.

**Normales de températures et de précipitations à Saint-Quentin-Roupy et records depuis 1947**

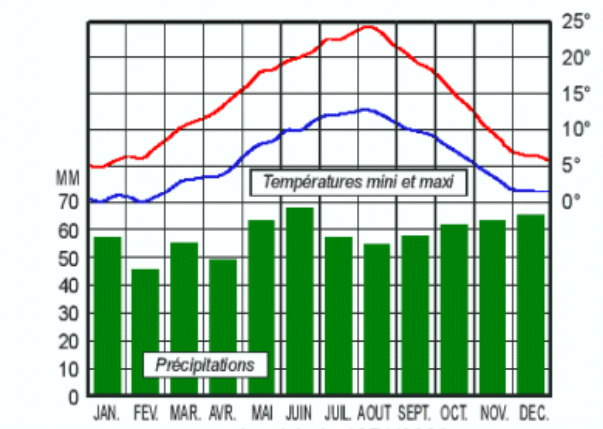


sur la période 1971/2000

| | |
|---|---|
| Température la plus basse | -20 °C |
| Jour le plus froid | 17/01/1985 |
| Année la plus froide | 1963 |
| Température la plus élevée | 36,6 °C |
| Jour le plus chaud | 28/06/47 |
| Année la plus chaude | 1994 |
| Hauteur maximale de pluie en 24h | 76,6 mm |
| Vitesse maximale du vent | 180 km/h |
| Année la plus sèche | 1953 |
| Année la plus pluvieuse | 1981 |

**Enjeux en termes de climat :**

- Optimiser les **écrans végétaux** entre les sites urbanisés face aux vents froids du Nord, Nord Ouest et Nord Est
- Optimiser tous les **systèmes bioclimatiques végétaux** (forêts, haies bocagères, brise-vents...) pour limiter l'évaporation des sols.
- Profiter des **versants** pour l'optimisation bioclimatique du bâti.

## Périmètres administratifs/territoriaux et Prescriptions territoriales d'aménagement

**Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)**
Les communes de Vaux-Andigny, Molain, Saint-Martin-Rivière, Wassigny, et Oisy sont limitrophes du **SCOT du Cambrésis**. La Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale n'est pas couverte par un SCOT approuvé.

**Plan Local de l'Habitat (PLH)**
La Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale n'est pas couverte par un PLH.

**Plan de Déplacements Urbains (PDU)**
La Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale n'est pas couverte par un PDU.

**L'autre périmètre dans lequel s'inscrit la CCTA**

La CCTA fait partie du **Pays de Thiérache**. Le périmètre du Pays de Thiérache se compose de 5 Communautés de Communes :

- Thiérache d'Aumale
- Région de Guise
- Thiérache du Centre
- Pays des Trois Rivières
- Portes de la Thiérache

Le Pays de Thiérache regroupe **159 communes et 78 723 habitants**. Ce périmètre qui vaut reconnaissance du Pays a été arrêté par le Préfet de Région le 13 janvier 2005. Un syndicat nommé « **Syndicat mixte du Pays de Thiérache** » a été créé le **20 juillet 2004** entre les 5 établissements publics de coopération intercommunale. Il est chargé de la coordination du Pays.

### La proximité avec le Département du Nord et ses implications

L'emplacement de la Communauté de communes par rapport au **département du Nord** est un élément important à prendre en compte dans l'analyse des **dynamiques à l'œuvre sur le territoire intercommunal**. Cette proximité a en effet de nombreuses implications au niveau économique, de la santé, des déplacements,… Une **importante part de la population est tournée vers le Nord ou encore le Vermandois**.

## *Caractéristiques générales du territoire : ce qu'il faut retenir*

| | |
|---|---|
| **ATOUTS** | • Une histoire source d'identité<br>• La Charte du Pays de Thiérache<br>• Un paysage de bocage attractif touristiquement<br>• La proximité avec le département du Nord et le Vermandois et les nombreuses implications au niveau économique, de la santé, des déplacements, …<br>• ***Un cadre de vie de qualité : accueillant, calme, reposant, verdoyant*** |
| **FAIBLESSES** | • Défrichement des bosquets et des espaces boisés depuis le XVIII$^{ème}$ siècle<br>• Les places des villages jouent un rôle moindre en termes de lieu de rencontre et d'animation<br>• Pas de zones d'intérêt communautaire sur le territoire<br>• L'éloignement géographique de la CCTA par rapport au centre de décision du Pays de Thiérache<br>• La perte de certains lieux de convivialité<br>• La perte de la messe qui constituait auparavant un lieu de rencontre pour les habitants des villages<br>• Difficultés à travailler avec le département du Nord (frontières administratives importantes) |
| **OPPORTUNITES** | • Le Syndicat mixte du Pays de Thiérache : une opportunité à développer<br>• ***Le projet « Bistrots de Pays » (dans le cadre du Programme Leader) pour la revitalisation du territoire*** |
| **PRESSIONS** | |

# Chapitre : Organisation et aménagement de l'espace

# Fiche Démographie

## Problématique

Les évolutions démographiques sont intimement liées aux questions de dynamisme et d'attractivité. Elles posent également la question de l'adaptation des communes et de la réponse apportée à ces dernières en termes d'équipements, de services à la personne ou encore de mobilité.

## Synthèse de la situation

### Données démographiques et perspectives d'évolution

L'analyse démographique de la Communauté de communes de Thiérache d'Aumale est essentiellement fondée sur les **recensements de 1982, 1990, 1999 et 2007** (sources fournies par l'INSEE).
Certaines informations peuvent apparaître incohérentes ; les variations sont dues à l'utilisation de documents disponibles dont la précision est variable. Une distinction doit en particulier être faite entre les sources exhaustives ou les sondages, les données issues des cahiers de recensement, ou celles venant des CD-Rom « Communes Profils ».

**Evolution démographique**

En **1999**, la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale comptait **6 044 habitants** (population sans double compte*) et une superficie de 101.8 Km² soit une densité est de 59.8 habitants au Km². En **2006**, on estime à partir des recensements complémentaires que la population intercommunale est de **6 028 habitants** (population sans double compte). En **2007**, on estime à partir des recensements complémentaires que la population intercommunale est de **6 083** habitants (population sans double compte).

| | **Population sans double compte** | | **Population résidente** | |
|---|---|---|---|---|
| **1975** | 6 331 | | nc | |
| ***1975-1982*** | *+60* | *+0.94 %* | | |
| **1982** | 6 391 | | 6 389 | |
| ***1982-1990*** | *- 282* | *- 4.41 %* | *-282* | *4.41 %* |
| **1990** | 6 109 | | 6 107 | |
| ***1990-1999*** | *- 65* | *- 1.06 %* | *-66* | *- 1.08 %* |
| **1999** | 6 044 | | 6 041 | |
| **1999/2006** | *-16* | *-026 %* | *-153* | *-2.53 %* |
| **2006** | 6 028 | | *5 888* | |
| **200/2007** | *+55* | *+0.90 %* | *+86* | *+0.64 %* |
| **2007** | 6 083 | | *5 974* | |

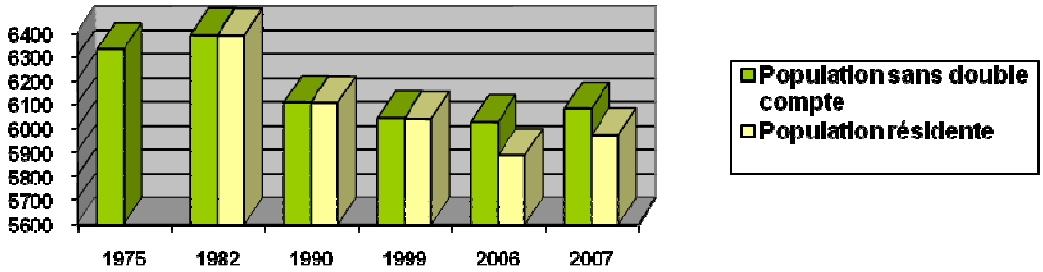


Cette population a connu une **légère augmentation entre 1975 et 1982**, passant de 6 331 habitants à 6 391 habitants en 1982, soit une augmentation de 60 habitants.

**** Rappel : les définitions INSEE de population :***
***La population sans double compte correspond à la population totale, sans** :*
*- les militaires et les élèves internes vivant dans un établissement de la commune, ayant leur résidence personnelle dans une autre commune,*
*- les personnes sans domicile fixe rattachées administrativement à la commune, mais recensées dans une autre commune,*
*- les personnes vivant dans une collectivité d'une autre commune, et ayant déclaré avoir leur résidence personnelle dans la commune,*
*- les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, logés hors internats et collectivités, recensés dans une autre commune et ayant déclaré avoir une autre résidence personnelle dans la commune.*
***La population résidente** : population des résidences principales (ou encore celle des ménages).*

Entre **1982 et 1990**, la population enregistre une baisse très importante – 282 habitants, soit près de 4.5% de la population de 1982. Entre **1990 et 1999**, la baisse de la population continue, la Communauté de communes perd 65 habitants, ce qui représente 1.06% de la population de 1990.
Entre **1999 et 2006**, la population de la Communauté de communes continue de baisser passant de 6 044 habitants en 1999 à 6028 habitants en 2006 soit une perte de 0.26%. Cependant, c'est durant cette période que la baisse de population est la moins importante des quinze dernières années. Sur la période **2006/2007,** les résultats sont positifs puisque la population enregistre une augmentation de 55 habitants. Malgré cette légère augmentation, depuis 1982, la Communauté de communes a perdu un peu plus de 300 habitants.

**Evolution démographique des communes (population totale)**

| Communes | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2006 | 2007 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Etreux | 1655 | 1839 | 1754 | 1669 | 1642 | 1636 |
| Hannapes | 359 | 351 | 272 | 278 | 259 | 269 |
| Grougis | 361 | 340 | 320 | 348 | 364 | 366 |
| Molain | 162 | 168 | 156 | 151 | 152 | 154 |
| Mennevret | 703 | 649 | 656 | 653 | 664 | 674 |
| Oisy | 502 | 505 | 473 | 417 | 411 | 428 |
| Ribeauville | 113 | 100 | 86 | 73 | 82 | 83 |
| Saint-Martin-Rivière | 151 | 129 | 108 | 119 | 118 | 118 |
| La Vallée-Mulâtre | 182 | 148 | 148 | 144 | 142 | 143 |
| Vénérolles | 278 | 268 | 260 | 265 | 233 | 232 |
| Vaux-Andigny | 854 | 847 | 833 | 903 | 967 | 975 |
| Wassigny | 1 011 | 1 047 | 1 043 | 1 024 | 995 | 1006 |
| TOTAL | 6 331 | 6 391 | 6 109 | 6 044 | 6 028 | 6 083 |

- Communes enregistrant une diminution de population - Communes stables ou enregistrant une augmentation

**Evolution comparée de la démographie de la Communauté de communes avec celles du canton, et du département**

La comparaison suivante permet de mieux apprécier la nature et les caractéristiques démographiques de la Communauté de communes :

| | 1975 | Tx de variation annuel 75-82 | 1982 | Tx de variation Annuel 82-90 | 1990 | Tx de Variation annuel 90-99 | 1999 | Tx de variation annuel 99-06 | 2006 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **CCTA** | **6 331** | +0.94 | **6 391** | - 4.41 | **6 109** | - 1.06 | **6 044** | - 0.26 | **6 028** |
| **Canton de Wassigny** | **7 003** | +0.042 | **7 005** | - 3.74 | **6 743** | - 0.52 | **6 708** | +0.10 | **6 715** |
| **Département de l'Aisne** | **533862** | +0.02 | **533970** | -+0.61 | **537259** | - 0.30 | **535313** | +0.30 | **537059** |

Pour toutes les entités, Communauté de communes, canton et département, il faut distinguer quatre périodes :

- la première entre 1975 et 1982,
- la seconde entre 1982 et 1990,
- la troisième période 1990 et 1999
- la quatrième période 1999 et 2006.

La **première période** correspond, pour les trois entités, à une période de croissance démographique, près de 1% pour la Communauté de communes. La croissance pour le canton et le département est plus modeste avec respectivement +0.042% et +0.02 %.
Entre **1982 et 1990**, deux entités enregistrent une baisse de leur population, pour la Communauté de communes et le canton cette baisse est très marquée : - 4.41% pour la Communauté de communes et – 3.74 % pour le canton de Wassigny. Le département enregistre une légère augmentation (+ 0.61 %)
Entre **1990 et 1999** ce sont les trois entités qui enregistrent une baisse de leur population. Cette perte d'habitants est moins importante que celle enregistrée sur la période précédente : - 1.06% pour la Communauté de Communes, - 0.52 % pour le canton de Wassigny. Sur cette période le département perd 1946 habitants. Cette période confirme la perte de population qui a débuté à partir de 1982.
Sur la dernière période, pour le canton et le département, les chiffres sont encourageants (+ 0.10% pour le canton et + 0.30 % pour le département). La Communauté de communes continue de perdre des habitants, mais cette perte est bien moins importante (- 0.26%) que sur les périodes précédentes.

**Analyse de l'évolution**

| | Pop. sans double compte | Tx de variation annuel (T.V.A.) | Solde naturel (S.N.) | T.V.A. du au S.N. | Solde migratoire (S.M.) | T.V.A. du au S.M |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **1975** | 6 331 | | | | | |
| ***1975/1982*** | *+60* | *+ 0.10 %* | *+134* | *+0.30 %* | *- 74* | *- 0.20 %* |
| **1982** | 6 391 | | | | | |
| ***1982/1990*** | *- 282* | *- 0.40 %* | *+ 189* | *+ 2.95 %* | *- 471* | *- 7.36 %* |
| **1990** | 6 109 | | | | | |
| ***1990/1999*** | *- 65* | *- 0.10 %* | *+ 165* | *+ 1.63 %* | *- 230* | *+ 0.21 %* |
| **1999** | 6 044 | | | | | |
| ***1999/2006*** | *-16* | *- 0.03 %* | *+ 5* | *+ 0.08 %* | - 21 | - 0.34 |
| **2006** | 6 028 | | | | | |

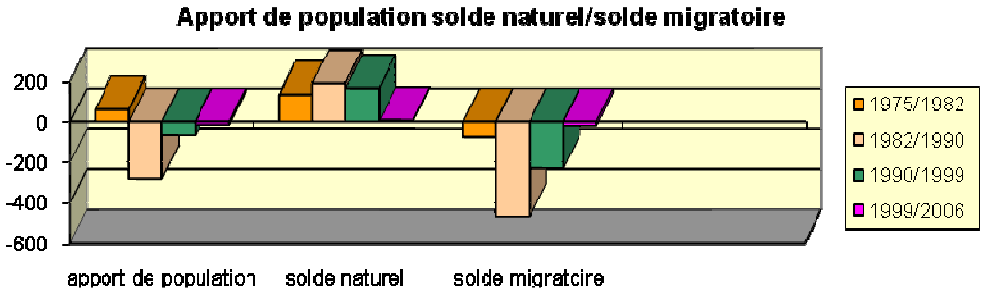


Le **solde naturel est toujours positif** sur l'ensemble des périodes. La Communauté de communes connaît une croissance de 1975 à 1982 grâce à un solde naturel positif. Malgré ce solde naturel toujours positif, depuis 1975, la Communauté de communes voit sa population diminuer. C'est le **solde migratoire constamment négatif** qui a conduit à cette baisse importante de la population.

**La période 1982/1990 est très caractéristique**. En effet, c'est durant cette période que le solde naturel est largement positif (+189) et que le solde migratoire enregistre la plus forte diminution (-471). Sur la **dernière période**, la faiblesse du solde naturel (+5 habitants) n'a pas permis un gain d'habitant. Néanmoins la perte de population est nettement inférieure aux périodes précédentes (- 16 habitants).

**La structure par âge en 2006**

| | 0 à 19 ans | | 20 à 39 ans | | 40 à 59 ans | | 60 ans et + | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **1982** | 1999 | 31.27 % | 1928 | 30.16 % | 1335 | 20.88 % | 1129 | 17.66 % |
| **1990** | 1839 | 30.10 % | 1822 | 29.82 % | 1249 | 20.44 % | 1199 | 19.62 % |
| **1999** | 1672 | 27.66 % | 1566 | 25.90 % | 1518 | 25.11 % | 1288 | 21.31 % |
| **2006** | 1589 | 26.35 % | 1466 | 24.30 % | 1726 | 28.61 % | 1250 | 20.72 % |

* Le tableau INSEE 2006 est erroné total 6031 habitants au lieu de 6028 habitants

Pour l'analyse des tranches d'âge, il faut souligner que la **tranche des 0 à 19 ans** est en constante diminution depuis 1982, passant de 31.27 % en 1982 à 26.35 % en 2006, soit une diminution de 4.92 % en 24 ans.
La tranche d'âge **20 à 39 ans** diminue fortement depuis 1982 (-5.86 %). La tranche d'âge **40 à 59 ans** est passée de 20.88 % à 28.61 % entre 1982 et 2006, soit une augmentation de +7.73%, ce qui apparaît comme un **premier signe de vieillissement de la population**. Ce vieillissement n'est cependant pas confirmé par l'évolution de la **tranche d'âge 60 ans et plus**, qui tend à diminuer depuis 1999.

En conclusion, la population de la Communauté de communes est caractérisée par une **baisse de la population de 0 et 19 ans,** une **baisse des 20 à 39**, une **augmentation des 40 à 59 ans**, et **une petite diminution des plus de 60 ans**, ce qui laisse supposer un **vieillissement de la population**.

| ***Indice de Jeunesse*** | **1982** | **1990** | **1999** | **2006** |
|---|---|---|---|---|
| *CCTA* | 1.92 | 1.53 | 1.29 | 1.27 |
| **Aisne** | 1.78 | 1.49 | 1.27 | 1.25 |
| **France** | nc | 1,3 | 1,15 | nc |

L'examen de **l'indice de jeunesse** (population de moins de 20 ans / population de plus de 60 ans) indique clairement le vieillissement de la population. Sur la Communauté de communes, l'indice de jeunesse **n'a cessé de diminuer depuis 1982**. Il faut souligner qu'il est toujours très légèrement supérieur à l'indice de jeunesse de l'Aisne et à l'indice national.

**Les Ménages en 2006**

| | Nb de menages | Nb de men de 1 pers | % | Nb de men de 2 pers | % | Nb de men de 3 pers | % | Nb de mén de 4 pers | % | Nb de mén de 5 pers | % | Nb de mén de 6 pers | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **1982** | 1 942 | 357 | 18.4 | 522 | 26.9 | 359 | 18.5 | 303 | 15.6 | 187 | 9.6 | 214 | 11.0 |
| ***1982/1990*** | *+17* | *+41* | | *+35* | | *+13* | | *+31* | | *+17* | | *- 120* | |
| **1990** | 1959 | 398 | 20.3 | 557 | 28.4 | 372 | 19.0 | 334 | 17.0 | 204 | 10.4 | 94 | 4.8 |
| ***1990/1999*** | *+76* | *+12* | | *+100* | | *+18* | | *+5* | | *- 49* | | *- 10* | |
| **1999** | 2035 | 410 | 20.1 | 657 | 32.3 | 390 | 19.2 | 339 | 16.7 | 155 | 7.6 | 84 | 4.1 |
| ***1999/2006*** | *+386* | *+189* | | *+166* | | *+54* | | *- 36* | | *- 15* | | *- 20* | |
| **2006** | 2 373 | 599 | 25.2 | 823 | 34.7 | 444 | 18.7 | 303 | 12.8 | 140 | 5.9 | 64 | 2.7 |

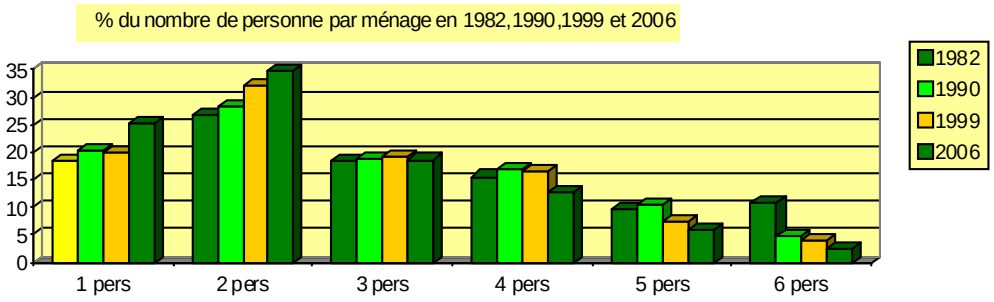


Entre **1982 à 2006**, le **nombre des ménages a continuellement augmenté** (+431), atteignant 2 373 ménages en 2006.

Les **ménages d'une personne et de deux personnes** ont sensiblement augmenté depuis 1982 passant respectivement de 18.4 % à 25.2 % et de 26.9 % à 34.7 % en 2006.

Les **ménages de trois personnes** augmentent légèrement et régulièrement en nombre passant de 359 ménages en 1982 à 444 ménages. Quant aux pourcentages de taux des ménages de trois personnes il reste relativement stable par rapport à l'ensemble des ménages.

Les **ménages de 4 personnes** ont progressé faiblement entre 1982 et 1990, soit + 1.4 %. Depuis, ils diminuent régulièrement pour ne représenter que 12.8 % des ménages.

Le nombre de **ménages de 5 personnes** avait augmenté entre 1982 et 1990 passant 9.6 % à 10.4 %. Depuis 1990, ils ont diminué de 4.5%.

Pour les **ménages de 6 personnes et plus**, on constate une forte diminution depuis 1982, passant de 214 ménages en 1982 soit 11.0% des ménages à 64 ménages soit 2.7% des ménages en 2006.

Cette situation résulte d'un **éclatement des structures familiales traditionnelles** (divorces, séparations…), du **vieillissement de la population, de l'augmentation du nombre de célibataires**… Cette tendance s'observe aussi au niveau national. La Communauté de communes connaît un phénomène de **décohabitation**.

**Migrations intercensitaires**

La **fixité de la population** s'évalue en mesurant le **nombre d'habitants restés dans la même commune et dans le même logement entre deux recensements**.
Elle traduit :

- le **degré d'attachement** des habitants à leur ville et à leur logement ;
- **l'adéquation du parc de logements avec les besoins** des habitants qui évoluent notamment en fonction :
  - ✓ du nombre de logements sur le marché ;
  - ✓ de la fluctuation des prix de vente et de location ;
  - ✓ des types de logements disponibles, adaptés ou non à la transformation des familles (jeunes quittant le foyer familial, naissances…).

| | 1990 | | 1999 | | 2006 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | % d'habitants résidant déjà en 1982 | | % d'habitants résidant déjà en 1990 | | % d'habitants résidant déjà en 2001 | |
| | dans le même logement | dans la même commune | dans le même logement | dans la même commune | dans le même logement | dans la même commune |
| **Communauté de communes** | 56.04 % | 74.3 % | 61.06 % | 72.88 % | 71.90 % | 80.00 % |
| **Aisne** | NC | NC | 52.64 % | 65.34 % | NC | 94.50 % |

En **1990**, **74.3 %** de la population de 1982 habitaient toujours la commune et **74.30 %** dans le même logement.
En **1999**, **72.88 %** de la population de 1990 habitaient la même commune et **61.06 %** dans le même logement.
En **2006**, **80.00 %** de la population de 2001 habitaient la même commune et **71.90 %** dans le même logement. Ces chiffres soulignent une grande stabilité de la population sur une longue période. Deux facteurs contribuent à cette stabilité : un nombre important de propriétaires et le vieillissement de la population.

**Les caractéristiques sociales**
Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle 2006. Sur la base de 2440 actifs en 1999 et 2402 actifs en 2006.

| **Catégories Socioprofessionnelles** | **1982 En %** | **1990 En %** | **1999 En Nb** | **1999 En %** | **2006 En Nb** | **2006 En %** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Agriculteurs salariés agricoles | 12.20 | 8.09 | 120 | 4.91 | 144 | 5.99 |
| Artisans | 5.90 | 7.08 | 116 | 4.75 | 132 | 5.49 |
| Patrons d'industrie et du commerce Professions libérales, cadres supérieurs | 2.90 | 3.03 | 84 | 3.44 | 96 | 3.99 |
| Profession intermédiaires | 11.42 | 10.79 | 336 | 13.77 | 300 | 12.48 |
| Employés | 16.27 | 18.54 | 564 | 23.11 | 610 | 25.39 |
| Ouvriers | 51.17 | 52.44 | 1220 | 50.00 | 1120 | 46.62 |
| Total | 100 | 100 | 2440 | 100 | 2402 | 100 |

**Evolution des catégories socioprofessionnelles de 1982 à 2006**

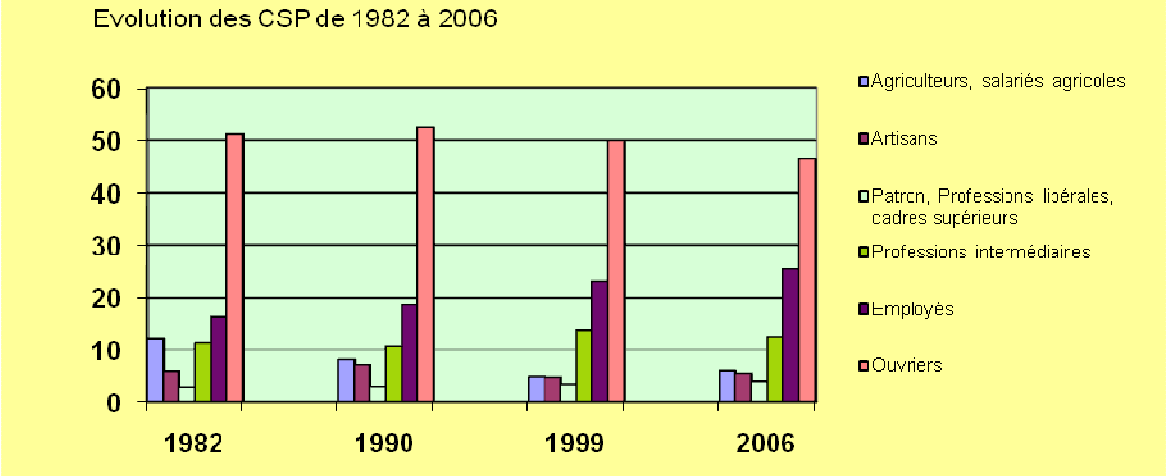


En **1999**, au sein de la population active, les **patrons de l'industrie et des commerces, les professions libérales et les cadres supérieurs** représentent **3.44 %** de la population active. Les **employés et les ouvriers** forment le groupe le plus important : ils représentent plus de 75% de la population active. La part des **ouvriers** représente plus de **51 %** de la population active jusqu'en 1999. En **2006**, cette part passe largement **sous le seuil des 50%**.

**La nationalité (population totale par sexe, âge, type d'activité et situation quant à l'immigration 2006)**

| | 1982 | | 1990 | | 1999 | | 2006 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Communauté de Communes | 102 | 1.60 | 85 | 1.39 | 54 | 0.90 | 96 | 1.59 |
| Aisne | 20 004 | 3.08 | 18 703 | 3.50 | 13 340 | 2.60 | 19 291 | 3.59 |
| France | | | | | 3 263 186 | 5.60 | 5 137 416 | 8.13 |

Pour toutes les périodes, la **part de la population étrangère dans la population totale de la CCTA est inférieure aux pourcentages du département de l'Aisne**. La Communauté de communes a connu une **diminution** de la population étrangère **entre 1982 et 1999**. En **2006**, la part de la population étrangère augmente légèrement passant de 0.90% à 1.59%, soit une augmentation de **0.69%**

En **1999**, la part des étrangers sur la Communauté de communes était de **0.90 %,** et de 2.60 % dans le département. Ces taux sont inférieurs à celui de la France (5,60 %).

En **2006**, les trois entités enregistrent une **augmentation de la population étrangère**. La CCTA passe de 0.90% à 1.59%, le département de l'Aisne de 2.60% à 3.59% et la France de 5.60% à 8.13%.

## *Démographie : ce qu'il faut retenir*

| | |
|---|---|
| **ATOUTS** | • Un solde naturel toujours positif<br>• La fixité de la population de la Thiérache d'Aumale (nb d'habitants restés dans la même commune et le même logement) |
| **FAIBLESSES** | • Un solde migratoire constamment négatif et supérieur au solde naturel<br>• Indice de jeunesse en baisse<br>• Vieillissement de la population<br>• Une sous-représentation des patrons, professions libérales et cadres supérieurs |
| **OPPORTUNITES** | |
| **PRESSIONS** | • Diminution du nombre d'habitants par foyer |

# Chapitre : Organisation et aménagement de l'espace

# Fiche Logement

## Problématique

Le logement et les déplacements sont les deux postes de dépenses principaux des ménages, devant l'alimentation, les loisirs et la culture, les soins, etc. Le logement fait partie des droits fondamentaux de l'individu et l'ambition de la politique du logement social est d'offrir à tous les conditions de se loger décemment. Le logement compte aussi parmi les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre et la question de l'efficience énergétique de ce secteur est cruciale. S'intéresser au logement est donc essentiel que ce soit en matière d'accession à la propriété ou de locatif, de taille de logement et de leur occupation mais aussi de logements neufs, anciens ou vacants.

## Synthèse de la situation

### Données générales sur le logement

#### Les mutations des parcs du logement

**Evolution en nombre entre 1982 et 2006**

| | Pop. Totale | Pop. des rés. princ. | Parc total | Rés. Princ. | Rés. Second. | | Logt vacants | | Nbre hab./logt |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **1982** | 6 391 | 6 389 | 2 631 | 2 186 | 223 | 8.47% | 222 | 8.4 % | 2.92 |
| ***1982/1990*** | *- 282* | *- 282* | *+35* | *+ 2* | *- 13* | | *+46* | | *- 0,13* |
| **1990** | 6 109 | 6 107 | 2 666 | 2 188 | 210 | 7.87 % | 268 | 10 % | 2.79 |
| ***1990/1999*** | *- 65* | *-66* | *- 34* | *+ 92* | *- 32* | | *- 94* | | *- 0.14* |
| **1999** | 6 044 | 6 041 | 2 632 | 2 280 | 178 | 6.76 % | 174 | 6.6 % | 2.65 |
| **1999/2006** | *- 16* | *- 153* | *+74* | *+ 107* | *- 19* | | *- 15* | | *- 0.19* |
| **2006** | 6 028 | 5 888 | 2 706 | 2 388 | 159 | 5.87 % | 159 | 5.87 % | 2.46 |

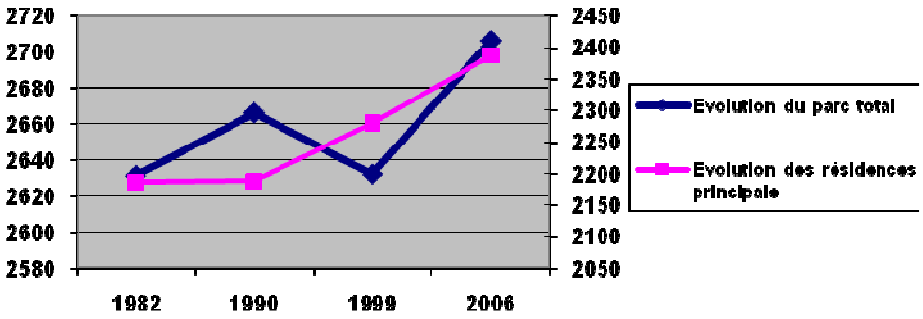

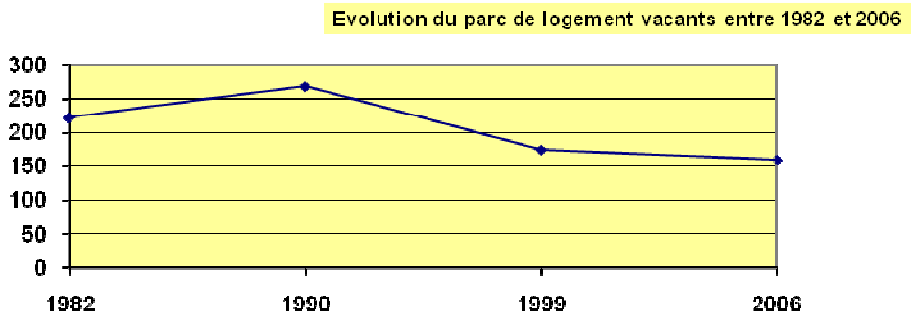


Entre 1982 et 1990 : le **parc total de logements a augmenté légèrement** (+35 logements), ce qui représente une croissance de 1.33 % du parc de 1982. Cette faible hausse n'a pas permis une augmentation de la population. En effet, la population baisse de 282 habitants sur cette période.
Durant cette période, le parc des résidences secondaires diminue de 13 logements ; parallèlement le parc des logements vacants augmente (+ 46 logements soit +20.70%).

Entre 1990 et 1999 : le **parc total de logements diminue de façon importante** (- 34 logements), ce qui correspond à 1.27% du parc de 1990. Tandis que le parc de résidences principales augmente de façon importante (+92 logements), le parc de résidences secondaires diminue (- 32 logements), il en est de même pour les logements vacants (-94 logements soit -35%).

Entre 1999 et 2006 : c'est bien entendu **le parc de résidences principales qui enregistre la plus grande progression**. En effet, si les résidences secondaires diminuent depuis 1982, leur proportion reste importante et représente 5.87% du parc de logement en 2006 soit, 159 résidences secondaires
Après avoir augmenté entre 1982 et 1990, le **parc de logements vacants** se stabilise autour de 6% depuis 1999. Ce phénomène souligne que la forte demande en logements a engendré une augmentation du nombre de résidences principales liée à la transformation des résidences secondaires et des logements vacants.

En 2006, le **pourcentage de logements vacants** reste quasiment **stable**. Ces logements vacants représentent 5.87 % du parc total, ce qui assure une bonne fluidité du marché.

**Rythme de construction des logements**

| | **INSEE Nombre de logements construits** |
|---|---|
| 1982-1989 | 150 |
| 1990-1999 | 59 |
| 2000-2006 | 76 |

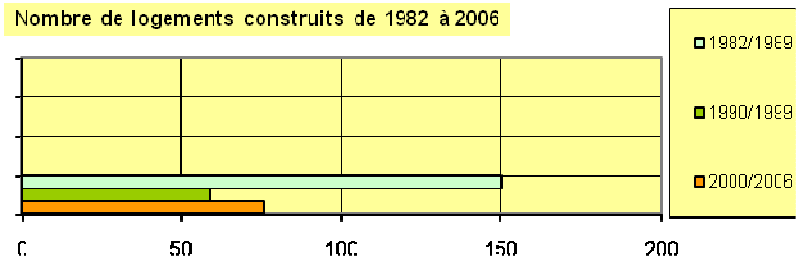


Depuis **1982**, la Communauté de communes connaît **un rythme irrégulier de construction de logements**. Entre 1982 et 1989, ce sont 150 logements qui ont été construits. La période 1990/1999 a vu la construction de 59 logements et, entre 1999 et 2006, 76 logements ont été réalisés. Sur une **période de 25 ans**, c'est un **rythme annuel d'environ 12 logements qui a été tenu**. Entre **2000 et 2009**, **100 logements** ont été construits soit un rythme de **11 logements par an**.

**Taux d'occupation**

Le taux d'occupation correspond au **nombre d'habitants par résidence principale**.

A l'échelle nationale, le **nombre d'occupants par résidence principale diminue**. Ce phénomène traduit la transformation de la structure des ménages, l'augmentation du nombre de familles monoparentales, le vieillissement de la population, la diminution de la taille des familles….

Le taux d'occupation est **un élément important à prendre en compte dans les perspectives d'évolution des communes.** Pour compenser la diminution du nombre d'occupants par logement, il faudra prévoir davantage de logements pour loger une population équivalente.
Les **taux d'occupation** de la Communauté de communes sont très comparables à ceux du Canton.
Les recensements de 1990, 1999 et de 2006 montrent une diminution du nombre d'habitants par logement, mais ce sont des taux encore supérieurs à ceux constatés au niveau départemental et national.

| ***Taux d'occupation*** | **1982** | **1990** | **1999** | **2006** |
|---|---|---|---|---|
| ***Communauté de communes*** | 2.92 | 2.79 | 2.65 | 2.46 |
| ***Canton de Wassigny*** | 2.90 | 2.79 | 2.68 | 2.49 |
| **Aisne** | 2.85 | 2.73 | 2.55 | 2.40 |
| **France** | 2.70 | 2.57 | 2.57 | 2.40 |

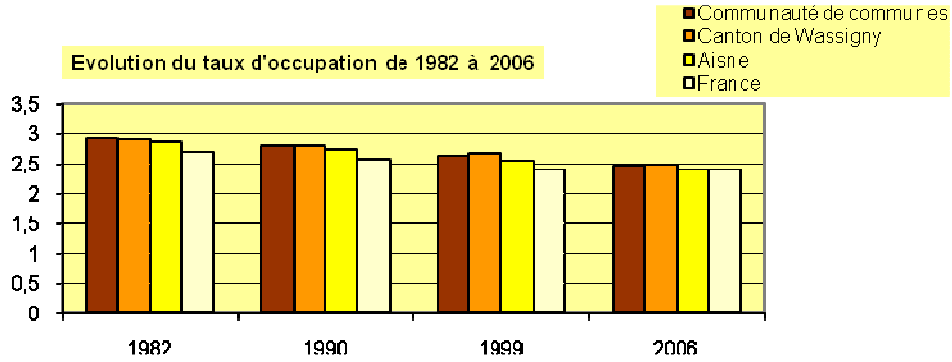

Le **nombre de personnes par résidence principale reste légèrement supérieur** à celui constaté à l'échelon départemental et national bien que le phénomène de décohabitation soit engagé depuis 1982.

**Typologie des logements (2006)**

| | Maison individuelle | | Logement en immeuble collectif | | Autres | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Communauté de Communes** | 2477 | 91 % | 217 | 8 % | 26 | 1 % |
| **Canton de Wassigny** | 2777 | 91% | 223 | 7.4 % | nc | 1.5 % |
| **Aisne** | 187 552 | 76.5% | 55 407 | 22.6 % | nc | 0.9 % |

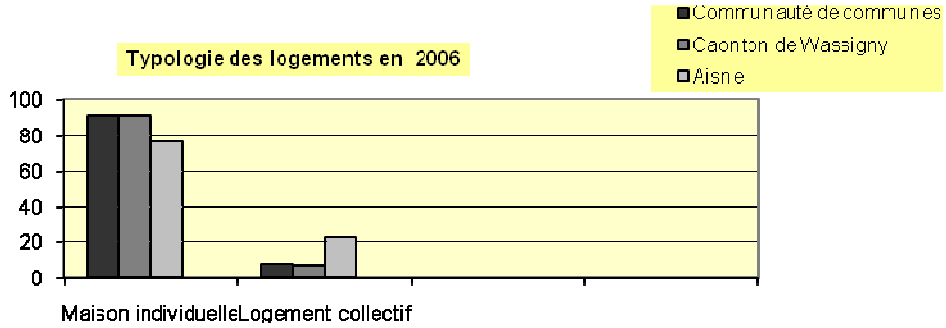


**L'habitat individuel est majoritaire sur la Communauté de communes**. Il représente **91 %** du parc de logements, ce taux est largement supérieur au taux départemental. Le parc de logements collectifs sur le territoire intercommunal est inférieur de près 15 % à celui du département de l'Aisne.
La commune dispose donc d'un parc de logements majoritairement individuels, la **part d'habitat collectif est très marginale**.

**Ancienneté du parc de résidences principales (2006)**

| | Avant 1949 | 1949/1974 | 1975/1989 | 1990 /2006 |
|---|---|---|---|---|
| **Nb. de logts** | 1 555 | 244 | 450 | 139 |
| **%** | 65.11% | 10.21 % | 18.84 % | 5.52 % |
| **Aisne** | 102 209 | 56 238 | 40164 | 16 373 |
| % | 47.50 % | 26.20 % | 18.70 % | 7.6 % |

Le **parc de logements de la Communauté de communes est ancien**, les logements construits **avant 1974** représentent **plus des ¾ du parc** (75.32 %) et les logements construits **après 1974** représentent **moins d'un quart du parc** (24.36 %) :

- ✓ une part importante du parc a été réalisée entre 1975 et 1989, elle représente près de 20 % du parc de logements.
- ✓ entre 1990 et 2003 ce ne sont que 139 logements qui ont été construits, soit 5.52 % du parc.

A l'échelle départementale, le parc est un peu moins ancien : 73.7 % du parc de logements date d'avant 1974. 44.9 % ont été construits entre 1949 et 1990. On peut toutefois noter une baisse importante du nombre de logements construits durant la période 1990 et 2006 (- 23 791) par rapport à la période précédente.

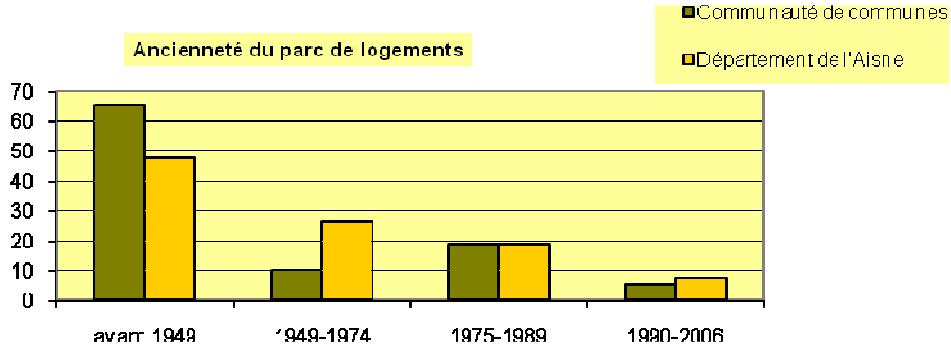


La Communauté de communes dispose d'un parc de logements anciens, plus des ¾ des logements ayant été construits avant 1975.

**Confort des résidences principales (1999 ET 2006)**

| | 1999 Sans baignoire ni douche | 1999 Sans chauf central ou électrique | 2006 Sans baignoire ni douche | 2006 Sans chauf central ou électrique |
|---|---|---|---|---|
| **Communauté de communes** | 10 % | 33.6 % | 6.5 % | 23.6 % |
| **Aisne** | 7.3 % | 21.3 % | 5 % | 14.3 % |

Le **confort** des résidences principales de la Communauté de communes **s'est amélioré entre 1999 et 2006**. Néanmoins **6.5%** des résidences principales ne disposent pas encore d'une **baignoire ou d'une douche**, et près de **24%** ne disposent pas de **chauffage central**.

**Statut d'occupation des résidences principales (2006)**

| | Propriétaire | Locataire | Logés gratuitement |
|---|---|---|---|
| **Communauté de communes** | 68.6 % | 28.6 % | 2,5 % |
| **Aisne** | 62.6 % | 35.0 % | 2.4 % |

La **part des propriétaires est la plus importante** (près de 69 %) et devance nettement les locataires (28.8 %). La situation départementale est identique : mais avec un taux de propriétaires moins important (62.6 %) et une part de locataires plus forte (35%).

Le nombre de **personnes logées gratuitement** est faible sur la Communauté de communes et dans le département.

**Le parc de logement social**

La typologie des statuts d'occupation donne une indication globale de la situation :

| | Nombre de résidences principales | Statut d'occupation propriétaire | Statut d'occupation locataire non H.L.M. | Statut d'occupation locataire H.L.M. | Statut d'occupation locataire meublé ou chambre d'hôtel | Statut d'occupation logés gratuitement |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1990 | 2 188 | 1 511 | 377 | 165 | 1 | 134 |
| 1999 | 2 280 | 1 587 | 398 | 181 | 5 | 100 |
| 2006 | 2 388 | 1 640 | 439 | 244 | 6 | 59 |

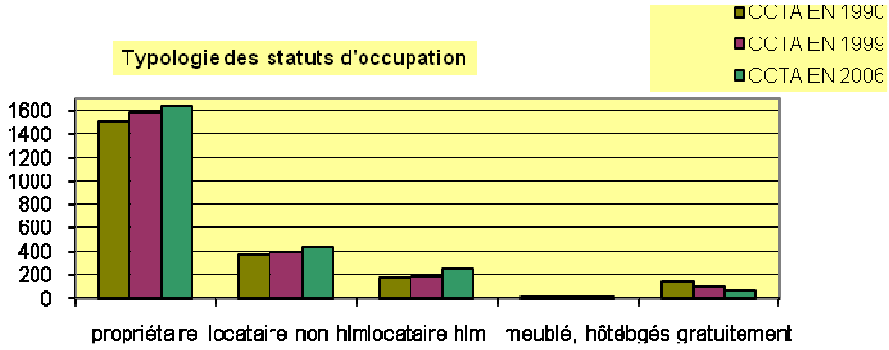


En 1990, la **part des propriétaires représentait 69.05 % et les locataires 24.77 %.** La part des logements H.L.M. était de 7.65 %, déjà nettement inférieure au seuil des 20 % exigible pour les communes de plus de 3 500 habitants incluses dans une agglomération de plus de 50 000 habitants. La **Communauté de communes n'est pas concernée par ce seuil légal**, ce qui explique ce résultat.

La part des logements locatifs non H.L.M. représente 17.23 % du parc total.

En 1999, la part des propriétaires représentait 69.6 %, les locataires 25.4 % et les logements H.L.M., 7.9 %.
La part des logements locatifs non H.L.M. a légèrement augmenté et représente désormais 17.45 % du parc total.

On peut souligner une **grande stabilité dans la répartition propriétaires/locataires et logements H.L.M**. entre le recensement de **1990 et celui de 1999**, ainsi qu'une augmentation des logements locatifs non H.L.M. de +21.

En 2006, la part des propriétaires représentait 68.6 %, les locataires 28.6 % et les logements H.L.M.10.22 %.

La part des logements locatifs non H.L.M. a légèrement augmenté et représente désormais 18.38 % du parc total.

## Mécanismes de consommation du parc entre 1982 et 1999

Malgré la construction de nouveaux logements, le phénomène de consommation des logements ne se traduit pas forcément par une augmentation de l'offre des résidences principales.
Quatre phénomènes sont à prendre en compte et vont consommer une partie du parc nouvellement construit :

- ✓ **le renouvellement ;**
- ✓ **le desserrement ;**

- ✓ **la variation du parc de logements vacants**
- ✓ **la variation du parc de résidences secondaires**.

Une estimation de cette consommation de logements peut être faite pour les années antérieures.

**Le phénomène de renouvellement**

*Parallèlement à la construction de nouveaux logements, certains logements sont démolis, abandonnés ou affectés à un autre usage (commerces, bureaux…). Ceci correspond au phénomène de « renouvellement ». Parfois, à l'inverse, ce phénomène ne se produit pas. Des locaux d'activités sont au contraire transformés en logements, ou des logements divisés en plusieurs logements supplémentaires.*

Le renouvellement se calcule en comparant le nombre de logements construits durant une période intercensitaire et la variation du parc total de logements durant la même période.

***Entre 1982 et 1990 :***

Le parc de logements s'accroît de 35 logements alors que 150 logements ont été réalisés.
35 – 150 logements = - 115 logements. **Le renouvellement s'est donc produit :** 115 logements ont été démolis, abandonnés ou affectés à un autre usage, soit 4.36 % du parc de 1982, soit un taux annuel de 0.54 %.

***Entre 1990 et 1999 :***

Le parc de logements perd 34 logements alors que 59 logements ont été réalisés.
59+34 logements = -93 logements. **Le renouvellement s'est donc produit :** 93 logements ont été démolis abandonnés ou affectés à un autre usage, soit 4.25 % du parc de 1990, soit un taux annuel de 0.47 %.

***Entre 1999 et 2006 :***

Le parc de logements s'accroît de 74 logements alors que 76 logements ont été réalisés.

76 – 74 logements = - 2 logements. **Le renouvellement s'est donc produit :** 2 logements ont été démolis, abandonnés ou affectés à un autre usage, soit 0.075 % du parc de 1999, soit un taux annuel de 0.010 %.

**Le phénomène de desserrement**

*La construction de logements doit également être suffisante pour assumer de nouveaux modes de comportements sociaux.*
*En effet, à l'échelle nationale et départementale, ainsi que dans la plupart des communes, le nombre moyen d'occupants par résidence principale est généralement en baisse. Cette évolution correspond au phénomène de « desserrement ». Elle s'explique par de nouveaux comportements sociaux : progression des divorces et séparations, augmentation du nombre de personnes célibataires, augmentation du nombre de familles monoparentales, vieillissement de la population, décohabitation des jeunes, etc.…*

*Elle implique donc une construction de logements toujours plus importante pour loger une population égale. Un nombre accru de résidences principales est en effet nécessaire pour faire face à l'augmentation des ménages, bien que chacun d'entre eux soit, en moyenne, composé d'un nombre de personnes de plus en plus faible.*

| Nbre d'hab./rés. principales | 1982 | 1990 | 1999 | 2006 |
|---|---|---|---|---|
| **Communauté de communes** | 2.92 | 2.79 | 2.65 | 2.46 |
| **Aisne** | 2.85 | 2.73 | 2.55 | 2.40 |

Ce phénomène de desserrement a contribué à la consommation de logements dans les proportions suivantes :

***Entre 1982 et 1990 :***
Passage de **2.92 à 2.79** personnes par résidence principale.
6 389 (population des résidences principales en 1982) / 2.79 = 2289
2 289 – 2 188 (résidences principales en 1990) = 101
**101 résidences principales** étaient nécessaires sur la période pour répondre aux besoins issus du desserrement de la population.

***Entre 1990 et 1999 :***
Passage de **2.79 à 2.65** personnes par résidence principale.
6 107 (population des résidences principales en 1990) / 2.65 = 2 305
2 305 – 2 280 (résidences principales en 1999) = 25.
**25 résidences principales** étaient nécessaires sur la période pour répondre aux besoins issus du desserrement de la population.

***Entre 1999 et 2006 :***
Passage de **2.65 à 2.46** personnes par résidence principale.
6041 (population des résidences principales en 1999) / 2.46 = 2 455
2 455 – 2 388 (résidences principales en 2006) = 67
**67 résidences principales** étaient nécessaires sur la période pour répondre aux besoins issus du desserrement de la population.

**Variation des logements vacants**
*L'existence d'un parc de logements vacants est indispensable pour assurer une fluidité du marché et permettre aux habitants d'une ville de changer d'habitation en fonction de leurs besoins (naissance ou départ des enfants…), ce que l'on nomme le parcours résidentiel.*
*Un taux équivalent à environ 6 % du parc de logement permet d'assurer une bonne rotation de la population.*
*Cependant, l'importance du parc dans une commune est fluctuante :*

*- l'insuffisance provoque une réduction du nombre de logements vacants ;*
*- au contraire, une offre abondante ou un parc comportant de nombreux logements anciens vétustes engendre une augmentation du nombre de logements vacants.*

| | Nombre de logements vacants | % | Parc de logements |
|---|---|---|---|
| **1982** | 222 | 8.40 | 2 631 |
| ***1982/1990*** | *+46* | | *+ 35* |
| **1990** | 268 | 10.0 | 2 666 |
| ***1990/1999*** | *- 94* | | *- 34* |
| **1999** | 174 | 6.6 | 2 632 |
| **1999/2006** | - 15 | | *+ 74* |
| **2006** | 159 | 5.87 | 2 706 |

*Sources : INSEE*

En **1982**, dans la Communauté de communes, 8.4 % du parc de logements correspondent à des logements vacants, soit 222 logements en valeur absolue.
Le nombre de logements vacants a augmenté **entre 1982 et 1990** en valeur absolue, soit sur cette période (+46 logements) et en pourcentage (de 8.40% à 10.0% du parc de 1990).
Entre **1990 et 1999**, le nombre de logements vacants baisse de façon importante (–94), passant de 268 à 174 logements. Le pourcentage de logements vacants baisse également passant de 10.0% à 6.6%.
En **2006**, le taux de logements vacants reste au niveau de celui de 1999 (6.6%), la baisse en nombre continue (-15 logements)

**Variation des résidences secondaires**
Dans la Communauté de communes, le nombre et la proportion de résidences secondaires est en **constante diminution** avec des **taux cependant encore importants variant 8.47% 1982 à 5.87% en 2006**.

| | Nombre de résidences secondaires | % | Parc de logements |
|---|---|---|---|
| **1982** | 223 | 8.47 | 2 631 |
| | *- 13* | | *+ 35* |
| **1990** | 210 | 7.87 | 2 666 |
| | *-32* | | *- 34* |
| **1999** | 178 | 6.76 | 2 632 |
| | *- 19* | | *+ 74* |
| **2006** | 159 | 5.87 | 2 706 |

*Sources : INSEE*

**Récapitulatif par période intercensitaire**
La **construction de logements** n'a pas corrélativement pour effet **d'accroître le parc de logements**.
Les besoins endogènes nécessaires au maintien de la population, à la rénovation du parc de logements et à l'assurance d'une certaine fluidité du parc impliquent une consommation de logements.

***Entre 1982 et 1990 :***

| | | |
|---|---|---|
| - | Phénomène de renouvellement : | +**115** |
| - | Phénomène de desserrement : | +**101** |
| - | Variation du parc de logements vacants : | **+46** |
| - | Variation du parc de résidences secondaires : | **- 13** |
| | **TOTAL** | **249** |

Entre 1982 et 1990, pour compenser les quatre phénomènes de consommation, ce sont donc 249 logements qui étaient nécessaires pour répondre aux besoins en matière de logement, en vue du maintien de la population de 1982.
150 logements ont été achevés sur la période.
249 - 150 = 99
99 x 2.79 (taux d'occupation de 1990) = -276
Pour **maintenir la population entre 1982 et 1990**, il aurait fallu construire une centaine de logements supplémentaires pour assurer le maintien de la population.
Durant cette période la perte de population est 282 habitants.

***Entre 1990 et 1999 :***

| | | | |
|---|---|---|---|
| - | Phénomène de renouvellement : | **- 93** | |
| - | Phénomène de desserrement : | **- 24** | |
| - | Variation du parc de logements vacants : | | **94** |
| - | Variation du parc de résidences secondaires : | | **32** |
| | **TOTAL** | | **- 9** |

Entre 1990 et 1999, pour compenser les quatre phénomènes de consommation, ce sont donc 33 logements (dont 24 liés au desserrement et 9 logements liés à l'écart entre la transformation de résidences secondaires en résidences principales, et à l'écart entre la transformation de logement vacants en résidences principale) qui étaient nécessaires pour maintenir la population et répondre à ses besoins en matière de logement.
59 logements ont été construits durant cette période.
59 - 33 = 26
26 x 2.65 (taux d'occupation de 1999) = - 68
Pour **maintenir la population entre 1990 et 1999**, il aurait fallu construire 26 logements supplémentaires pour assurer le maintien de la population. Durant cette période la perte de population est 66 habitants.

***Entre 1999 et 2006 :***

| | | | |
|---|---|---|---|
| - | Phénomène de renouvellement : | **- 2** | |
| - | Phénomène de desserrement : | | **+67** |
| - | Variation du parc de logements vacants : | | **- 19** |
| - | Variation du parc de résidences secondaires : | | **- 15** |
| | **TOTAL** | | **31** |

Entre 1999 et 2006, pour compenser les quatre phénomènes de consommation, ce sont donc 31 logements qui étaient nécessaires pour maintenir la population et répondre à ses besoins en matière de logement.
76 logements ont été achevés sur la période.
76 - 31 = 45
45 x 2.46 (taux d'occupation de 2006) = 110
Pour **maintenir la population entre 1990 et 2006**, il aurait fallu construire 45 logements supplémentaires pour assurer le maintien de la population. Durant cette période la perte de population est 153 habitants.

## Besoins en logements d'ici 2025 pour assurer le maintien de la population

Les mécanismes de consommation constatés au cours des périodes précédentes ainsi que les mouvements enregistrés sur l'ensemble de la France, démontrent qu'il est **nécessaire d'envisager la réalisation de nouveaux logements pour assurer ne serait-ce que le maintien de la population d'ici 2025**.

Une **première estimation du nombre de logements** peut être faite par le calcul et le raisonnement suivants :

**Poursuite du phénomène de renouvellement :**
Entre 1990 et 1999, le renouvellement du parc s'est produit, 93 logements ont été démolis, abandonnés ou affectés à un autre usage,
Le renouvellement du parc (abandon, démolition, changement d'affectation…) devrait se poursuivre entre 1999 et 2024, en raison de la présence de nombreux logements anciens (1 799 logements sont antérieurs à 1974). Sans atteindre le taux national de 1 % par an, une poursuite du renouvellement autour de 0.20 % par an pendant 25 ans peut être retenue.
2 632 (parc total de 1999) x 1,051 (intérêt composé : 0,20 % sur 25 ans) = 2 766
2 766 – 2.632 = 134 logements renouvelés (démolis, abandonnés ou voués à un autre usage).

**La poursuite du phénomène de desserrement entre 1999 et 2025 :**
Pour la Communauté de communes, le taux d'occupation des logements est peu élevé. Il est de 2.79 en 1990 et de 2.65 en 1999, au niveau départemental, le taux d'occupation n'est que de 2.55 en 1999.
Le phénomène de décohabitation ayant une incidence très importante sur la consommation de logements, deux hypothèses peuvent être envisagées :

Hypothèse basse : nombre d'occupants par résidence principale autour de 2.50 en l'an 2025.
6041 (population des résidences principales en 1999) / 2.50= 2 416.
2 416 – 2 280 (résidences principales en 1999) = 136.
136 résidences principales seront nécessaires pour répondre aux besoins issus du phénomène de desserrement.

Hypothèse haute : nombre d'occupants par résidence principale autour de 2.40 en l'an 2025.
6 041 (population des résidences principales en 1999) / 2.40 = 2 517
2 517 – 2 280 (résidences principales en 1999) = 237
237 résidences principales seront nécessaires pour répondre aux besoins issus du phénomène de desserrement.

**Résidences secondaires**
Le nombre de résidences secondaires devrait se maintenir au niveau actuel. Il représente tout de même encore près de 6 % du parc de logements

**Logements vacants**
En 1999, le pourcentage de logements vacants est de 6 %.
Ce taux, en diminution par rapport à 1990 (10%), devrait se maintenir autour 6%, ce qui serait suffisant pour permettre le parcours résidentiel de chacun sur le territoire intercommunal.

**Hypothèses :**
Deux hypothèses peuvent être calculées selon le taux de desserrement retenu :

Hypothèse 1, avec un nombre d'occupants par résidence principale de 2.50 :
2 280 (résidences principales en 1999) + 134 (renouvellement) + 136 (desserrement) + 0 (résidence secondaire) = 2 457(parc total sans logement vacant en 2025)
2 550 / 0,94 = 2 397 (parc total avec les logements vacants en 2025)
2 397 X 0,06 = 143 logements vacants en 2025
143 – 174 (nombre de logements vacants) = -31

Hypothèse 2, avec un nombre d'occupants par résidence principale de 2,40 :
2 280 (résidences principales en 1999) + 134 (renouvellement) + 237(desserrement)
0 (résidence secondaire) = 2 503 (parc total sans logement vacant en 2025)
2 651 / 0,94 = 2 491 (parc total avec les logements vacants en 2025)

2 491 X 0.06 = 149 logements vacants en 2025
149 – 174 (nombre de logements vacants) = -25

**Récapitulatif**

| HYPOTHESE BASSE | | HYPOTHESE HAUTE |
|---|---|---|
| 134 | Renouvellement | 134 |
| 136 | Desserrement | 237 |
| -31 | Logements vacants | -25 |
| 0 | Résidences secondaires | 0 |
| **239** | **TOTAL** | **346** |

Ainsi, d'après ces premières hypothèses, **entre 1999 et 2025, ce sont entre 239 et 346 logements qui seraient nécessaires pour permettre le maintien de la population résidente de 1999, ce qui représente entre 9.5 et 13 logements par an (soit une moyenne de 11 logements/an)**.

Entre **1999 et 2006**, ce sont **76 logements qui ont été construits**, ces constructions ont été insuffisantes pour permettre le maintien de la population, (6 041 habitants des résidences principales en 1999 et 5888 habitants des résidences principales en 2006).

Entre **1999 et 2009,** ce sont **100 logements qui ont été construits**, soit un rythme annuel de 10 logements par an. Pour maintenir la population au niveau de 1999 il reste à construire entre 139 logements et 246 logements d'ici 2025.

Le parc de logements est composé de 90 % de logements individuels et de 10 % de logements collectifs. La consommation moyenne de terrain est de 700 m² pour un logement individuel et de 150 m² pour un logement collectif.

L'objectif de la Communauté de communes en matière de constructions est de s'orienter vers une **répartition individuel/collectif qui serait la suivante : 80 % de logements individuels et 20 % de logements collectifs**.

Dans l'hypothèse de devoir réaliser **139 logements**, il sera nécessaire de **réserver les surfaces** suivantes :

139 x 80 % = 111logements individuels x 700 m² = 7.77ha ;
139 x 20 % = 28 logements collectifs x 150 m² = 0.42 ha ;
*Soit une superficie de 8.19 ha.*

Dans l'hypothèse de devoir réaliser **246 logements**, il sera nécessaire de **réserver les surfaces suivantes** :

246 x 80 % = 196 logements individuels x 700 m² = 13.72 ha ;
246 x 20 % = 50 logements collectifs x 150 m² = 0.75 ha ;
*Soit une superficie de 14.47 ha.*

Les besoins en terrain varient selon l'hypothèse retenue entre 8.19 ha et 14,47 ha pour permettre le maintien de la population au niveau de 1999.

D'autre part, l'opérationnalité de chaque secteur est conditionnée par la maîtrise des sols et donc la volonté des propriétaires. Dès lors, il est nécessaire de réserver au nouveau plan de zonage des secteurs susceptibles d'accueillir les extensions à vocation d'habitat d'une superficie équivalente à 1,2 fois les surfaces définies précédemment, **soit entre 9.82 et 17,36 hectares** (Entre 10 et 17 hectares).

## Les compétences de la CCTA en matière d'habitat

En matière de logement la CCTA exerce des compétences en matière :
- d'aménagement de l'espace communautaire
- de politique du logement et du cadre de vie

## Les autres acteurs qui interviennent sur cette thématique

Une **diversité d'acteurs** intervient sur la Thiérache d'Aumale en matière de logement : nous pouvons notamment citer :

- le **Syndicat Mixte du Pays de Thiérache** : dans un souci de cohérence et d'efficience, l'organisation et la coordination du PIG ont été confiées par les 5 Communautés de communes au Syndicat Mixte du Pays de Thiérache. A cet effet, ce dernier dirige les équipes opérationnelles que sont **l'ARIM Nord Pas de Calais**[7] **et Aisne Habitat** (bailleur social)[8]

- Le **CIL**, organisme HLM propriétaire de logements locatifs sur Etreux, Wassigny et Vaux-Andigny

- l'**ANAH**[9] (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) et d'autres acteurs comme le **Conseil Général de l'Aisne, la CAF, la MSA, l'ANAH, la Préfecture de l'Aisne et la DDASS**,….

## Les dispositifs en faveur de l'amélioration de l'habitat sur le territoire

### Le Pôle Animation Habitat

Le **Pôle Animation Habitat crée en 2002** (porté initialement par la Communauté de communes des 3 Rivières), aujourd'hui porté par le Syndicat mixte du Pays de la Thiérache, constitue un relais local entre les collectivités et l'ensemble des partenaires. Ce pôle est missionné pour appuyer administrativement et techniquement les Communautés de communes ainsi que pour animer un centre de ressources et de conseils aux communes entre autres. A ce jour, deux chargés de mission gèrent le pôle.

### L'Observatoire de l'Habitat

**L'Observatoire a été créé en juillet 2004,** dans la lignée du pôle animation, dans l'optique d'accompagner ce dernier dans le processus d'harmonisation de la stratégie et de l'action en matière de politique locale de l'habitat. L'observatoire constitue un outil de connaissance du contexte et des marchés locaux. D'ailleurs, les données de l'observatoire ont fait l'objet d'une première publication dès 2004, année de sa création, largement diffusée aux élus et aux différents acteurs concernés.

En parallèle, **une étude de programmation** a été menée et a abouti, en juillet 2004, à un objectif de programmation annuelle de logements sur 10 ans décliné par segment et par Communauté de communes, constituant ainsi la base de travail amont du PIG. L'ambition première de cette étude était la suivante :

- Anticiper les évolutions des besoins en logements

[7] ARIM Nord Pas de Calais : **Structure associative qui œuvre pour le développement local**. Cette association travaille en partenariat avec l'Etat et les collectivités territoriales et les institutions

[8] « **Aisne Habitat** » est en charge de l'expertise en matière de logement et a assuré pendant la durée du PIG (Programme d'Intérêt Général) des permanences mensuelles à la Mairie de Wassigny. La fonction première de cette association est d'assister les collectivités dans leurs démarches administratives, techniques et financières d'amélioration et d'aménagement de l'habitat

[9] L'ANAH est un **établissement public crée en 1971** et qui a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement, de réhabilitation et d'amélioration du parc de logements privés existants. Elle subventionne les propriétaires en se centrant sur les publics les plus modestes. Elle mène des missions d'assistance, d'étude et de communication

- Mettre en synergie les politiques de l'habitat et les politiques de développement
- Assurer la cohérence des interventions.

En décembre 2007, l'Observatoire régional de l'habitat a également lancé **une étude sur le logement de jeunes en Thiérache**. En avril 2009, le Pays de Thiérache a été retenu par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) comme l'un des 3 territoires pertinents pour cette étude.

### Le Programme d'intérêt général (PIG) en faveur de l'habitat

**Le Syndicat Mixte du Pays de Thiérache a présenté en 2007 un PIG en faveur de l'habitat** dans le cadre de la Charte d'Aménagement et de développement de Coopération inter territoriale Thiérache qui préfigure la Charte du Pays de Thiérache.
Pourquoi le choix d'un PIG ? Le PIG est un dispositif d'amélioration de l'habitat qui permet d'attribuer des subventions plus élevées par rapport au régime d'aide classique de l'ANAH.
**Ce PIG a été signé le 19 janvier 2006** pour une durée de 3 ans. Contrairement à une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), il ne traite que certains enjeux identifiés en la matière. Les objectifs affichés par le Syndicat Mixte du Pays de Thiérache s'articulent autour de quatre axes :

- La lutte contre l'habitat indigne
- Le développement d'une offre locative privée à loyer conventionné à partir des logements vacants
- L'adaptation des logements
- L'amélioration des conditions de logements des ménages défavorisés.

Dans le PIG, il est question que **l'association Aisne Habitat** intervienne sur :

- le suivi-animation de l'assistance technique
- le volet production d'une offre locative privée à loyer conventionné à partir des logements vacants
- l'adaptation des logements, des propriétaires occupants, au vieillissement et au handicap.

La persistance d'un habitat insalubre, refuge des ménages précaires, est intolérable pour la dignité de l'homme et sa santé. Elle constitue également un frein au développement de la Thiérache. Partant de ce constat, la CCTA a mis la lutte contre l'habitat indigne au cœur de ses préoccupations en matière de logement. Dans le cadre du PIG, une **Convention de lutte contre l'habitat indigne** a ainsi été signée le 29 août 2006 entre le **Syndicat Mixte du Pays de Thiérache, le Conseil Général de l'Aisne, la CAF, la MSA, l'ANAH, la Préfecture de l'Aisne et la DDASS**.
Cette convention porte principalement sur le signalement des logements indignes par les partenaires, notamment à l'aide d'un fichier de pré-repérage des logements. L'ARIM intervient sur la résorption de l'habitat indigne sur la CCTA sur des missions très spécifiques comme par exemple l'accompagnement social des ménages, le repérage des risques d'accessibilité au plomb et au monoxyde de carbone, entre autres.

Dans le cadre du PIG, une **permanence** a été mise en place par le bailleur social Aisne Habitat, pour collecter les demandes. Ces permanences sont toujours assurées à ce jour et ont permis de collecter **42 contacts entre 2006 et 2009,** enregistrés auprès des services d'Aisne Habitat sur le territoire de la CCTA.

**Une majorité de propriétaires bailleurs parmi les demandeurs**

*Sources : PIG – CCTA – Bilan du 19 janvier 2006 au 30 janvier 2009*

La répartition est la suivante :

| Statut d'occupation | Nombre de contacts | % |
|---|---|---|
| Propriétaires bailleurs | 24 | 58 % |
| Propriétaires occupants | 18 | 42 % |
| TOTAL | 42 | 100% |

## Les subventions de l'ANAH

L'**ANAH** constitue un acteur financier majeur dans le processus du logement via les subventions qu'elle alloue aux particuliers à hauteur de 50%, le **Conseil Régional de Picardie** à hauteur de 10% et le **Conseil Général de l'Aisne** à hauteur de 20%. Les majorations de ces subventions sont attribuées par chaque Communauté de communes (soit 34 000€ après avenant sur la CCTA).

**Un dispositif incitatif dont l'ANAH est le principal financeur** *Source : PIG Habitat mars 2007*

**Détail des aides financières de l'ANAH et des Communautés de communes :**

| | ANAH | Aides complémentaires dans le cadre du PIG Communautés de communes |
|---|---|---|
| **Logement locatif conventionné** (y compris avec sortie d'insalubrité) | **30%** d'une dépense plafonnée* | **5%** d'une dépense plafonnée à 60 000 € HT + primes |
| | **30% + 20%** d'une dépense plafonnée* en cas de travaux de sortie d'insalubrité ou de péril | |
| **Sortie d'insalubrité – propriétaires occupants** | **50%** d'une dépense plafonnée à 30 000 € HT | **25%** d'une dépense plafonnée à 30 000 € HT |
| **Adaptation des logements** | **70%** | / |
| **Propriétaires Occupants Très sociaux** | **35%** d'une dépense plafonnée à 13 000 € | / |

* à 500 € par mètre carré de surface habitable plus la moitié de la surface des annexes dans la limite de 8 mètres carrés.

Le logement locatif conventionné bénéficie d'aides forfaitaires afin de favoriser les économies d'énergies de la part de la Communauté de communes.

## Le fond de soutien à l'accession à la propriété

Par ailleurs, la CCTA et le Syndicat Mixte du Pays de Thiérache ont engagé la création d'un **Fond de soutien à l'accession à la propriété** via des aides financières. Les communes quant à elles s'engagent à une production de terrains à bâtir. La **CCTA** et les **Communautés de communes Thiérache du Centre, Région de Guise, des Portes, Pays des Trois Rivières** se sont engagées à verser une aide financière aux communes et aux bailleurs sociaux. Et ce, en vue de permettre l'acquisition de terrains, l'assistance d'une expertise dans le domaine du bâtiment, l'accession aux

viabilités,… . Cette subvention est plafonnée à 2000€ par lot et est soumise à des conditions d'attribution.

## Premiers bilans du PIG pour la CCTA et perspectives

**Bilan de l'opération – Janvier 2007** (Source : Extrait du PIG en faveur de l'habitat)

Cette opération connaît un bon démarrage, et même un certain succès concernant le volet production de logements **locatifs conventionnés à partir de logements vacants.** En effet, ce sont **45 logements privés** qui devraient être mis sur le marché, l'objectif initial étant de 47 logements par an sur les 4 Communautés de communes (logements locatifs conventionnés vacants simples et avec insalubrité).
Concernant le volet résorption de l'**habitat insalubre chez les propriétaires occupants**, il y a eu **1 dossier** d'agréé en 2006 sur la Communauté de communes de la Thiérache du Centre. Cependant, une dizaine de dossiers sont en cours de constitution et attendent la mise en œuvre du dispositif de préfinancement des subventions publiques.
De plus, **13 dossiers d'adaptation du logement** (vieillissement /handicap) ont été agréés pour les propriétaires occupants. Le confort (au sens de l'INSEE : WC intérieur, salle de bain, chauffage central) a été amené dans **29 logements de propriétaires occupants très modestes**.

En tout, ce sont plus de **260 contacts** qui ont été traités par Aisne Habitat et l'ARIM Nord pas de Calais. Cependant ces chiffres restent à nuancer avec le **bilan de 2009** :

- Sur la CCTA, les objectifs de prise de contacts et de réalisations concernant les **dossiers d'adaptation au vieillissement et au handicap atteignent 80%,** donc en deçà des objectifs fixés en début de programme. Ceci étant dû à une transmission diffuse des informations et à la lourdeur et la complexité des procédures administratives.

- Pour ce qui concerne la **réhabilitation de logements vacants**, le chiffre s'élève à 120% ce qui est une véritable réussite. De plus, 77% du chiffre d'affaires généré par le programme a été réalisé par des entrepreneurs résidant dans un des cantons de la Thiérache. Pour la CCTA, il s'agit de 161 000€ de chiffre d'affaire réalisés par des entrepreneurs de son territoire.

- Ce sont 8 ménages, soit 13 personnes situées en milieu rural qui ont pu être **maintenues à domicile grâce à ces financements**.

- Le PIG prévoyait un **accompagnement social de la part de l'ARIM** et pourtant la complexité des procédures, particulièrement pour l'aménagement des logements des personnes handicapées ou à mobilité réduite nécessitant la contribution de nombreux experts, **n'a pas permis de faire aboutir certaines demandes**.

La moitié des abandons de demandes sont non identifiés et pourraient correspondre à l'hypothèse avancée précédemment.

| Motifs d'abandon du projet | |
|---|---|
| Abandon d'achat du bien / vente | 1 |
| Travaux faits par le demandeur ou déjà réalisés | 1 |
| Transformation d'usage (hors cible PIG) ou autre financement (PST) | 2 |
| Autre | 1 |
| Non renseigné / sans nouvelle | 7 |
| **Total** | **12** |

*Source : PIG – CCTA, Bilan du 19 janvier 2006 au 30 janvier 2009*

## Le regard des acteurs du logement sur la situation en Thiérache d'Aumale

Le Pays de Thiérache connaît un **taux de rotation important dans le logement social**. Ce taux s'élève en effet à environ 18 – 19 % et témoigne d'une grande mobilité de la population dans le parcours résidentiel. A noter cependant que ce taux de rotation est un peu moins important en Thiérache d'Aumale. Les bailleurs sociaux observent une **paupérisation grandissante au niveau du logement** avec des populations qui rencontrent des difficultés pour accéder à l'emploi et des problèmes de mobilité.

La question de l'adaptation du parc de logement aux besoins et attentes de la population est également posée. Pour les bailleurs sociaux, il est de plus en plus difficile de louer des **grands logements**, la demande étant aujourd'hui davantage tournée vers les petits logements. Autre caractéristique : les individus souhaitent de plus en plus fortement un **logement individuel plutôt que collectif**. Sur le territoire, la concurrence des maisons individuelles par rapport au logement collectif est ainsi constatée. Et ce, malgré le fait que les maisons soient plus chères à entretenir sur le long terme (phénomène de paupérisation).

Différents **facteurs** peuvent expliquer l'important taux de rotation dans le logement sur le territoire du Pays de Thiérache :

- le **vieillissement** de la population avec un nombre de décès important
- pour des raisons d'emploi, le territoire enregistre beaucoup de **départs**
- les individus préfèrent les **maisons individuelles** ou des **petits logements**.

La thématique du logement ne peut être dissociée des **phénomènes démographiques** (solde migratoire,…) **ni de la question des déplacements** puisque la mobilité des personnes est un facteur de choix des logements. Avec les phénomènes de **décohabitation** et de **vieillissement de la population**, la question du maintien à domicile des personnes âgées dans de petits logements adaptés deviendra toujours plus cruciale.

**Le Programme d'intérêt général va être reconduit au niveau du Pays de Thiérache.** Cette action sera par ailleurs complétée par **le Plan départemental de l'habitat (PIG départemental sur l'insalubrité** qui s'articulera avec les démarches locales (PIG locaux)).
L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (**ANAH**) travaille aujourd'hui sur le développement d'un nouveau dispositif pour la réhabilitation de logements. Par ailleurs, en matière de logement, un autre interlocuteur ne doit pas être oublié : les **Espaces Info Energie (EIE)** en Thiérache.

## *Logement : ce qu'il faut retenir*

| | |
|---|---|
| **ATOUTS** | • Forte part de propriétaires : 69% contre 29% de locataires<br>• Un parc de logements essentiellement constitué de résidences principales 88%<br>• Une dynamique partenariale autour du thème du logement<br>• Le Programme d'intérêt général (PIG) : système de subvention avantageux, lutte contre l'habitat indigne, adaptation des logements mais dont la reconduction n'est pas acquise<br>• Un Pôle animation et un Observatoire de l'habitat sur le Pays de Thiérache<br>• ***Une absence de crise du logement*** |
| **FAIBLESSES** | • Un parc de logements anciens et vieillissants / ***l'état de l'habitat ancien***<br>• Un parc de logements sociaux relativement faible, mais en augmentation (10.22% du parc de logement de 2006)<br>• ***Un taux de rotation important dans le logement social***<br>• Un rythme modeste de construction de 12 logements par an depuis 25 ans<br>• Un phénomène de décohabitation assez marqué avec une diminution du nombre de personnes par résidence principale : 2.46 habitants par logement en 2006.<br>• Confort des résidences principales en amélioration mais des logements qui restent sans chauffage et sans salle d'eau<br>• Insuffisance de logements pour maintenir la population<br>• Objectifs du PIG non atteints sur les dossiers liés au vieillissement et au handicap<br>• ***Des maisons en ruine, abandonnées***<br>• ***Des logements anciens qui ne répondent pas à la demande (notamment en ce qui concerne l'isolation)*** |
| **OPPORTUNITES** | • Suite à la fin du PIG, une réflexion est menée pour un nouveau programme<br>• ***Plan départemental de l'habitat : un PIG départemental sur l'insalubrité qui s'articulera avec les démarches locales (PIG locaux)***<br>• ***L'ANAH développe un nouveau dispositif pour la réhabilitation de logements***<br>• ***Les espaces info énergie, acteurs ressources dans la thématique logement*** |
| **PRESSIONS** | • ***Paupérisation grandissante dans le logement (problèmes d'accès à l'emploi et de mobilité des personnes)***<br>• ***Une demande croissante de logements individuels***<br>• ***Le maintien des personnes âgées à domicile : une question cruciale pour les années à venir*** |

# Chapitre : Organisation et aménagement de l'espace

# Fiche Transports et déplacements

## Problématique

La problématique des transports et déplacements fait partie à part entière du défi du changement climatique. Les émissions de gaz à effet de serre sont essentiellement dues à la consommation d'énergie liée aux activités humaines du fait de l'industrialisation des sociétés modernes. Les transports sont responsables de plus du quart des émissions de gaz à effet de serre en France en 2006. Des émissions qui ont augmenté de 20% entre 1990 et 2006 et qui s'expliquent principalement par l'augmentation du trafic routier.
La problématique des déplacements est également une composante majeure de la stratégie en matière de développement urbain, notamment en ce qui concerne les interactions entre urbanisation et infrastructures d'une part et espace urbain et réseaux d'autre part.

## Contexte réglementaire

Le **Plan de Déplacement Urbain (PDU)** concerne les agglomérations de plus de 100.000 habitants et doit veiller à la réduction du trafic des automobiles en organisant de manière optimale les transports au sein de ces agglomérations. Il s'agit d'un des instruments de planification destiné à réduire le niveau et les effets de la pollution atmosphérique sur la santé et l'environnement, institué par la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996. Il est élaboré et mis en œuvre par les collectivités ayant des compétences en matière de transport. **La CCTA n'est pas concernée par cette réglementation.**

En revanche, la **CCTA et ses communes sont touchées par la loi Handicap de 2005**. Par son **article 45**, cette loi impose aux communes ou leurs établissements publics de coopération intercommunale, d'élaborer des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics dans le délais de 3 ans à compter de la date de publication du décret d'application du 21 décembre 2006.
Cette loi handicap impose également la mise en accessibilité dans un délai maximal de dix ans des services de transports collectifs et des établissements recevant du public.

## Synthèse de la situation

### Un territoire couvert par différents réseaux de communication

### Le réseau routier

La Thiérache d'Aumale est **excentrée par rapport aux grandes infrastructures routières**. L'autoroute la plus proche est l'**A26** et se situe au sud-ouest du territoire en direction de Saint-Quentin. Le territoire de la Communauté de Communes est traversé par de **nombreuses routes départementales** : la RD 27, la RD 28, la RD 68, la RD 69, la RD 76, la RD 77, la RD 86, la RD 272, la RD 665, la RD 782, la RD 865, la RD 946, la RD 960.

La **RD 946 est classée « à grande circulation » par décret du 8 janvier 1974**. Celle-ci traverse les communes de Oisy, Etreux, et Vénérolles du Nord au Sud. Son accès est réputé dangereux. L'article L11-1-4 du Code de l'Urbanisme institue une inconstructibilité de part et d'autre de l'axe des routes classées à grande circulation et ceci en dehors de espaces urbanisés des communes. Les secteurs des communes situés en dehors des parties actuellement urbanisées le long de la RD 946 sont donc concernés par une inconstructibilité[10] de 75 mètres de part et d 'autre de l'axe de cette voie.

**Le tableau ci-dessous indique la largeur des secteurs affectés selon leur catégorie** :

| NIVEAU Sonore de référence Lacq (6h-22h) en dB(A) | NIVEAU Sonore de référence Lacq (22h-6h) en dB(A) | CATEGORIE de l'infrastructure | LARGEUR MAXIMALE Des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (1) |
|---|---|---|---|
| L>81 | L>76 | 1 | D=300m |
| 76<L<81 | 71<L<76 | 2 | D=250m |
| 70<L<76 | 65<L<71 | 3 | D=100m |
| 65<L<70 | 60<L<65 | 4 | D=30m |
| 60<L<65 | 55<L<60 | 5 | D=10m |

*(1) cette largeur correspond à la distance définie à l'article 2 compté de part et d'autre de l'Infrastructure*

### Le bruit et la circulation

Rappel : La **loi sur le bruit n°92-1444 du 31 décembre 1992** indique dans son article 1er que « *les dispositions ont pour objet, dans les domaines où il n'y est pas pourvu, de prévenir, supprimer, ou limiter l'émission ou la propagation sans nécessité ou par manque de précautions des bruits ou des vibrations de nature à préserver des dangers, à causer un trouble excessif aux personnes, à nuire à leur santé ou à porter atteinte à l'environnement* ».
Par arrêté du 12 décembre 2003, le Préfet a procédé au classement de l'ensemble des infrastructures du département. La Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale n'est pas concernée.

[10] Remarque : Cette inconstructibilité ne s'applique pas aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières, aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières, aux bâtiments d'exploitation agricole, aux réseaux d'intérêt public ainsi qu'à l'adaptation, au changement de destination, à la réfection ou à l'extension des constructions existantes.

La Thiérache d'Aumale possède également un **maillage de routes communales important**. L'**entretien des voies communales et le débroussaillage des accotements** de ces dernières représentent un **coût conséquent et une gestion complexe** pour les communes. Les distances entre chaque village sont restreintes et permettent de relier rapidement les villages entre eux.

## Organisation de la trame viaire

**Situation des voies départementales à travers le territoire de l'intercommunalité**

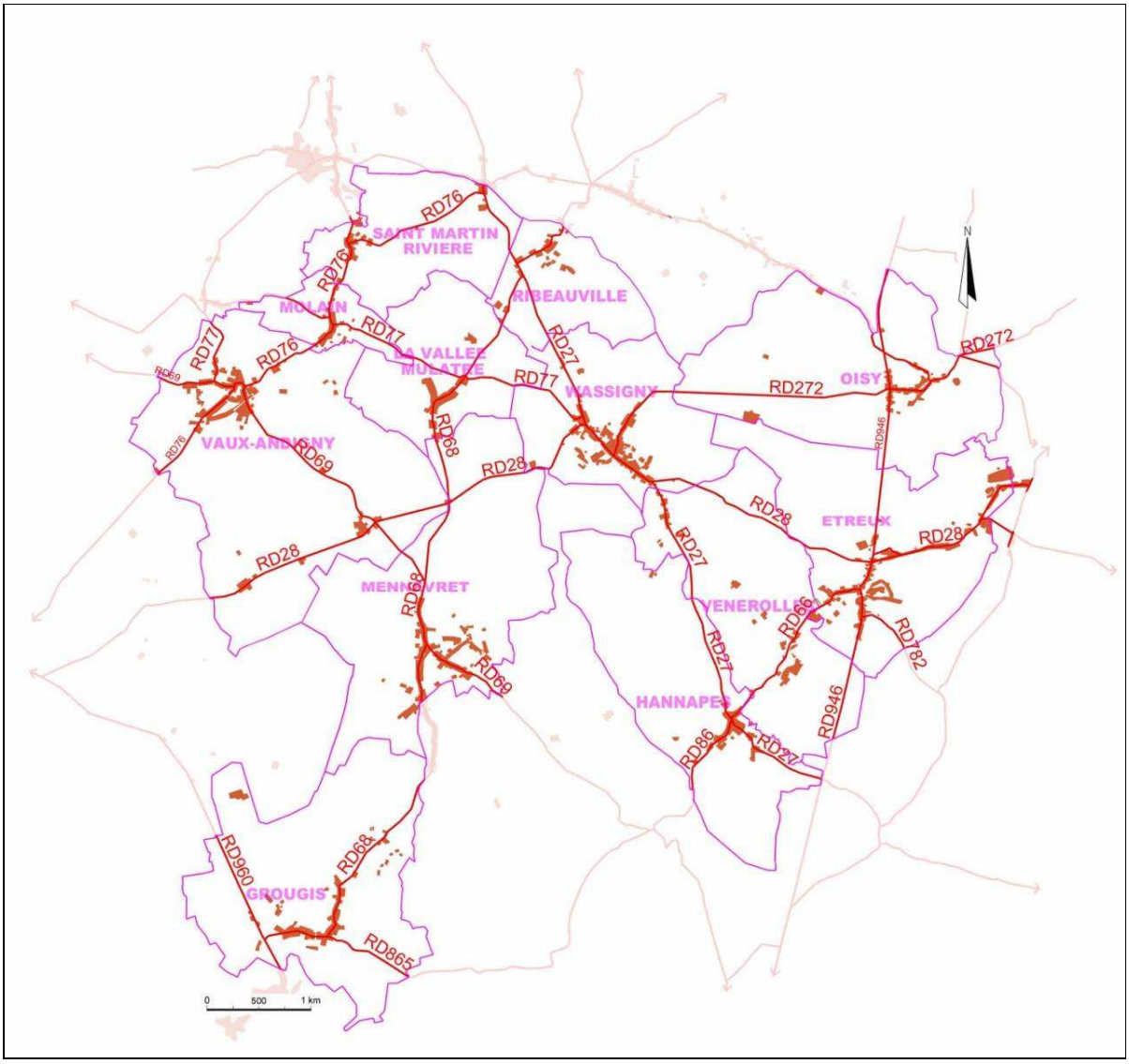


Toutes les communes sont concernées par le passage d'une ou plusieurs RD sur leur territoire.

**Organisation de la trame des voies carrossables à travers le territoire de l'intercommunalité**

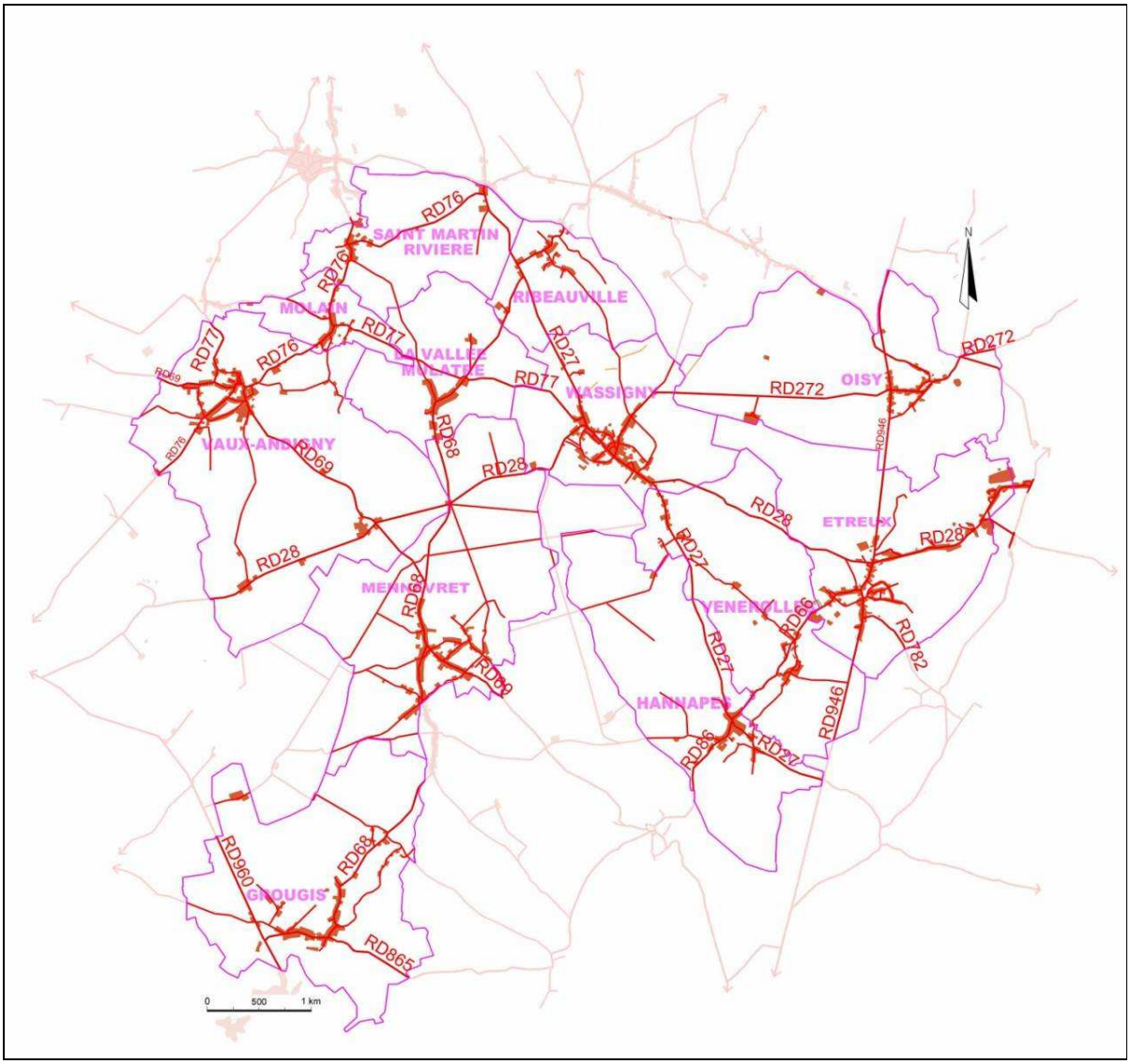


*Routes Départementales (RD)*

*Autres voies carrossables*

**Organisation de la trame viaire et du réseau de chemins ruraux**
**à travers le territoire de l'intercommunalité**

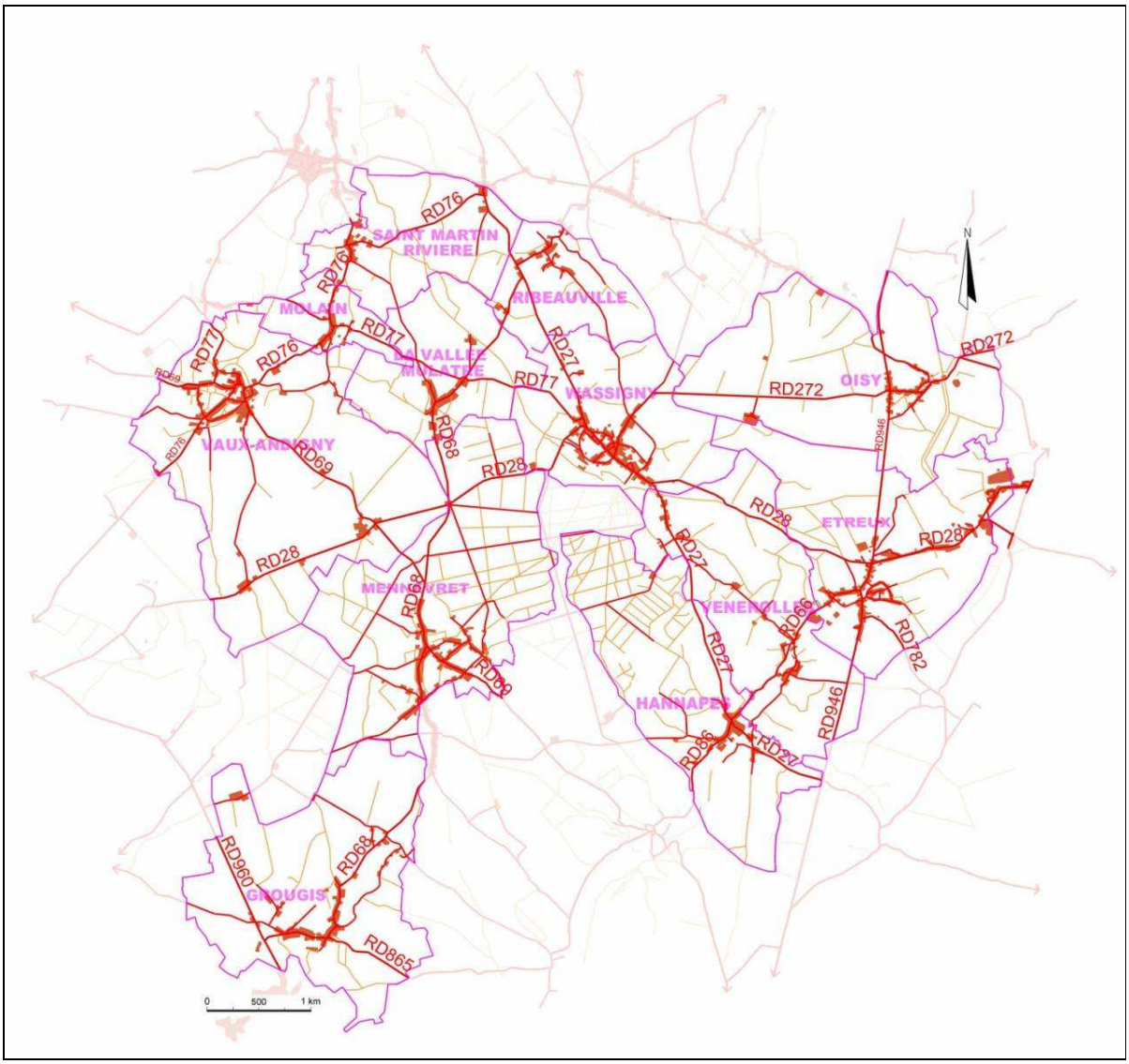


*Routes Départementales (RD)*

*Autres voies carrossables*

*Chemins ruraux*

Le territoire intercommunal est traversé par de **nombreux chemins ruraux, issus des pratiques culturales et de l'histoire de chaque commune**.
La forêt domaniale d'Andigny présente un **réseau dense de chemins orthogonaux**, découpant l'espace forestier en quadrillage régulier **(Compléments cf. dossier PLU).**

Au sujet de la carte des chemins ruraux, il convient de préciser que bon nombre de **chemins présentés /identifiés sur ces dernières ne sont plus carrossables car ils ont été appropriés** (« privatisation » de certains chemins), **modifiés ou ont disparu**. Cet état de fait induit une question

de fond qui devra être traitée dans le cadre du PLUi et de l'Agenda 21 à savoir : **quel devenir pour ces chemins ruraux ?**
Certains chemins ruraux ne sont en revanche **pas concernés par cette question** dans la mesure où, depuis 1968, en raison du remembrement, des échanges de terre et des regroupements de parcelles ont eu lieu. Dans ce cadre précis, le chemin est devenu terre agricole et fait partie du patrimoine agricole privé.

### Trafic et comptages : Cf. dossier PLU

### Le réseau fluvial

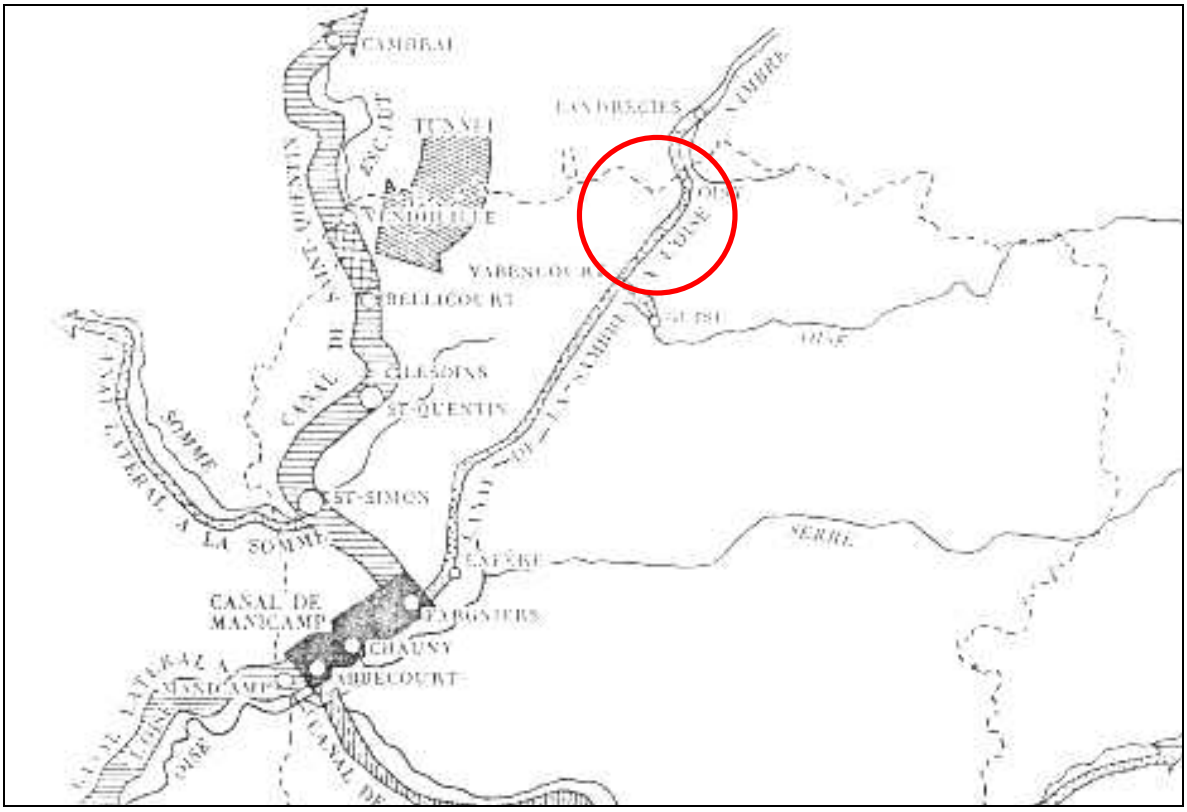


La CCTA est traversée par le **canal de la Sambre à l'Oise**. Celui-ci est relié au **canal de Saint Quentin, au canal de l'Oise à l'Aisne et au futur canal Seine-Nord**. Les conditions d'accessibilité du domaine public fluvial sont précisées par le décret du 6 février 1932 portant règlement général de police des voies de navigation intérieure. Il existe plusieurs **conventions de superposition d'affectation** entre les communes d'Etreux, Oisy, et Vénérolles, et le service de la navigation de la Seine.

**Bref rappel historique du réseau des canaux de la région**

Le **canal de la Sambre à l'Oise, ouvert en 1839**, relie les deux rivières entre Landrecies et La Fère. Il permet de faire la jonction entre la mer du Nord, le bassin de la Meuse et la région Parisienne. Long de **67 km et doté de 38 écluses**. Le canal de la Sambre à l'Oise tout comme le canal de Saint Quentin, servit longtemps au transport du charbon entre le Nord, la Belgique et la région parisienne.

Depuis plusieurs années, le canal de Saint Quentin voit sa fréquentation constamment augmenter grâce à l'essor du tourisme fluvial.
Si le canal de Saint Quentin a pu développer son trafic en raison de son lien direct avec la région parisienne (canal latéral à l'Oise, canal Seine-Oise), les autres canaux secondaires n'ont pas connu la même affluence. Les **canaux secondaires ont été frappés de plein fouet par une chute du trafic**. A titre d'exemple, le canal de la Sambre à l'Oise voit, entre 1982 et 1992, son trafic divisé par quatre.

L'impact des équipements du canal est relativement modéré en raison de la discrétion de leur circulation et surtout par leur site d'implantation. Dans la vallée de l'Oise, le canal ne se distingue pratiquement pas du cours naturel de la rivière. Les infrastructures (écluses, ponts…) qui y sont liées sont finalement les seules à révéler la présence de ces voies de passage.
Aujourd'hui, la **survie des canaux** n'est assurée que par le **transport de céréales et d'agrégats** en partance pour la région parisienne. La fonction de plaisance, quant à elle, semble profiter de l'accalmie du trafic. Cette pratique en émergence ouvre des perspectives d'avenir.

**Une exception est cependant à noter pour le canal de la Sambre à l'Oise :**

Cette voie navigable est étroitement imbriquée avec le réseau hydrographique de la Sambre, de l'Oise et de leurs affluents. Elle participe à la gestion hydraulique de ces sous bassins au travers de **10 barrages associés aux écluses sur la Sambre et de 19 barrages disposant de vannes d'alimentation et de rejets des eaux du réseau hydrographique** avec le canal sur le versant Oise.

Ces ouvrages ont pour vocation de **réguler le débit des eaux transitant par le canal**. En effet, certains affluents de l'Oise ont été intégrés partiellement dans des biefs du canal de la Sambre à l'Oise. Les ouvrages hydrauliques sont en grande partie mécanisés. Ils sont automatisés sur la Sambre canalisée. Ils font l'objet d'une gestion centralisée à partir d'un poste fixe à Berlaimont. Sur le versant Oise du canal, il existe un **projet d'automatisation d'environ 5 M€**.

Pour être en conformité avec **la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques** (LEMA) qui impose une connaissance des débits d'alimentation des canaux et de leurs rejets dans le milieu naturel, une première campagne d'instrumentation des principaux ouvrages (quatre) de prise d'eau et rejet est en cours sur le canal de la Sambre à l'Oise sous maîtrise d'ouvrage des Voies Navigables de France (VNF).

**Remarque : La navigation sur le canal de la Sambre à l'Oise est coupée depuis mars 2006 à l'endroit du Pont de Vadencourt**, suite à un rapport d'expertise qui constatait le risque d'effondrement de certaines arches de cet ouvrage mettant en péril des vies humaines. A cette date, la Sambre connaissait une **activité de tourisme fluvial** entre le réseau belge et le réseau français (500 à 700 bateaux par an), mais **n'avait plus aucun trafic commercial**.

A travers cette coupure, c'est cependant **toute l'activité de tourisme fluvial de la Sambre canalisée et du canal de la Sambre à l'Oise, long de 116 km de la frontière belge à Travecy, qui s'est effondrée, passant d'une moyenne de 700 bateaux à la frontière à moins d'une centaine**.

Le coût minimum de remise en état, pour rétablir la continuité de la liaison fluviale de la frontière belge à l'Oise via ce canal et la Sambre canalisée, est évalué à 8 M€ (en 2009) ; cette enveloppe correspond à la reconstruction des deux ponts-canaux et devrait vraisemblablement être accompagnée par des opérations de défense des berges et de rétablissement de la profondeur du lit.
Enfin, le canal de la Sambre de l'Oise n'étant plus en activité en raison de la défectuosité du pont de canal de Vadencourt, c'est un **envasement et un développement de végétation** que l'on constate au sein du canal.

Aujourd'hui se pose le **problème de la reconversion de ce canal** : quelles perspectives de développement ?

### Les voies ferroviaires

Aucun réseau ferroviaire actuel ne fonctionne sur le territoire. Seule une **ancienne ligne de chemin de fer** Bussigny-Wassigny-le Nouvion-en-Thiérache traverse les communes de Vaux-Andigny, la Vallée Mulâtre, Mennevret, Wassigny, Vénérolles et Etreux. **(Compléments cf. dossier PLU).**

### Des distances domicile-travail de plus en plus importantes

| Années | Population ayant un emploi et travaillant dans la Communauté de Communes | | Population ayant un emploi et travaillant hors Communauté de Communes | |
|---|---|---|---|---|
| 1990 | 969 | 46.23 % | 1127 | 53.76 % |
| 1999 | 681 | 33.91 % | 1327 | 66.08 % |
| 2006 | 523 | 24.95 % | 1573 | 75.05 % |

Depuis 1990, alors que le nombre d'actifs reste sensiblement le même, on constate une **forte évolution du nombre de personnes travaillant à l'extérieur du territoire** (53% en 1990, contre 75% en 2006). Cette évolution de la mobilité professionnelle induit d'importantes migrations pendulaires et entraîne des conséquences sur le trafic automobile.

Malgré l'absence de données, il est important de noter la **dynamique de déplacement existante vers le département du Nord** qui offre des **opportunités** aux habitants de la Thiérache d'Aumale tant en terme **d'emploi avec la présence d'activités économiques qu'en terme d'accès à différents services comme la santé par exemple**.

## La prépondérance de la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail

**Les déplacements domicile-travail en 1999**

| Mode de déplacement domicile-travail en 1999 | Nb | % |
|---|---|---|
| Aucun transport : | 185 | 9.21 % |
| Marche à pied : | 214 | 10.65 % |
| En deux roues : | 127 | 6.32% |
| En voiture particulière | 1400 | 69.72 % |
| En transport en commun : | 23 | 1.14 % |
| Plusieurs modes de transport : | 59 | 2.93 % |
| **Total des actifs occupés:** | **2008** | **100%** |

**Les déplacements domicile-travail en 2006**

| Mode de déplacement domicile-travail en 2006 | Nb | % |
|---|---|---|
| Aucun transport : | 136 | 6.74 % |
| Marche à pied : | 188 | 9.32 % |
| En deux roues : | 76 | 3.77% |
| En voiture particulière | 1605 | 79.57% |
| En transport en commun : | 12 | 0.59 % |
| | | |
| **Total des actifs occupés:** | **2017** | **100%** |

*Source : INSEE/ CD-Rom : Communes Profils – 1999*

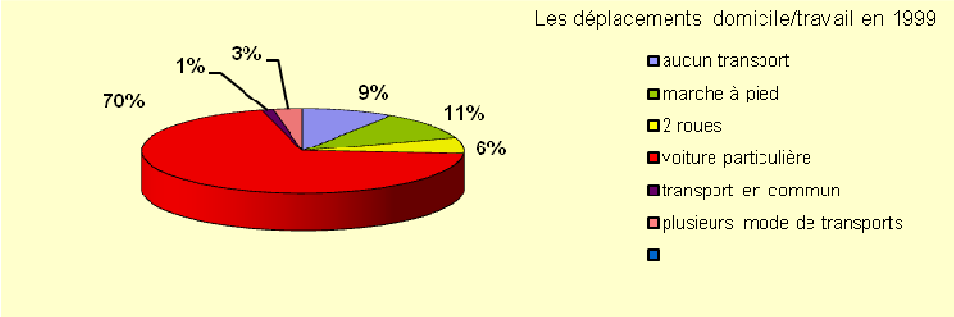


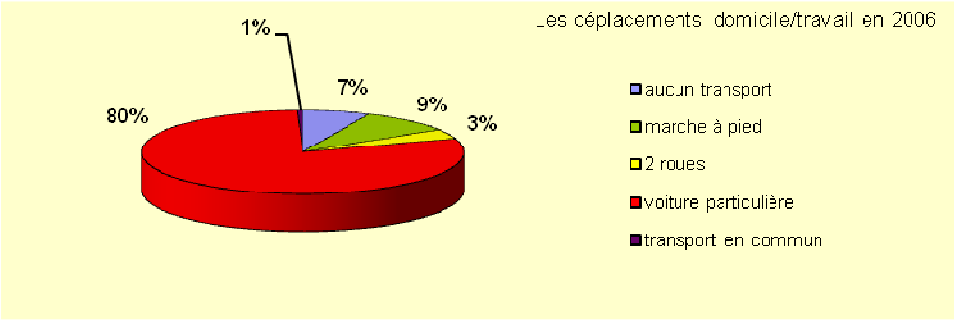


L'analyse de ces chiffres fait ressortir **une augmentation significative de l'usage de la voiture entre 2006 et 1999 (+ 10%)**. Si l'on ne tient pas compte des personnes qui n'ont pas de déplacements à faire pour travailler, la voiture représente 85% des déplacements domicile-travail. En ajoutant l'utilisation des 2 roues, **89 % des déplacements domicile-travail sont des déplacements individuels**.

La **marche à pied** représente 10% des autres déplacements. Le **transport collectif est marginal** avec 0,6 % des transports.

Les entreprises les plus importantes sur la Thiérache d'Aumale n'ont pas développé de **Plan de Déplacement d'Entreprises pour leurs salariés**.

### Des freins à la mobilité

Les caractéristiques de la Thiérache d'Aumale (baisse du nombre d'emplois sur le territoire, …) impliquent une **mobilité professionnelle importante** comme le prouve le pourcentage élevé d'actifs travaillant à l'extérieur du territoire (75%).

Un **manque de mobilité** est également constaté auprès des demandeurs d'emploi, des jeunes susceptibles de poursuivre des études hors du bassin. Par ailleurs, on constate chez certains salariés du territoire un même frein à se déplacer sur les territoires voisins (pour des formations par exemple).
Les raisons de ce manque de mobilité découlent de **causes culturelles et sociales** ainsi que d'une **insuffisance de transport collectif**[11].

### Déficience et inadaptation des transports collectifs pour les déplacements des habitants de la Thiérache d'Aumale

Le territoire est desservi par **cinq lignes régulières gérées par la Régie Départementale des Transports de l'Aisne** :

- Ligne N°352 : GUISE – LE CATEAU
- Ligne N°390 : GUISE – BOHAIN
- Ligne N°480 : SAINT QUENTIN – GUISE
- Ligne N°460 : SAINT-QUENTIN – HIRSON
- Ligne N°470 : BOHAIN – HIRSON

Les communes de Oisy et de Ribeauville ne sont desservies par aucune ligne régulière. Les horaires de ces lignes sont organisés sur les **rythmes des transports scolaires**. Ils se révèlent inadaptés aux besoins des habitants en termes de **déplacements professionnels ou de loisirs**[12].

**Aucune ligne SNCF n'est présente sur le territoire**. Les gares les plus proches sont **Busigny et Bohain** au sud-ouest de la Thiérache et permettent de rejoindre Saint-Quentin et Hirson au Nord-est pour rejoindre Laon. Les **lignes régulières de bus** qui permettent de rejoindre les gares SNCF ne sont pas en correspondance avec les horaires des trains.

### Un système expérimental de transport à la demande pour faciliter la mobilité des habitants : HERBUS

Suite à une étude des besoins en 2003 et 2004, le Syndicat Mixte du Pays de Thiérache a souhaité développer de **manière expérimentale un transport collectif public à la demande**. Il permet aux personnes rencontrant des problèmes de mobilité de se déplacer sur l'ensemble des bourgs centres de la Thiérache et de rejoindre les lignes de transport régulières.

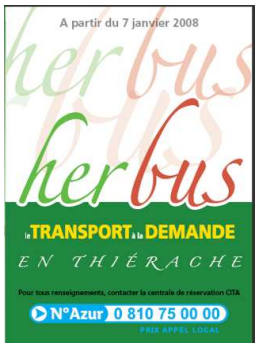


[11] Monographie de la Thiérache, mai 2006, Conseil Régional de Picardie, p-10.2
[12] Sources : Projet de Charte de développement durable du Pays de Thiérache, Document 1, juillet 2007 et Statistiques CCTA des lignes régulières, Régie Départementale des Transports de l'Aisne, Février 2008

## Le transport scolaire

Le **service des transports scolaires du Conseil général de l'Aisne** est en charge du transport des enfants scolarisés sur les communes de la Thiérache d'Aumale. Pour le groupement scolaire HITL (Hannapes, Iron, Tupigny, Lesquielles), il est géré par la **Régie des transports de Tupigny**. Une part importante des habitants des villages dans lesquels se trouvent des établissements scolaires utilisent leur automobile pour déposer leurs enfants à l'école.
Il n'existe pas de **systèmes de transport scolaire pédestre** (de type « Pédibus ») sur le territoire de la Thiérache d'Aumale. Si ce système de transport peut **être adapté en centre-bourg**, il n'est en revanche **pas pertinent pour les plus petits villages de la CCTA qui comprennent des écarts**.

### Le transport des marchandises

Le **transport routier** est le seul mode de transport utilisé pour l'approvisionnement des différentes entreprises de la Thiérache d'Aumale et l'export de leur production. Le **canal** pourrait redevenir, comme cela a longtemps été le cas pour les industries du territoire, une possibilité supplémentaire de transports pour les marchandises.

### Des démarches en vue d'améliorer la mobilité des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap

L'ensemble des infrastructures publiques n'est pas toujours adapté pour les personnes à mobilité réduite. Certaines communes sont en cours de **mise aux normes des bâtiments communaux pour l'accès des personnes handicapées**. Les **Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics** (P.A.V.E) restent à mettre en place sur l'ensemble des communes.

### Les modes de déplacements doux

La population qui utilise majoritairement la marche à pied comme mode de déplacement principal est une **population captive**, qui ne dispose pas de voiture particulière :

- soit pour **des raisons d'âge** : les scolaires, les personnes âgées,…
- soit pour **des raisons de revenus** : salariés ayant de faibles revenus, chômeurs et personnes au foyer notamment…

Les habitants qui résident dans le centre des bourgs ont plus souvent recours à la **marche à pied**. Le **vélo** fait aussi partie des moyens de déplacement pour une partie des habitants de la Thiérache d'Aumale. La Thiérache d'Aumale est marquée par **l'absence d'équipements facilitant les déplacements doux** (bornes de stationnement pour les vélos, pistes cyclables, voies vertes,…) et de zones 30.

### Des potentiels pour encourager des modes de déplacements doux

**L'ancienne voie ferrée, le canal et ses chemins de halage du canal**, les **courtes distances séparant les villages** et le **faible relief du territoire** sont des facteurs facilitant le développement des modes de déplacements doux[13].

### Une pratique du covoiturage sur le territoire

Il est constaté sur le territoire l'existence d'un covoiturage « informel » (certaines personnes ne disposant pas de voiture ou n'ayant pas de permis de conduire). Le phénomène semble courant (pour effectuer ses courses notamment) sans pour autant être connu ou formalisé d'une quelconque manière. Le **Conseil général** travaille aujourd'hui à la mise en place d'une **plateforme de covoiturage à destination de ses agents**. Il est prévu, qu'à terme, cette plateforme soit étendue à l'ensemble de la population. La question de l'information des publics sur les différents modes de transport existants fera partie des enjeux du projet.

[13] Analyse d'un territoire : Thiérache d'Aumale, réunion du 25 juin 2009, CAUE de l'Aisne

### Projet en réflexion

Un certain nombre de communes traversées par l'ancienne voie ferrée souhaiteraient développer une voie verte.

## *Transports et déplacements : ce qu'il faut retenir*

| | |
|---|---|
| **ATOUTS** | • Le canal, possibilité de transport de marchandises et d'activités touristiques<br>• Un système expérimental de transport à la demande pour faciliter la mobilité des habitants (HERBUS)<br>• Des potentiels (relief, courtes distances entre les villages, …) pour encourager les modes de déplacements doux<br>• ***Une pratique du covoiturage sur le territoire***<br>• ***Un environnement qui favorise les déplacements doux***<br>• ***Le transport scolaire gratuit*** |
| **FAIBLESSES** | • Une mauvaise desserte régionale (Infrastructures routières, transports en communs)<br>• Etat du réseau routier<br>• Linéaire et maillage important de routes communales entrainant une gestion complexe et des coûts importants<br>• Déficience et inadaptation du transport collectif pour les déplacements des habitants (intermodalité insuffisante entre les gares et les bus, communes non desservies) / ***Transports en communs inexistants ou inadaptés***<br>• Une culture de la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail et loisirs<br>• Absence d'équipements pour faciliter les modes de déplacements doux et responsables<br>• Pas de solution collective pour le transport des salariés depuis leur domicile jusqu'à leur lieu de travail<br>• Coût de remise en état du canal pour sa réhabilitation<br>• Abandon des anciennes voies ferroviaires<br>• Des freins à la mobilité d'une partie des habitants en lien avec leurs habitudes culturelles et sociales<br>• La disparition et / ou la mise en culture de certains chemins ruraux<br>• ***Le manque d'information sur les possibilités offertes par Herbus ; des horaires pas toujours adaptés aux besoins de la population***<br>• ***Les nuisances sonores engendrées par les deux roues (motos, mobylettes,…)***<br>• ***Le manque de coordination entre les différents services de transport (SNCF, Régie Départementale des transports de l'Aisne - RTA,…)*** |
| **OPPORTUNITES** | • Le *P*lan *de mise en Accessibilité de la Voirie et des* aménagements *des Espaces publics* (PAVE) pour l'accessibilité aux piétons et aux handicapés<br>• Reconversion des anciennes voies ferroviaires et voies vertes<br>• Aller au-delà de la réglementation pour la gestion des déplacements par le biais du PLUI<br>• La récupération des chemins ruraux pour recréer des liaisons douces, des corridors biologiques<br>• ***Le potentiel du canal de la Sambre à l'Oise notamment pour développer les voies vertes sur le territoire***<br>• ***Des voies vertes et navigables peu exploitées dans l'Aisne qui représentent pourtant un potentiel en termes de lien social entre les villages***<br>• ***Le projet du Conseil général de création d'une plateforme de covoiturage à destination de ses agents, qui sera élargie à plus long terme à l'ensemble du territoire*** |
| **PRESSIONS** | |

# Conclusion et enjeux

## La situation de la Thiérache d'Aumale

La région de la Thiérache d'Aumale est historiquement une zone forestière. Au XIXème siècle apparaît le développement des zones agricoles et la création du bocage. Le développement des chemins de fer a entraîné le désenclavement des villages de Thiérache d'Aumale et le développement d'activités industrielles. Ces dernières années se caractérisent par une extension des zones agricoles et une diminution de la population. En effet, la CCTA enregistre depuis plusieurs années un solde migratoire négatif et un vieillissement de sa population. Le nombre d'habitants par foyer est également en baisse. La CCTA est exposée à des besoins de logements pour maintenir la population du territoire sur les prochaines années. Le parc de logement est ancien (75% construit avant 1974). Le niveau de confort reste modeste (des logements sans chauffage et sans salle d'eau). Le parc de logements sociaux est faible (10%) mais en augmentation. A noter cependant que la Thiérache d'Aumale n'est pas soumise au pourcentage minimal de logements sociaux fixé par la loi SRU.
La CCTA n'est pas concernée par des documents d'urbanisme d'échelle supra-communale de type SCOT, PLH,…. Le territoire est excentré et éloigné des grandes infrastructures routières. Même si son maillage routier interne est important, il est relativement isolé. La faiblesse des transports en commun ne favorise pas non plus les déplacements. Des freins à la mobilité sont constatés chez certaines catégories d'habitants.

## Les enjeux pour la Thiérache d'Aumale

- Face à ce constat, les enjeux de la CCTA sont de **maintenir la population et de mettre un frein à sa baisse régulière sur le territoire**. Il est à rappeler que sur la période 1999-2006, cette baisse était beaucoup moins importante que sur les périodes précédentes (-0,26%).
- Le maintien de la population passe notamment par **l'augmentation du parc de logements**, sa **réhabilitation** ***(prise en compte de l'existant)*** **et son adaptation** ***(collectif, individuel, individuel regroupé,…)*** **aux besoins des différents types d'habitants** (personnes âgées, handicapés, familles monoparentales,…)
- Une **réflexion sur la mobilité des habitants** est également importante pour maintenir la population. Il est rappelé que chaque année le solde migratoire est négatif et que 75% des actifs travaillent en dehors du territoire. L'enjeu est donc que la mobilité sur le territoire soit facilitée.
- Les **dessertes de transport sont également un enjeu important pour le territoire**. Des réflexions sont à mener sur les **alternatives à la voiture individuelle** (covoiturage, amélioration du transport en commun, plan de déplacements d'entreprises, modes de déplacement doux,…) sans oublier cependant le caractère rural du territoire et, de ce fait, sa plus grande dépendance vis-à-vis de l'automobile.
- ***L'amélioration de l'état des infrastructures routières afin de relever les enjeux d' d'attractivité, d'accessibilité, de développement économique, ... constitue une attente forte des habitants et des acteurs locaux.***
- La **remise en état du canal** pourrait aussi servir le développement du transport fluvial et du tourisme sur le territoire. Enfin, la **question des chemins ruraux** et de leur récupération constitue également un enjeu fort du territoire de la Thiérache d'Aumale.
- ***La préservation du cadre et de la qualité de vie du territoire.***

# Chapitre II :

# Gouvernance, participation citoyenne et vie associative

- **Introduction**
- **Solidarité territoriale, européenne et internationale**
- **Communication et TIC**
- **Vie associative et participation citoyenne**
- **Conclusion**

# Introduction

Le Sommet de la Terre de Rio en 1992 identifie de façon explicite l'information, la participation à la prise de décision et l'implication de tous les groupes sociaux comme un moyen de réaliser un mode de développement durable. Ces objectifs sont fixés dans plusieurs lois françaises : la loi SRU, solidarité et renouvellement urbain ; la LOADDT, loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire, les Lois Voynet/Chevènement en 1999 par exemple. La même idée guide ces différentes législations : les choix en matière d'action publique locale doivent être définis avec l'ensemble des acteurs locaux et des partenaires.

Le partenariat mondial, dont la lutte contre la pauvreté (dans les Pays en développement) est une des priorités, fait partie intégrante d'une stratégie de développement durable, dont les niveaux ne sont pas seulement local, régional, national mais aussi mondial.

# Chapitre : Gouvernance, participation citoyenne, vie associative

# Fiche Solidarité territoriale, européenne et internationale

## Problématique

La **solidarité territoriale** à travers l'intercommunalité notamment favorise la mise en commun des moyens, l'émergence de réflexions et projets cohérents à l'échelle du projet de territoire. Elle encourage ainsi l'action collective à des échelles d'intervention plus pertinentes et prenant en compte les forces et faiblesses de chacun pour la mise en œuvre de stratégies communes.

L'**ouverture à l'Europe** œuvre pour un approfondissement des liens de coopération avec nos voisins et participe à la construction d'une citoyenneté européenne.

La **solidarité internationale** constitue un moyen privilégié de concrétiser le développement durable à l'échelle planétaire.

## Synthèse de la situation

### Solidarité territoriale

**La Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale**

Malgré l'appartenance à la Communauté de communes, il apparaît que la **logique partenariale entre les communes membres mérite d'être encore développée sur le territoire de la Thiérache d'Aumale**. En effet, pour certaines communes, le partenariat avec la CCTA n'est pas toujours évident.

D'autres **logiques partenariales** fonctionnent en revanche très bien. On peut citer par exemple :

- Le partenariat **CCTA-Communauté de communes de la Région de Guise (CCRG)** à l'œuvre depuis les années 90 et particulièrement abouti sur la thématique de l'enfance
- Le partenariat entre des communes de la CCTA et **différents syndicats** (ex : syndicat des eaux, syndicat scolaire, …) ou d'autres communes se situant à proximité (Etreux-Boué ; Hannapes-Tupigny, Molain-St Souplet, …)
- Le partenariat de la CCTA avec le **Vermandois** et la participation de la CCTA à différents dispositifs proposés par le **Conseil régional** et le **Conseil général** notamment.

## Une dynamique Agenda 21 qui s'inscrit dans un cadre régional propice au partenariat

Malgré le **manque de culture partenariale** qui caractérise **différents niveaux d'actions de la Thiérache d'Aumale**, il est important de souligner que cette dernière appartient à un territoire plus vaste (Pays de Thiérache, Département de l'Aisne, Région Picardie,…), **dynamique et soucieux d'agir dans le sens du développement durable et du développement de nouveaux modes de gouvernance**. Ce terrain est donc tout à fait propice à l'Agenda 21 et aux évolutions que ce dernier pourra impulser en matière de partenariat notamment.

**Le Pays de Thiérache**

La Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale fait partie, aux côtés de 4 autres Communautés de communes[14], du périmètre du **Pays de Thiérache**. Ces 5 Communautés de communes sont signataires de la **Charte d'aménagement et de développement de la Thiérache**.

Cette charte est un **document stratégique d'orientation et de programmation** géré et mis en œuvre par le Syndicat Mixte du Pays de Thiérache en lien avec les 5 Communautés de Communes. Les objectifs que le Pays de Thiérache s'est donné au travers de cette Charte s'inscrivent dans une **dynamique de développement** dans laquelle s'inscrira à son tour l'Agenda 21 de la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale.

[14] Communautés de communes du Pays des trois rivières ; des Portes de la Thiérache, de la Thiérache du Centre et de la Région de Guise

**Ces objectifs sont les suivants**[15] :

- L'attractivité et l'accueil pour les hommes et les activités
- Le renouveau économique par le maintien de l'identité paysagère de la Thiérache et des choix de développement durable
- Un espace de vie culturelle et sociale

Les ambitions de la Charte de Pays :
1 La Thiérache, un territoire qui se veut attractif :
Politique touristique
Attractivité du patrimoine
Aide à l'installation
Communication
2 La Thiérache, un territoire qui fonde son renouveau économique sur le maintien de son identité paysagère et sur des choix de développement durable :
Le bocage et l'eau
La filière bois
L'agriculture
La formation
3 La Thiérache, un espace de vie culturelle et sociale exprimant des valeurs de convivialité et de solidarité :
Les services à la population
La culture
TIC – accès au multimédia
Commerce de proximité
Obtenir une mise en œuvre efficace du projet de territoire par l'ensemble des acteurs

**Le programme Leader du Pays de Thiérache : « *Faire du patrimoine Thiérachien un capital créateur de développement durable* »**

Depuis **juillet 2008**, le Syndicat Mixte du Pays de Thiérache a travaillé, avec l'appui des **services de l'Etat et du Conseil régional de Picardie**, à l'élaboration de la **Convention Leader**, signée en janvier 2009. Celle-ci fixe les premières modalités d'attribution du **FEADER**, à travers la validation de fiches dispositifs, fixant le cadre réglementaire dans lequel les projets pourront être présentés au Comité de Programmation. Dans le cadre du programme Leader du pays de Thiérache, ce sont au total **11 fiches dispositifs** qui encadrent la mise en œuvre du projet Leader du Pays de Thiérache[16].

L'axe fédérateur du plan de développement Leader pour la **période 2009-2013** qui a été retenu par le Pays de Thiérache est celui de la **valorisation économique des patrimoines locaux et des savoir-faire.** Pour la mise en œuvre de cette stratégie globale**,** le Pays s'est fixé **3 grands principes d'actions : la prise en compte des enjeux environnementaux, une utilisation massive des TIC et une méthode de travail privilégiant la mise en réseau et la coopération.**

[15] Projet de Charte de développement durable du Pays, Syndicat Mixte du Pays de Thiérache (document 2 – La stratégie), 2007 p.2
[16] Source : Syndicat Mixte du Pays de Thiérache

Quatre grands axes d'intervention ont été mis en exergue :

- **valoriser le capital paysager** (bocage, eau, bois)
- **conforter le capital humain** (patrimoine bâti, patrimoine industriel
- **exploiter le capital culturel** (sites culturels, animation culturelle, événementiels)
- **valoriser le capital des savoir-faire** (en particulier les savoir-faire agricoles).

Les actions mises en œuvre devront s'intégrer dans la stratégie organisée autour de ces 4 grands axes de développement.

**L'enveloppe Leader s'élève à 1,8 millions d'euros**. Pour débloquer des fonds, il faut que les porteurs de projet aient acquis des **co-financements de la part d'autres financeurs** (Région, Département, Etat,… : 55 % Leader ; 45 % aides publiques). Le programme Leader est **viable jusqu'à décembre 2013**. Les collectivités peuvent être bénéficiaires du programme, à noter cependant que les fonds Leader ne financent ni du fonctionnement ni de l'ingénierie.

Programme d'envergure et orienté dans le sens du développement durable, le programme Leader du Pays de Thiérache constitue un autre **point d'appui pour valoriser les démarches partenariales et un développement commun et harmonisé à l'échelle des 5 Communautés de communes dont la Thiérache d'Aumale**. L'Agenda 21 de cette dernière s'inscrira donc également en cohérence avec ce dispositif. Tout l'enjeu est en effet de créer des **passerelles** et des **partenariats** autour des grands enjeux qui mobilisent la Thiérache.

La **coopération avec les territoires voisins ou partageant des problématiques similaires** est une priorité du projet Leader Thiérache car elle représente aujourd'hui un **enjeu essentiel du développement des territoires ruraux isolés**. La coopération envisagée par le Pays de Thiérache dépasse son périmètre et s'oriente notamment :

- vers **d'autres candidats GAL (Groupe d'action locale)**
- vers le **PNR Avesnois**
- vers une réflexion autour d'une coopération **transnationale** avec l'Ecosse et la Roumanie (autour des problématiques de diversification agricole, de développement local et de démocratie participative),
- mais aussi vers une coopération **intra-régionale** avec notamment le **Pays du Sud de l'Aisne** sur le thème de l'éco-construction (actions de formation) et pour la démarche Bistrot de Pays (élaboration partagée de la programmation culturelle) et le **Pays Noyonnais** sur la ressource en eau.

L'Agenda 21 constitue une **opportunité forte de développer des partenariats et de créer des liaisons entre les différents dispositifs mis en œuvre pour le développement durable du territoire**.

**L'agenda 21 et le SRADDT du Conseil régional de Picardie**

Le Conseil régional de Picardie a adopté son Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire – **SRADDT « Objectif Picardie 2030 » - en novembre dernier**. Ce sont, depuis vingt ans en Picardie, trois projets de Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire qui ont précédé l'élaboration du SRADDT actuel.

Les **orientations stratégiques du nouveau SRADDT** sont les suivantes :

**Ouvrir les territoires picards au dehors et au-dedans**

- **L'ouverture à 360°: S'inscrire dans les réseaux, d évelopper les échanges**

1- Tirer parti d'un bassin de consommation européen à 360°
2- Une nouvelle place d'interface grâce à l'organisation de faisceaux interrégionaux
*Des nouvelles modalités de gouvernance à envisager*
1- Conforter l'interrégionalité émergente
2- Renforcer la visibilité de la Picardie

- **La métropole en réseau : assumer la multipolarité, impulser une nouvelle approche ville - territoire**

1- Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire
2- Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité
3- Développer la fluidité des mobilités
*Des nouvelles modalités de gouvernance à envisager*
1- Favoriser un dialogue permanent entre les villes piliers
2- Mettre en place une approche renouvelée de la territorialisation des politiques publiques

- **Les partis pris du SRADDT : une contribution à l'Ecorégion solidaire**

1- Pour le développement économique
2- Pour la cohésion sociale
3- Pour la protection des ressources environnementales et la prise en compte de la problématique de l'énergie

**Créer les conditions d'une mobilisation des Picards autour d'une ambition collective régionale**

- **Renouveler le modèle d'intégration sociale en développant toutes les formes de mobilité**

1- Faciliter les mobilités résidentielles
2- Sécuriser les mobilités professionnelles
3- Encourager les mobilités culturelles de l'échelle locale à l'échelle européenne
4- La santé, un préalable à toute forme de mobilité

- **Associer les Picards au projet régional**

1- Donner les outils pour créer, favoriser l'inventivité
2- Renforcer la démocratie participative et l'investissement des Picards dans la vie publique

De façon concomitante au SRAADT, la Région Picardie élabore également son **Agenda 21** en deux étapes : interne et territoriale. Par ailleurs, des **schémas régionaux thématiques** présentés tout au long du document de diagnostic complètent le SRADDT, l'Agenda 21,….

**Le Contrat départemental de développement local (CDDL) élaboré entre la Thiérache d'Aumale et le Conseil général de l'Aisne**

**Outil partenarial du Conseil général** déployé dans le cadre de sa politique **d'accompagnement des territoires**, le Contrat départemental de développement local vise les **3 objectifs suivants**[17] :

- "Renforcer la cohérence et la lisibilité de l'action départementale au service du développement des territoires ;
- Répondre aux besoins des territoires en développant un partenariat actif avec les communautés de communes et d'agglomération en demeurant un interlocuteur privilégié des communes ;
- Mettre en œuvre une politique d'aide contractuelle respectant l'équité entre les territoires et permettant une certaine souplesse dans son application".

Les aides accordées et qui entrent dans le cadre des CDDL s'inscrivent en cohérence avec des grandes priorités et des déclinaisons sur lesquelles s'engagent le Département et le territoire :

- Favoriser un développement équilibré des territoires locaux
- Accompagner le développement économique
- Valoriser l'identité axonaise

[17] http://www.cg02.fr/page_cg.asp?id_page=180

- Améliorer le quotidien des habitants des territoires.

Ces aides renvoient à différentes thématiques : l'environnement, le cadre de vie, le développement économique, le développement local, les transports, la culture, le patrimoine, les sports et loisirs, l'éducation, le logement et les établissements médico-sociaux. **Des thématiques qui s'inscrivent en lien direct et en cohérence avec celles de l'Agenda 21**.

Ce contrat entre le Département et la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale a été signé le 10 octobre 2009. A travers ce dernier, le Conseil Général s'engage à accompagner la Communauté de communes, les communes et les syndicats intercommunaux de la Thiérache d'Aumale dans leurs **opérations de développement au cours des 6 prochaines années**[18].
Le Département apporte son soutien aux opérations d'investissement et exceptionnellement de fonctionnement notamment pour des projets qui œuvrent pour l'animation des territoires.

**La signature d'un Contrat d'objectifs territorial entre la Région Picardie et l'ADEME**
La Communauté de communes de la Thiérache est en cours de signature d'un **Contrat d'objectifs territorial « déchets » avec la Région et l'ADEME**. Ce contrat comprend **6 objectifs opérationnels** à concrétiser dans le domaine de la gestion des déchets sur le territoire intercommunal. Il a donné lieu, en juin 2010, au recrutement d'un chargé de mission dont le rôle sera la mise en œuvre du contrat.

### Une culture partenariale à développer sur le territoire

Malgré un **contexte propice et des partenariats existants avec d'autres communes ou partenaires « extérieurs »**, nous pouvons noter que **les partenariats restent globalement ponctuels ou thématiques sur le territoire intercommunal**. Le territoire est marqué par un certain manque de culture partenariale. Ceci concerne tant les collectivités, que les acteurs économiques, sociaux, associatifs, …. Ce point est souligné à plusieurs reprises dans le cadre du diagnostic et fait partie des **marges de progrès** les plus importantes des acteurs de la Thiérache d'Aumale.

A noter également que, pour l'heure, **aucune opération au titre de Leader n'a été engagée**. Diverses raisons peuvent être invoquées pour éclairer ce constat :

- la **difficulté de remplir les conditions de financement du programme**
- l'**absence d'aide apportée en matière d'ingénierie financière aux collectivités**
- ou encore par **l'absence de moyens** permettant à ces dernières de créer des postes spécifiquement dédiés à la recherche de financement, au montage et à l'animation de projets.

Ainsi, si les dispositifs sont bien présents et en cohérence complète avec les objectifs de l'Agenda 21, une difficulté réside dans la capacité à pouvoir les concrétiser faute de moyens financiers.

### Solidarité européenne et internationale

Il n'existe, sur le territoire de la Thiérache d'Aumale, **aucun jumelage avec une commune d'un pays étranger, ni aucune forme de coopération internationale (solidarité)**.

[18] Pour ce faire, une enveloppe de plus de 900 000 € sera attribuée aux collectivités de la Thiérache d'Aumale pour les aider à mener à leur terme leurs projets d'ici 2015

## *Solidarité territoriale, européenne et internationale : ce qu'il faut retenir*

| | |
|---|---|
| **ATOUTS** | • La CCTA, une Communauté de communes dynamique<br>• Un partenariat important avec la Communauté de communes de la Région de Guise (CCRG)<br>• ***Des élus qui travaillent ensemble au niveau intercommunal***<br>• Un contexte départemental et régional propice au partenariat et au développement durable (Conseil régional, Conseil général,…)<br>• Le Pays de Thiérache, qui fait émerger des idées<br>• Un territoire inscrit dans un cadre qui réfléchit, depuis de longues années, au développement des territoires ruraux isolés (SRADDT,…)<br>• Le Contrat départemental de développement local (CDDL)<br>• La signature d'un Contrat d'objectifs territorial « déchets » (COT) avec la Région Picardie et le recrutement d'un chargé de mission COT |
| **FAIBLESSES** | • Une identité intercommunale qui reste à consolider<br>• Un manque global de culture partenariale au sein du territoire de la Thiérache d'Aumale<br>• Absence de jumelage, de coopération avec l'Europe et de dispositif de solidarité internationale |
| **OPPORTUNITES** | • Le PLUI et l'Agenda 21, supports d'une dynamique intercommunale<br>• Les projets du Pays et le programme Leader « *Faire du patrimoine thiérachien, un capital créateur de développement durable* »<br>• L'ouverture vers l'extérieur via le programme Leader porté par le Syndicat Mixte du Pays de Thiérache |
| **PRESSIONS** | • Un sentiment relatif d'appartenance à la logique intercommunale, une méconnaissance des dispositifs (dont la multiplicité est source de confusion) par les élus et un manque de moyens (manque de chargés de mission pour la recherche de financements, le montage de projets) |

# Fiche Communication et TIC

## Problématique

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) renvoient à l'ensemble des technologies utilisées pour traiter, modifier, transmettre et échanger de l'information (et plus précisément des données numérisées) : internet, informatique, télécommunications,….

Depuis une vingtaine d'années, le développement de la micro-informatique et des nouvelles technologies a entraîné de profondes modifications de nos modes de vie. Les enjeux en la matière pour les territoires sont également majeurs et s'expriment en termes :

- d'aménagement, d'attractivité, de cohésion et de développement des territoires par les télécommunications
- de développement de nouveaux services et usages des TIC (projets ayant trait au haut et très haut débit, usages et services en lien avec l' « e-administration », le télétravail, la formation professionnelle, l'économie numérique, participation citoyenne, …).

## Contexte régional

Le Conseil régional de Picardie développe une **stratégie en faveur de l'innovation sur le territoire régional**. Celle-ci se structure autour de 3 priorités et de 7 axes stratégiques :

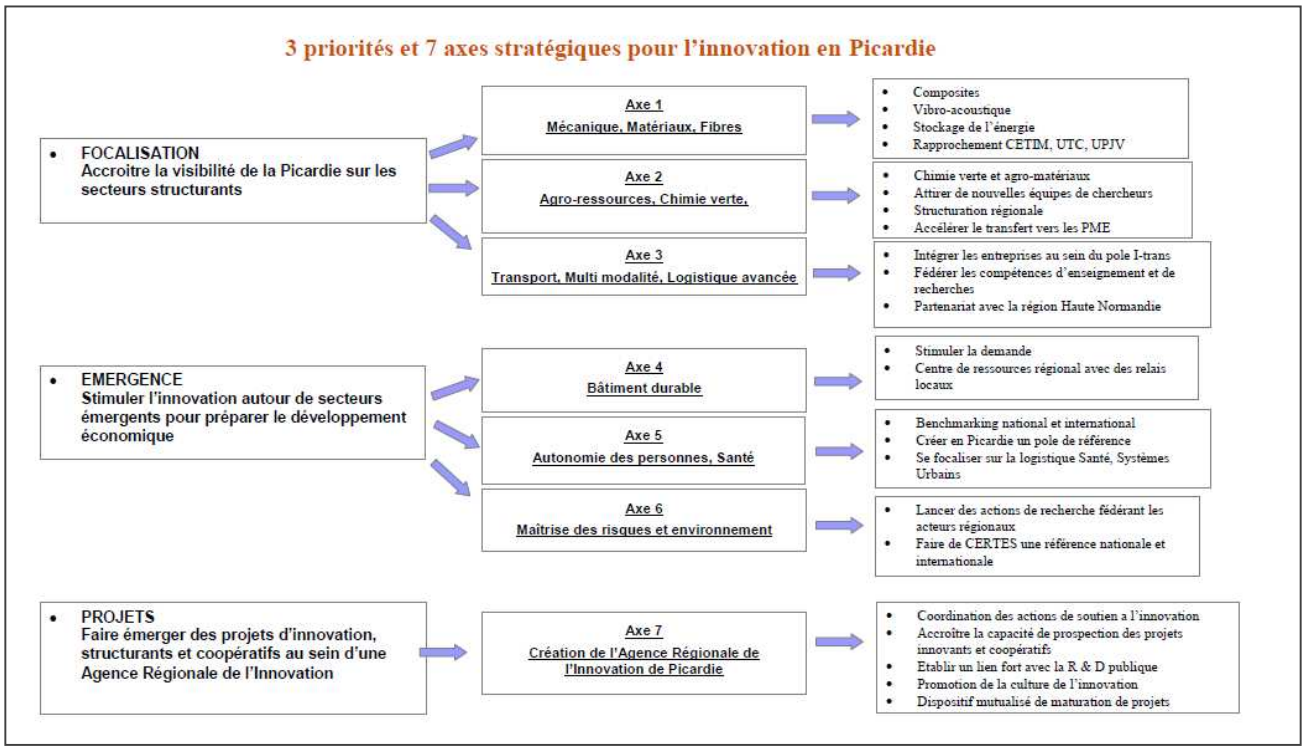
3 priorités et 7 axes stratégiques pour l'innovation en Picardie
FOCALISATION
Accroitre la visibilité de la Picardie sur les secteurs structurants
Axe 1
Mécanique, Matériaux, Fibres
Composites
Vibro-acoustique
Stockage de l'énergie
Rapprochement CETIM, UTC, UPJV
Axe 2
Agro-ressources, Chimie verte,
Chimie verte et agro-matériaux
Attirer de nouvelles équipes de chercheurs
Structuration régionale
Accélérer le transfert vers les PME
Axe 3
Transport, Multi modalité, Logistique avancée
Intégrer les entreprises au sein du pole I-trans
Fédérer les compétences d'enseignement et de recherches
Partenariat avec la région Haute Normandie
EMERGENCE
Stimuler l'innovation autour de secteurs émergents pour préparer le développement économique
Axe 4
Bâtiment durable
Stimuler la demande
Centre de ressources régional avec des relais locaux
Axe 5
Autonomie des personnes, Santé
Benchmarking national et international
Créer en Picardie un pole de référence
Se focaliser sur la logistique Santé, Systèmes Urbains
Axe 6
Maîtrise des risques et environnement
Lancer des actions de recherche fédérant les acteurs régionaux
Faire de CERTES une référence nationale et internationale
PROJETS
Faire émerger des projets d'innovation, structurants et coopératifs au sein d'une Agence Régionale de l'Innovation
Axe 7
Création de l'Agence Régionale de l'Innovation de Picardie
Coordination des actions de soutien a l'innovation
Accroître la capacité de prospection des projets innovants et coopératifs
Etablir un lien fort avec la R & D publique
Promotion de la culture de l'innovation
Dispositif mutualisé de maturation de projets

## Synthèse de la situation

### Les outils de communication existants sur la CCTA

Certaines communes de la CCTA possèdent un **journal municipal** (Wassigny, Vaux-Andigny, Mennevret, Etreux, Hannapes et parfois Oisy), **un panneau d'affichage et parfois un site internet** (http://etreux.fr; www.la-vallee-mulatre.fr; www.oisy-en-thierache.net). Par ailleurs, la Communauté de communes publie **une revue**, en fonction des besoins et des sujets à traiter et dispose d'un **site internet** dynamique et constamment mis à jour (http://www.thierache-aumale.fr/).

### Une communauté de communes innovante et tournée vers les TIC[19]

**Le guichet virtuel interactif**

GVi Relais Services Publics

TERRITOIRE 2008 INTERCO INNOVANT

La CCTA a un recours très important aux TIC et à l'outil informatique. L'exemple majeur en la matière est celui projet GVI - **Guichet Virtuel Interactif** - pour lequel la Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale s'est vue labellisée « *Territoire innovant* » lors des Interconnectés 2008 (Intercommunalités et TIC).

Ce label est destiné à mettre en avant les projets les plus remarquables et les plus innovants portés par les intercommunalités au niveau national.

Qu'est-ce que le projet GVI ? L'objectif du projet GVI est de **réimplanter les services publics en milieu rural**, **via les nouvelles technologies et plus précisément des « guichets virtuels »**, afin de répondre aux besoins d'usagers en termes d'accès à des services publics (adhésion préalable des administrations et grands organismes).

Ce projet émerge dans **un contexte aux variables multiples** :

- contexte de disparition de nombreux services publics en milieu rural
- éloignement par rapport aux sièges des différents organismes / administrations
- problème de mobilité géographique parfois difficile en lien avec des transports publics peu nombreux ou mal adaptés
- un niveau de formation parmi les plus faibles de France qui implique que de nombreux habitants ne sont pas en mesure de passer le permis de conduire
- coût et temps nécessaires à la réalisation des démarches administratives.

[19] Technologies de l'Information et de la Communication

L'idée est de mettre en place un **Relais Services Publics** à guichet virtuel interactif. Grâce à ces guichets virtuels, les usagers pourront s'adresser à leurs conseillers, échanger via webcam et fournir en temps réel, documents et justificatifs via un scanner. **Ni clavier, ni souris à utiliser : cette caractéristique du GVI facilite les démarches pour les usagers** n'ayant pas la maîtrise de l'écriture ou pour les malvoyants.

La **labellisation des Relais Services Publics par les services de l'Etat** interviendra dès la signature effective de conventions de partenariat avec des organismes institutionnels comme la CAF, la CPAM, la MSA ou l'ANPE.

**Les objectifs sont multiples** :

- **Faciliter les démarches administratives** des habitants de petites communes isolées
- Réduire les **inégalités** entre les populations citadines et rurales en termes d'accès à un **service public de proximité et de qualité**.
- Réduire la **fracture numérique**[20] **(infrastructures et qualification)**
- Créer un dispositif pouvant recevoir dans le futur, des **applications multiples**. En effet, au-delà de l'accès aux services publics en n'importe quel point du territoire, ce système porte en lui un potentiel considérable dans plusieurs domaines :
    - **la sensibilisation à l'utilisation des nouvelles technologies,**
    - **la formation à distance et le télétravail,**
    - **le maintien des personnes âgées à domicile,**
    - **le développement d'animations,**
    - **le développement d'entreprises innovantes, etc.**

Le GVI est un outil au service du **développement durable du territoire**. En effet, les **potentialités économiques et sociales du GVI** sont majeures notamment avec le développement du **télétravail, de la formation des personnes**.

Le dispositif GVI est testé depuis février 2008 par les techniciens de la CCTA dans les Espaces Picardie en Ligne de Wassigny, Guise et Marly-Gomont avec la sous-préfecture de Vervins, la mission locale pour l'emploi de Thiérache et la Mutualité sociale agricole. Des contacts sont établis avec la CAF de Saint Quentin.

Le projet de GVI est un projet **soutenu par de nombreux acteurs** : la CdC de la Thiérache d'Aumale, la CdC de la Région de Guise, le Conseil régional Picardie, le Conseil général de l'Aisne, la Caisse régionale du Crédit agricole Nord est et la Fondation RTE (Réseaux de transport électrique) et les élus de la commune de Chevresis-Monceau, d'où l'idée du GVI est née il y a quelques années.

**Le dispositif « Picardie en ligne » du Conseil régional de Picardie**

Picardie en Ligne est une initiative de la Région Picardie, qui soutient et accompagne ses partenaires locaux (communes, intercommunalités, associations) dans la mise en place **d'Espaces Publics Numériques**[21]. Le nombre de ces espaces est aujourd'hui supérieur à 150 en Picardie. L'un d'eux est installé à

[20] **La fracture numérique s'apprécie à deux niveaux** :

- Au niveau **des infrastructures** : absence de fibre optique et de très haut débit sur l'ensemble du territoire qui représente un handicap de taille qui va se creuser dans les années à venir. Ces infrastructures sont des conditions essentielles au développement du territoire (activités de télétravail, visioconférence,…).
- Au niveau **culturel** : en termes de connaissance et d'appropriation de ces technologies par le public, des progrès colossaux sont à faire. L'enjeu est ici celui de la qualification des personnes.

[21] http://www.picardie-en-ligne.fr/presentation/

Wassigny. Accessible aux habitants de la Thiérache d'Aumale, il consiste en un **point d'accès gratuit à l'informatique, au multimédia et à internet**. Les espaces Picardie en ligne proposent également, pour tous les publics, des **formations** à l'usage de ces différents outils. Les différents espaces publics numériques développent des compétences particulières en lien avec leurs animateurs et peuvent être labellisés en conséquence par le Conseil régional (jeunesse, vidéo numérique, musique, photo numérique, …).

L'Espace Picardie en ligne de Wassigny fait partie des **pôles d'excellence sur la recherche d'emploi en ligne** : un dispositif expérimental de formation à distance a été mis en place avec le Conseil régional de Picardie et l'AFPA au bénéfice des jeunes demandeurs d'emploi. Tout comme le GVI, les opportunités offertes par ces espaces en matière de **développement économique et social sont essentielles et à souligner** (formation des personnes,…).
Devant le succès du site de Wassigny, un second Espace Picardie en ligne a ouvert à **Etreux en avril 2010**.

**STATISTIQUE ANNEE 2009 SALLE WASSIGNY**

| | Accès Libres | ATELIER (personnes inscrites) |
|---|---|---|
| janvier | 76 | 7 |
| février | 64 | 7 |
| mars | 56 | 7 |
| avril | 60 | 7 |
| mai | 65 | 7 |
| juin | 68 | 7 |
| juillet | 84 | 12 |
| août | 96 | 12 |
| septembre | 48 | 12 |
| octobre | 39 | 12 |
| novembre | 28 | 12 |
| décembre | 24 | 12 |

Entre janvier et juillet 2010, l'espace public numérique de Wassigny a enregistré 162 accès en salle ; 59 inscriptions, 40 personnes ayant été initiées à la FOAD – Formation ouverte et à distance.

**Projet à venir : le lancement d'une étude relative au télétravail**

A l'instigation de la CCTA, une ***étude de faisabilité pour le développement du télétravail pour les entreprises, les particuliers et les collectivités locales sur le Pays de Thiérache*** va être lancée en septembre 2010. Le **Syndicat Mixte du Pays de Thiérache** sera maître d'ouvrage de l'opération qui couvrira l'intégralité du territoire des cinq Communautés de communes qui le composent.

L'étude devra répondre à un **ensemble de questions que se pose le Pays de Thiérache concernant le télétravail sur son territoire** (« *Quelle est la réalité en Thiérache ? Quels sont les freins au développement du télétravail en Thiérache ? Rôle que le télétravail peut jouer en Thiérache pour le développement de l'emploi ?...),* permettre de **déterminer si le télétravail est une orientation pertinente d'action** et, le cas échéant, fournir des **recommandations** pour la mise en place d'un projet de déploiement du télétravail en Thiérache.
En fonction des résultats qui seront mis en évidence par l'étude, la **CCTA** envisage :

- de recruter, en commun avec la Communauté de communes de la Région de Guise, un **chargé de mission "télétravail"** dont le rôle consistera à trouver des entreprises et des télétravailleurs à installer sur le territoire ;
- également de mettre en place des **bureaux équipés du matériel nécessaire** pour télétravailler.

### Les établissements scolaires et le numérique

Le territoire de la Thiérache d'Aumale compte **3 écoles numériques de secteur** : **Mennevret, Wassigny et Etreux**. Les « Ecoles numériques » renvoient à un Projet national lancé depuis 2 ans par l'Etat, qui vise à doter les communes rurales de moins de 2000 habitants d'équipements numériques. Au **collège de Wassigny** a également été mis en place un espace numérique de travail.

Le **rôle des espaces numériques** est à souligner de même que le projet du **Conseil général de l'Aisne** (enveloppe de 3 millions d'euros) destiné à **réduire la fracture numérique via une opération dans les collèges**.

### Couverture internet du territoire (et débit internet)[22]

**(Compléments RESEAU HD ET THD, fibre optique, ADSL : cf. dossier PLU)**

Déploiement ADSL
France ▸ Picardie ▸ Aisne ▸ Wassigny ▸ 02830WAS
WASSIGNY
Situé à Wassigny
Informations NRA
Code : 02830WAS - WAS02
Communes couvertes : Hannappes*, Oisy*, Ribeauville, Saint Martin Riviere*, Vallee Mulatre (La), Vaux Andigny*, Venerolles*, Wassigny
(*) : Commune couverte partiellement.
Raccordement ADSL
Compatible IP ADSL FT
Compatible IP ADSL Max
Dégroupé par au moins un opérateur alternatif
Informations Statistiques
Nombre d'abonnés approximatif ..... : 1 000
Longueur de ligne moyenne ..... : 1814 mètres (voir détail)
Longueur de ligne maximale ..... : 8776 mètres
Affaiblissement moyen ..... : 20 dB (voir détail)
Proportion de lignes éligibles à l'ADSL** : 99,07%
(**) : Affaiblissement < 78 dB

[22] http://www.degroupnews.com/carte-nra-adsl/picardie/aisne/wassigny/02830WAS.html

## *Communication et TIC : ce qu'il faut retenir*

| | |
|---|---|
| **ATOUTS** | • Un site internet (CCTA) riche et constamment mis à jour<br>• Une Communauté de communes tournée vers l'innovation et l'expérimentation, notamment dans le domaine des Technologies de l'information et de la communication (TIC) : exemple le Guichet virtuel en ligne<br>• La participation au dispositif Picardie en ligne via les espaces publics numériques<br>• L'ouverture d'un 2ème espace Picardie en ligne à Etreux (avril 2010)<br>• ***Les 3 écoles numériques de secteur : Mennevret, Wassigny et Etreux***<br>• ***Espace numérique de travail au Collège de Wassigny*** |
| **FAIBLESSES** | |
| **OPPORTUNITES** | • Les opportunités de développement et d'applications multiples du Guichet virtuel interactif (GVI)<br>• Etude sur la potentialité du télétravail lancée à l'échelle du Syndicat Mixte du Pays de Thiérache à l'instigation de la CCTA<br>• ***Le rôle des espaces publics numériques dans la lutte contre la fracture numérique***<br>• ***Le projet du Conseil général (3 millions d'euros) destiné à réduire la fracture numérique via une opération dans les collèges***<br>• La Stratégie régionale de l'Innovation de Picardie |
| **PRESSIONS** | • La fracture numérique ***à deux niveaux : celui des infrastructures et celui de la culture/ connaissance***<br>• La faiblesse des infrastructures au niveau du haut débit et de l'accès à internet (très dissuasif vis-à-vis des entreprises mais aussi des particuliers) |

# Chapitre : Gouvernance, participation citoyenne, vie associative

# Fiche Vie associative et participation citoyenne

## Problématique

La **vie associative** joue un rôle essentiel en ce qu'elle offre aux citoyens la possibilité de participer à la vie de la Cité à travers diverses activités, manifestations…. La vie associative est créatrice de lien, à la fois social et intergénérationnel et œuvre, par son dynamisme, pour la qualité de vie mais aussi l'attractivité d'un territoire. De par leurs activités, les associations peuvent contribuer à développer l'ouverture à l'autre, à d'autres cultures et représentent également un vecteur important d'insertion, de connaissance, d'échanges, etc.

La **participation des acteurs à la vie de la Cité** et à ses projets constitue une dimension essentielle du développement durable. Elle en représente même le 4ème pilier avec l'économie, l'environnement et le social. Il s'agit là d'une nouvelle façon de concevoir le processus d'élaboration des décisions. Un processus enrichi de l'expertise du quotidien des habitants et des acteurs locaux (entreprises, associations…), c'est-à-dire de toutes celles et ceux qui font et vivent le territoire.

Organiser la participation et la concertation, c'est dans le cadre d'un projet, donner la possibilité aux habitants et aux acteurs locaux de donner leur avis, de faire part de leurs besoins et de leurs idées dans le but d'enrichir les décisions prises par les instances décisionnaires.

La participation des acteurs permet de mieux connaître et saisir les réalités d'un territoire et ses complexités. La participation œuvre aussi pour une meilleure compréhension des projets et par conséquent pour une appropriation propice à la mobilisation.

## Synthèse de la situation

## Vie associative

### Une prépondérance d'associations tournées vers le sport et les loisirs

Tout d'abord, il nous faut préciser que malgré son caractère rural, la CCTA est marquée par une vie associative riche et dynamique. En effet, de nombreuses associations sont répertoriées en son sein malgré la petite taille des communes qui la composent. Elles sont en effet au nombre de 89 environ et

concernent principalement les **loisirs sportifs (48 % environ ; dont sociétés de chasse, pêche et autres clubs sportifs dont les Majorettes)**.
Sur un territoire dont la population peut se trouver isolée (indispensable recours à l'automobile,…), les associations à destination des aînés du type « **Club du Troisième Age** » ou les **CCAS** sont le deuxième type d'association de par leur nombre (14 associations, soit un peu plus de 15 % du total des associations). En 3ème position, nous retrouvons les **associations liées à l'organisation de festivités** (12 associations, quasiment 1 par commune, et environ 13 % du total des associations).

La plupart des communes de la CCTA apporte un **soutien important, en fonction des possibilités budgétaires, au monde associatif à travers la mise à disposition d'équipements et de subventions**.

Vaux –Andigny est la commune qui compte le plus d'associations (18), suivie par Wassigny (14) et Etreux (13).

| Nb d'associations de la CCTA par type | |
|---|---|
| Sport et loisirs | 43 |
| Culturelles | 2 |
| Education – Enfance – Social | 7 |
| Festivités | 12 |
| Professionnelles | 1 |
| Anciens Combattants | 5 |
| Association à destination des aînés | 14 |
| Défense des Droits /environnement | 1 |
| Pompiers | 1 |
| Religion | 1 |
| Jeunes | 2 |
| **Total** | **89** |

Le tissu associatif est propice à la création et à l'enrichissement des **liens et échanges entre individus**. Il contribue également au dynamisme des communes et à la **diversité des activités proposées et pratiquées**. Ceci représente également un élément important en termes de **qualité de vie**. L'ensemble des manifestations organisées par les associations du territoire sont recensées dans le magazine de la Communauté de communes afin d'en assurer la promotion.

### Des initiatives sources de dynamisme et de liens pour le territoire

Comme évoqué, le profil des associations de la Thiérache d'Aumale reste dans l'ensemble plutôt tourné vers le sport et les loisirs. Il convient alors de souligner l'existence d'initiatives qui apportent du **nouveau ou un « plus »** dans le paysage des activités proposées par les associations :

- **NESBE Cyclisme**[23] et **NESBE Football**[24]

Ces 2 associations sont communes aux villes d'Etreux et de Boué. Elles se démarquent dans le paysage des associations sportives de la Thiérache d'Aumale dans la mesure où elles consistent en

[23] 20 coureurs école
[24] 180 licenciés dont 60 à l'école de foot et âgés de - de 13 ans

des **écoles** (de foot et de cyclisme) rattachées aux **Fédérations françaises** et organisent des **compétitions.**

- **Allons voir !!!**

Cette association de La Vallée Mulâtre a été créée récemment. Son objet est d'organiser des débats publics sur des thèmes de société et d'actualité. Son activité réunit tous les âges et son rayonnement est cantonal. Il s'agit de la seule association du territoire proposant ce type d'interventions.

- **La Fête de la tartine à Molain, organisée par le Comité des Fêtes**

Fête communale de Molain, la Fête de la Tartine est organisée tous les 15 août et connaît un succès important sur le territoire de la Thiérache d'Aumale.

- **Thiérache Avenir Tradition (TAT)**[25]

Cette association particulièrement dynamique organise de nombreuses activités dont, tous les 2 ans, en juin, la **Fête du cheval en Pays de Thiérache**, qui comme la Fête de la tartine rencontre un franc succès (5000 visiteurs lors de la dernière édition). Au-delà des festivités, Thiérache Avenir Tradition propose des activités sportives et de loisirs et développe également un ensemble de projets en lien avec le thème de la nature et l'environnement : création d'un **arboretum**, d'un **verger conservatoire** sur les berges du canal de la Sambre à l'Oise (variétés de pommes anciennes; plantation d'une jachère fleurie,...) ; mais aussi la culture avec « **Les Racontars**[26] ».

- **La vitrine02**

Cette association a pour objet de « *favoriser la création d'œuvres d'arts visuels en Thiérache, de présenter des œuvres contemporaines et des artistes aux habitants et d'organiser des ateliers de pratique artistique pour les jeunes* ».

### Une faible participation des associations entre elles

Si le partenariat des associations avec les collectivités est fort, on note cependant que les partenariats entre les associations elles-mêmes restent limités et souvent dépourvus de logique intercommunale. Cependant, des évolutions sont notables : en témoigne la forte participation des associations du territoire pour animer la Fête du 3 juillet 2010 organisée dans le cadre de l'Eté du Conseil général.

## Participation citoyenne

### Absence de dispositif de participation et faible participation des citoyens à la vie de leur territoire

Malgré le dynamisme du tissu associatif, un constat général au niveau de la Thiérache d'Aumale est celui de la **moyenne voire faible participation des habitants aux manifestations organisées et plus largement à la vie de leur commune** ou de la **Communauté de communes**. Il est noté en revanche que les manifestations festives et ludiques parviennent à mobiliser un public nombreux (loto, concours de pétanque, bal trap, …).

[25] http://thierache-avenir-traditions.blogspot.com/

[26] Animation annuelle « Les Racontars » dernier WE de janvier, exposition, conteurs, rallye vélo avec des questions, diseux, ...

Les **permanences des élus** constituent, sur les communes du territoire, le seul lieu « formalisé » permettant une rencontre entre les élus et les habitants. A ce sujet, le rôle des **secrétaires de mairie** est primordial : leur présence permet d'assurer un véritable contact avec les habitants.

Il n'existe pas, sur le territoire de la Thiérache d'Aumale de **dispositif participatif** organisé de type Conseil municipal des enfants, Conseil des jeunes, Conseil des aînés ou encore de Conseil intergénérationnel.

## *Vie associative et participation citoyenne : ce qu'il faut retenir*

| | |
|---|---|
| **ATOUTS** | • Une forte dynamique associative notamment dans le domaine des sports et des loisirs<br>• Le rôle des associations du 3ème âge en matière de lutte contre l'isolement des personnes âgées<br>• Des associations très dynamiques et qui mettent en valeur le territoire : Thiérache Avenir Tradition, …<br>• Structure de préparation au mariage dans les paroisses (lieu d'échange) |
| **FAIBLESSES** | • Une faible diversité du monde associatif<br>• Une logique partenariale / inter associative absente au niveau intercommunal<br>• Pas d'associations de jeunes<br>• ***Un manque de participation des jeunes dans les associations, les clubs (pour adultes), dans la vie communale***<br>• Absence de dispositif de participation citoyenne s'adressant à tous types de public (Conseil municipal des jeunes, des anciens, …)<br>• Une faible participation de la population aux manifestations, activités et à la vie du territoire en général<br>• ***Un soutien aux associations à améliorer***<br>• ***L'accueil des nouveaux habitants dans les communes***<br>• ***Un manque de relève dans les conseils d'administration des associations***<br>• ***Un manque d'infrastructures pour la vie associative*** |
| **OPPORTUNITES** | • L'Agenda 21 comme opportunité de mobiliser les associations du territoire autour d'un projet intercommunal commun<br>• L'Agenda 21 comme opportunité de développer de nouveaux modes de participation citoyenne sur la Thiérache d'Aumale<br>• La création de nouvelles associations proposant de nouvelles activités et « horizons » notamment culturels (La Vitrine, Allons Voir !!!, etc.) |
| **PRESSIONS** | • La faible participation citoyenne |

# Conclusion et enjeux

## La situation de la Thiérache d'Aumale

La Thiérache d'Aumale est une **Communauté de communes dynamique et tournée vers l'avenir**. Elle s'inscrit dans un territoire picard qui réfléchit, depuis de nombreuses années déjà, via différents dispositifs (SRADDT, Contrats départementaux, …) au développement durable et au développement des territoires ruraux isolés. Par ailleurs, le Pays de Thiérache représente une impulsion forte pour le territoire et de nombreuses opportunités pour les Communautés de communes qui le composent.

Malgré tout, **l'identité intercommunale** reste à consolider dans un contexte où un manque global de culture partenariale est constaté ; non pas vis-à-vis des acteurs extérieurs mais bien au niveau des acteurs de la CCTA elle-même.

Les **TIC sont un bon révélateur de la volonté de la CCTA de s'inscrire dans une démarche d'innovation et d'expérimentation**. Ceci s'illustre à travers le Guichet virtuel interactif, pour lequel la CCTA a été distinguée, et les Espaces Picardie en Ligne, qui constituent de véritables outils de développement durable du territoire et des réponses aux besoins des habitants.

La **vie associative** du territoire est caractérisée par son dynamisme. Tournée majoritairement vers les sports et les loisirs, de nouvelles associations se créent et offrent de nouvelles perspectives en termes d'activités à la population mais aussi de valorisation du territoire. Le rôle de lien social des associations de la Thiérache d'Aumale est central notamment en direction des personnes âgées. Cependant là aussi, la logique partenariale au niveau intercommunal fait défaut.

La CCTA est marquée par une faible **participation** des habitants à la vie des communes et du territoire et une absence de dispositif « formel » de participation citoyenne.

## Les enjeux pour la Thiérache d'Aumale

L'analyse développée dans le chapitre « Gouvernance, participation citoyenne et vie associative » a permis de mettre en lumière les enjeux suivants :

- Prendre **l'Agenda 21 et le PLUI** comme moteurs pour **soutenir et ancrer l'identité intercommunale**

- Saisir l'opportunité d'un **contexte favorable à toute démarche de développement durable et de développement équilibré des territoires**

- **Poursuivre les partenariats existants et développer les dynamiques de collaboration et de réseau avec les autres collectivités, partenaires et échelles de territoire** (programme Leader, …)

- **Engager une réflexion sur un possible jumelage et une action de solidarité internationale** (ouverture vers l'extérieur)

- **Poursuivre la dynamique autour du développement des TIC**, **des infrastructures internet et du (très) haut débit,** chance pour le milieu rural isolé

- Poursuivre la **dynamique de formation des publics aux nouvelles technologies et valoriser un accès de tous à ces dernières pour lutter contre la fracture numérique**

- Développer **les solidarités et le partenariat associatif** et la **mise en réseau des associations à un niveau intercommunal**

- Saisir les **différentes opportunités offertes par l'Agenda 21 pour** :

    - **Mobiliser les associations, les acteurs locaux mais aussi les citoyens de la Thiérache d'Aumale autour d'un projet commun pour l'avenir**

    - **Développer de nouvelles formes de participation citoyenne, incluant tous les publics**

# Chapitre III :

# Enseignement, développement social et culturel

- **Introduction**
- **Développement social**
- **Santé**
- **Culture, sports et loisirs**
- **Enseignement et formation**
- **Conclusion**

# Introduction

Dans une optique de développement durable, le **développement social** ne se limite pas à une approche strictement sociale. Pour le développement harmonieux de l'individu, ce dernier doit pouvoir avoir accès au logement, à la culture, au sport comme à l'action sociale.

**L'éducation, la culture, les sports et les loisirs** sont en effet un **vecteur essentiel de lien social et de qualité de vie**. Réussir à concilier culture et développement durable c'est accroître la diversité culturelle, c'est donner l'opportunité à chacun de développer sa créativité et transmettre aux générations futures un patrimoine riche et de qualité et ce, en diffusant la culture et en encourageant les initiatives.

Favoriser le développement social et culturel, c'est aussi répondre aux **besoins des parents et des enfants** grâce à l'accueil de la petite enfance, aider la jeunesse, la parentalité et participer à la prévention des exclusions et au maintien du lien social.

Dans une optique de développement durable, la ville, les associations et la société civile se doivent de contribuer au **maintien, au renforcement et à la création du lien social** à travers la **réduction des inégalités, l'encouragement des échanges directs et l'approfondissement des liens intergénérationnels**.

Enfin, **la santé et le développement sont étroitement liés**. Garantir l'accès de tous aux soins est un objectif fondamental au plan social. Par ailleurs, les efforts en matière d'environnement ne peuvent être dissociés de la politique menée en matière de santé. La santé n'est pas seulement physique, elle est aussi mentale et sociale.

Le traitement des **problèmes sociaux** (pauvreté, chômage, santé…) relèvent en partie des collectivités locales. Ces questions sociales sont éminemment interdépendantes, c'est pourquoi il convient d'y apporter des réponses transversales.

Le développement durable et l'Agenda 21 sont donc un **cadre pertinent pour réfléchir à des solutions globales**.

# Chapitre : Enseignement, développement social et culturel

# Fiche Services et équipements sociaux

## Problématique

Le chômage augmente le risque de pauvreté et représente par conséquent un facteur majeur d'exclusion sociale. Ceci est d'autant plus vrai lorsque la situation de chômage d'un individu s'installe dans la durée. Les bénéficiaires d'allocation chômage sont également confrontés au risque d'exclusion sociale et de pauvreté. La lutte contre la précarité et l'exclusion constitue ainsi un défi central du développement durable.
Les services à l'enfance, la prise en charge et l'aide aux personnes âgées dépendantes, de même que les services d'assistance aux personnes handicapées sont un enjeu essentiel de cohésion sociale et du développement durable. Ces services sont créateurs de lien social et d'emplois durables et représentent un facteur clé de notre qualité de vie.

## Synthèse de la situation

### Les compétences de la CCTA en matière sociale

La CCTA a pour compétence la **construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipement sportif et d'animation en faveur de la jeunesse**. Cette compétence s'articule autour des 2 axes suivants :

- Soutien des activités associatives culturelles, sportives, sociales ou de loisirs ayant un rayonnement sur le territoire communautaire ou menant des actions intéressant plusieurs communes de la communauté
- Coordination et soutien d'une politique communautaire de développement social et culturel en faveur de l'enfance, de l'adolescence et de la famille.

### Des populations fragilisées

**Un revenu net imposable annuel moyen inférieur à la moyenne**

En 2005, le revenu net imposable annuel moyen pour la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale était de **12 214 €**, un montant inférieur à la moyenne de l'Aisne (15 004 €), de la Picardie (15 938 €) et de la France métropolitaine (17 165 €)[27]. La **part des foyers non imposables** y est par conséquent plus importante qu'au niveau de ces différentes échelles :

[27] Diagnostics territoriaux de santé des Pays de Picardie – Thiérache, Conseil régional de Picardie, avril 2008, p. 9-12

| | Pourcentage des foyers non imposables en 2005 |
|---|---|
| **CdC de la Thiérache d'Aumale** | **59,9 %** |
| Aisne | 51,4 % |
| Picardie | 47,8 % |
| France Métropolitaine | 46,2 % |

Source : DGI

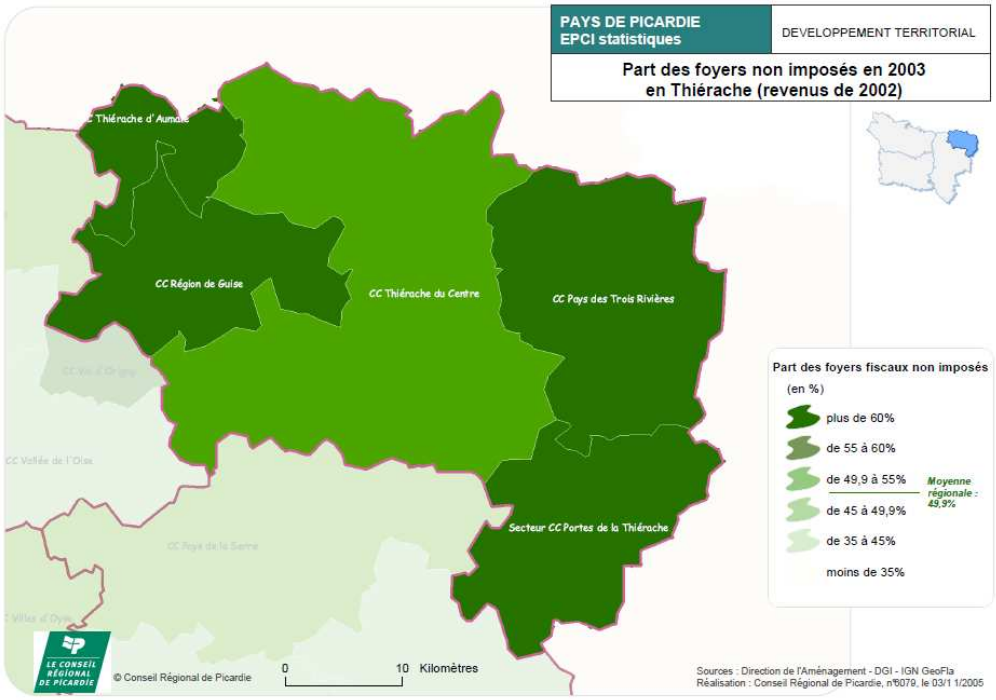
PAYS DE PICARDIE
EPCI statistiques
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
Part des foyers non imposés en 2003
en Thiérache (revenus de 2002)
CC Thiérache d'Aumale
CC Région de Guise
CC Thiérache du Centre
CC Pays des Trois Rivières
Secteur CC Portes de la Thiérache
Part des foyers fiscaux non imposés
(en %)
plus de 60%
de 55 à 60%
de 49,9 à 55%
Moyenne régionale : 49,9%
de 45 à 49,9%
de 35 à 45%
moins de 35%
LE CONSEIL RÉGIONAL DE PICARDIE
© Conseil Régional de Picardie
0
10 Kilomètres
Sources : Direction de l'Aménagement - DGI - IGN GeoFla
Réalisation : Conseil Régional de Picardie, n°6079, le 03/11/2005

**Une part relativement élevée d'allocataires de prestations**

La **forte présence des minima sociaux** en Thiérache découle des faibles revenus perçus par la population. Si la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale se situe en dessous de la moyenne du Pays de Thiérache concernant **l'Allocation adulte handicapé (AAH),** elle se trouve en revanche au-dessus des moyennes départementale, régionale et nationale. Le **taux d'allocataires de l'AAH est de 44 pour 1000 personnes âgées de 20 à 59 ans en 2004**. Ce taux est de 37,8 ‰ pour le département de l'Aisne, de 28,6 ‰ pour la région Picardie et de 23 ‰ pour la France métropolitaine[28]. On recense, sur le territoire du Pays, **6 centres d'hébergement pour adultes en situation de handicap ainsi que 4 structures d'aide au travail et de travail protégé** ; mais aucun n'est localisé sur la Thiérache d'Aumale.

Au 31 décembre 2004, la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale comptait 40,7 allocataires du **revenu minimum d'insertion (RMI)** pour 1000 ménages. Ce taux est inférieur au taux du Pays de Thiérache tout comme au taux départemental, régional et national. Le taux d'allocataire du

[28] Id.

RMI dépasse cependant la moyenne régionale lorsque l'on prend en compte la **tranche d'âge des 25-49 ans**.

Les allocataires de **l'allocation parent isolé (API)** sont plus nombreux en Thiérache d'Aumale qu'aux niveaux régional (114,7 ‰) et national (117,6 ‰) mais ces indicateurs sont plus favorables qu'à l'échelle du Pays de Thiérache ou encore à l'échelle du département de l'Aisne.

| | Nb d'allocataires de l'API en 2004 | Taux d'allocataires de l'API (pour 1000 familles monoparentales) en 2004 |
|---|---|---|
| **Thiérache d'Aumale** | 22 | **120,0** |
| **Thiérache** | 357 | **139,9** |
| **Aisne** | 2384 | **136,2** |
| **Picardie** | 6836 | **114,7** |
| **France Métropolitaine** | 175 600 | **117,6** |

Source : CAF, MSA, Insee, OR2S

La Thiérache d'Aumale se distingue des autres échelles de territoire au niveau de l'aide **personnalisée d'autonomie (APA) à domicile** en lien avec le vieillissement de sa population.

| | Nb de bénéficiaires de l'APA à domicile en 2005 | Nb de bénéficiaires de l'aide ménagère en 2004 | Taux de bénéficiaires de l'APA à domicile (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) en 2005 | Taux de bénéficiaires de l'aide ménagère (pour 1 000 personnes de 65 ans et plus) en 2004 |
|---|---|---|---|---|
| **Thiérache d'Aumale** | 101 | 29 | 217,4 | 28,9 |
| **Thiérache** | 1072 | 318 | 162,6 | 23,1 |
| **Aisne** | 5 424 | 1 965 | 129,6 | 22,7 |
| **Picardie** | 15 344 | 5 752 | 117,7 | 21,3 |
| **France*** | 551 000 | 232 000 | 113 | 23,2 |

Sources : Conseils généraux 02, 60 et 80, Insee, OR2S
* Les données pour la France concernent la France métropolitaine pour les aides ménagères et la France entière pour l'APA à domicile.

En effet, la Thiérache d'Aumale est, parmi les 5 Communautés de Communes, qui composent le Pays de Thiérache, celle qui enregistre de loin le **taux de bénéficiaires de L'APA à domicile le plus élevé avec 217,4 allocataires pour 1000 personnes de 75 ans et plus en 2005** (CC Région de Guise : 183,8 ‰ ; CC Portes de la Thiérache : 126,9 ‰ ; CC pays des Trois Rivières : 139,2 ‰ ; CC Thiérache du Centre : 172,7 ‰). Il en est de même pour **le taux de bénéficiaires de l'aide ménagère** par rapport aux niveaux du Pays, du Département de la Région et de la France métropolitaine.

## Structures et services à la personne sur le territoire

### Les structures et services dédiés à la petite enfance et à l'enfance et à la jeunesse

**En 2005**, la **CCTA et la CCRG** ont décidé de s'associer suite à la demande de mutualisation des moyens de la CAF de Saint Quentin. Cette mutualisation a abouti à un **Contrat Enfance** d'une **durée de 3 ans** et à la création d'un **poste de coordinateur**, celui de chargée de mission petite enfance à la CdC de la Région de Guise. Le Contrat Enfance qui visait, à sa création, la mise en place d'une **coordination de l'accueil collectif**, est arrivé à **échéance en 2008**. Il a traduit ses objectifs en actions motrices pour le territoire : mise en place d'une **halte-garderie** permettant un accueil occasionnel fixe et itinérant ; création d'un **relais assistantes maternelles** (RAM) pour informer et orienter les assistantes maternelles ; ouverture d'un **lieu d'accueil parents-enfants (LAPE)**.

- **Halte-garderie itinérante « Les Galopins »**

Depuis octobre 2007, la halte-garderie itinérante est un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation ouvert aux enfants résidants de 3 mois à 5 ans. La halte-garderie est accueillie au centre socio-culturel d'**Etreux** le jeudi après-midi et au foyer rural de **Vaux-Andigny** le vendredi. Des partenariats avec la bibliothécaire de **Wassigny** notamment ont été établis afin d'initier les enfants à la lecture. Une **initiation à la musique** est également proposée. Ce dispositif rencontre un franc succès et a déjà vu son nombre de places d'accueil progresser de 10 à 12.

La tendance observée est celle d'une recherche, par les parents, d'un **accueil à la journée de type crèche**. Or, aujourd'hui, le territoire ne **répond pas à la demande des actifs**.

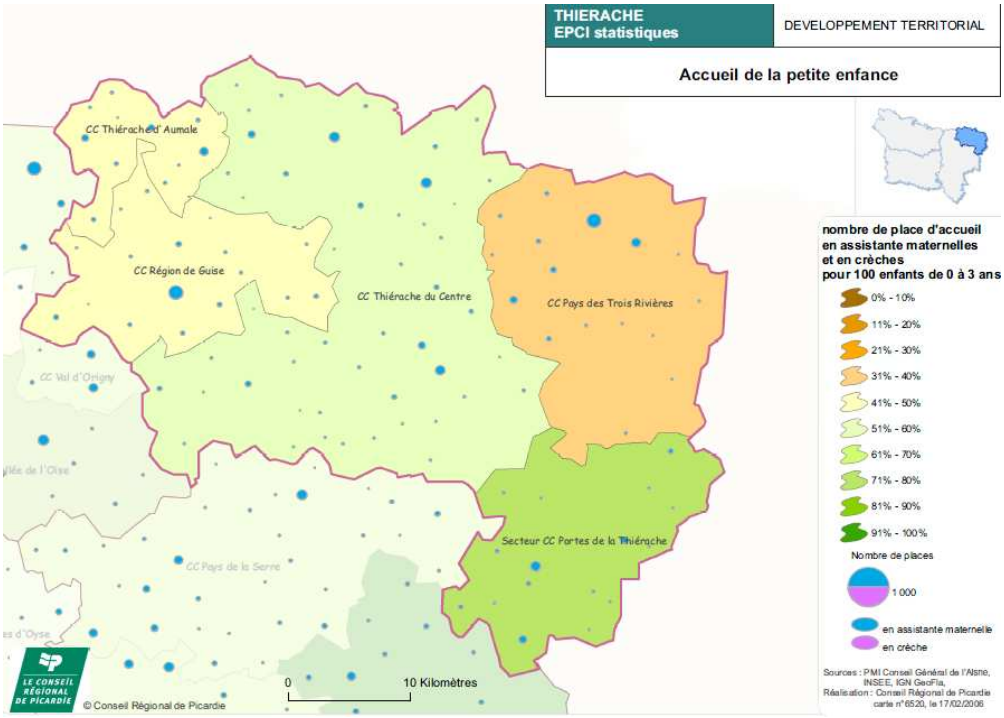

- **Le relais assistantes maternelle (RAM)**

Les assistantes maternelles (au nombre de 60 sur la CCTA) représentent le **premier mode de garde d'enfants en Thiérache d'Aumale** puisqu'excepté la **halte-garderie itinérante**, il n'existe **aucune structure de type multi-accueil sur la CCTA**. L'idée du RAM était d'offrir un **nouveau service aux assistantes maternelles** du territoire mais aussi d'anticiper, d'ici à 2015, une baisse des effectifs de plus de 15% d'assistantes maternelles (départs à la retraite). Mis en place fin 2007, le RAM[29] tient une permanence à Wassigny. La fréquentation du relais est bonne. En 2009, sur le territoire de la Thiérache d'Aumale, ce sont **42 assistantes maternelles et 24 familles qui ont été accueillies au RAM** et être accompagnées dans leur recherche d'information ; ce sont aussi **104 assistantes maternelles et 60 familles qui ont bénéficié de l'accueil téléphonique du RAM**.

- **La LAPE : liaison parents / enfants de Guise**

La **liaison parents-enfants de Guise** a pour but d'accompagner le public en matière **d'aide à la parentalité**. Le constat actuel est celui d'une fréquentation du LAPE moins importante qu'elle ne le devrait. Aucune donnée concernant la fréquentation du LAPE par des habitants de la CCTA n'est disponible. Par ailleurs, il n'existe **pas de structure similaire d'aide à la parentalité** sur le territoire de la Thiérache d'Aumale.

- **Protection de l'enfance**

Un **centre mobile de la DDASS** intervient notamment à Etreux.

- **Les centres de loisirs/accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)**

La CCTA dispose des ALSH de **Wassigny** (Association "Les amis du centre de loisirs de Wassigny et sa région") **et de Oisy, dont la fréquentation est importante.**
L'ALSH de Wassigny accueille les enfants de 4 à 15 ans du canton au collège de Wassigny et à l'école Foulon pendant le mois de juillet. Un centre maternel, à l'école maternelle de Wassigny reçoit les petits de 4 à 6 ans résidant au sein de la CCTA. La CCTA participe au financement de l'ALSH de Wassigny (prise en charge du transport).
**L'ALSH d'Oisy** accueille les enfants de 4 à 12 ans durant le mois de juillet au Centre social ADEPAGUI. Des activités cuisine, sportives, camping, sorties en forêt sont proposées aux enfants, mais uniquement aux enfants de la commune.

Il est important de noter ici que ces centres de loisirs **ne sont ouverts que durant les grandes vacances scolaires (été) et pas les mercredis ni pendant les petites vacances scolaires**. La **question d'ouvrir plus largement ces derniers** (et non pas seulement l'été) est **cruciale** afin d'offrir de **plus larges opportunités d'activités pour les enfants du territoire** mais aussi des opportunités supplémentaires de **s'ouvrir sur l'extérieur et d'apprentissage de l'éco-citoyenneté** par exemple.

- **Accueil périscolaire et autres initiatives communales**

Il existe un accueil périscolaire sur la commune d'**Etreux** avec des activités proposées en direction de l'enfance de même qu'une garderie proposée par la commune **tous les mercredis après-midi** (service gratuit pour les parents). Excepté les écoles de foot de la commune, il n'y a pas d'autres associations proposant des activités spécifiquement dédiées à ce public.

[29] Sa mission est de soutenir les assistantes maternelles et de les mettre en réseau, de valoriser leur profession et de mettre en évidence la complémentarité des différents modes de garde. Il s'agit d'un lieu d'information, d'accompagnement, de rencontres et d'échanges.

Il existe également un accueil périscolaire à **Oisy** avec un dispositif de garderie matin et soir, avant et après l'école. L'association « **Les amis des enfants d'Oisy** » propose également des activités pour la petite enfance. **Mennevret** offre 12 séances de piscine par an aux enfants et jeunes de la commune. La mairie de **Vénérolles** accorde des bourses scolaires de 40 € pour les étudiants après lycée ; de plus, une association de la commune propose des activités de loisirs en direction des enfants.

Le territoire présente des **besoins très importants en termes d'accueil périscolaire**. Le rôle de la **bibliothèque de Wassigny** en est une illustration puisqu'elle accueille de nombreux enfants durant les petites vacances scolaires.

### Les structures et services dédiés à la jeunesse (13-18 ans)

La Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale **ne développe pas, pour l'heure, de politique en direction de la jeunesse** (13-18 ans). L'attention s'est concentrée et se concentre aujourd'hui encore sur la **petite enfance**. La prise en charge des questions liées à la jeunesse revient donc aux différentes communes. Cependant, force est de constater que le **désarroi des communes vis-à-vis des jeunes est important**. Une incompréhension est constatée vis-à-vis de ce public et plusieurs initiatives de création d'activités, d'associations se sont soldées par des échecs. Il en résulte pour la plupart des communes une **absence d'activités proposées au public jeune**. Plusieurs communes déplorent un phénomène d' « errance » de certains jeunes : « *des jeunes qui ne savent pas quoi faire ; fument et boivent* ». Le territoire ne dispose d'aucun **animateur jeune ou éducateur spécialisé**.

Les activités tournées vers les jeunes sont de fait peu nombreuses et sporadiques :

- Etreux : 3 tentatives de création d'un espace jeunes ont échoué
- Hannapes : activités proposées aux jeunes, mais pas d'association créée
- Vaux-Andigny : "*Les jeun's de Vaux*", association consacrée aux jeunes mais dont l'activité est limitée en raison de la difficulté à mobiliser les jeunes
- Oisy : salle des associations laissée à la disposition des jeunes tous les samedis soirs
- Vénérolles : l'association "La vie associative », s'adresse à tous les publics dont les jeunes.
- Wassigny : une aire de jeu pour les 7 à 21 ans est en préparation ; une commission des jeunes instituée par la mairie afin d'atténuer les problèmes et les incompréhensions (composée de 2 jeunes et de 2 anciens).

Parmi les problèmes rencontrés par la jeunesse au niveau de la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale, les points suivants sont les plus fréquemment cités :

- **Désœuvrement, manque de repères**
- **Drogue et alcool** (les phénomènes de réunion de jeunes avec **consommation d'alcool** sont fréquents. Les **problèmes de drogues et d'alcool** sont sérieux sur le territoire)
- **Difficulté de communication et manque de motivation**

### Les projets à venir en matière de petite enfance, enfance et jeunesse

Une réflexion est actuellement menée par différents acteurs pour une nouvelle contractualisation (CCTA et CCRG). L'objectif est de mettre en place un contrat **enfance-jeunesse** qui reprendrait les différentes actions et réflexions menées lors du précédent Contrat Enfance. Le projet porte principalement sur la construction d'une **Maison de la petite enfance (projet de garderie fixe)** qui permettrait de regrouper les acteurs territoriaux et différentes initiatives (à Guise) et aurait l'avantage de proposer plus de plages horaires aux parents pour la garde de leurs enfants.
Cette contractualisation prévoit de porter son attention sur l'enfance, **avant d'aborder la thématique jeunesse** dans le cadre d'une prochaine contractualisation.

### Un manque de ligne directrice, un besoin de coordination globale

Il n'existe pas, à l'échelle de la CCTA, de **prise en compte globale des questions liées à la petite enfance et à l'enfance**. La halte-garderie itinérante ne permet de répondre qu'à une partie des besoins (public de la petite enfance, hors vacances scolaires) et ne constitue pas en soi une politique enfance-jeunesse. Autres illustrations du manque de vision et de coordination globales :

- les **accueils périscolaires** d'Etreux et de Wassigny n'étant **pas labellisés**, ils ne bénéficient d'aucun financement
- excepté les clubs de sport ou écoles de musique, il n'existe **aucun accueil et prise en charge professionnels du public des adolescents**, permettant un dialogue entre jeunes et professionnels de l'action locale, or la demande est forte
- les **ALSH fonctionnent de manière cloisonnée**, il n'existe pas de travail partenarial pour la mutualisation de leurs potentiels respectifs.

Face à ces constats, un besoin de réflexion globale et de mise en place d'une dynamique partenariale émerge dans le but de :

- **coordonner les actions sur l'ensemble du territoire avec l'ensemble des forces vives**
- de proposer une **véritable ligne directrice en matière de politique enfance-jeunesse afin de répondre aux besoins évidents**, **de toutes les tranches d'âge** sans exception, c'est-à-dire pas seulement des 0 à 6 ans mais aussi des 6 à 18 ans.

Cette dernière exigence est d'autant plus forte que le diagnostic réalisé en 1995 sur le territoire et auquel a succédé le diagnostic « petite enfance / enfance / jeunesse » de 2005, avait abouti à la conclusion suivante concernant la jeunesse (13-18 ans) :

> « *Parmi les propositions de développement retenues dans le diagnostic petite enfance/ enfance/ jeunesse (p.77),* ***le 1er axe qui semble prioritaire*** *au vu des résultats mis en évidence dans le travail de diagnostic est celui qui «* ***concerne les projets en direction de la jeunesse (13-18)*** *» dans un contexte local où « beaucoup d'élus se sentent démunis » dans ce domaine, « des jeunes se situent dans des situations tangentes, d'autres sont porteurs de projets qu'il est nécessaire d'accompagner ».*

De plus, **dès 1995 également, un ensemble de propositions avaient été formulées** dans le cadre du diagnostic afin de développer des véritables actions (autres que sportives) **pour le public jeune** ; enfin, l'importance de la présence d'un animateur professionnel sur le territoire pour concrétiser ces différentes propositions avait été soulignée.

### Personnes en difficultés

Les communes de la Thiérache d'Aumale ont toutes des CCAS, Centres Communaux d'Action Sociale, dont les deux publics cibles sont les **personnes âgées** et les **personnes en difficulté financière et sociale**. Les services proposés par les différents CCAS varient en fonction de la taille de la commune et du budget pouvant leur être alloué. En général, on retrouve : les bons pour combustibles, pour denrées alimentaires, des colis, des repas pour les personnes du 3ème âge, des aides ponctuelles, des relais en attendant que les aides "traditionnelles" se mettent en place. Le CCAS d'Etreux propose aussi des ateliers à destination des femmes seules en collaboration avec le CIPAS[30] de Guise (service social du Conseil général).

[30] **CIPAS** : circonscriptions de prévention et d'action sociale. Le département de l'Aisne en compte sept. « *Services délocalisés de la Direction de la prévention et de l'action sociale (DIPASL), les CIPAS ont pour missions d'accueillir, d'informer et d'orienter les usagers. Elles sont animées par des équipes pluridisciplinaires de travailleurs sociaux et médico sociaux : des assistantes maternelles, des médecins, des assistantes sociales, des psychologues, des éducateurs, des conseillers en économie sociale et familiale, des infirmières et des puéricultrices. Ces professionnels du travail social élaborent des projets d'aide personnalisée et proposent différents services collectifs* ».
Source : http://www.aisne.com/page_cg.asp?id_page=85&page_liee=84

Les CCAS travaillent en lien avec **différents partenaires et accueillent diverses permanences** : assistantes sociales de Guise (notamment), CIPAS de Guise, Pôle emploi, Mission locale, GRETA, services de la CAF, ADF (association développement formation de Guise pour la formation du personnel), CIO, Devenir en Vermandois,….
L'accompagnement familial également proposé par les ADMR met en évidence des familles en situation de **grande précarité** (problèmes de surendettement, de chômage, d'éducation des enfants, ….).

### Personnes âgées

En juin 2009, plus de 16% de la population de la Communauté de communes avait plus de 65 ans soit plus de 1200 personnes avec une forte majorité de femmes dans la tranche d'âge des plus de 75 ans. Dans un contexte de vieillissement de la population, la question de l'accroissement des besoins en termes de structures adaptées pour les personnes âgées revêt un caractère majeur.

- **La maison de retraite de Vaux-Andigny[31]**

La maison de retraite de Vaux-Andigny a été ouverte en 2000. Il s'agit d'une **résidence privée pour personnes âgées** qui comprend 90 places. 20 résidents viennent de l'Aisne mais, pour des raisons financières, la majorité provient du Nord et ou de la région parisienne (les coûts de l'établissement sont moins chers que dans ces 2 régions). A l'inverse, un problème de remplissage est posé car la maison de retraite n'a pas de vocation sociale et son coût n'est pas accessible aux habitants de la Thiérache d'Aumale et des alentours.
La maison de retraite se caractérise par son **dynamisme** sur le territoire grâce au travail important d'**animation** réalisé en son sein mais aussi avec **différents partenaires** du territoire :

- Commune de Vaux Andigny et le CCAS : participation aux animations communales (fête des épouvantails, Kermesse de l'école…)
- CLIC du Cateau (formation pour le personnel, animations pour les résidants et des personnes à domicile)
- CLIC de Guise
- Communauté religieuse de Bohain, …

- **Autres possibilités de logement pour les personnes âgées**

Il existe une **Maison d'accueil rurale[32]** pour personnes âgées à proximité de la Communauté de communes, sur la commune de Tupigny. Cet établissement s'adresse cependant uniquement aux agriculteurs de la MSA.
Les personnes qui en ont les moyens peuvent **adapter leur logement à leur fin de vie**. En revanche, il est constaté encore énormément de **logements inadaptés et insalubres** (sans le confort minimum : pas de toilettes, de salle de bain,…). (cf. Fiche habitat)
La Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale ne compte aujourd'hui **aucun logement pour seniors** excepté à Wassigny où 3 logements seniors loués par le CCAS.

- **Les actions festives et de convivialité en faveur des personnes âgées et le rôle des Centres communaux d'action sociale (CCAS)**

Des colis de fin d'années et des repas (goûters, …) sont offerts dans la majorité des communes de la CCTA aux plus de 65 ans. Les communes disposent toutes de CCAS (association ou gérés par la commune) et / ou de club du 3ème âge. Les CCAS communaux restent les intervenants privilégiés en matière d'actions festives. Cependant, financés par les communes ils ne peuvent assurer plus d'une à deux interventions annuelles.

[31] EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
[32] Appartements 1 à 2 pièces pour des personnes encore autonomes + restaurant collectif

- **L'aide à domicile**

Les services d'aide au maintien à domicile pour les personnes âgées et dépendantes sont **bien représentés sur le territoire** : divers services sont proposés, depuis les soins infirmiers, jusqu'aux petits travaux et au portage de repas.

En effet, plusieurs acteurs principaux interviennent en la matière sur le territoire :

- le **SIVOM du Nord de la Thiérache et de Guise**
- l'**ADMR**, association du service à domicile de Guise et de Bohain,
- les **SSIAD** (services de soins infirmiers à domicile – Pôle infirmier de Guise)

Les **types de services dispensés sont divers :**

| | |
|---|---|
| **SIVOM du Nord de la Thiérache (Nouvion)** | Portage de repas à domicile<br>Petits travaux et aide à domicile : aide pour les + de 60 ans jusqu'à 2h/j<br>Service de soins à domicile |
| **ADMR de Guise, de Bohain, de Brancourt-le-Grand, …** | Ménagères à domicile et auxiliaires de vie<br>Techniciens d'intervention sociale et familiale[33]<br>Portage de repas<br>Accompagnement « hospitalisation à domicile »… |

La Maison de l'emploi et de la formation de Bohain propose également ce type de prestations. Si l'ADMR de Bohain travaille en partenariat avec le CLIC[34] de Guise, elle a peu de contacts avec le SIVOM et l'ADMR de Guise. Les structures d'aide à domicile manquent de temps et de moyens pour réaliser des échanges d'expériences.

- **Isolement des personnes âgées et liens intergénérationnels**

Malgré l'existence d'un **lien de proximité lié à la vie en milieu rural**, les personnes âgées dépendantes apparaissent, pour les acteurs sociaux, de plus en plus **isolées socialement**.

Des lieux autrefois propices à la rencontre entre les habitants des villages ont disparu. La perte des **bistros**, lieux de convivialité et de la **messe,** véritable point de rencontre et d'échange sont à pointer.

La **place des villages** occupe aujourd'hui un moindre rôle en termes de lien social. Malgré tout, le cœur de village n'en est pas pour autant déserté. Les lieux de rassemblement changent et s'appuient sur l' « évènementiel », en témoigne la place de la « **salle des fêtes** » dans certains villages.

Les acteurs sociaux portent ainsi une grande attention au **soutien familial et de voisinage** encore existant et tentent de favoriser sa continuité.

Avec la **disparition des petits commerces et des services**, les **problèmes de mobilité** des personnes âgées vont en augmentant.

Des initiatives sont prises par les collectivités afin d'apporter une part de **réponse aux problèmes de mobilité et d'isolement des aînés notamment**. C'est le cas du transport à la demande (HERBUS). Ce service progresse à l'heure actuelle. (Cf. Fiche transport).

[33] Intervient dans des foyers dont les difficultés sont très importantes
[34] Centre Local d'Information et de Coordination - CLIC

Concernant l'isolement, on note le **rôle des clubs du 3ème âge** pour les **personnes âgées mobiles**. Il n'existe cependant pas d'actions pour aller à la rencontre des personnes âgées dépendantes et isolées dans leurs foyers (type collecte de mémoire, ou autre).
Certains clubs du 3ème âge de la Communauté de communes ont tendance à s'éteindre car les jeunes retraités ne se retrouvent pas toujours dans les activités et le fonctionnement de ces derniers. Ces **jeunes retraités** développent de nouvelles associations pour répondre à leurs attentes.

Par ailleurs, **des initiatives ponctuelles sont menées sur le territoire en vue de favoriser les liens intergénérationnels**. Exemples : la maison de retraite de Vaux-Andigny à travers la participation aux animations communales notamment (kermesse de l'école, lettre au père noël, atelier cuisine, …) permet la rencontre entre anciens (résident de la maison de retraite ou habitant de Vaux-Andigny) et les plus jeunes.

La question du **lien intergénérationnel est un point crucial du développement durable** mais qui demeure encore peu traité sur les territoires. Or, il est un important garant de la **cohésion sociale**. Même si les initiatives en ce sens se développent et montrent tout leur intérêt, on note toute la **difficulté à créer ou rétablir des liens entre différentes générations** et même au sein de **catégories d'âge pouvant être relativement proches** (jeunes retraités, personnes dépendantes, les résidants des maisons de retraite).

- **Projets en réflexion sur le territoire à destination des personnes âgées**

Deux projets aujourd'hui en réflexion en matière d'aide aux personnes âgées :

- **Wassigny** : projet de partenariat avec la banque alimentaire de St Quentin pour créer un point de distribution à Wassigny ; projet de véhicule pour transporter 1 fois par semaine des personnes âgées à la supérette
- **Oisy** : un projet de maison de retraite est en réflexion.

### Personnes en situation de handicap

**L'amélioration des conditions d'accès aux services et établissements publics** constitue pour l'heure le type d'action principal des communes en direction des personnes en situation de handicap.
Tout **enfant scolarisé en situation de handicap** bénéficie de l'aide d'un **assistant de vie scolaire** (deux élèves sont concernés à Wassigny et un à Vaux-Andigny).
Des structures existent au delà de la Thiérache d'Aumale pour favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap :

- CAT du Cateau-Cambrésis
- Adermas[35] à Moÿ-de-l'Aisne.

### Sécurité routière et publique

Une **brigade locale de gendarmerie** est située à Wassigny (chef lieu de canton). Elle appartient à la **Compagnie de Brigade de Guise**. 23 membres composent l'équipe dont 6 à Wassigny. La majeure partie des interventions de la brigade ne concerne pas la sécurité routière, le territoire ne possédant pas de réels « points noirs » en la matière (Cf. tableau ci-dessous[36]).

[35] L'ADERMAS est une association d'insertion qui œuvre depuis 1987 en Picardie au nord de l'Aisne à 15 kilomètres au sud de Saint-Quentin sur les cantons de Ribemont, Moÿ-de-l'Aisne et Saint-Simon. **L'ADERMAS s'adresse aux personnes en difficultés d'insertion**, afin de leur proposer **une mise en situation professionnelle** autour de la mise en valeur d'un patrimoine collectif, naturel, ou bâti, ou de **la réalisation de produits ou services ayant une utilité sociale**. Les personnes en chantier d'insertion **bénéficient d'un accompagnement pédagogique** (acquisition de savoir-faire et de savoir-être) et d'**une réelle situation de travail**. Elles sont embauchées en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ou contrat d'avenir, pour le temps du chantier, ou pour le temps nécessaire à leur parcours d'insertion.
[36] Porter à connaissance Thiérache d'Aumale

| Date de l'accident | Lieu | Véhicules | Usagers | Tués | | Blessés hospitalisés | | Blessés non hospitalisés | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Véh. | Piéton | Véh. | Piéton | Véh. | Piéton |
| **Etreux** | | | | | | | | | |
| 22/03/03 | RD 66 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| 23/06/03 | RD 946 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| 23/06/03 | VC | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| 28/03/04 | RD 946 | 2 | 2 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 21/07/04 | RD 28 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| 09/10/04 | RD 946 | 2 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| 20/10/04 | RD 946 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| 28/10/04 | RD 28 | 2 | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 |
| 01/06/06 | RD 946 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| 29/06/06 | RD 946 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 14/07/07 | RD 28 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| **Grougis** | | | | | | | | | |
| 07/11/03 | RD 68 | 2 | 2 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 03/08/04 | RD 68 | 1 | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| 18/05/05 | RD 960 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| 08/07/05 | RD 665 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| **Hannapes** | | | | | | | | | |
| 27/01/03 | RN 31 | 3 | 3 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 18/05/03 | RD 27 | 1 | 2 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| 06/09/05 | RD 946 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| **Mennevret** | | | | | | | | | |
| 25/05/04 | RD 68 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| 21/12/04 | RD 68 | 2 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| 16/04/05 | RD 68 | 2 | 2 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 23/09/06 | RD 68 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 14/01/07 | VC | 2 | 2 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| **Molain** | | | | | | | | | |
| 29/09/04 | RD 77 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| 27/08/06 | RD 76 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| **Oisy** | | | | | | | | | |
| 09/05/03 | RD 272 / RD 946 | 2 | 2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 29/07/03 | RD / RD 946 | 2 | 3 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 |
| 13/11/05 | RD 272 | 1 | 3 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 |
| **Ribeauville** | | | | | | | | | |
| 08/08/03 | RD 27 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| **Vaux-Andigny** | | | | | | | | | |
| 02/08/03 | RD 69 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| 18/07/04 | RD 76 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 10/12/05 | RD 28 | 2 | 3 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 |
| 18/06/07 | RD 68 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 15/08/07 | RD 28 | 2 | 5 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| **Venerolles** | | | | | | | | | |
| 07/12/07 | RD 66 | 2 | 3 | 0 | 0 | 2 | 0 | 1 | 0 |
| **Wassigny** | | | | | | | | | |
| 14/05/04 | RD 28 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| 09/06/04 | RD 28 | 2 | 3 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| 04/08/04 | RD 28 | 2 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| 23/09/06 | RD 27 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| 28/10/06 | RD 27 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 |

Les interventions sont le plus souvent liées à des **conflits conjugaux et familiaux** dans lesquels la **consommation d'alcool** joue un rôle important.

Une **délinquance locale** existe mais elle reste faible. Elle renvoie essentiellement à des **trafics de stupéfiants**. La proximité de la Belgique explique en partie l'existence de petits réseaux locaux. La dépendance aux stupéfiants (drogues dures notamment) de certains jeunes représente une **inquiétude forte** sur le territoire. La question de **l'aide à la parentalité** dans des situations de familles déstructurées, de pertes de repères de la jeunesse et d'addictions se pose.

Un rôle de la brigade locale de gendarmerie est également la **sensibilisation à la sécurité routière** dans les collèges et lycées mais surtout les écoles : permis piéton, mini-codes. Chaque compagnie possède son propre référent scolaire et une assistante du Conseil Général est détachée au niveau de la gendarmerie. Il existe également une **Brigade de prévention de la délinquance juvénile** (BPDJ).
Au regard des différents problèmes rencontrés sur le territoire et majoritairement liés à des **situations de précarité**, l'enjeu réside dans une coopération accrue entre les différents interlocuteurs et partenaires :

- le **Centre d'information sur les droits des femmes** (CIDF), ….
- la mise en place de **relais sociaux de proximité entre les jeunes et des instances compétentes** plus à même de les conseiller, de les orienter afin de donner suite aux interventions réalisées par la brigade locale notamment

et dans le fait de réussir à toucher, via ces dispositifs, les populations visées dans un contexte de réticence fréquente de ces dernières à aller chercher l'information et à solliciter un soutien.

## *Services et équipements sociaux : ce qu'il faut retenir*

| | |
|---|---|
| **ATOUTS** | • Le partenariat CCTA-CCRG en matière de petite enfance<br>• Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)<br>• La halte-garderie itinérante « Les galopins » (initiation à la lecture, à la musique,…)<br>• Le lieu d'accueil parents-enfants (LAPE)<br>• Les centres de loisirs de Wassigny et de Oisy<br>• Un accueil périscolaire dans certaines communes<br>• Initiation à la musique pour les enfants à la halte-garderie et dans les écoles<br>• La maison de retraite de Vaux-Andigny et son dynamisme<br>• Le rôle des CCAS et des structures d'aide à domicile pour les personnes âgées notamment (et les familles en difficultés) : ADMR (association du service à domicile), SIVOM, Services de soins infirmiers à domicile, …<br>• ***Les associations du territoire***<br>• ***Un territoire rural plus solidaire qu'en ville***<br>• ***Le rôle de la Mission locale : accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle, travail partenarial pour lutter contre le décrochage scolaire, …*** |
| **FAIBLESSES** | • Des populations touchées par une grande précarité : bas revenus, chômage, une part élevée d'allocataires de minima sociaux, endettement, ...<br>• Un accueil de la petite enfance qui ne répond pas à la demande des actifs<br>• ***Une halte-garderie présente dans trop peu de villages***<br>• Une fréquentation du LAPE en deçà des attentes, une absence de structure d'aide à la parentalité sur le territoire de la Thiérache d'Aumale<br>• Des centres de loisirs qui ne proposent pas d'activités les mercredis ni durant les petites vacances scolaires<br>• ***Un manque d'activités pour les jeunes enfants***<br>• Désarroi des communes vis-à-vis du public jeune<br>• Absence de politique, d'accueil et de prise en charge de la jeunesse / des adolescents sur le territoire<br>• ***Absence d'éducateurs pour les jeunes sur le terrain***<br>• Peu de logements seniors<br>• Des initiatives ponctuelles en faveur des liens intergénérationnels mais absence d'actions en direction des personnes âgées isolées à leur domicile<br>• ***L'accompagnement et l'écoute des personnes âgées à améliorer***<br>• ***Un manque de structures pour créer du lien*** |
| **OPPORTUNITES** | • Des travaux autour d'une nouvelle contractualisation de type contrat enfance jeunesse entre la CCTA et CCRG<br>• Projet de création d'une Maison de la petite enfance (projet de garderie fixe)<br>• ***Projet d'une permanence mobile de la Mission locale et qui se déplacerait vers les communes les plus éloignées***<br>• ***Les actions du Conseil général dans les domaines du social et de l'insertion*** |
| **PRESSIONS** | • Pas de traitement de la thématique jeunesse prévu dans la nouvelle contractualisation enfance / jeunesse entre la CCTA et la CCRG<br>• Un certain désœuvrement des jeunes, futurs adultes et citoyens du territoire<br>• Consommation d'alcool, consommation et trafics de stupéfiants chez les jeunes<br>• Problème de déscolarisation des jeunes dès l'âge de fin de scolarité obligatoire |

# Chapitre : Enseignement, développement social et culturel

# Fiche Santé

## Problématique

La santé fait partie des préoccupations majeures du développement durable. Le principe I de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992) l'affirme : « *les Etres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ».* Cinq objectifs prioritaires de santé publique ont été fixés par le programme d'actions Agenda 21 :

- la satisfaction des besoins en matière de soins de santé primaires
- la lutte contre les maladies transmissibles
- la protection des groupes vulnérables
- la santé des populations urbaines
- la réduction des risques pour la santé occasionnés par la pollution et les menaces écologiques.

Il est important de souligner que, dans une logique de développement durable, la santé n'est pas seulement un objectif mais aussi un préalable indispensable. En effet, procurer un bien-être physique et moral satisfaisant et garantir des conditions sanitaires permettent aux populations de contribuer au développement de leur société.

## Contexte régional

La **Région Picardie déploie un dispositif d'envergure en faveur de la santé**.
Le **Schéma régional d'organisation sanitaire de Picardie** (le 3ème SROS de Picardie couvre la période 2006-2011) constitue le projet médical de la Région. Son but est de déterminer les orientations de santé publique et les évolutions de l'offre hospitalière sur 5 ans en fonction des besoins des populations, des territoires, les données démographiques population & professionnels de santé, … dans le but de « *rationnaliser l'offre de soins et garantir la qualité et la sécurité des soins* ». Quatre grands objectifs sont assignés au SROS 3 de Picardie[37] :

- **Contribuer à une amélioration de l'état de santé de la population picarde** sur les cinq prochaines années en développant l'offre de soins hospitalière tant pour ce qui concerne la prévention primaire, secondaire et tertiaire, que pour ce qui concerne les soins curatifs, de rééducation et réhabilitation, et les soins de support, de manière harmonieuse au sein de la région et au sein des territoires de santé.

- **Renforcer la qualité des soins et des prestations de santé et la coordination de la prise en charge des patients** en impliquant les établissements de santé dans des réseaux de santé ville-hôpital et en développant des filières de soins avec des coopérations inter

[37] SROS de Picardie 2006-2011, mars 2006, p. 4

hospitalières publiques et privées et des complémentarités avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

- **Articuler l'évolution des soins hospitaliers avec celles des soins de ville** tant pour ce qui concerne les zones en sous-densité de professionnels de santé, que pour la permanence des soins.

- S**'ajuster en permanence à l'évolution des besoins**, des normes et référentiels

Le SROS Picardie s'inscrit en cohérence avec le :

- **Plan Régional de Santé Publique (PRSP)** de Picardie pour la période 2004-2008, arrêté le 31 mars 2005 par le Préfet de Région
- **Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis** 2004-2008 (PRAPS)
- **Plan de prévention de l'alcoolisme** en Picardie 2005-2008
- **Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie** (PRIAC).

Par ailleurs, dans son **SRADDT**[38], la Région Picardie rappelle le caractère défavorable des indicateurs sanitaires sur son territoire[39] et qu'eu égard à ces spécificités l'amélioration globale de l'état sanitaire de la population représente une priorité régionale et constitue un préalable indispensable à toute forme de mobilité.

## Synthèse de la situation

### Une situation sanitaire peu favorable

Même si la santé de la population picarde s'est améliorée ces dix dernières années, il n'en reste pas moins que **les indicateurs sanitaires et sociaux sont peu favorables pour le Pays de Thiérache**, dont la Thiérache d'Aumale, par rapport aux autres régions françaises.

Le **taux de mortalité prématurée** est supérieur au département, à la région et de loin au taux national. La mortalité prématurée[40] renvoie aux décès survenus avant l'âge de 65 ans. Parmi les causes de ces décès prématurés, une part est considérée comme « **évitable** » car liée à des comportements à risque ou encore au système de soin (dépistage,…).

[38] SRADDT Objectif Picardie 2030, Conseil régional Picardie, 2009

[39] « *En 2004-2005, la Picardie est l'une des régions de France métropolitaine où la mortalité est la plus importante puisqu'elle se situe à l'avant-dernière place, juste derrière le Nord-Pas de Calais. Cette surmortalité régionale se retrouve au niveau des trois départements. En effet, ils présentent des taux nettement supérieurs au taux national puisque l'Aisne compte 1 006,1 décès pour 100 000 habitants, la Somme 1 005,0 et l'Oise 931,1 soient respectivement les 3e, 4e et 16e taux les plus importants parmi les 96 départements de France métropolitaine »,* SRADDT Objectif Picardie 2030, Conseil régional Picardie, 2009, p. 92

[40] Certaines causes de décès à l'origine de la mortalité prématurée peuvent être considérées comme "évitables", c'est à dire qu'en l'état actuel des connaissances médicales et compte tenu des capacités de prise en charge du système de santé français, elles ne devraient entraîner que peu de décès avant l'âge de 65 ans.

- **la mortalité évitable liée aux comportements individuels à risque** (**pouvant être diminuée par des actions sur les comportements** : cancers poumon, cancers des voies aéro-digestives supérieures, alcoolisme, AVP (accidents de la voie publique), suicides, SIDA.
- **la mortalité évitable liée au système de soins (dont les dépistages)** : maladies cérébro-vasculaires et hypertensives, cancers du sein, cancers de l'utérus, appendicites, hernies abdominales, mortalité maternelle et mortalité périnatale.

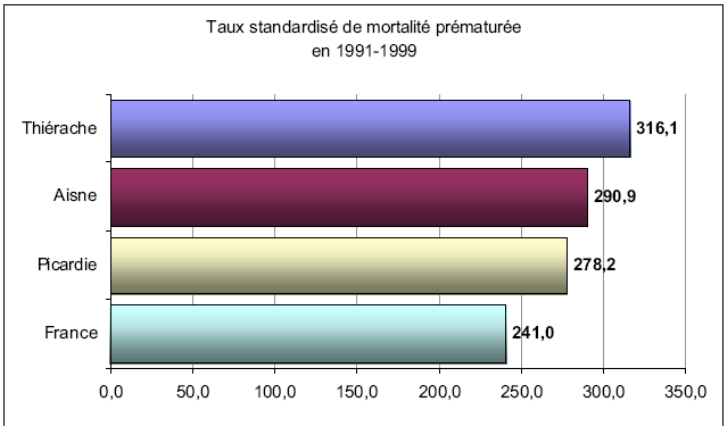


Sources : Sources : INSEE, ORS Population de référence : France métropolitaine au 01/01/2001

Concernant le **taux standardisé de mortalité prématurée par cancer**, le Pays de Thiérache se trouve à un niveau équivalent à celui du département de l'Aisne mais supérieur au taux régional et bien au deçà du taux national.

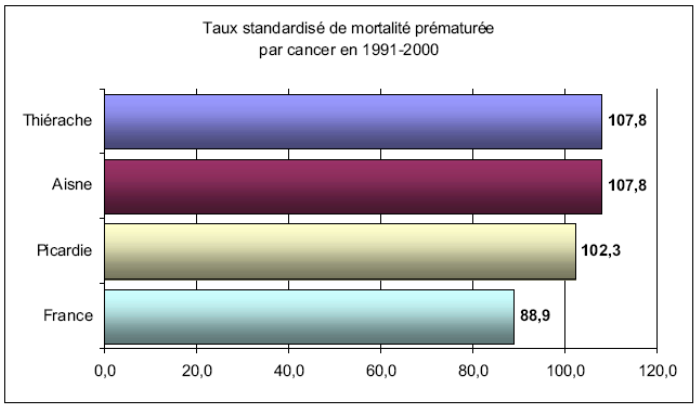


Sources : Sources : INSEE, ORS Population de référence : France métropolitaine au 01/01/2001

Les **bénéficiaires d'exonération du ticket modérateur au titre d'une affection longue durée** sont de 14,1% en Pays de Thiérache contre 12,6% dans l'Aisne[41] (les principales affections rencontrées sont les pathologies cardiovasculaires, les tumeurs et les troubles psychiques). Les travaux de **l'Observatoire régional de la santé** soulignent que ce constat est lié à la présence en Thiérache, d'une population fortement fragilisée socialement.

Les indicateurs "**mortalité générale par maladies de l'appareil circulatoire**" et "**mortalité prématurée par maladies de l'appareil circulatoire**" sont également des témoins de l'état de santé défavorable des populations du territoire :

[41] OR2S Picardie, 2001

| | Taux pour 100 000 habitants en 2000-2004 (hommes + femmes) | |
|---|---|---|
| | *Mortalité **générale** par maladies de l'appareil circulatoire* | *Mortalité **prématurée** par maladies de l'appareil circulatoire* |
| **Thiérache d'Aumale** | 396,4 | 49,9 |
| **Thiérache** | 349,4 | 46,1 |
| **Aisne** | 331,5 | 42,8 |
| **Picardie** | 314,2 | 39,1 |
| **France Métropolitaine** | 271,8 | 30,7 |

Sources : Inserm Cépic, Insee, OR2S

Les **pathologies liées à la consommation d'alcool et de tabac** sont également un révélateur :

| | Taux de mortalité pour maladies liées au tabac (pour 100 000 habitants) en 2000-2004 | | |
|---|---|---|---|
| | *Femmes* | *Hommes* | *Ensemble* |
| **Thiérache d'Aumale** | **123,1** | **292,0** | **187,7** |
| **Thiérache** | 95,8 | 290,7 | 173,6 |
| **Aisne** | 87,2 | 270,9 | 162,7 |
| **Picardie** | 85,2 | 260,7 | 158,0 |
| **France Métropolitaine** | 74,1 | 224,3 | 135,8 |

Sources : Inserm Cépic, Insee, OR2S

| | Taux de mortalité pour les causes liées à l'alcool (pour 100 000 habitants) en 2000 et 2004 | | |
|---|---|---|---|
| | *Femmes* | *Hommes* | *Ensemble* |
| **Thiérache d'Aumale** | **22,4** | **144,5** | **79,4** |
| **Thiérache** | 24,2 | 112,5 | 64,6 |
| **Aisne** | 21,2 | 92,0 | 53,6 |
| **Picardie** | 18,8 | 81,4 | 47,5 |
| **France Métropolitaine** | 14,2 | 63,1 | 36,3 |

Sources : Inserm Cépic, Insee, OR2S

## Offre de soins et services : une faible densité médicale et paramédicale

**Professions médicales et paramédicales**

On dénombre sur le territoire de la CCTA : 7 infirmières, 5 médecins, 1 podologue, 4 kinésithérapeutes et 2 pharmaciens pour un peu plus de 6000 habitants.

| Nb de professionnels médicaux et paramédicaux en 2009 sur le territoire de la CCTA *Source : CCTA* | | |
|---|---|---|
| Type | Nb | Localisation |
| Infirmières | 7 | Wassigny (4), Etreux (4), Grougis (1) |
| Médecin | 5 | Wassigny (2), Vaux-Andigny (1), Mennevret (1), Etreux (1) |
| Pharmacien | 2 | Wassigny, Etreux |
| Kinésithérapeute | 4 | Wassigny (2), Etreux (2) |
| Podologue | 1 | Etreux |
| **Total** | **20** | |

La CCTA, tout comme l'ensemble des territoires du nord de l'Aisne, se trouve dans une **situation préoccupante en matière de santé publique et de densité médicale**. Dans le département de l'Aisne, la densité de généralistes est proche de la densité moyenne régionale mais reste inférieure à la moyenne nationale. Avec près de 5 médecins spécialistes pour 10 000 habitants, l'Aisne est le département picard qui possède la plus faible densité de médecins spécialistes. La Thiérache d'Aumale ne compte **aucun médecin spécialiste** (dentiste, dermatologue, …).

Le Pays de Thiérache comptait au 31 décembre 2007, **58 médecins généralistes libéraux et mixtes**, équivalent à une densité de 7,6 médecins pour 10 000 habitants. Cette densité est inférieure à celle de l'Aisne (8,9), de la Picardie (9,7) et de la France métropolitaine (11,2) mais aussi inférieure à la **Thiérache d'Aumale**.

Parmi ces médecins, 19 % sont des femmes, un taux plus bas que le département (22,1%), la région (27,6%) et le taux national (29,4%). A noter que l'âge moyen des médecins généralistes en Thiérache est de 53,7 ans. Ils sont en moyenne plus âgés que les médecins de l'Aisne (51,1 ans), de Picardie (49,4 ans) et de France métropolitaine (49,8 ans)[42].

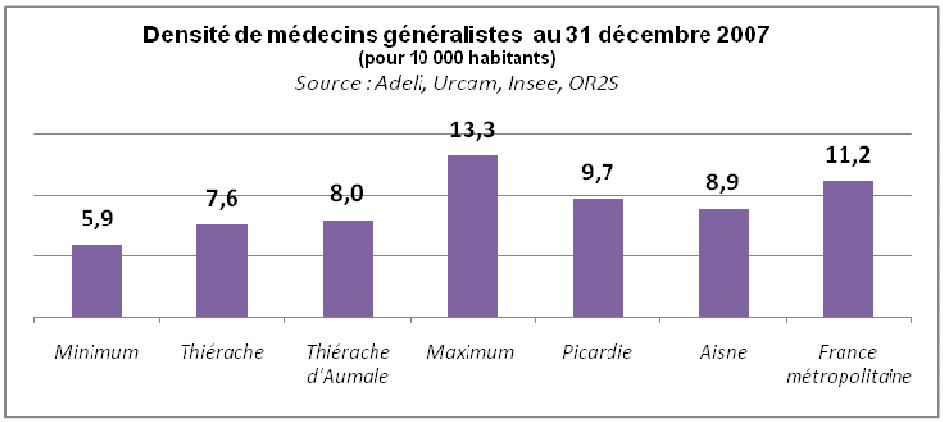


[42] « *Diagnostics territoriaux de santé des Pays de Picardie – Pays de la Thiérache* », Conseil régional Picardie, avril 2008

Les récents chiffres de l'Ordre national des médecins présentent une **baisse du nombre de médecins inscrits au tableau de l'ordre de médecins de la région Picardie et de façon plus importante dans l'Aisne entre 2008 et 2009**. Ceci confirme la place de la région Picardie et par conséquent l'Aisne parmi les territoires ayant une très faible densité médicale et qui tend à décliner toujours davantage.

**Variation des effectifs des médecins inscrits au Tableau de l'Ordre de la Région Picardie**

*Source : Atlas régional de la démographie médicale en Picardie, Situation au 1er janvier 2009, Ordre national des médecins, p. 7.*

| Département | Variation 2008 / 2009 |
|---|---|
| Aisne | - 4,10% |
| Oise | -1% |
| Somme | 0,50% |
| **Total** | **-1,30%** |

La **Thiérache** est cependant le Pays de Picardie qui possède la **plus forte densité d'infirmiers libéraux** et se situe, avec 8,5 infirmiers pour 10 000 habitants, proche de la moyenne nationale évaluée à 9 infirmiers pour 10 000 habitants au 30 septembre 2005. Sur la Thiérache d'Aumale, **l'offre de soins à domicile** est notamment assurée par le pôle infirmier de Guise et les associations d'aide au maintien à domicile (ADMR).

Le **Pays de la Thiérache** comptabilisait, au **31 juillet 2007**, **cinq établissements de soins**, totalisant 232 lits installés en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO). Soit une densité de lits en MCO de 3,0 lits pour 1 000 personnes, un niveau plus faible que l'Aisne (4,2) et la Picardie (3,8).

**Equipements médicaux**

Les hôpitaux les plus proches du territoire de la CCTA sont situés à **Guise** (pas de service d'urgences) et à **Saint Quentin**. La **fermeture récente de services hospitaliers comme la maternité d'Hirson** accentue la situation sanitaire du Pays de Thiérache. La pénurie de médecins oblige les habitants à se déplacer loin de leur domicile, situation très difficile pour les personnes à mobilité réduite. Les médecins partant à la retraite rencontrent des difficultés pour **trouver une relève**. Ceci est le cas notamment au sein du cabinet médical d'Etreux.
A noter le lien avec le **département du Nord**, territoire vers lequel se tournent les habitants de la Thiérache d'Aumale notamment pour ses équipements de santé (exemple : Centre hospitalier du Cateau-Cambrésis,…). En effet, du fait de leur proximité, ces équipements sont davantage utilisés que les établissements localisés en Thiérache (à Hirson par exemple).

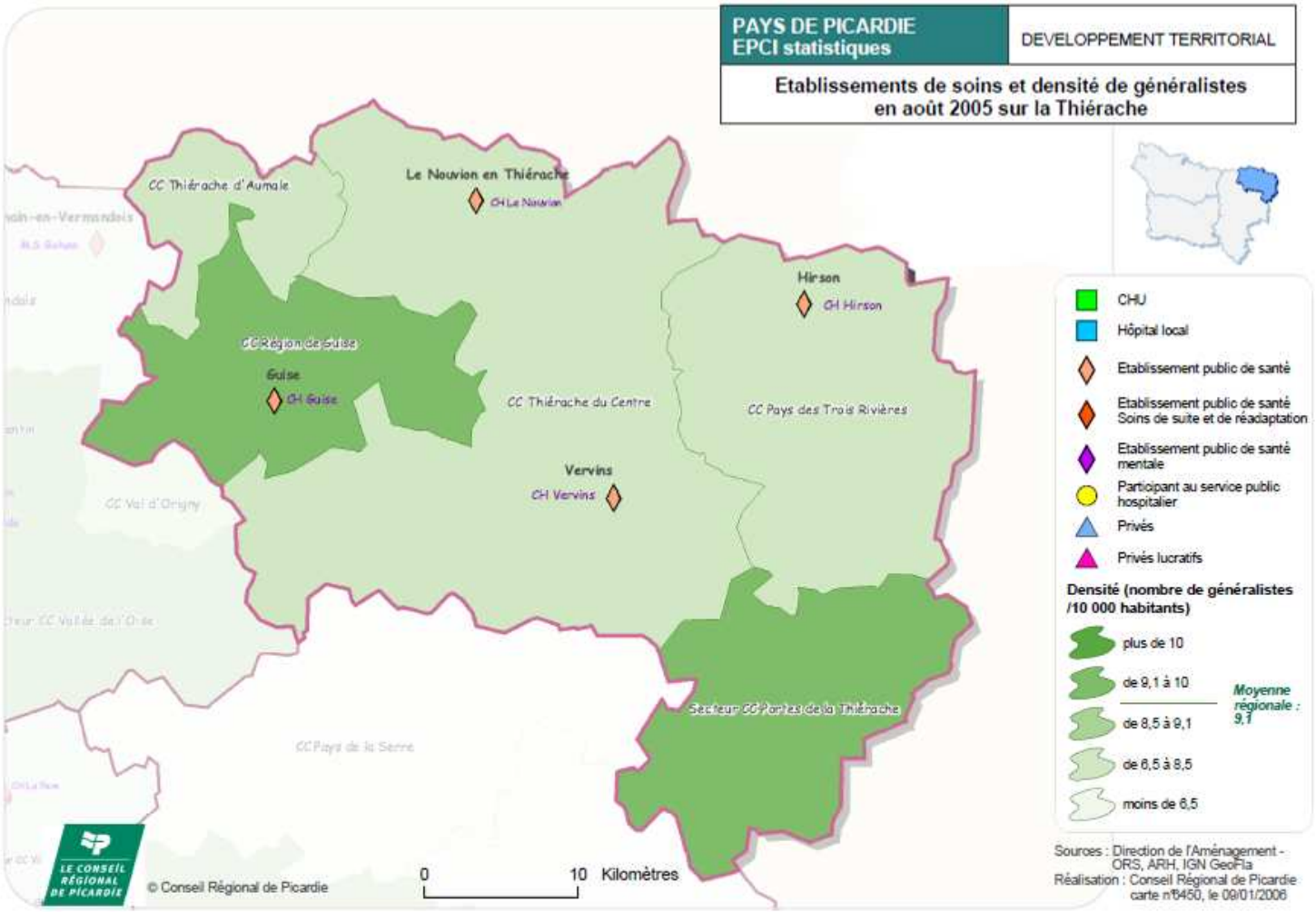


*Source : Monographie de la Thiérache, Conseil régional de Picardie, p. 80, juin 2006*

### Précarité et renoncement aux soins

La Thiérache d'Aumale est caractérisée par **un fort indice de précarité**, une précarité qui n'est pas sans conséquence sur l'accès aux soins. En effet, l'enquête PRECALOG 1999-2000 réalisée par l'IRDES[43], « *confirme le lien entre précarité et renoncement au recours aux soins* [44]».

Différents facteurs déterminent le renoncement aux soins :

- **des facteurs liés à la précarité** : la couverture sociale, la stabilité du logement, la situation professionnelle ou encore la situation administrative
- **des facteurs propres à l'individu** : les problèmes déclarés pendant l'enfance, la peur du médecin ou encore le sentiment d'isolement.

Les individus ayant plus fortement tendance à renoncer aux soins sont ceux chez lesquels on retrouve le cumul des deux facteurs. La décision de renoncer est liée au type de problèmes et plus précisément aux contraintes qu'ils peuvent exercer sur le quotidien des personnes (problèmes dentaires, ORL souvent ignorés ou « mis en attente » ; l'inverse des douleurs dorsales par exemple traitées de préférence par la consultation[45]).
Le renoncement aux soins de la part des personnes en situation de précarité est une situation préoccupante pour l'état de santé globale du territoire. Le constat d'un fort indice de précarité sur la Thiérache d'Aumale nous laisse supposer que nombre de foyers renoncent aux soins, en lien avec les facteurs cités plus haut.

### Les jeunes et la santé

La Thiérache d'Aumale se situe dans un **contexte régional où la santé est une priorité et tout particulièrement celle des jeunes**.
Le Schéma régional d'organisation sanitaire de Picardie (SROS 3) souligne, sur la base de l'étude **Sant'Aisne 2004**, **différents constats préoccupants concernant les jeunes**.
Parmi les indicateurs mis en évidence : le taux de mortalité infantile, les traumatismes comme 1ère cause de mortalité des 1-24 ans, une proportion inquiétante d'enfants en surcharge pondérale, des signes de mal-être psychologique et physique des adolescents, des jeunes en insertion et des étudiants. Ces **difficultés sont renforcées dans un contexte socio-économique et culturel difficile** (bas résultats scolaires, consommation de tabac et d'alcool, déséquilibre alimentaire). D'autres facteurs pèsent également sur la santé des jeunes comme le un manque de suivi des enfants dépistés ou encore une offre de soins insuffisante.

Face à ces constats, un **Programme Régional de Santé (PRS)** qui mobilise les différentes institutions et associations partenaires, inclus désormais dans le Plan Régional de Santé Publique (PRSP), a été mis en place depuis 2001 par la Région Picardie. Ce programme s'appuie sur les priorités suivantes :

- Soutenir la parentalité en suscitant des actions en réseau et par la formation des acteurs
- Mieux repérer et prendre en charge les troubles des apprentissages
- Repérer et prendre en charge le mal être
- Prévenir les conduites à risque (addictions, grossesses précoces non désirées)
- Prévenir l'obésité par des actions sur la nutrition et l'activité physique

En outre, un **programme spécifique d'actions reprenant les axes du PRS a été élaboré pour le milieu scolaire** (de la maternelle à l'Université) conjointement avec le Rectorat. Les partenaires sont nombreux (Assurance Maladie, Rectorat, Jeunesse et Sports, Collectivités territoriales, associations…). Cf. schéma ci-dessous.

[43] Institut de recherche et de documentation en économie de la santé- IRDES
[44] SROS 3 Picardie 2006-2011, p. 16
[45] Id.

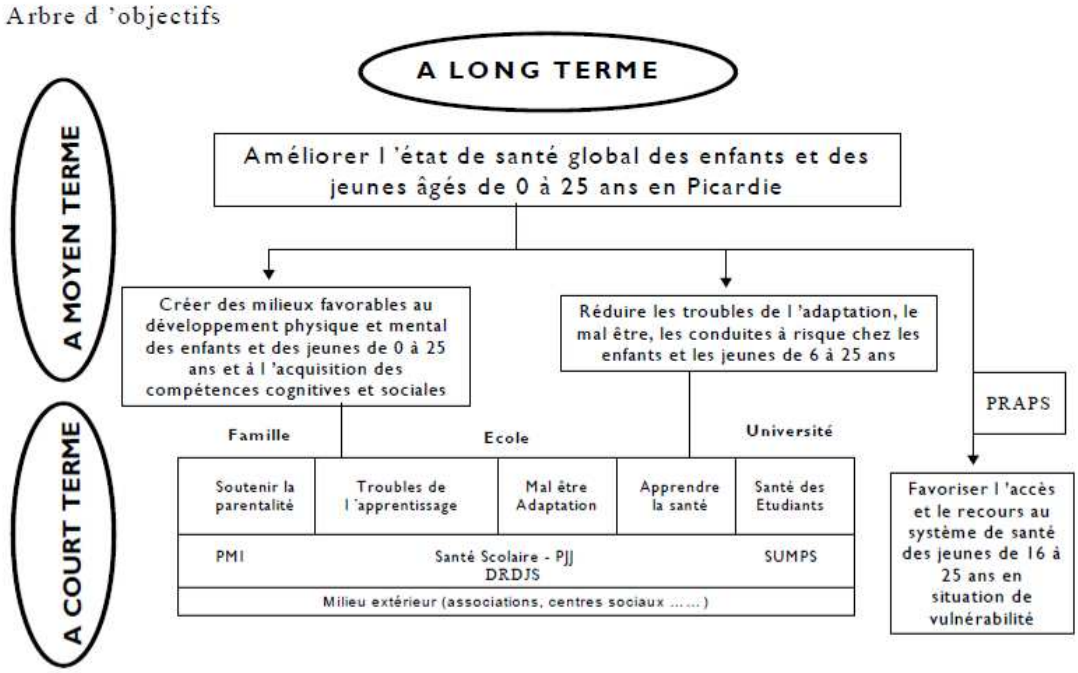
Arbre d 'objectifs
A LONG TERME
A MOYEN TERME
A COURT TERME
Améliorer l 'état de santé global des enfants et des jeunes âgés de 0 à 25 ans en Picardie
Créer des milieux favorables au développement physique et mental des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans et à l 'acquisition des compétences cognitives et sociales
Réduire les troubles de l 'adaptation, le mal être, les conduites à risque chez les enfants et les jeunes de 6 à 25 ans
PRAPS
Famille
Ecole
Université
Soutenir la parentalité
Troubles de l 'apprentissage
Mal être Adaptation
Apprendre la santé
Santé des Etudiants
PMI
Santé Scolaire - PJJ DRDJS
SUMPS
Milieu extérieur (associations, centres sociaux .....)
Favoriser l 'accès et le recours au système de santé des jeunes de 16 à 25 ans en situation de vulnérabilité

Concernant plus spécifiquement la Thiérache d'Aumale, les jeunes peuvent se tourner vers la **mission locale**[46] de Guise, qui accueille une permanence par mois à Etreux et une permanence via le GVI deux fois par semaine (cf. schéma ci-contre).

La mission locale peut apporter des **conseils ou des informations en matière de santé aux jeunes âgés de 15 à 26 ans** (possibilité de réaliser des bilans de santé). Les statistiques de la mission locale témoignent cependant d'un **faible recours à ce type de service par les jeunes du territoire**.

Les **Centres de planification ou d'éducation familiale** les plus proches de la Thiérache d'Aumale sont situés à St Quentin et Hirson.

[46] http://www.ml-thierache.org/page_dynamique.asp?num_chapitre=317&num_page=475

## Une absence de dispositif de prévention et d'éducation à la santé sur la Thiérache d'Aumale

Le territoire présente une mortalité prématurée importante. L'amélioration de l'état de santé de la population passera certes par une **meilleure offre de soins**, mais pas seulement : elle est également **conditionnée par un renforcement nécessaire de la prévention et par une meilleure éducation de la population à la santé et à l'hygiène notamment.** Relativement peu dotée en équipements, les structures proposant un tel type d'information et de sensibilisation sont aujourd'hui manquantes sur le territoire de la Thiérache d'Aumale.

**Or, la prévention et l'éducation jouent un rôle primordial en matière de santé :** « *La prévention et l'éducation participent à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie du patient. Elles sont complémentaires du soin, notamment dans le domaine des maladies chroniques telles que le cancer, le diabète, l'asthme, l'obésité, les maladies cardio-vasculaires, l'insuffisance rénale chronique…* [47]».

De multiples acteurs interviennent dans le champ de la prévention et de l'éducation du patient (l'Etat, les collectivités locales, divers organismes nationaux, l'assurance maladie, les établissements de santé et les professionnels de santé libéraux) et les mesures qui entrent dans le champ de la prévention sont elles aussi multiples[48].

La contribution à la prévention et à l'éducation à la santé revêt de **multiples facettes** et suppose un **partenariat étroit entre les divers acteurs pour une action efficace et cohérente sur les territoires** dans le sens d'un objectif commun et central pour le développement durable : celui de l'amélioration globale de l'état sanitaire des populations.

## Des projets pour améliorer la prise en charge médicale des personnes

Devant la situation préoccupante du territoire en matière de santé, la CCTA a décidé d'agir afin d'apporter **des réponses au problème en partenariat étroit avec les professionnels de santé**. Les projets de la CCTA répondent aux différents constats effectués plus haut :

- Une situation sanitaire défavorable du nord du département de l'Aisne
- Des professionnels qui approchent de la retraite et une relève difficile à trouver qui pose le problème de l'accès aux soins des habitants de la Thiérache d'Aumale
- La population de la Thiérache d'Aumale est vieillissante et présente de ce fait des pathologies plus nombreuses.

Deux projets sont en cours et à l'étude afin d'agir pour une meilleure prise en charge sanitaire de la population :

[47] SROS 3 de Picardie, 2006-2011, p. 244

[48] **Mesures à visée environnementale** : veille sanitaire, prévention des risques professionnels, lutte contre la pollution, etc.;
- **mesures de prévention axées sur le comportement individuel** : prévention et lutte contre les addictions, prévention et lutte contre les toxicomanies y compris médicamenteuses, prévention contre le VIH, éducation du patient, mise en œuvre du plan national nutrition santé (PNNS)
- **mesures de prévention primaire** : vaccinations, protection maternelle infantile, planning familial, contraception, prévention des carences nutritionnelles, prévention bucco dentaire, médecine du travail, médecine scolaire
- **mesures de prévention secondaire** : dépistage des tumeurs, dépistage gratuit du VIH, dépistage néonatal, dépistage du diabète, dépistage de la surdité, dépistage des troubles du langage…

- **Cabinet médical mobile mutualiste**

Un dispositif de « **Cabinet Médical Mobile Mutualiste**[49] » (C3M) a été mis en service en septembre 2009 pour une phase d'expérimentation. Il s'agit d'un véhicule médical qui circulera dans la CCTA afin de pallier les problèmes d'accès aux soins dans les petites communes rurales n'ayant pas de médecin. L'objectif est triple : mener une **politique de prévention**, **dépister les affections et les addictions**.
Depuis septembre 2009, le C3M stationne en priorité dans les petits villages (périodicité à définir). Un médecin est présent pour établir un diagnostic et orienter les habitants vers des spécialistes si besoin. Ce service est mis **gratuitement à la disposition de tous** mais plus particulièrement à celles et ceux qui ont des difficultés pour se déplacer.
L'évaluation de la démarche testée durant quelques mois à par la **Mutualité Française** en Thiérache devrait apporter des éléments de réponse quant à la pertinence d'un projet qui s'annonce prometteur.

- **Maison médicale pluridisciplinaire**

La réalisation d'une **maison médicale pluridisciplinaire est en réflexion** afin d'apporter des réponses en matière de services à la population. La maison devrait regrouper en un même lieu des médecins généralistes et différentes professions paramédicales. Une étude sera réalisée par **l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie et des professionnels de santé** afin d'évaluer le besoin et l'emplacement le plus adapté pour ce futur équipement.

Enfin, un projet est en cours sur le secteur, mené par la **Sous-préfecture et l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale)**, afin **de lutter contre l'alcoolisme (et les addictions en général) chez les jeunes** avec un ensemble de pistes d'actions pour lutter contre ce phénomène.

[49] Magazine de la CCTA, N°3, p. 21.

## *Santé : ce qu'il faut retenir*

| | |
|---|---|
| **ATOUTS** | • La santé, une priorité du Conseil régional Picardie : le programme régional de santé et notamment les actions en direction des enfants et des jeunes<br>• L'expérimentation d'un Cabinet médical mobile mutualiste (C3M)<br>• Les établissements professionnels et médicaux situés dans le département du Nord |
| **FAIBLESSES** | • Une situation sanitaire peu favorable (mortalité prématurée, pathologies liées à l'alcool et au tabac, …)<br>• Une faible densité médicale et paramédicale entraînant une offre de soins insuffisante<br>• ***Une absence de services médicaux de proximité, des délais trop longs, des rendez-vous parfois refusés pour des nouveaux patients entraînant un découragement et un refus de se soigner***<br>• ***Le problème de l'organisation des astreintes (week-end) et des urgences***<br>• ***Le problème de l'éloignement des centres hospitaliers***<br>• Des jeunes également affectés par les mauvais indicateurs socio-sanitaires du territoire<br>• Une mission locale peu sollicitée par les jeunes sur les questions de santé<br>• Absence de dispositif de prévention et d'éducation à la santé et à l'hygiène sur la CCTA |
| **OPPORTUNITES** | • Le projet de maison médicale pluridisciplinaire<br>• ***Projet mené par la Sous-préfecture et l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) de lutte contre l'alcoolisme (et les addictions en général) chez les jeunes*** |
| **PRESSIONS** | • La difficulté des médecins en départ à la retraite à trouver des remplaçants<br>• Un fort indice de précarité qui joue un rôle dans le renoncement aux soins<br>• L'état sanitaire de la population |

# Chapitre : Enseignement, développement social et culturel

# Fiche Culture, sport et loisirs

## Problématique

Favoriser le développement individuel ainsi que la cohésion sociale en œuvrant pour un accès de tous à la culture. La culture, fruit des relations sociales, politiques et économiques d'un groupe humain représente un facteur d'identité, d'épanouissement et d'inclusion (ou au contraire d'exclusion) pour l'individu. Une dynamique de développement durable ne peut s'envisager sans un accès du plus grand nombre à la culture et à sa diversité, vecteur d'enrichissement personnel mais aussi collectif.

Le sport, facteur d'intégration et d'équilibre, occupe une place à part entière dans toute démarche de développement durable. Les clubs sportifs jouent un rôle à la fois social et éducatif et les valeurs véhiculées par le sport s'inscrivent dans celles du développement durable : solidarité, partage, éducation, santé. Le sport doit être ouvert à tous, sans réserve.

## Contexte régional

Le **Schéma régional de développement culturel de la Picardie** à travers son document d'orientation de janvier 2008, définit les **axes stratégiques et objectifs suivants** pour le développement culturel de la région :

**I. FAIRE DE LA CULTURE UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT**

1.1. Développer les pratiques culturelles de tous les jeunes Picards

1.2. Des actions vers les populations éloignées de la culture

1.3. Impulser de nouvelles dynamiques culturelles dans les Territoires

**II. DEVELOPPER DE NOUVELLES AMBITIONS AVEC LES ARTISTES ET ACTEURS CULTURELS**

2.1. Soutenir les projets artistiques et culturels dans toutes leurs dimensions

2.2. Développer la formation dans tous les champs culturels

2.3. Répondre aux besoins spécifiques des acteurs culturels

**III. ORGANISER LA GOUVERNANCE ET METTRE EN OEUVRE DE NOUVEAUX MOYENS**

3.1. Développer une démarche permanente de réflexion, d'expérimentation, d'actions et d'évaluation partagée

3.2. Mettre en réseau et mutualiser les moyens

3.3. Asseoir le rôle des agences régionales

3.4. Favoriser l'aménagement culturel du territoire régional

La stratégie régionale d'organisation et de développement des activités de loisirs et de sports de pleine nature est définie dans le cadre du **Schéma régional des loisirs et sports de nature (SRLSN) pour la période 2008-2013**. Les axes stratégiques sont au nombre de 5 avec 2 axes transversaux et 3 axes thématiques :

- **Axe A** : Mettre en réseau les acteurs des loisirs et des sports de nature
- **Axe B** : Soutenir les démarches qualités dans le domaine des loisirs et des sports de nature
- **Axe 1** : Faire des loisirs et des sports de nature une des filières de développement touristique de la Picardie
- **Axe 2** : Favoriser le développement des pratiques régionales des loisirs et des sports de nature sous leurs différentes formes
- **Axe 3** : Créer et renforcer les liens entre le développement des loisirs et des sports de nature et les espaces naturels de la Picardie.

## Synthèse de la situation

### Equipements sociaux, sportifs et culturels

En matière **d'équipements sociaux, sportifs et culturels**, ce sont les 3 plus importantes communes de la Thiérache d'Aumale qui sont les plus équipées : Wassigny, Etreux, Vaux-Andigny (stade de foot intercommunal Etreux-Boué, cours de tennis, terrains de pétanque, gymnase, …).
En général, chaque commune dispose d'un terrain permettant soit la **pratique de loisirs ou de sport** (terrain de pétanque, terrain de foot, ...) à l'exception de Ribeauville, La Vallée-Mulâtre et de St Martin Rivière qui ne possèdent pas d'équipement sportif à proprement parler.

En matière **d'équipement sociaux-culturels**, chaque commune possède une salle des fêtes- polyvalente et / ou un foyer rural. Des locaux peuvent ainsi être mis à disposition des associations. Par ailleurs, on recense sur le territoire de la CCTA :

- **4 bibliothèques**, à Wassigny, Etreux, Oisy et Hannapes (+ 1 petite bibliothèque à Grougis)
- **1 musée** : le musée Louis Cornu à Wassigny (cf. photo). Louis Cornu est un peintre et sculpteur natif de la commune.
- **1 école de musique** à Vaux-Andigny.

### Le rôle majeur de la bibliothèque de Wassigny

La **bibliothèque de Wassigny** apparaît comme un des acteurs culturels majeurs du territoire. Elle touche par ailleurs de plus en plus de personnes de l'extérieur de la commune. Près de la moitié des visiteurs est constituée de scolaires. A noter que la bibliothèque n'est pas équipée en poste informatique ni en connexion internet. Outre **le prêt et la lecture**, différentes **activités** sont développées par la bibliothèque pour **l'accès de tous à la lecture et plus globalement à la culture** :

- **Des actions de promotion de la lecture :**

**Eveil, sensibilisation à la littérature jeunesse, initiation à la lecture, création de liens via des activités dans différents « lieux » du territoire** (Halte-garderie de la CCTA « Les galopins », Le Relais Assistantes Maternelles – cf. photos ci-dessous, PMI de la circonscription de Guise)
**Découverte d'un sujet, contes, « *Les grands lisent aux petits* », « *Lisons, élisons* », Défi lecture 4ème avec le collège de Wassigny et de Guise, Prix des incorruptibles (4ème-5ème), Prix Gr' Aisne de critiques** (avec les collèges du bassin de St Quentin – 3ème).

- **Une programmation culturelle :**

Participation au **Printemps des Conteurs** (Cf. Photo ci-contre[50]), festival itinérant de contes par la Bibliothèque départemental de Prêt.
**Expositions** (prêt d'exposition de la bibliothèque départementale + autres) **Spectacles** ; **Animations** durant les vacances scolaires et dans le cadre du centre de loisirs de Wassigny ; projet de partenariat avec l'association La Vitrine, etc.
Le dynamisme de la bibliothèque est le **fruit d'un important travail partenarial** initié par sa responsable : la bibliothèque de Wassigny s'entoure de nombreux partenaires dans le but de développer des actions à l'attention de publics divers[51].
Pour l'heure, les bibliothèques communales du territoire de la Thiérache d'Aumale ne sont pas associées dans un réseau de collaboration et travaillent de façon individuelle.

### Association La Vitrine02 pour la promotion de l'art contemporain

L'association a pour objet la **diffusion et promotion de l'art contemporain en milieu rural** ; elle se consacre uniquement aux arts plastiques. Le travail est orienté vers des **artistes locaux** ayant développé un univers particulier. Malgré sa récente création, l'association a déjà engagé plusieurs actions : des **expositions ponctuelles, organisation de visites de musées, des visites d'ateliers d'artistes locaux pour les scolaires, création et mise à disposition des écoles d'une « valise pédagogique »** permettant la réalisation d'une action pédagogique basée sur le travail d'un artiste ; « ***Là d'où je peins*** » films réalisés dans des ateliers d'artistes.

### Le programme du Conseil régional « Actif accompagnement civique » (AAC)

**Concernant les opportunités offertes aux jeunes en matière d'accès aux loisirs et à la culture, le programme du Conseil régional « Actif accompagnement civique » (AAC) confié à la Mission locale peut être cité**. Ce programme permet de monter des actions sur les thèmes de la culture, des loisirs, du sport, de la citoyenneté, etc. avec un panel d'actions proposées aux jeunes (pratique musicale, découverte de différents sports, …).

[50] Conseil général de l'Aisne, www.cg02.fr
[51] Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale, Inspection académique de Guise, Protection Maternelle et Infantile de Guise, collège de Wassigny, Groupe scolaire Marcel Foulon de Wassigny, écoles primaires de Mennevret, Etreux et vaux-Andigny, collège de Guise ou encore les bibliothèques municipales de Guise, Bohain, Fresnoy et le Nouvion en Thiérache, Conseil général de l'Aisne avec la Bibliothèque départementale.

### Peu d'initiatives en matière culturelle et une absence de dynamique partenariale

La Thiérache d'Aumale connaît un isolement vis-à-vis des acteurs et manifestations culturelles. Les **activités culturelles** sont plutôt concentrées sur le canton de Guise. Sur la Thiérache d'Aumale, elles sont le fait d'initiatives isolées des communes ou de quelques acteurs :

- Certaines communes organisent des **concerts** lors des Fêtes communales (Ribeauville, Etreux, …) ;
- La commune de **Wassigny** accueille le **Printemps des conteurs**, des spectacles, un café-philo (deux fois par an), des conférences thématiques.
- Des **associations du territoire** se mobilisent pour développer des activités culturelles (Thiérache Avenir Tradition, La Vitrine, Allons Voir !!!), mettre en valeur le territoire et le canton, décrit comme un **vivier de peintres amateurs**
- Les enfants de la halte-garderie itinérante et des écoles du territoire bénéficient **d'initiations à la musique** (menée par l'association TMD, avec l'accord de l'Education Nationale et le soutien de la CCTA et de la CCRG).

Mais les **initiatives en matière culturelle restent globalement limitées**. En effet, il n'existe pas à proprement parler sur la CCTA de **programmation et de diffusion culturelle** et de façon liée, pas de structure de développement dédiée à cette mission.
Il n'existe pas de **programme culturel annuel, ni local ni intercommunal** et encore moins de **coordination de l'offre « culturelle »**. Ceci est le fruit de l'absence d'une **dynamique de partenariat** sur ce sujet tant entre les Communes de la CCTA, qu'avec d'autres collectivités, organismes ou structures extérieurs, ou encore entre les bibliothèques elles-mêmes par exemple.

Si un manque d'intérêt **de la part des habitants** pour les activités culturelles notamment (éloignement par rapport aux équipements culturels, manque de familiarité avec le monde de la connaissance et plus généralement de la culture) est constaté et s'il est très difficile de mobiliser ces derniers, il n'en reste pas moins qu'il existe une **culture locale, des associations vivaces qui réussissent à mobiliser la population et sur lesquels la Thiérache d'Aumale pourrait s'appuyer**. En tant que lieux relais, ils peuvent constituer des instances de diffusion culturelle.

### Projets en cours ou en réflexion

A noter une **évolution positive** en matière de logique partenariale et qui a pu créer une première dynamique en faveur du développement culturel du territoire : la sélection de la CCTA par le Conseil général de l'Aisne dans le cadre de l'appel à projets « **L'été du Conseil général**[52] » pour organiser une **soirée spectacle de théâtre en plein air, d'arts de la rue ou de balade-découverte** en juillet 2010, sur les bords du Canal.
La vocation de ces étés du Conseil général est la suivante et répond bien aux **problématiques de la CCTA en matière culturelle** : « *rendre les territoires ruraux plus attractifs, plus animés en créant des temps forts à caractère festif et culturel ; rassembler des acteurs du territoire pour l'organisation d'une manifestation (comité des fêtes, associations de commerçants, syndicat d'initiative, ...) en réfléchissant aux actions à mettre en place pour faire venir et adhérer le public*[53] ».

[52] Site du CG 02, page consacrée à « L'été du Conseil général », http://www.aisne.com/page_cg.asp?id_page=194
[53] Dossier explicatif Appel à projet 2010 « L'été du Conseil général », Département de l'Aisne, p. 3

Cette manifestation, qui a eu lieu le 3 juillet 2010 a vu participer de nombreuses associations du territoire et a rencontré un franc succès.

Par ailleurs, d'autres **projets sont en réflexion** au sein de **l'association La Vitrine02**, mêlant **art contemporain, valorisation du territoire et approche de développement durable** :

- ***La Fête de la Thiérache*** : projet proposé à l'échelle du Pays, il serait organisé par la CCTA sur son territoire avec pour objectif de valoriser les associations du territoire et mettre en avant ses spécificités.

- ***Les Chemins de Thiérache*** : l'idée est de constituer tous les ans un circuit différent ponctué d'œuvres d'art contemporain réalisées par des artistes locaux afin notamment de valoriser l'immatériel (parler picard, …), faire connaître le territoire, associer les écoles dans la dimension sensibilisation. L'enjeu étant de mettre en avant le paysage, l'art de vivre et les constituants du patrimoine de la Thiérache (bocage, église, lavoirs, etc.).

Sans oublier le **dynamisme de la bibliothèque de Wassigny**, déjà engagée fortement dans la démarche Agenda 21 de la Communauté de communes et soucieuse, dans ce cadre, d'accroître davantage encore, dans un logique de large partenariat, la diffusion de la connaissance et de la culture et surtout de permettre l'accès du plus grand nombre à ces dernières.

## *Culture : ce qu'il faut retenir*

| | |
|---|---|
| **ATOUTS** | • 4 bibliothèques<br>• 1 musée<br>• 1 école de musique<br>• Le rôle majeur de la bibliothèque de Wassigny<br>• La Vitrine02 et la promotion de l'art contemporain<br>• ***Les associations du territoire***<br>• ***Les espaces Picardie en ligne participent à la formation et à l'ouverture culturelle sur le territoire***<br>• ***Interventions de l'association TMD, avec l'accord de l'Education Nationale et le soutien de la CCTA et de la CCRG pour mener une action d'initiation à la musique dans toutes les écoles de leur territoire***<br>• ***Le programme du Conseil régional « Actif accompagnement civique » (AAC) confié à la mission locale et permettant de monter des actions sur les thèmes de la culture, des loisirs, du sport, de la citoyenneté, … pour les jeunes*** |
| **FAIBLESSES** | • Des bibliothèques ***communales*** qui travaillent de façon isolée au niveau du territoire intercommunal ***(cependant des bibliothèques scolaires qui travaillent ensemble – Ex. : Wassigny + Guise)***<br>• Peu d'initiatives en matière culturelle, une absence de logique partenariale et de coordination<br>• ***L'offre et la vie culturelle sur le territoire***<br>• ***Le peu d'attrait des habitants pour la culture***<br>• ***L'absence de centre culturel***<br>• ***Absence de budget dédié à la culture par les communes de la CCTA***<br>• ***Un manque d'activités sportives variées***<br>• ***Pas assez de diversité dans les activités pour les jeunes (culture, sensibilisation à la nature,…) et problème d'accessibilité aux activités*** |
| **OPPORTUNITES** | • Un tissu associatif vivace, comme relais pour la constitution d'instances de diffusion culturelle<br>• L'été du Conseil général sur la Thiérache d'Aumale<br>• Les projets de la Vitrine02<br>• Le schéma régional de développement culturel de la Picardie<br>• Le schéma régional des loisirs et sports de nature 2008-2013 |
| **PRESSIONS** | |

# Chapitre : Enseignement, développement social et culturel

# Fiche Enseignement et formation

## Problématique

L'éducation contribue à l'épanouissement personnel de chacun. Elle ne se limite pas à l'instruction, elle vise également à assurer à chacun le développement de toutes ses capacités afin de lui permettre de s'épanouir dans sa vie personnelle mais aussi de devenir un citoyen responsable.

## Synthèse de la situation

### Etablissements d'enseignement

On recense **7 écoles maternelles et élémentaires au sein de la CCTA**. La Communauté de communes est concernée par 6 regroupements scolaires. Les regroupements scolaires sont le fruit d'une baisse progressive des effectifs scolaires sur le territoire et répondent à un besoin de mutualisation afin de ne pas perdre davantage d'effectif. Aujourd'hui des regroupements connaissent des effectifs à la hausse. Le taux d'occupation du regroupement scolaire de Wassigny est de 120 % et un projet de construction d'une école maternelle est à l'étude.

| Regroupements scolaires | Communes concernées (de la CCTA) | Cantine | Garderie |
|---|---|---|---|
| OISY | Oisy | Oui | Oui |
| AISONVILLE | Grougis | Non | Non |
| MENNEVRET | Mennevret | Non | Non |
| ETREUX | Etreux, Vénérolles, Hannapes | Oui | Oui |
| VAUX-ANDIGNY | Vaux-Andigny, St Martin Rivière, Molain | Non | Non |
| WASSIGNY | Wassigny, La Vallée Mulâtre, Ribeauville | Oui | Oui |

Source : Diagnostic des politiques Petite enfance/enfance/jeunesse - Communauté de communes Région Guise et Thiérache d'Aumale - Rapport Septembre 2005. P. 29-30

Le territoire intercommunal compte également un collège, à **Wassigny**, **chef-lieu du canton, mais pas de lycée**. Les effectifs du collège de Wassigny étaient de **211 élèves en 2008** (contre 204 en 2007 et 260 en 2000).

Pour réaliser leur **formation initiale**, les élèves de la Thiérache d'Aumale, disposent également, à l'échelle du Pays de Thiérache, des établissements suivants :

- La ville de Guise compte 2 collèges (1 privé, 1 public) ainsi qu'un lycée professionnel, le **Lycée Françoise Dolto**. Ce dernier est **majoritairement sollicité par les élèves du collège de Wassigny** bien qu'il propose une offre de formations limitée.
- Des collèges privés se situent également au Cateau, à Solesnes, à La Capelle, à Vervins.
- Pour les lycées, on recense des établissements à St Quentin et sur le territoire du Pays de Thiérache : un lycée privé à La Capelle (MFR), un Lycée d'enseignement professionnel agricole (LEPA - public) à Fontaine les Vervins et un lycée privé à Vervins.
- Etc. Cf. carte ci-dessous.

Les établissements de St Quentin (3 RRS, 1 RAR) et le collège Camille Desmoulins de Guise (RRS) sont des établissements relevant de **l'éducation prioritaire**[54].

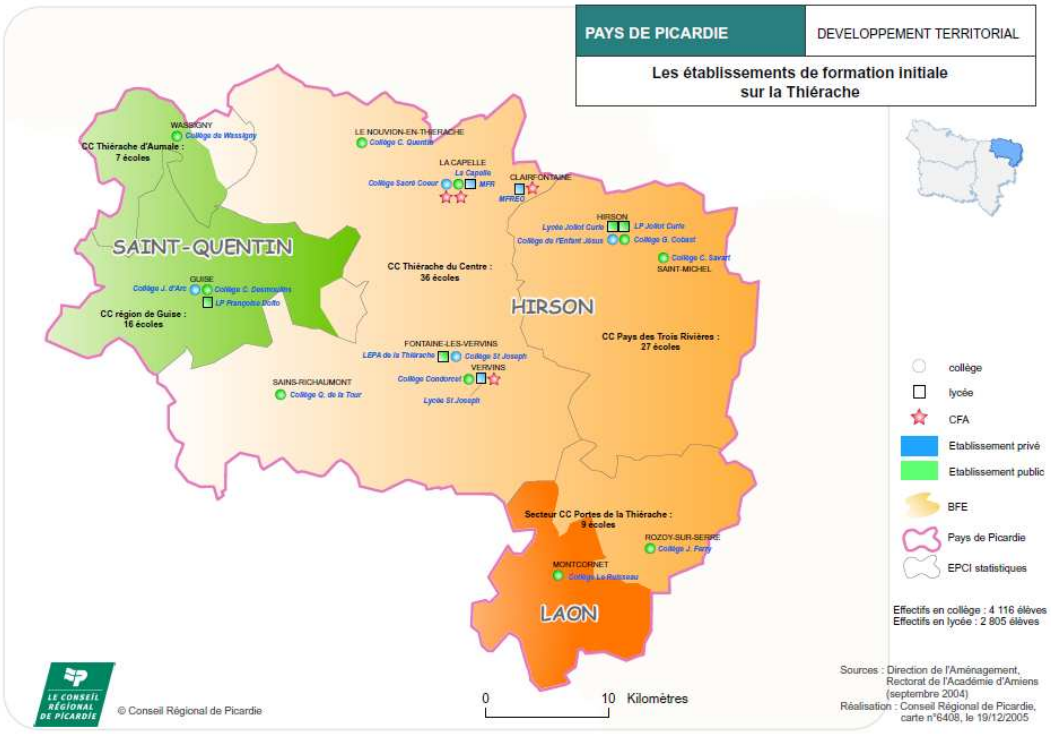
PAYS DE PICARDIE
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
Les établissements de formation initiale sur la Thiérache
SAINT-QUENTIN
HIRSON
LAON
CC Thiérache d'Aumale : 7 écoles
CC région de Guise : 16 écoles
CC Thiérache du Centre : 36 écoles
CC Pays des Trois Rivières : 27 écoles
Secteur CC Portes de la Thiérache : 9 écoles
collège
lycée
CFA
Etablissement privé
Etablissement public
BFE
Pays de Picardie
EPCI statistiques
Effectifs en collège : 4 116 élèves
Effectifs en lycée : 2 805 élèves
0
10 Kilomètres
© Conseil Régional de Picardie
Sources : Direction de l'Aménagement, Rectorat de l'Académie d'Amiens (septembre 2004)
Réalisation : Conseil Régional de Picardie, carte n°6408, le 19/12/2005

[54] « La circulaire du 30 mars 2006 définit les orientations de la politique d'éducation prioritaire dont l'objectif central est la réduction des écarts de réussite scolaire entre les élèves scolarisés en réseaux « ambition réussite » ou de réussite scolaire et ceux qui ne le sont pas. La politique d'éducation prioritaire vise à réduire l'impact des facteurs sociaux sur la réussite scolaire en renforçant l'action pédagogique dans les écoles et établissements qui scolarisent majoritairement des élèves socialement défavorisés. Initiée en France en 1981, cette politique a fait l'objet d'une relance en 2006. Les collèges qui concentrent massivement difficultés sociales et scolaires ont été identifiés afin de constituer les **réseaux « ambition réussite » (RAR)**. **Les réseaux de réussite scolaire (RRS)** accueillent un public socialement plus hétérogène. La distinction de ces deux niveaux de difficulté permet de mener une politique d'égalité des chances plus efficace. En 2009, l'éducation prioritaire regroupe 254 réseaux « ambition réussite » et 851 réseaux de réussite scolaire. L'objectif majeur des réseaux est d'assurer la réussite scolaire : acquisition du « socle commun de connaissances et de compétences », orientation positive et ambitieuse pour tous les élèves. Afin de répondre à ces exigences et favoriser la continuité pédagogique, chaque réseau est constitué d'un collège et des écoles qui l'alimentent. L'orientation après la 3e constitue également un axe de travail à développer ». Source : Ministère de l'éducation nationale, http://www.educationprioritaire.education.fr/index.php

L'offre de formation la plus proche après la 3ème pour les jeunes de la Thiérache d'Aumale reste localisée à **St Quentin**. L'accès à d'autres lycées ou à l'université est dans les autres cas souvent synonyme d'internat, une option peu choisie par les élèves et leur famille, dans un contexte de **difficile mobilité géographique**. Le **choix d'orientation** apparaît de fait davantage guidé par **l'accessibilité de l'établissement d'enseignement** (ligne de bus).

| Lycées basés à St Quentin | | |
|---|---|---|
| **Etablissement** | **Type d'enseignement** | **Exemples de formations proposées** |
| **Lycées Henri Martin ; Pierre de la Ramée ; Condorcet** | Général | |
| **Lycée des métiers de l'aménagement** | Professionnel | CAP, 2nde pro |
| **Lycée Colard Noël** | Professionnel | CAP, 2nde pro<br>Métiers du bâtiment, électronique, hôtellerie, restauration |
| **Lycée Condorcet** | Professionnel | CAP, 2nde pro<br>Mécanique, électrotechnique, services administratifs et relations clients |
| **Lycée Jean Bouin** | Général et professionnel | CAP, 2nde pro, BEP, 2nde générale<br>Restauration, coiffure, métiers de la mode, carrières sanitaires et sociales |
| **EREA St Quentin (établissement régional d'enseignement adapté)** | Professionnel | CAP<br>Prêt à porter, maintenance matériel parcs et jardins |

*Source : Inspection Académique de l'Aisne - Division de l'Organisation Scolaire et des Statistiques*

A noter qu'une classe spécialisée se trouve au collège public Henri Matisse de Bohain (SEGPA - **sections d'enseignement général et professionnel adapté**[55]). La part de l'enseignement adapté (SEGPA) en Thiérache est supérieure à la moyenne (6,9 % contre 4,9 % en Picardie), sachant que le nombre de places disponibles est inférieur à la demande[56].

On constate par le biais de la carte ci-dessous **une diversité toute relative des parcours de formation** à disposition des jeunes qui joue un rôle dans la moindre réussite scolaire constatée sur le territoire et également au niveau du département et de la Picardie.

En guise de complément à ce diaporama des formations sur le territoire, il convient de rappeler **l'offre de formation du Conseil régional de Picardie** : elle est accessible aux jeunes et aux adultes (formation continue, qualifiante, pré-qualifiante). Le prescripteur sur le territoire est la Mission locale.

## Un faible taux de scolarisation des jeunes et des sorties sans qualification

Le **taux de scolarisation des jeunes de 15 à 24 ans**, c'est à dire la part de ces derniers en cours d'études, est faible en **Pays de Thiérache**. Ce taux est de 60,5 %, un taux inférieur aux moyennes départementale, régionale, et nationale. Comme l'analyse le Conseil régional de Picardie, ce taux est **particulièrement faible en Thiérache d'Aumale** et serait principalement lié aux **garçons** qui représentent une part importante de sortants sans qualification (20,4 %). Deux raisons étroitement liées expliquent cet indicateur :

- des **difficultés de mobilité géographique**

[55] Les SEGPA accueillent, à la sortie de l'enseignement primaire, des collégiens qui présentent d'importantes difficultés d'apprentissage.

[56] Diagnostic des politiques petite enfance / enfance / jeunesse, aire de coopération inter-territoires CCTA-CCRG, Rapport Septembre 2005, p. 23

- associées à une **offre locale de formation centrée sur des filières tertiaires** fortement féminisées.

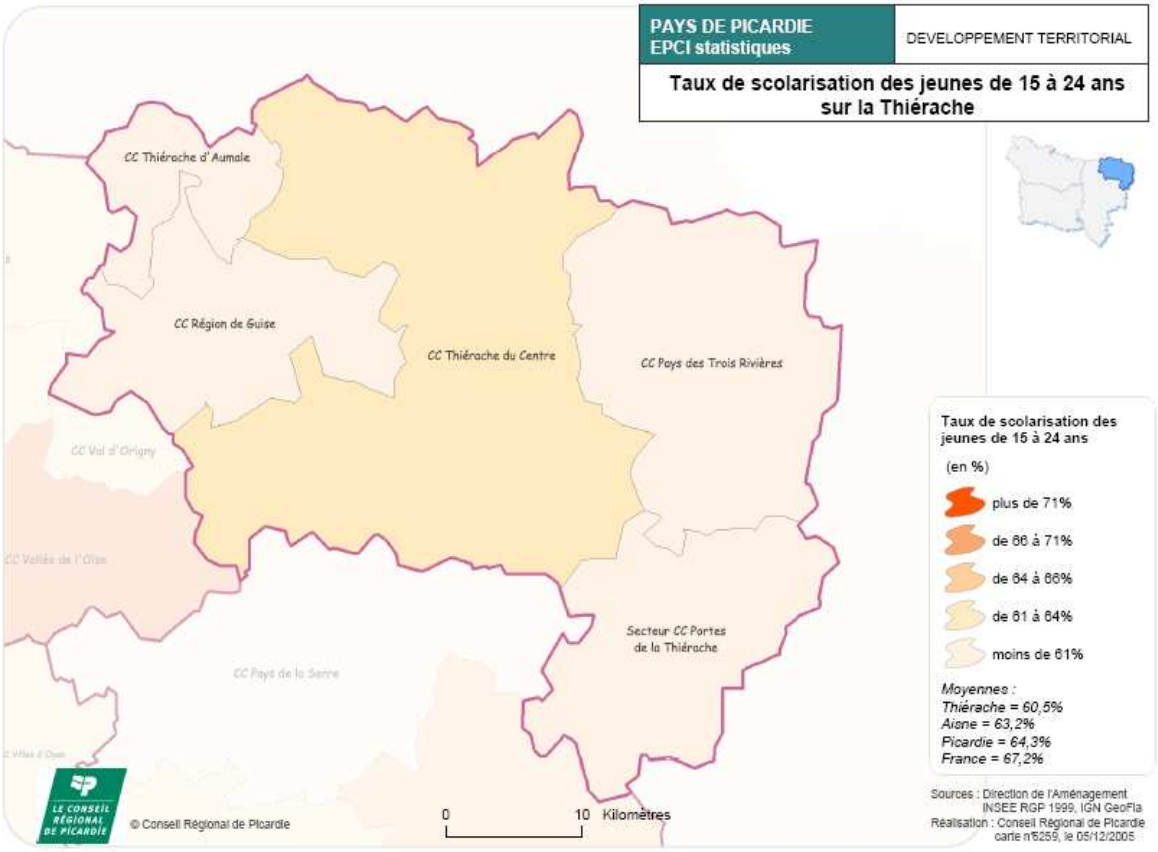
PAYS DE PICARDIE
EPCI statistiques
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
Taux de scolarisation des jeunes de 15 à 24 ans sur la Thiérache
CC Thiérache d'Aumale
CC Région de Guise
CC Thiérache du Centre
CC Pays des Trois Rivières
CC Val d'Origny
CC Vallée de l'Oise
CC Pays de la Serre
Secteur CC Portes de la Thiérache
Taux de scolarisation des jeunes de 15 à 24 ans
(en %)
plus de 71%
de 66 à 71%
de 64 à 66%
de 61 à 64%
moins de 61%
Moyennes :
Thiérache = 60,5%
Aisne = 63,2%
Picardie = 64,3%
France = 67,2%
© Conseil Régional de Picardie
0
10 Kilomètres
Sources : Direction de l'Aménagement
INSEE RGP 1999, IGN GeoFla
Réalisation : Conseil Régional de Picardie
carte n°6259, le 05/12/2005

Selon les chiffres du recensement de la population de 1999, **16,9 % des jeunes de 15-24 ans en Pays de Thiérache sont sortis sans qualification du système scolaire**. Un taux plus élevé que l'ensemble des autres échelles concernées par l'analyse et présentées ci-dessous.

**Niveau de formation des 15-24 ans**

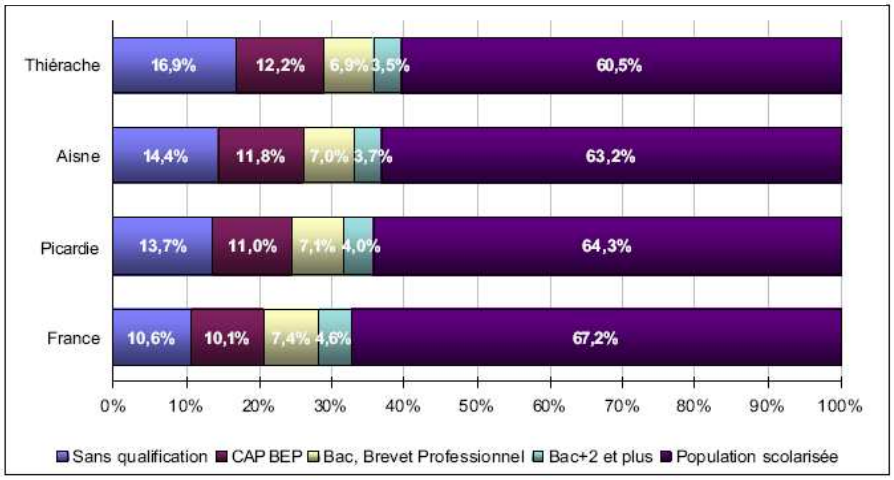


Source : INSEE RGP99

La **part des jeunes de 15 à 24 ans sans qualification en Thiérache d'Aumale** est par conséquent supérieure à la moyenne régionale. A noter cependant que depuis les années 2000, les sorties sans qualification ont diminué dans l'ensemble de la Picardie.

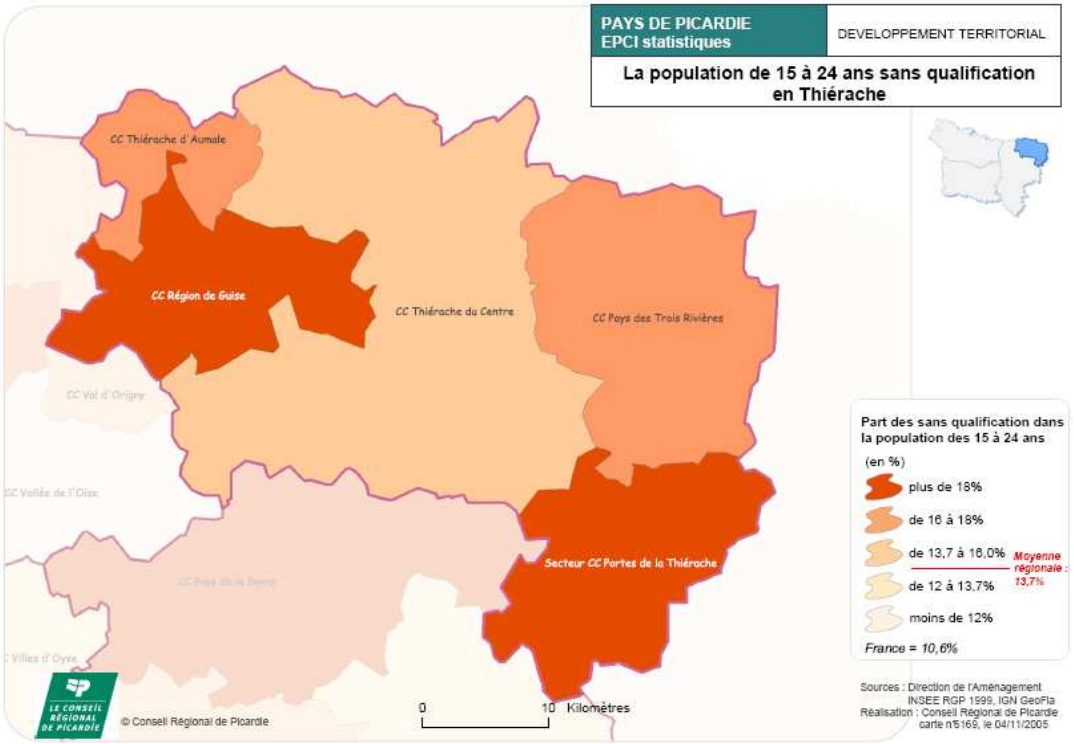
PAYS DE PICARDIE
EPCI statistiques
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
La population de 15 à 24 ans sans qualification en Thiérache
CC Thiérache d'Aumale
CC Région de Guise
CC Thiérache du Centre
CC Pays des Trois Rivières
Secteur CC Portes de la Thiérache
Part des sans qualification dans la population des 15 à 24 ans
(en %)
plus de 18%
de 16 à 18%
de 13,7 à 16,0%
Moyenne régionale : 13,7%
de 12 à 13,7%
moins de 12%
France = 10,6%
© Conseil Régional de Picardie
0
10 Kilomètres
Sources : Direction de l'Aménagement
INSEE RGP 1999, IGN GeoFla
Réalisation : Conseil Régional de Picardie
carte n°5169, le 04/11/2005

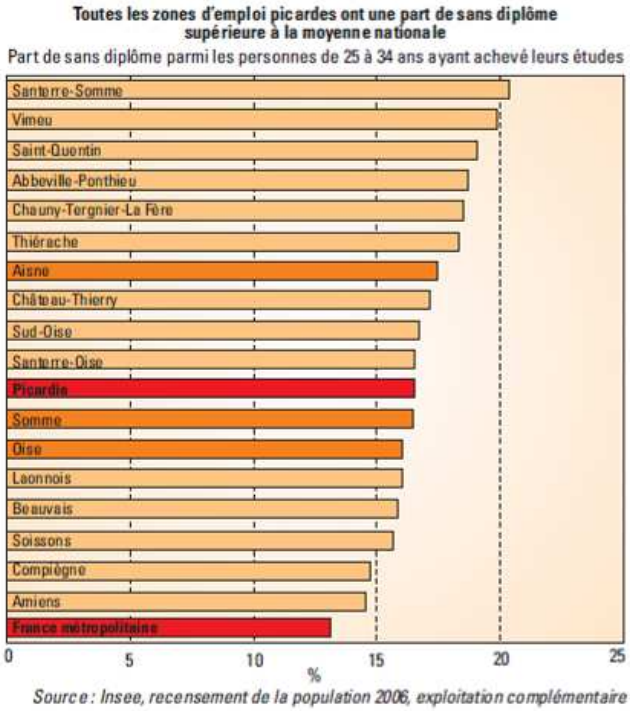

*Source : Insee, recensement de la population 2006, exploitation complémentaire*

La **tranche d'âge des 25 à 34 ans** n'échappe pas aux constats liés à **l'absence de diplôme**.

Il est important de rappeler dans ce cadre qu'il n'existe pas de **centre de formations qualifiantes pour adultes** présent de façon pérenne sur le territoire (le GRETA, autrefois installé au collège de Wassigny, a été déplacé à Hirson).

## Réussite au baccalauréat en Thiérache[57]

Même si un rattrapage en termes de niveau de diplôme entre la Picardie et le niveau national est en cours, l'écart reste prononcé. Au niveau de la Thiérache, la réussite au baccalauréat (général, technologique et professionnel) présente des taux inférieurs aux taux départemental, régional et national.

**Taux de réussite au baccalauréat en juin 2005**

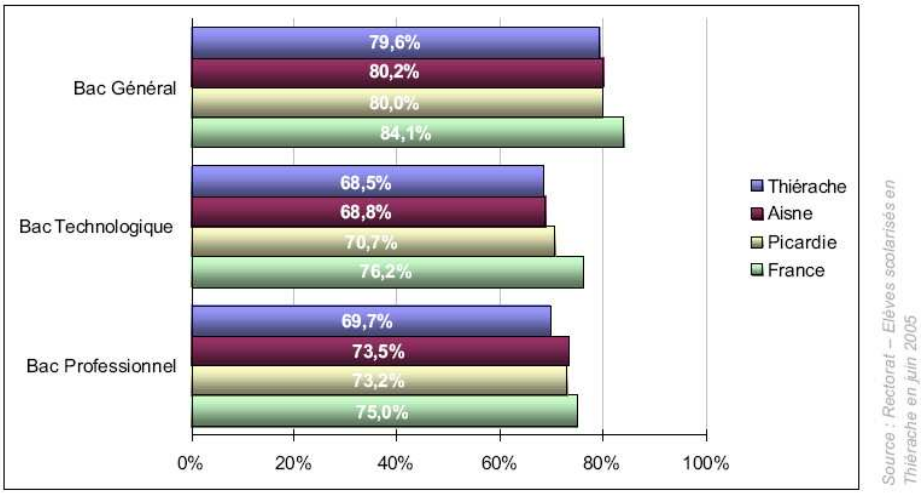


## Une importante orientation vers les enseignements professionnels en post 3ème

Concernant l'analyse du collège de Wassigny, qui nous intéresse ici car situé sur le territoire de la Thiérache d'Aumale, les **résultats d'évaluation en 6ème sont relativement faibles et la réussite au brevet inférieure à la moyenne départementale**.

Le taux d'orientation post 3ème des élèves du collège de Wassigny montre l'importante part d'élèves qui se dirige vers des **formations professionnelles**[58]. Les chiffres montrent une certaine irrégularité entre 2006 et 2009 mais confirment cependant cette tendance.

En 2009, on constate une répartition plus égale de la part d'élèves qui s'orientent vers une seconde générale (48,8 %) et ceux qui s'orientent vers une seconde professionnelle (51,2%). Pour la première fois depuis 2006, le taux d'élèves de 3ème se dirigeant vers un CAP est nul[59].

Les **parcours de formation des jeunes de la CCTA sont relativement courts**.

[57] Monographie du Pays de Thiérache, Conseil régional de Picardie, p. 4.2.

[58] Indicateurs de réussite scolaire – Inspection académique de l'Aisne, Division de l'Organisation Scolaire et des Statistiques

[59] Id.

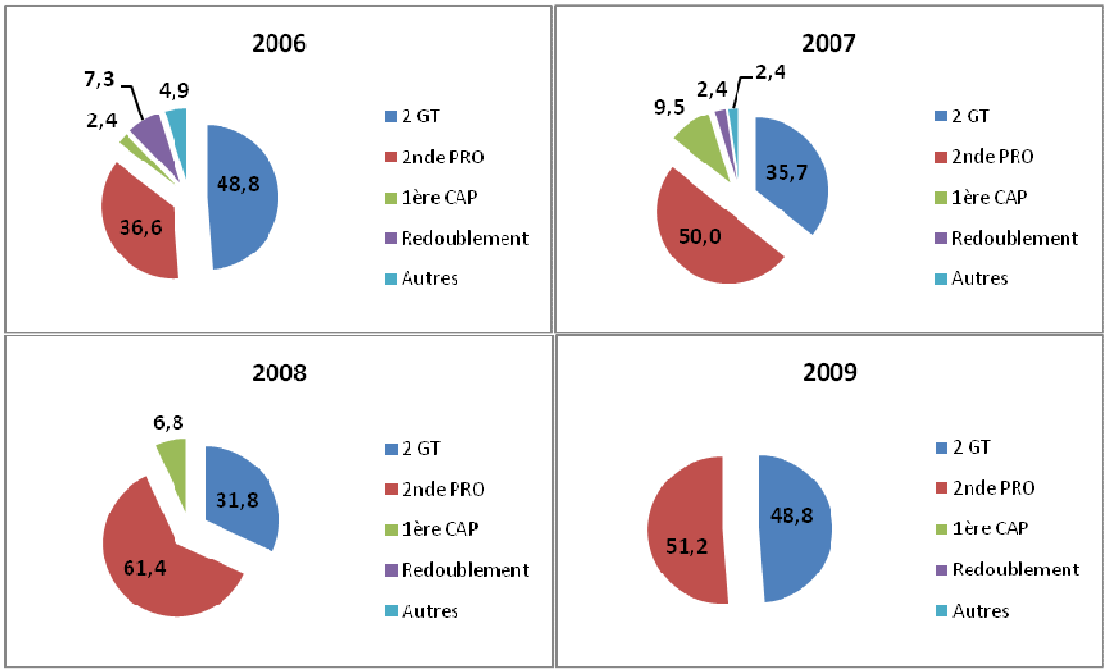


La part des jeunes du Pays de Thiérache (26,6 %) qui poursuivent des **études générales est inférieure de 9 points à la moyenne de la Région Picardie (37,6%).** La part des effectifs des formations professionnelles industrielles d'abord et tertiaires ensuite est supérieure aux moyennes départementale et régionale[60].

**Les effectifs de second cycle de l'enseignement secondaire**
*(Lycées relevant de l'Education Nationale, du Ministère de l'Agriculture, CFA)*

| | Effectifs | Dont formations générales (%) | Dont formations industrielles (%) | Dont formations tertiaires (%) |
|---|---|---|---|---|
| CC Pays des Trois Rivières | 1 436 | 37,0% | 26,3% | 36,7% |
| CC Région de Guise | 325 | 0,0% | 0,0% | 100,0% |
| CC Thiérache du Centre | 1 151 | 21,0% | 54,0% | 25,0% |
| Thiérache | 2 912 | 26,6% | 34,3% | 39,1% |
| Aisne | 27695 | 33,4% | 28,9% | 37,7% |
| Picardie | 93810 | 37,6% | 28,1% | 34,4% |

Source : Rectorat, Enquête 51, DRAF effectifs 2004-(Système SPITFIRE) – Traitement OREF

[60] Monographie du Pays de Thiérache, Conseil régional de Picardie, 2006, p.4.6.

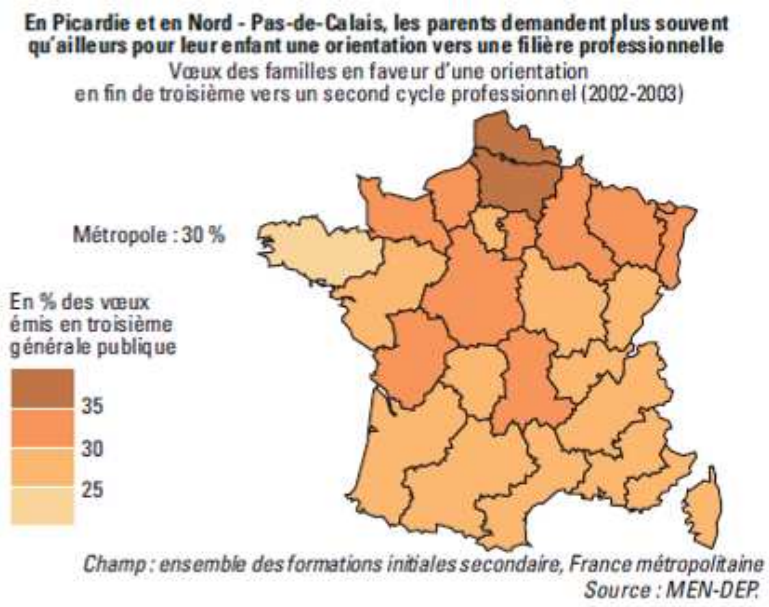
En Picardie et en Nord - Pas-de-Calais, les parents demandent plus souvent qu'ailleurs pour leur enfant une orientation vers une filière professionnelle
Vœux des familles en faveur d'une orientation en fin de troisième vers un second cycle professionnel (2002-2003)
Métropole : 30 %
En % des vœux émis en troisième générale publique
35
30
25
Champ : ensemble des formations initiales secondaire, France métropolitaine
Source : MEN-DEP.

## Difficultés scolaires et sociales

### Un indice de précarité important sur le territoire et qui se retrouve dans le profil des collégiens[61]

La part d'élèves du collège de Wassigny issus de **catégories socio-professionnelle défavorisées** est très élevée (**86,70% en 2009**, un taux qui augmente depuis 2007 pour se rapprocher de son niveau de 2006) et rejoint le constat portant sur le territoire de la Thiérache d'Aumale, d'un fort indice de précarité. Il en est de même pour le **taux de boursiers (50,24 % en 2009)**.

**Catégories Socio Professionnelles défavorisées**

| | Rentrée 2006 | Rentrée 2007 | Rentrée 2008 | Rentrée 2009 |
|---|---|---|---|---|
| collège de WASSIGNY | 89,50% | 79,90% | 83,90% | 86,70% |

**Taux de boursiers dans le collège**

| | Rentrée 2006 | Rentrée 2007 | Rentrée 2008 | Rentrée 2009 |
|---|---|---|---|---|
| collège de WASSIGNY | 42,38% | 44,12% | 58,50% | 50,24% |

Si la précarité constatée sur le territoire explique la forte part de catégories sociales défavorisées au collège de Wassigny, une autre raison peut être invoquée : la **tendance des familles plus favorisées à préférer des collèges privés de la région pour la scolarité de leurs enfants**.

[61] Indicateurs sociaux – Inspection académique de l'Aisne, Division de l'Organisation Scolaire et des Statistiques

### Des difficultés sociales qui pèsent sur la réussite des enfants

Le diagnostic petite enfance / enfance / jeunesse réalisé sur le territoire Thiérache d'Aumale / Région de Guise met en évidence un territoire inégalement couvert par l'accompagnement à la scolarité et des **difficultés importantes chez certains jeunes enfants** en terme de langage, de motricité, d'éveil et de comportement[62] en lien avec l'isolement et la fragilité des parents et des situations où **l'exercice de la fonction et de l'autorité parentales** sont mises à mal. En découle des relations parents / enseignants très variées : une implication forte de certains parents et à l'inverse un désintérêt marqué pour la scolarité des enfants, des problèmes d'autorité parentale et un « *appauvrissement culturel et financier* ». Ce diagnostic met également en avant, le **souhait des enseignants d'un investissement plus grand de la part des parents**.

### Des difficultés sociales qui pèsent sur la réussite et l'ambition des adolescents

Des difficultés sociales importantes sont repérées chez les élèves en lien avec des **situations familiales de grande précarité** (chômage, monoparentalité, divorce, …). Les conséquences pour les jeunes peuvent être un **manque de repères**, un **cadre parfois peu propice au développement personnel et une moindre réussite scolaire**. En l'absence de repères familiaux stables, les jeunes hésitent souvent à se séparer de leurs attaches territoriales (amis, clubs de sport, habitudes, …) pour aller étudier ailleurs et accéder aux formations des cycles supérieurs. **L'isolement géographique** joue aussi sur les perspectives des jeunes. Plusieurs constats sont ainsi établis par les directeurs d'établissement[63] :

- *L'origine modeste voire défavorisée des élèves (80 % des collégiens ont des parents sans emploi, ouvrier non qualifié ou ouvrier qualifié)*
- *Le manque de repères éducatifs*
- *Méconnaissance des services de santé et du planning familial*
- *Des problèmes plus culturels que financiers (Le « manque d'intérêt culturel »)*
- *Un manque de motivation des élèves*
- *Problème de projection (ils n'ont pas d'idée sur leur avenir)*
- *Un manque de mobilité (les parents ne veulent pas bouger).*
- *Souhait des jeunes d'un lieu de rencontre, du type maison de jeunes où ils pourraient aller librement*

**L'ouverture du des écoles et du collège et plus précisément des élèves sur l'extérieur** constitue un **enjeu de taille** mais souvent difficile à relever pour des établissements situés en zone rurale, relativement éloignés des structures culturelles. Toute sortie devient ainsi **tributaire des transports** et de fait, **onéreuse**. Par conséquent, certaines écoles ne s'appuient que sur l'U.S.E.P[64] pour organiser leurs sorties dans la mesure où les transports sont pris en charge.

Parmi les raisons des moins bons résultats scolaires de la Picardie, il faut ajouter une **moindre ambition des familles**. En effet, à situation identique, les élèves de Picardie et du Nord - Pas-de-Calais font des choix d'orientation moins ambitieux que dans le reste de la France[65].

Le diagnostic « Petite enfance / enfance et jeunesse » de 2005 met en évidence des **besoins** et **propositions d'amélioration** formulés par les directeurs d'école des 2 Communautés de communes, on peut citer notamment :

[62] Diagnostic petite enfance / enfance / jeunesse, Thiérache d'Aumale / Région de Guise, 2005, p. 35
[63] Id. p. 36
[64] USEP : Fédération du sport scolaire éducatif qui fait bénéficier les écoles de matériel et d'accompagnements dans la mise en place de projets sportifs et culturels : http://www.usep.org/
[65] INSEE Picardie, Le retard de la Picardie en termes de formation ne s'explique qu'en partie par les caractéristiques sociales de sa population, Analyses, N°43, décembre 2009

- *L'augmentation du nombre d'activités socioculturelles (spectacle, théâtre, musique, …) et la réalisation de projets*
- *Un budget pour organiser des sorties et accueillir des intervenants*
- *Du personnel spécifique pour les garderies périscolaires.*

Un ensemble de constats a été mis en avant en 2005 tout particulièrement au sujet **des ados et de leurs besoins** et l'on note depuis **qu'aucun dispositif ou coordination** pour répondre à ces derniers n'a été mis en place.

### Accompagnement éducatif

En matière d'accompagnement éducatif, il existe, au sein des écoles primaires **un soutien scolaire**[66] et au sein du collège, des mesures d'accompagnement des jeunes :

- Les **conseillères d'orientations et psychologues (CIO**) secondées par une **assistante sociale**
- Des réunions entre **différents partenaires** (écoles primaires, élus locaux,…) permettent d'assurer un minimum de suivi des élèves en difficulté et d'échanger sur les problèmes inhérents à la scolarité.
- **Aide scolaire assurée par la documentaliste**
- **Soutien scolaire** proposé aux élèves en fin de journée.

Le **RASED – réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés** intervient également sur le territoire (Wassigny).

### Difficultés scolaires et aide à la parentalité

Comme dans toutes les communes, des parents rencontrent des difficultés dans leur rôle d'éducation. Pour les aider, une structure est à leur disposition : la **Liaison-Parents-Enfants de Guise**. Mais il n'existe pas, pour l'heure, sur le territoire de la Thiérache d'Aumale :

- **d'interlocuteur de proximité** pour l'**aide à la parentalité** qui pourrait agir de manière complémentaire au LAPE en matière d'accompagnement et de suivi des familles en difficulté
- ou encore de **coopération institutionnalisée entre le collège et les missions locales**.

Pourtant, les **besoins en matière d'aide à la parentalité sont réels et soulevés** par de nombreux acteurs du territoire (manque d'investissement des parents, phénomènes de démission, …).

## Sensibilisation à l'environnement et au développement durable

Si certaines écoles primaires intègrent aujourd'hui ces problématiques dans leur **projet d'école et leurs enseignements**, la **sensibilisation à l'environnement et au développement durable** en primaire et au collège n'est pas encore généralisée. Des marges de progression sont donc possibles et l'Agenda 21 constitue une opportunité forte d'aller dans ce sens.
De par leurs **projets d'écoles**, les établissements scolaires permettent d'œuvrer pour la réussite des élèves et la sensibilisation à différentes thématiques du développement durable des citoyens de demain, en adaptant au mieux ces projets aux besoins des élèves. Les projets d'école présentés ci-dessous permettent de mettre en évidence le rôle joué par l'école à ce sujet :

[66] Pour rappel :
**L'aide personnalisée** = heures de soutien obligatoire, 2 heures par semaine, les enseignants sont obligés d'effectuer ces heures de soutien.
Les **stages de remise à niveau** pendant les vacances (élèves volontaires)
Le **soutien scolaire** (sur la base du volontariat, les enseignants ne sont pas tenus d'effectuer ces heures de soutien).

| ETABLISSEMENTS SCOLAIRES | PROJET D'ECOLE 2009-2012 |
|---|---|
| **Oisy** | L'Art (peinture, musique, éveil musical) |
| **Etreux** | Eveil et initiation à la musique, découverte des instruments, de la musique du monde en partenariat avec l'association TMD |
| **Vaux-Andigny** | Devenir citoyen et éco-citoyen |
| **Wassigny** | Education à la santé et à la citoyenneté<br>Opération « Nettoyons la nature et opération poubelles » : des poubelles en bois sont décorées par les élèves et seront implantées partout dans Wassigny |

## Un territoire confronté au problème de l'illettrisme[67]

L'enquête **Information et vie quotidienne 2004-2005[68] réalisée par l'INSEE** a introduit pour la première fois le **module de mesure de l'illettrisme** permettant ainsi de disposer de mesures précises de l'illettrisme en France, phénomène très complexe. En France, 3 100 000 personnes sont en situation d'illettrisme, soit 9% de la population âgée de 18 à 65 ans vivant en France métropolitaine et ayant été scolarisée en France. La **Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)** permet également d'appréhender ce phénomène (ordres de grandeur) auprès des garçons et filles d'environ 17 ans : en 2005, en France, 4,3% des jeunes reçus à la JAPD sont en situation d'illettrisme, 4,8% en 2006.
Au vu de ces différentes enquêtes, il apparaît que la **Picardie et l'Aisne** font partie des **régions et départements français les plus touchés par l'illettrisme**, des jeunes mais également des adultes.

**Jeunes* en situation d'illettrisme (en %)**

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|---|---|---|---|---|
| Ensemble des Régions | 4,4 | 4,3 | 4,8 | 4,9 |
| Picardie | 6,8 | 7,0 | 8,1 | 8,3 |
| Aisne | 7,7 | 8,1 | 9,0 | 9,5 |

Source : "*Illettrisme : les chiffres exploitation par l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme de l'enquête Information et Vie Quotidienne conduite en 2004-2005 par l'Insee*", Mise à jour 2009, ANLCI
* Jeunes de moins de 18 ans : chiffres récoltés grâce à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)

La **prévention des situations d'illettrisme doit intervenir au plus tôt** afin d'éviter dès la petite enfance l'absence de familiarité avec l'écrit et le livre. En ce sens, les actions développées par la **bibliothèque de Wassigny** s'inscrivent dans une logique de diffusion de la connaissance, de la culture mais aussi de lutte contre l'illettrisme. La lutte contre l'illettrisme est un enjeu majeur pour **l'épanouissement personnel, social et professionnel de l'individu**. Ce dernier peut constituer un frein à l'insertion sociale mais aussi à l'accès à l'emploi et à la mobilité professionnelle.

Cependant, il n'existe pas, sur le territoire de la Thiérache d'Aumale lui-même de **cours de français / d'atelier d'écriture ni d'action structurée de lutte contre le phénomène de l'illettrisme**.

[67] L'illettrisme qualifie la situation de personnes qui éprouvent de graves difficultés face à l'écrit au point de ne pas lire ou écrire un message très simple
[68] Enquête portant sur la population âgée de 18 à 65 ans réalisée en France métropolitaine auprès d'un échantillon de plus de 10 000 personnes

Des habitants touchés par l'illettrisme rencontrent des difficultés dans **leurs démarches administratives** et trouvent par conséquent, auprès des **secrétaires de mairie**, un aide très précieuse. Dans le même sens, l'association « **Prête-moi ta plume** », à Vaux-Andigny, constitue une aide supplémentaire pour ces publics grâce à son action dont le but est le suivant : « *apporter de l'aide et des services aux personnes dans les domaines suivants : démarches administratives avec tous organismes et services publics ou tous établissements privés ; accompagnement dans toutes les relations avec lesdits organismes, services publics ou établissements privés ; rédaction de tous documents ; montage de tous dossiers* »

## *Enseignement : ce qu'il faut retenir*

| | |
|---|---|
| **ATOUTS** | • Soutien scolaire dans les écoles et accompagnement des jeunes au collège (C.I.O., assistante sociale,…)<br>• Intervention du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)<br>• Le rôle de la bibliothèque de Wassigny (actions autour du livre et de la lecture notamment)<br>• Le rôle des secrétaires de mairie et de l'association « Prête-moi ta plume »<br>• ***L'offre de formation du Conseil régional de Picardie accessible aux jeunes et aux adultes (formation continue, qualifiante, pré-qualifiante – avec pour prescripteur la Mission locale)*** |
| **FAIBLESSES** | • Un faible taux de scolarisation et des sorties sans qualification qui diminuent mais restent importantes<br>• Une faible diversité des parcours de formation<br>• La tendance des familles les plus favorisées à préférer les établissements d'enseignement privé (mais cela concerne aussi les familles peu favorisées)<br>• Des résultats aux examens (évaluation 6ème, brevet, baccalauréat) inférieurs à la moyenne<br>• Une importante orientation vers les enseignements professionnels en fin de 3ème et des parcours de formation relativement courts<br>• Plus de centre de formation qualifiante pour les adultes sur le territoire (GRETA transféré de Wassigny à Hirson)<br>• Des difficultés de mobilité géographique chez les jeunes<br>• Des difficultés sociales et scolaires qui pèsent sur la réussite des enfants et l'ambition des jeunes<br>• Un manque de motivation des élèves à se tourner vers des enseignements plus qualifiants, accentué par l'éloignement géographique des établissements d'enseignement supérieur<br>• Des difficultés de certains parents dans l'exercice de leur fonction parentale<br>• ***La démission des parents dans l'éducation de leurs enfants***<br>• Un faible investissement d'une partie des parents dans la vie scolaire<br>• Le coût financier des transports peut parfois constituer un frein à la réalisation de certaines sorties scolaires<br>• Absence de dispositif de coordination sur le territoire pour répondre aux besoins des ados<br>• Une sensibilisation inégale des enfants et des collégiens au développement durable<br>• Le problème de l'illettrisme et l'absence d'action structurée sur la CCTA pour lutter contre ce phénomène |
| **OPPORTUNITES** | • L'Agenda 21, levier de la sensibilisation et de l'éducation au développement durable |
| **PRESSIONS** | • L'illettrisme, comme frein à l'insertion sociale mais aussi à l'accès à l'emploi et à la mobilité professionnelle<br>• Le manque de motivation et d'ambition des jeunes et des parents pèse sur leur réussite future |

# Conclusion et enjeux

## La situation de la Thiérache d'Aumale

La Thiérache d'Aumale se caractérise par une **précarité importante d'une partie de sa population** en lien avec une situation de l'emploi défavorable, des faibles revenus et des difficultés sociales pouvant être importantes. Les services et équipements sociaux revêtent ainsi une importance majeure sur le territoire.

En matière de **petite enfance et d'enfance**, le fort partenariat entre la CCTA et la CCRG a permis de développer un ensemble de dispositifs destinés à répondre à une partie des besoins du territoire en matière de petite enfance (RAM, halte-garderie itinérante, LAPE,…). Des marges de manœuvre subsistent en matière d'accueil et d'activités de loisirs ; elles feront l'objet d'une attention particulière dans la prochaine contractualisation CCTA – CCRG. En revanche, on note un certain désarroi des communes du territoire vis-à-vis du **public jeune**. Malgré les problèmes auxquels sont confrontés des adolescents, une absence de lieux d'accueil et de prise en charge est constatée.

Concernant les **personnes âgées**, les services de soins et d'aide à domicile sont bien représentés (AMDR, SIVOM, SSIAD, …) et les CCAS et associations de type club du 3ème âge jouent un rôle important. En dépit de l'entraide familiale et de voisinage propre au milieu rural, les acteurs sociaux constatent une progression des personnes âgées qui souffrent d'isolement. Dans ce contexte, des actions visant à favoriser les liens intergénérationnels sont menées dans certaines communes, mais elles restent ponctuelles.

Les **indicateurs sanitaires** de la Thiérache d'Aumale sont très défavorables : état sanitaire préoccupant et offre de soins insuffisante. Ce constat touche tous les publics, y compris les jeunes. Or, il n'existe pas, pour l'heure, de dispositif permanent et global de prévention et d'éducation à la santé et à l'hygiène sur la CCTA. La question de la santé a été prise en main par les élus du territoire et des expérimentations sont en cours (Cabinet médical mobile mutualiste) et des projets sont à l'étude (Maison médicale pluridisciplinaire).

La CCTA est éloignée des **équipements culturels** importants et peu équipée en la matière. Cependant, des acteurs dynamiques comme la bibliothèque de Wassigny œuvrent pour l'accès du plus grand nombre à la connaissance et à la culture. Les initiatives doivent cependant faire face au manque de partenariat et de coordination globale constaté également au niveau culturel.

La Thiérache d'Aumale est marquée par un **faible niveau de qualification** de la population et par le **problème de l'illettrisme** qui frappe une partie de cette dernière. Les résultats scolaires du territoire sont en deçà des moyennes nationales ; l'orientation des élèves se fait majoritairement vers des filières courtes et professionnelles. Si le nombre de sorties du système scolaire sans qualification tend diminuer, il reste important. On constate, en lien avec des contextes familiaux et socioculturels difficiles, un certain manque de **motivation, d'ambition, de mobilité et d'ouverture vers l'extérieur chez les jeunes**. Une part des parents rencontre des problèmes dans **l'exercice de leur fonction parentale**. Des **aides à la scolarité** existent sur le territoire mais ne font pas l'objet, à l'échelle de la CCTA, d'une coordination et d'une mise en réseau des différents acteurs impliqués.

## Les enjeux pour la Thiérache d'Aumale

L'analyse développée dans le chapitre « *Enseignement, développement social et culturel* » a permis de mettre en lumière les enjeux suivants :

- Les populations de la Thiérache d'Aumale sont aujourd'hui confrontées à d'importantes difficultés socioculturelles et professionnelles (précarité, scolarité et orientation, formation, illettrisme, insertion sociale et professionnelle, santé et addictions, ouverture vers l'extérieur etc.) qui constituent des freins à toute forme de mobilité et mais aussi des freins en terme de développement durable de la Thiérache d'Aumale.

  Dans ce cadre, un enjeu primordial réside dans la **concrétisation d'un travail partenarial et de coordination fort de l'ensemble des forces vives du territoire** (fil directeur commun) **autour des problématiques auxquelles sont confrontées les populations de la Thiérache (services à la personne).**

- Porter une **attention particulière aux jeunes / adolescents via des dispositifs adaptés et de proximité** constitue un autre enjeu majeur de l'Agenda 21 de la Thiérache d'Aumale

- Développer les démarches autour de **l'aide à la parentalité** dans une logique de proximité

- Poursuivre les projets engagés en faveur de la **petite enfance et de l'enfance et visant notamment à répondre aux besoins des actifs**

- Poursuivre les initiatives visant à favoriser ***un meilleur accès aux soins,*** une meilleure **prise en charge médicale** des personnes et soutenir celles en faveur de la **prévention et de l'éducation à la santé et à l'hygiène**

- Anticiper le **vieillissement de la population** et les besoins qui lui sont liés en termes de services et structures adaptés

- Développer les actions visant à favoriser les **liens sociaux et intergénérationnels** en vue de lutter contre toute forme d'isolement et d'exclusion

- Soutenir et valoriser les démarches destinées à permettre **l'accès du plus grand nombre à la culture et à la connaissance**

- Encourager une **coordination des différentes initiatives culturelles et de loisirs au niveau intercommunal et développer les partenariats avec l'extérieur**

- Développer la **sensibilisation et l'éducation au développement durable** sur le territoire.

# Chapitre IV :

# Développement et activités économiques

- **Introduction**
- **Emploi**
- **Activités économiques**
- **Tourisme**
- **Agriculture**
- **Conclusion**

# Introduction

Le développement économique fait partie des grands piliers du développement durable. Il est essentiel au dynamisme et à l'attractivité des territoires et permet de créer des richesses, sources de revenus.

Néanmoins, des modes de production industrielle et de consommation non viables engendrent une dégradation continue de l'environnement à l'échelle planétaire. Parallèlement, une grande partie de l'humanité ne voit pas ses besoins essentiels satisfaits (santé, éducation, nutrition). La préservation de l'environnement et une meilleure distribution des ressources ne pourront trouver de solution qu'à travers une évolution durable et profonde des modes de production et de consommation.

A l'échelle individuelle, le travail est au centre du processus d'intégration sociale et facteur de lutte contre les exclusions. Agir contre un chômage qui s'étend dans la durée, anticiper les besoins au niveau local et faciliter le déplacement des salariés, c'est participer à l'épanouissement et au bien-être de tous.

# Chapitre : Développement et activités économiques

# Fiche Emploi

## Problématique

Le développement durable ne renvoie pas seulement à l'environnement, il intègre également le social et l'économie. Il implique un nouveau mode de développement, créateur d'emplois stables et de qualité pour les habitants. Il suppose aussi une gestion sociale de l'entreprise et, dans les différents processus de fabrication, de transport et de distribution, une activité respectueuse de l'environnement.

L'emploi est fondamental car il est un facteur tant de qualité de vie que d'intégration sociale. Par ailleurs, connaître la répartition des catégories socioprofessionnelles, la situation de l'emploi et le niveau d'études des habitants, c'est mieux cerner la réalité humaine du territoire afin de porter une attention particulière aux groupes les plus fragiles mais aussi maintenir une diversité de populations, représentative de l'ensemble des qualifications.
Le chômage augmente le risque de pauvreté et représente par conséquent un facteur majeur d'exclusion sociale. Ceci est d'autant plus vrai lorsque la situation de chômage d'un individu s'installe dans la durée.

## Contexte régional

**Le Plan régional de développement de l'économie sociale et solidaire 2009-2015**[69], adopté le 2 juin 2006, identifie le développement de l'Economie sociale et solidaire comme axe de progrès pour la Région Picardie.
Ce schéma s'articule autour de **3 ambitions prioritaires** :

- Ambition n°1 : Développer l'économie et l'emploi
- Ambition n°2 : Professionnaliser les hommes et les structures
- Ambition n°3 : Promouvoir le secteur

Et vise à répondre, via le plan d'actions suivant à **3 enjeux transversaux** :

- Accompagner les mutations sociales
- Contribuer à l'aménagement du territoire et au développement local
- Inciter aux initiatives durables

[69] http://www.cr-picardie.fr

**AXE 1 : DÉVELOPPER LE CHAMP DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN PICARDIE**
**OBJECTIF 1.1 : INNOVER ET EXPLORER DES GISEMENTS D'EMPLOIS NOUVEAUX**
Fiche action A : Favoriser la R&D en ESS
Fiche action B : Encourager les initiatives tests
**OBJECTIF 1.2 : FAVORISER LA CRÉATION DE NOUVELLES STRUCTURES**
Fiche action C : Accompagner les porteurs de projet
Fiche action D : Financer la création de nouvelles structures
Fiche action E : Développer des outils financiers adaptés
**AXE 2 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA STRUCTURATION DE L'ESS SUR LES TERRITOIRES**
**OBJECTIF 2.1 : ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROFESSIONNALISATION DES ACTIVITÉS**
Fiche action F: Favoriser la formation des hommes et des femmes
Fiche action G: Favoriser la professionnalisation des structures
**OBJECTIF 2.2 : PROPOSER UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN FAVEUR DE L'EMPLOI DANS LES TERRITOIRES**
Fiche action H: Soutenir les initiatives de développement local sur les territoires
**OBJECTIF 2.3 : COORDONNER UNE CONCERTATION RÉGIONALE**
Fiche action I : Participer au développement d'une action concertée sur la Picardie
**AXE 3 : RENDRE LE CHAMP DE L'ESS ACCESSIBLE AU GRAND NOMBRE**
**OBJECTIF 3.1 : AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET LA DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR L'ESS**
Fiche action J : Disposer en Picardie d'outils de veille et d'observation coordonnés
Fiche action K: Assurer la promotion de ce champ de l'Economie en Picardie
**OBJECTIF 3.2 : ENCOURAGER LES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABLE DANS L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE**
Fiche action L: Encourager la mise en œuvre de pratiques solidaires dans les entreprises
Fiche action M : Favoriser le développement des entreprises coopératives

## Synthèse de la situation

### Les compétences de la CCTA en matière économique

En lien avec la dimension économique, la CCTA dispose des compétences suivantes :

- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté :

- Aménagement, entretien et gestion des zones d'activité économique, industrielle, commerciale, tertiaire et artisanale, d'intérêt communautaire d'une superficie supérieure à un hectare.
- Création et gestion de pépinières d'entreprises et d'hôtels d'entreprises.
- Création et gestion de réserves foncières nécessaires aux aménagements de nouveaux équipements d'intérêt communautaire et permettant la création de zones d'activité supérieures à un hectare.
- Actions et soutien financier en faveur des entreprises du commerce et de l'artisanat en partenariat avec les organismes consulaires et les établissements bancaires.

### Caractéristiques sociales de la Thiérache d'Aumale

(Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle 2006). Sur la base de 2440 actifs en 1999 et 2402 actifs en 2006 :

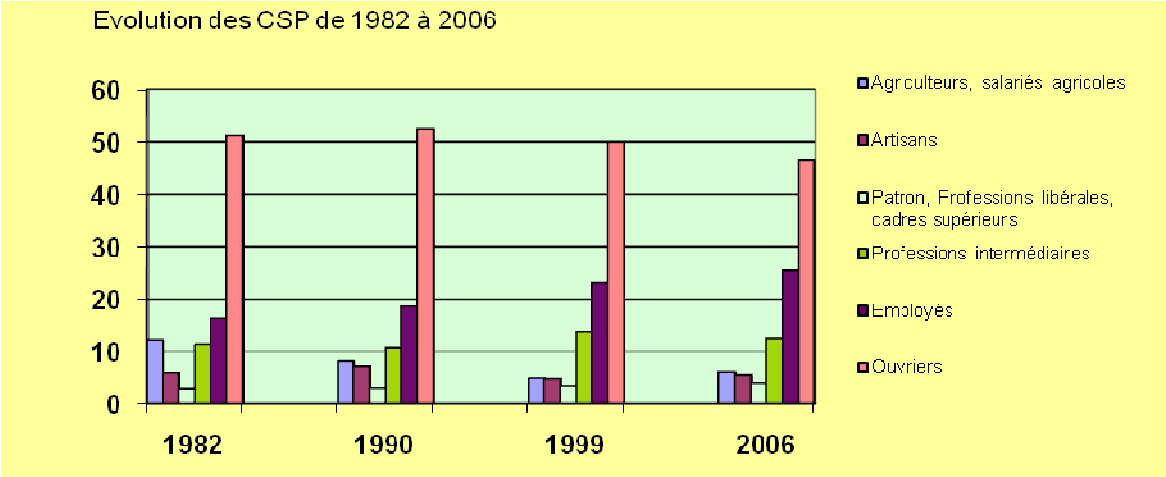


En 1999, au sein de la population active, les patrons de l'industrie et des commerces, les professions libérales et les cadres supérieurs représentent 3.44 % de la population active. Les **employés et les ouvriers** forment le groupe le plus important : ils représentent plus de **75% de la population active**.
La part des **ouvriers** représente **plus de 51 % de la population active** jusqu'en 1999. En 2006, cette part passe largement **sous le seuil des 50%.**

## Le taux d'activité en Thiérache d'Aumale

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.
Le **taux d'activité masculin** est le rapport entre la population des actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale des hommes.
Le **taux d'activité féminin** est le rapport entre la population des actives (actives occupées et chômeuses) et la population totale des femmes.

| Années | Population active totale | Taux d'activité de la communauté de communes | Taux d'activité départemental | Actifs | | Actives | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Nbre | Taux d'activité | Nbre | Taux d'activité |
| 1982 | 2 645 | 41.39 % | 41.70 % | 1 632 | 51.62 % | 1013 | 31.37 % |
| 1990 | 2449 | 40.09 % | 41.90 % | 1482 | 49.40% | 967 | 31.10 % |
| 1999 | 2462 | 40.73 % | 43.22 % | 1471 | 49.06 % | 991 | 32.53% |
| **2006** | **2545** | **42.21 %** | **44.30%** | **1465** | **50.24 %** | **1080** | **34.70%** |

*Sources : recensement INSEE ; cahiers jaunes*

L'évolution générale de la population active concerne aussi bien les **actifs que les actives**.

La **population active totale a baissé entre 1982 et 1990** (- 196 actifs), ce sont les **actifs** qui enregistrent la plus grande baisse (- 150 actifs), les actives diminuent également dans une moindre mesure (- 46 actives). Le taux d'activité en 1982 est 41.39% et de 40.09% en 1990, il baisse de 1.30%.

Sur la **période 1990/1999 la population active totale augmente très légèrement en nombre et en pourcentage**. Ce sont les **actives** qui permettent cette augmentation tant en nombre qu'en pourcentage (+24 actives et+1.43%). Les actifs enregistrent une petite baisse (- 11 actifs et – 0.34%).

En **2006 le nombre d'actifs augmente (+83), le taux d'activité augmente également (+ 1.48%).** Le nombre d'actifs baisse (- 6 actifs). Ce sont les **actives** qui augmentent le plus en nombre (+89).

Pour chaque période, le taux d'activité de la Communauté de communes est inférieur à celui du département.

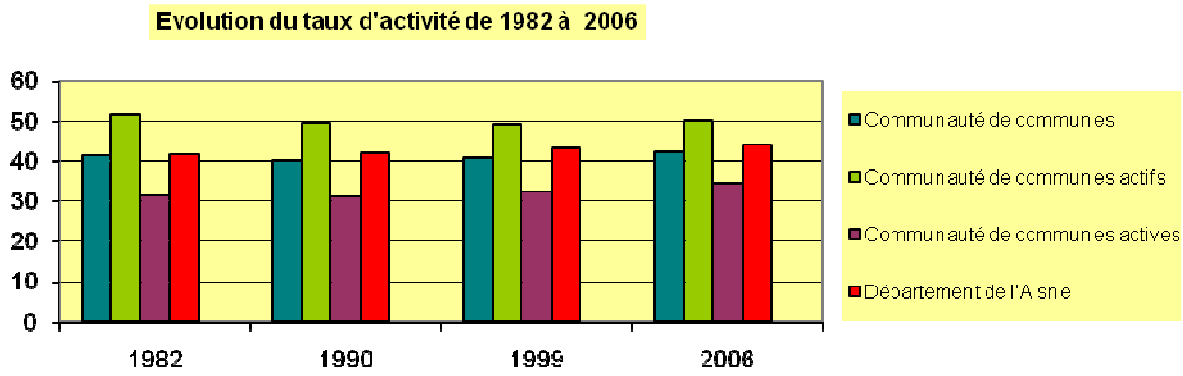


## Population active ayant un emploi

| Années | Total | | Hommes | | Femmes | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Communauté de Communes | Département | Communauté de Communes | Département | Communauté de Communes | Département |
| 1982 | 2271 | 198 716 | 1453 | 124 611 | 818 | 74 105 |
| 1990 | 2096 | 197 015 | 1339 | 118 889 | 757 | 78 126 |
| 1999 | 2008 | 194 817 | 1254 | 113 320 | 754 | 81 497 |
| 2006 | 2094 | 206 944 | 1252 | 115 863 | 842 | 91 081 |

*(Sources : INSEE ; Cahiers jaunes 1999)*

La **population active occupée de la Communauté de Communes est en forte diminution depuis 1982** (-177 actifs). Dans le département, elle diminue également entre 1982 et 1999, pour augmenter en 2006.
Au niveau du **département**, la population active diminue de façon importante entre 1982 et 1999 (-3899 actifs occupés). Ce sont les actifs occupés qui subissent cette perte importante (-11291). Durant cette période les actives connaissent un regain d'activité (+7392 actives occupées).

En **2006**, dans le d**épartement**, la **population active occupée augmente**, pour atteindre un niveau jamais atteint depuis 1982 (206 944). Ce sont les **actives occupées** qui permettent cette large augmentation (+9584). Alors que les actifs occupés n'augmentent que de 2543 actifs.
De sont côté, **en 2006** la **Communauté de Communes** voit le **nombre de ses actifs occupés stagner**, et le **nombre de ses actives occupées augmenter** de 85 actives.

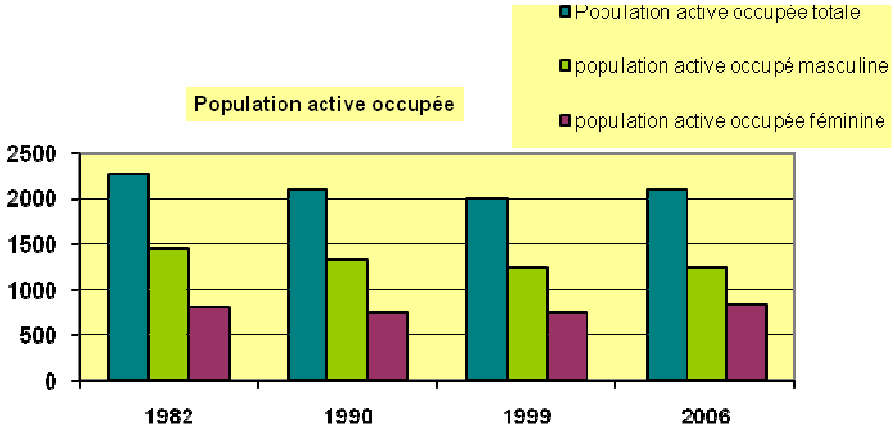


## Chômage et taux de chômage

| | Total | | | | Hommes | | | | Femmes | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Communauté de Communes | | Département | | Communauté de Communes | | Département | | Communauté de Communes | | Département | |
| 1982 | 318 | 12.20 % | 24 892 | 11.07 % | 132 | 8.00 % | 11 692 | 8.50 % | 186 | 18.30 % | 13 200 | 15.03 % |
| 1990 | 353 | 14.41 % | 29 519 | 12.80 % | 143 | 9.60 % | 12 340 | 9.20 % | 210 | 21.70 % | 17 179 | 18.20 % |
| 1999 | 454 | 18.40 % | 36 561 | 15.73 % | 217 | 14.70 % | 17 075 | 12.99 % | 237 | 23.90 % | 19 486 | 19.29 % |
| 2006 | 451 | 17.70 % | 32 609 | 13.60 % | 213 | 14.50 % | 15 307 | 11.70 % | 238 | 22.00 % | 17 301 | 16.07 % |

Le nombre de chômeurs s'élève en **1999 à 454 personnes**, ce qui représente un taux de chômage d'environ **18.40 %** par rapport à la population active totale. Ce **taux est largement supérieur à la moyenne départementale (15.73 %) en 1999**, tandis que sur la même période la France enregistre un taux de chômage de 10.20%.
En **2006** le taux de chômage est de **17.70% sur la Communauté de Communes**. Ce taux illustre l'importance du chômage qui touche tout le Pays de Thiérache mais encore plus durement la **CCTA, qui présente le taux de chômage le plus élevé**.

Depuis 1982, le taux de chômage de la Communauté de Communes est supérieur à celui du département. Notons que sur les périodes 1982 et 2006, le chômage des hommes était supérieur aux chiffres départementaux.
Quant au **taux de chômage féminin**, même si ce dernier enregistre une diminution entre 1999 et 2006, il **reste supérieur au taux de chômage masculin**.

| | Taux de chômage | | |
|---|---|---|---|
| | Communauté de communes | | France |
| 1982 | 318 | 12.20 % | 8.30% |
| 1990 | 353 | 14.41 % | 8.90% |
| 1999 | 454 | 18.40 % | 10.20% |
| 2006 | 451 | 17.70 % | 9.70% |

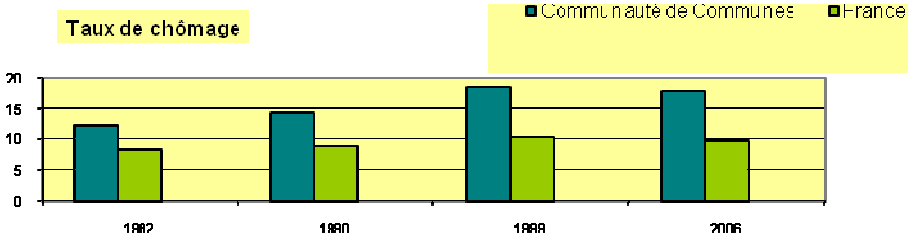


**Les femmes et les jeunes, particulièrement touchés par le chômage en Thiérache d'Aumale**

Les cartes ci-dessous[70] illustrent la grande part des **femmes et des jeunes de moins de 25 ans** parmi les demandeurs d'emploi et par conséquent leur situation fragile vis-à-vis de l'accès au monde du travail. A cet égard, la Thiérache d'Aumale présente les moins bons résultats du Pays de Thiérache avec **plus de 55 % de femmes** parmi les demandeurs d'emploi de catégorie 1, par rapport à une moyenne nationale de 47,5 %.

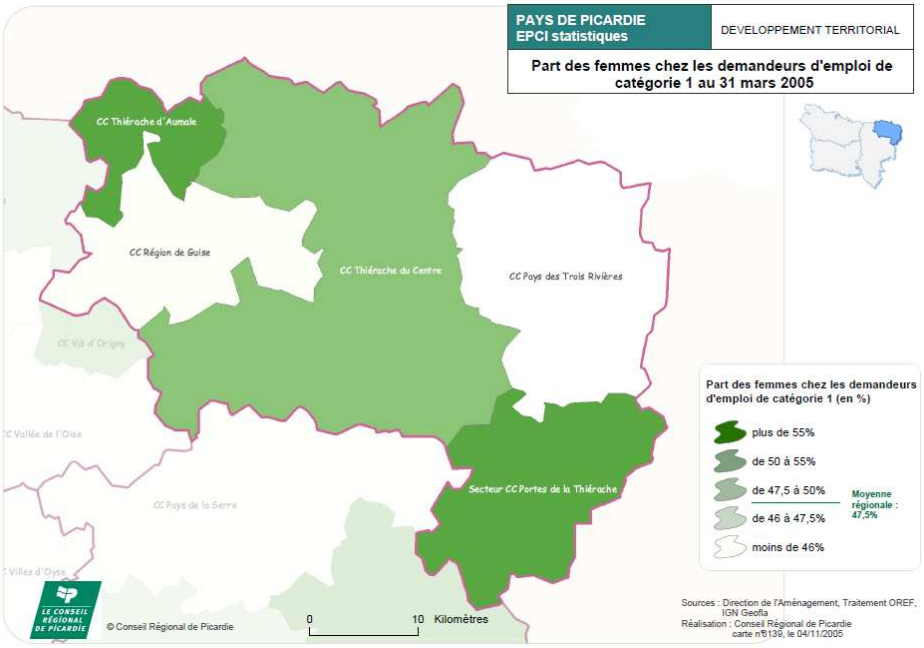
PAYS DE PICARDIE
EPCI statistiques
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
Part des femmes chez les demandeurs d'emploi de catégorie 1 au 31 mars 2005
CC Thiérache d'Aumale
CC Région de Guise
CC Thiérache du Centre
CC Pays des Trois Rivières
Secteur CC Portes de la Thiérache
Part des femmes chez les demandeurs d'emploi de catégorie 1 (en %)
plus de 55%
de 50 à 55%
de 47,5 à 50%
de 46 à 47,5%
moins de 46%
Moyenne régionale : 47,5%
© Conseil Régional de Picardie
0
10 Kilomètres
Sources : Direction de l'Aménagement, Traitement OREF, IGN Geofla
Réalisation : Conseil Régional de Picardie
carte n°5139, le 04/11/2005

Le constat est similaire en ce qui concerne la part des jeunes de moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi en 2005. La part des **moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de catégorie 1 est supérieure à 24 % pour la Thiérache d'Aumale**, contre 21,8 % au niveau de l'Aisne et 21,4 % au niveau de la Picardie.

[70] Source : Conseil régional Picardie, Monographie du Pays de Thiérache, 2006, p. 3.1.3 et 3.1.4

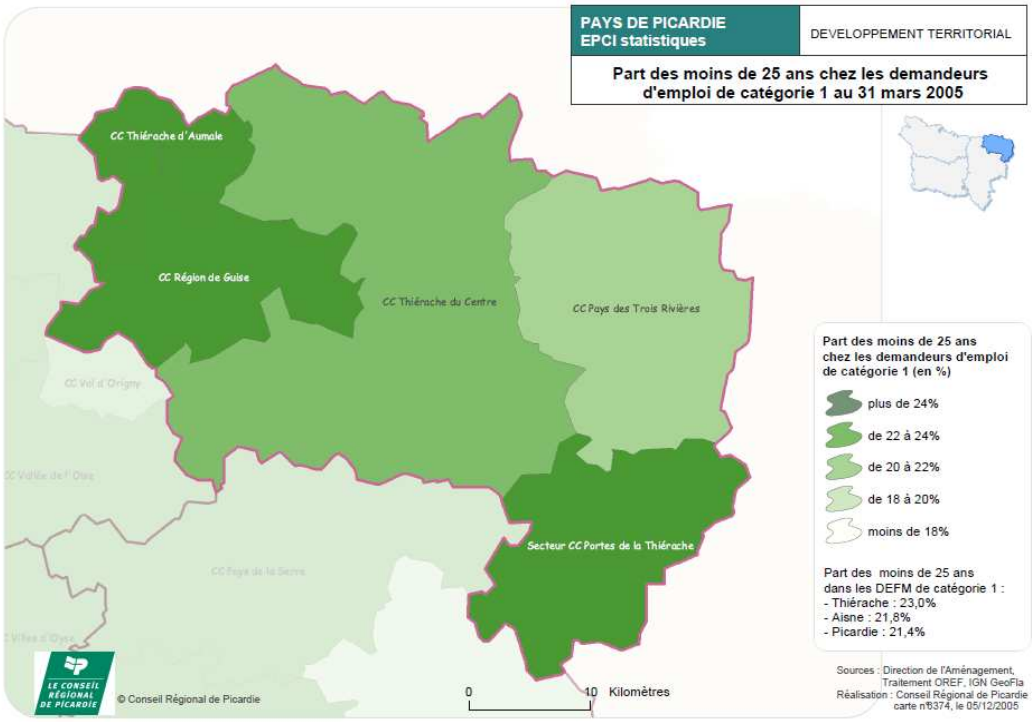
PAYS DE PICARDIE
EPCI statistiques
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
Part des moins de 25 ans chez les demandeurs d'emploi de catégorie 1 au 31 mars 2005
CC Thiérache d'Aumale
CC Région de Guise
CC Thiérache du Centre
CC Pays des Trois Rivières
Secteur CC Portes de la Thiérache
Part des moins de 25 ans chez les demandeurs d'emploi de catégorie 1 (en %)
plus de 24%
de 22 à 24%
de 20 à 22%
de 18 à 20%
moins de 18%
Part des moins de 25 ans dans les DEFM de catégorie 1 :
- Thiérache : 23,0%
- Aisne : 21,8%
- Picardie : 21,4%
© Conseil Régional de Picardie
0
10 Kilomètres
Sources : Direction de l'Aménagement, Traitement OREF, IGN GeoFla
Réalisation : Conseil Régional de Picardie carte n°6374, le 05/12/2005

Par ailleurs, la zone d'emploi de Thiérache est également touchée par le phénomène du chômage **de longue durée**, plus durement que le département et la région.
On constate sur la zone d'emploi de la Thiérache, une augmentation du **chômage de longue durée**. Sur cette zone, entre **2002 et 2005, la part des demandeurs d'emploi de longue durée est passée de 41 % à 47 %**. La zone d'emploi de Thiérache est celle qui à ce sujet connaît le **plus fort accroissement du chômage de longue durée** et celle dont la part de demandeurs d'emploi de longue durée est la plus forte. Parmi les demandeurs d'emploi issus de l'industrie, plus d'un sur deux recherche un emploi depuis plus d'un an.

## Statut et qualification professionnelle des actifs (population active de 15 ans et plus selon les catégories socio professionnelles)

| | % des CSP[71] dans la Communauté de Communes | | % des CSP dans l'Aisne | |
|---|---|---|---|---|
| | 1999 | 2006 | 1999 | 2006 |
| Agriculteurs exploitants | 4.91 % | 5.99 % | 2.90 % | 2.48 % |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprises | 4.75 % | 5.49 % | 5.37 % | 4.86% |
| Cadres, professions intellectuelles sup. | 3.44 % | 3.99 % | 6.81 % | 7.90 % |
| Prof. Intermédiaires | 13.7 % | 12.48 % | 18.55 % | 20.49 % |
| Employés | 23.11 % | 25.39 % | 28.80 % | 30.16 % |
| Ouvriers | 50.0 % | 46.62 % | 37.54 % | 34.09 % |

[71] CSP : Catégorie Socio-Professionnelle

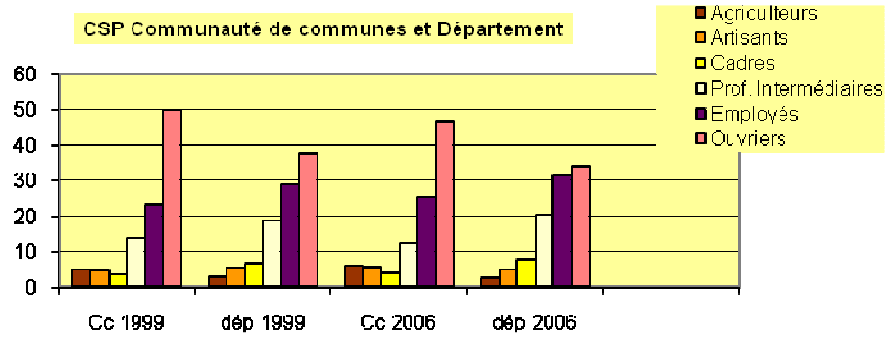


En 2006, la Communauté de communes et le département de l'Aisne ont une répartition et une évolution des actifs par statut professionnel comparable.

Cependant, on note quelques disparités :

- Ainsi, la part des **agriculteurs**, est moins importante dans le département
- La part des **cadres, professions intellectuelles supérieures, des professions intermédiaires, des employés** est plus importante dans le département
- A contrario, la part des **ouvriers** est supérieure de près 13% dans la Communauté de communes par rapport au département.

Sur la Communauté de communes, ce sont les **employés et les ouvriers qui représentent les catégories les plus nombreuses**. On retrouve ici les **spécificités de l'emploi local**, fortement liées à l'**agriculture** mais surtout à la présence **d'industries** sur le territoire de la Thiérache d'Aumale et plus largement du Pays de Thiérache : industries agro-alimentaires, des équipements du foyer, des composants électriques et électroniques[72].

## Un faible taux d'emploi

En 2006, le **nombre d'emplois dans la Communauté de Communes est de 1446**. Le **taux d'emploi** (rapport du nombre d'emplois/population active) **est faible** (0,56).

A l'échelle du département, ce taux est largement supérieur : l'Aisne recense 206 944 emplois pour une population active de 238 108 en 2006, soit un taux d'emploi de 0,86.

Un taux inférieur à 1 signifie que le **territoire offre moins d'emplois qu'elle ne recense d'actifs**. Plus le taux est bas, plus il indique une faible offre à l'emploi. A l'inverse, un taux d'emploi supérieur à 1 signifie que le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs.

Ce **faible taux d'emploi** souligne que les **actifs travaillent en majorité à l'extérieur du territoire**.
Le territoire a connu une **baisse du nombre de ses emplois entre 1990 et 1999** : ce sont près de 223 emplois qui ont été perdus sur le territoire communautaire, en lien avec le **déclin de certaines industries et la diminution des besoins de main d'œuvre de l'agriculture**[73].

[72] Source : Conseil régional Picardie, Monographie du Pays de Thiérache, 2006, p. 3.8.
[73] Monographie du Pays de Thiérache, Conseil régional de Picardie, 2006, p. 3.6.

**Les emplois locaux en 1990 et en 1999**

| | 1990 | 1999 | Évolution (valeurs absolues) | Evolution 1990-1999 (%) |
|---|---|---|---|---|
| CC Pays des Trois Rivières | 6 985 | 7 180 | 195 | +2,8% |
| CC Région de Guise | 3 820 | 3 749 | -71 | -1,9% |
| CC Thiérache d'Aumale | 2 008 | 1 785 | -223 | -11,1% |
| CC Thiérache du Centre | 9 840 | 9 105 | -735 | -7,5% |
| Secteur CC Portes de la Thiérache | 2 351 | 2 439 | 88 | +3,7% |
| **Thiérache** | **25 004** | **24 258** | **-746** | **-3,0%** |
| Aisne | 185 657 | 180 898 | -4 759 | -2,6% |
| Picardie | 636 073 | 643 286 | 7 213 | +1,1% |
| | | | *France* | *+3,3%* |

*Source : INSEE RGP99 – Actifs ayant un emploi au lieu de travail – Traitement OREF*

Le tableau ci-dessus témoigne de la **forte baisse du nombre d'emplois locaux sur le territoire de la Thiérache d'Aumale** : cette baisse a été de 11,1% entre 1990 et 1999. Ce résultat est, en pourcentage, supérieur à l'ensemble des autres échelles de territoire ici présentées et témoigne du déclin des activités économiques auquel doit faire face la Thiérache d'Aumale.

**EMP T5 - Emploi et activité**

| | 2006 | 1999 |
|---|---|---|
| Nombre d'emplois dans la zone | 1 446 | 1 785 |
| Actifs ayant un emploi résidant dans la zone | 2 096 | 2 008 |
| Indicateur de concentration d'emploi | 69,0 | 88,9 |
| Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en % | 52,9 | 51,8 |

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

*Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.*

La **baisse du nombre d'emplois se poursuit entre 1999 et 2006** : de **1785 emplois**, le territoire passe à **1446 emplois** soit une **diminution de 19 %** sur l'intervalle donné (**- 339 emplois**).

Cette baisse implique un nombre de plus en important de personnes ayant un emploi travaillent hors de la Communauté de communes (Cf. analyse « migrations alternantes » de la fiche transport).

Une part de la population se tourne ainsi vers le Pays de Thiérache mais aussi vers le **département du Nord** comme pourvoyeur d'emplois.

## Un retour à l'emploi confronté à d'importantes difficultés

Comme évoqué plus haut, le Pays de Thiérache doit faire face, depuis de nombreuses années, au **déclin de l'industrie**, dont **certaines activités phares ou « *historiques*[74]» comme l'agro-alimentaire**. Les **activités tertiaires** se sont peu développées et n'ont pas permis de pallier les pertes d'emploi à la fois dans le monde agricole et le domaine industriel. Si le chômage se stabilise depuis

[74] Monographie de la Thiérache, 2006, Conseil régional de Picardie, p. 1.4.

2003 en Thiérache d'Aumale, il est important de souligner que le **retour à l'emploi et le recrutement se heurtent à d'importantes difficultés.**

**Des difficultés qui persistent et se combinent :**

- Des **déficits de qualification** ou une **absence de qualification**
- Un **décalage** entre les besoins des employeurs et les souhaits ou compétences des demandeurs d'emploi
- Des **difficultés de mobilité géographique** liées à l'enclavement géographique du secteur mais aussi un **manque de mobilité** de la part des populations

### Une population à faible niveau de formation

Si elle a reculé entre 1999 et 2006, **la part de la population sans diplôme est de 30,6 % chez les 15 ans et plus sur le territoire de la Thiérache d'Aumale, contre 20,2 % à l'échelle nationale, 24,5 % à l'échelle régionale et 25,3 % au niveau départemental**.

La part de population sans diplôme de la Thiérache d'Aumale est donc très élevée comparé aux autres échelles de territoire. Les **diplômés de tous niveaux sont donc moins représentés**, même si l'on constate **une progression de leur part entre 1999 et 2006** (exemples : CAP ou BEP, baccalauréat ou brevet professionnel, bac+2, …).

**FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus**

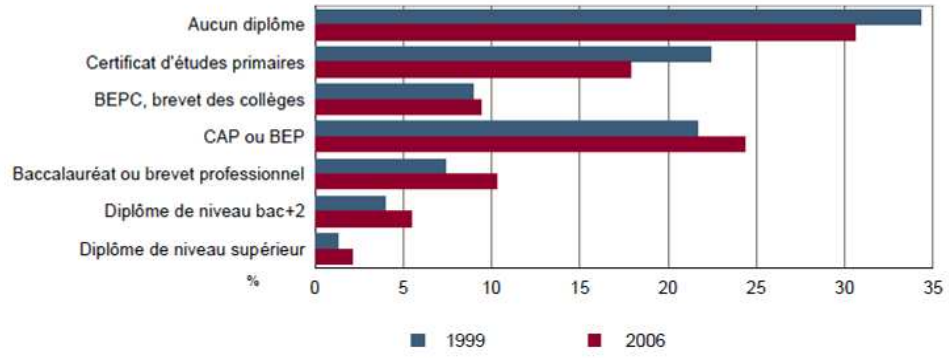


*Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.*

Comme décrit dans la Monographie du Pays de Thiérache du Conseil régional de Picardie, le **déficit en qualification du territoire** est surtout lié à son **histoire**, dans laquelle « *exploitations agricoles et industries embauchaient les populations pour des tâches ne nécessitant pas un niveau de formation élevé et pouvant être accomplies dès l'âge légal de fin d'étude* ».

L'absence de qualification représente aujourd'hui un frein d'importance pour le retour à l'emploi de populations ayant subi **les restructurations industrielles** survenues ces dernières années sur le territoire avec des répercussions sur les jeunes[75].
Le **faible niveau de qualification se retrouve dans la part des actifs en emploi sur le territoire du Pays dont la Thiérache d'Aumale**. La part des actifs sans qualification parmi les actifs en emploi au lieu de travail de Thiérache **atteint 43,7 %.** Ce taux est de 36,9% pour le département de l'Aisne. C'est en **Thiérache d'Aumale** que la **part des actifs sans qualification est la plus élevée : elle atteint en effet 50 %**.

[75] Monographie du Pays de Thiérache, Conseil régional de Picardie, 2006, p. 2.6.

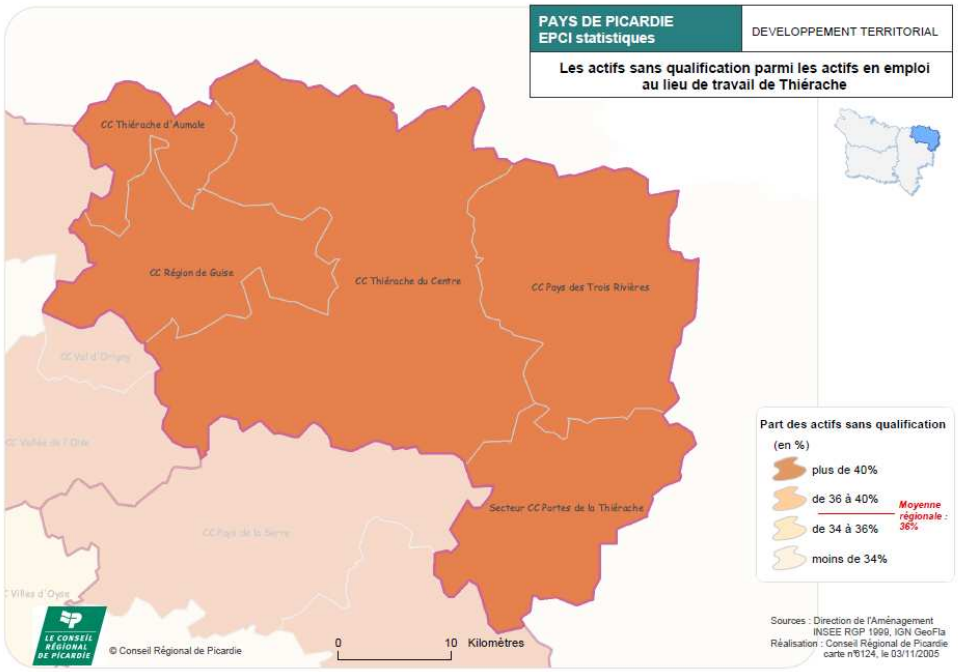
PAYS DE PICARDIE
EPCI statistiques
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
Les actifs sans qualification parmi les actifs en emploi au lieu de travail de Thiérache
CC Thiérache d'Aumale
CC Région de Guise
CC Thiérache du Centre
CC Pays des Trois Rivières
Secteur CC Portes de la Thiérache
Part des actifs sans qualification
(en %)
plus de 40%
de 36 à 40%
de 34 à 36%
moins de 34%
Moyenne régionale : 36%
© Conseil Régional de Picardie
0
10 Kilomètres
Sources : Direction de l'Aménagement
INSEE RGP 1999, IGN GeoFla
Réalisation : Conseil Régional de Picardie
carte n°6124, le 03/11/2005

### Une situation autour de l'emploi source d'une grande précarité des populations en Thiérache d'Aumale

Le Conseil régional de Picardie, dans le cadre de l'élaboration de son Schéma régional d'organisation sanitaire, a procédé au calcul d'un **indice synthétique de précarité** sur l'ensemble de son territoire sur la base d'un découpage par Pays. Cet indice rassemble plusieurs indicateurs : le **chômage, le chômage de longue durée, les non diplômés ainsi que les contrats précaires**. Les résultats positionnent la Thiérache parmi les territoires ayant le plus fort indice de précarité du fait de son taux de chômage élevé, du nombre de personnes non diplômées et du nombre de contrats précaires élevés (phénomène de paupérisation).

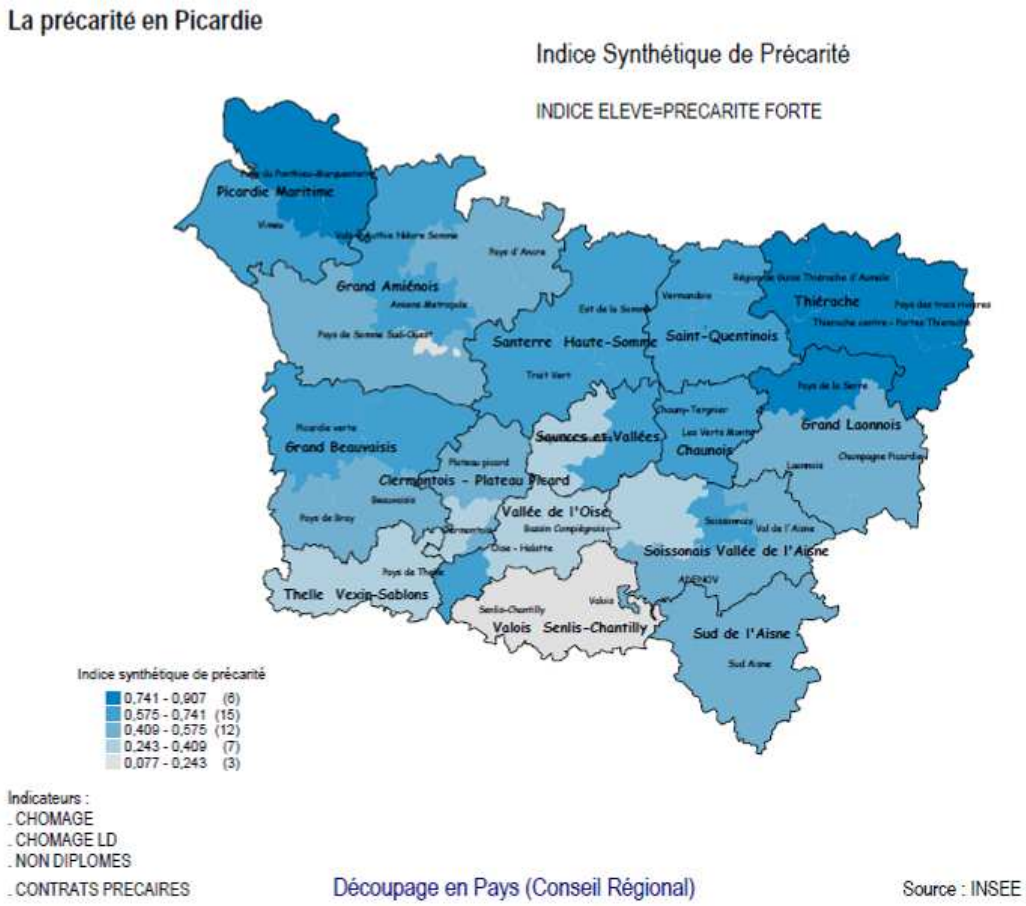


*Source[76] : Schéma régional d'organisation sanitaire de Picardie 2006—2011, p. 15*

La **situation de l'emploi et de la qualification** sur le territoire de la Thiérache d'Aumale entraîne une situation de **forte précarité** pour une partie de la population.

### Des difficultés de mobilité géographique ou un manque de mobilité

Le **marché du travail reste restreint**. Les possibilités de travail extérieures à la zone d'emploi sont limitées au niveau géographique en raison **d'infrastructures de transport peu développées**. Par ailleurs, comme évoqué à plusieurs reprises, les habitants, élèves et personnels d'entreprises de la Thiérache d'Aumale sont **peu mobiles et en général peu enclins à la formation** sauf si elle s'avère indispensable. Ce point est d'autant plus problématique que les **dispositifs de formation continue sont également éloignés du territoire**. Pour la DRIRE, « *il en résulte une sous-qualification chronique des effectifs salariés*[77] ».

[76] **Indice synthétique de précarité** : L'indice synthétique de précarité comprend des indicateurs décrivant le chômage, le chômage de longue durée, le nombre de personnes non diplômées, le nombre de contrats précaires. Un pays caractérisé par un taux de chômage élevé, un nombre de personnes non diplômées et un nombre de contrats précaires élevés, aura un indice élevé signifiant une situation de forte précarité. Source : *Schéma régional d'organisation sanitaire de Picardie 2006—2011, p.15*

[77] DRIRE, « L'industrie, un secteur important pour l'emploi en Thiérache », zone d'emploi Thiérache

A l'inverse également, pour les **jeunes désireux de suivre des formations plus qualifiantes**, ils sont obligés d'aller **étudier à de longues distances**, mais ne reviennent pas toujours en Thiérache où ils pourraient apporter leur savoir-faire. De plus, la baisse de l'emploi sur le territoire pèse fortement sur le chômage et les actifs qui en ont la possibilité **quittent la Thiérache pour d'autres horizons**[78]. Cette « *fuite des cerveaux* » pèse évidemment sur le développement économique de la Thiérache d'Aumale en ce qu'elle rend difficile le recrutement de personnes qualifiées (cadres ou agents de maîtrise).
**L'attractivité du territoire au niveau professionnel** pâtit également du *manque d'activités à la fois culturelles et de divertissement*. Le territoire ne **parvient ainsi pas à retenir des populations** qui viennent souvent de **territoires plus urbains** et qui ne retrouvent malheureusement pas sur le territoire les mêmes offres culturelles et de loisirs que pouvaient leur offrir leur précédent lieu de résidence.

## Acteurs et initiatives en faveur de l'emploi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi sur le territoire

La Thiérache d'Aumale **ne possède aucune structure ou acteur implanté de façon permanente sur son territoire** et dont la mission serait **l'accompagnement et l'aide aux demandeurs d'emplois**. Elle **dépend cependant d'autres dispositifs et structures** situés à Bohain-en-Vermandois, sur la Communauté de Communes de la Région de Guise, et plus largement situés sur le Pays de Thiérache.

### La Maison de l'Emploi et de la Formation de Bohain-en-Vermandois

L'action de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Bohain ne se situe pas directement sur le territoire de la CCTA mais davantage sur le territoire du Vermandois.

Le **tableau récapitulatif en annexe** permet de mettre en avant le dispositif déployé par et autour de la Maison de l'emploi et de la formation de Bohain afin de répondre à l'ensemble des besoins posés par le retour à l'emploi (lutte contre l'illettrisme, actions pour favoriser la mobilité, formation continue, aide à l'insertion, …) sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Vermandois. **Cf. Annexe N°1 : La maison de l'emploi du Pays Vermandois.**
Quatre piliers structurent cette action en faveur de l'emploi et de la formation : **des actions territoriales ; le PLIE** ; **l'association Devenir en Vermandois dont l'action n'est pas limitée géographiquement et l'association intermédiaire AVES.**

### Quels sont les dispositifs dont peut bénéficier la Thiérache d'Aumale ?

A l'exception de **l'association intermédiaire AVES** dont l'action n'est pas limitée géographiquement, le dispositif en place autour de la Maison de l'emploi de Bohain **ne vient pas réellement encadrer le territoire de la CCTA**. En effet, les différentes structures et actions entreprises ne sont pas implantées directement sur le territoire et n'émanent pas de la CCTA. **Les structures en place et dont peuvent bénéficier les publics de la Thiérache d'Aumale sont les suivantes :**

- **Guise :**

Pôle emploi autonome dépendant d'Hirson
Mission locale pour l'emploi en Thiérache dont le siège est situé à Vervins
Association intermédiaire « Thiérache Multiservices »

- **Hirson :**

Association intermédiaire « Quick Multiservices »

[78] DRIRE, « L'industrie, un secteur important pour l'emploi en Thiérache », zone d'emploi Thiérache, p.5

- **Vervins :**

Maison des entreprises de la Thiérache dans laquelle se situe un Groupement d'Entreprises se destinant à l'Insertion et la Qualification (multisectorielle) des personnes en difficulté face à l'insertion sociale et professionnelle.

### Le rôle des entreprises

Sur le territoire, des entreprises contribuent à la qualification des personnes grâce à des politiques de formation interne. Parmi elles, l'entreprise **ZENHDER-ACOVA[79] peut être citée tout comme l'équarrissage ATEMAX.**

### Mission locale pour l'emploi en Thiérache, METS et GEIQ

- **Mission locale pour l'emploi en Thiérache**

Les communes de la Thiérache d'Aumale sont rattachées à l'antenne de la mission locale de Thiérache de Guise (siège : Vervins). L'objectif de la mission locale de Thiérache est **l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 – 25 ans sortis du système scolaire avec ou sans qualification (inscrits ou non au Pôle emploi) et résidant sur le territoire**. Pour mener à bien cette mission, différentes activités[80] sont menées par la mission locale dans une logique de réseau avec l'Association Régionale des Missions Locales (ARML).

Des permanences sont assurées par l'antenne de Guise à la **mairie d'Etreux, chaque 2ème mardi du mois de 9h30 à 11h45**.

[79] Zehnder-Acova profite des périodes « basses » pour former ses 250 salariés. Ce dispositif permet de repérer les besoins du personnel et de leur proposer des remises à niveau en écriture, lecture. L'entreprise prépare une formation qualifiante pour l'année 2011 qui sera reconnue dans l'ensemble du milieu de l'industrie.

[80] Missions de la Mission locale : http://www.ml- thierache.org/page_dynamique.asp?num_chapitre=386&num_page=542

Les **permanences de la Mission locale sur la Thiérache d'Aumale sont mensuelles**. Un projet est aujourd'hui à l'étude concernant le développement d'une **permanence mobile** se déplaçant vers les communes les plus éloignées.

**Remarque préalable** : nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que nous ne sommes pas en mesures de préciser le mode de calcul des données présentées ci-dessous et qu'il convient par conséquent de les appréhender avec recul.

Concernant le nombre de **jeunes inscrits en Mission locale entre le 1er janvier 2009 et le 31 octobre 2009**, leur répartition par commune est la suivante :

**Jeunes inscrits en Mission Locale détail des inscrits par communes de la CCTA**
**Période 01.01. 2009 au 31.10.2009**

| Commune | Nb |
|---|---|
| Etreux | 69 |
| Grougis | 18 |
| Hannapes | 8 |
| Mennevret | 22 |
| Molain | 1 |
| Oisy | 8 |
| Ribeauville | 1 |
| Saint-Martin Rivière | 5 |
| La Vallée Mulâtre | 4 |
| Vénérolles | 8 |
| Vaux-Andigny | 20 |
| Wassigny | 31 |
| **Total CCTA** | **194** |

*Source : Mission locale de Thiérache*

Entre le 1er janvier et le 31 octobre 2009, ce sont **194 jeunes de la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale** qui se sont inscrits à la Mission locale. C'est à Etreux que le nombre d'inscrits est le plus élevé. Ce chiffre peut être mis en lien avec la **taille de la commune** mais nous pouvons également supposer que la **permanence de la mission locale organisée chaque semaine à la mairie d'Etreux** peut faciliter l'accès des jeunes de la commune à ce service. Ceci est moins le cas pour les autres communes, dont les jeunes sont obligés de se déplacer à Etreux ou encore à Guise pour bénéficier des services de la mission locale.
Au 31 décembre 2009, la commune de Grougis a formulé un refus d'adhésion à la mission locale pour l'année 2010.

Le tableau suivant permet de détailler les **types de services dont ont bénéficié les jeunes de la Thiérache d'Aumale** de la part de la Mission locale. Le nombre des jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement a progressé entre 2008 et 2009 : il est passé d'un total de **547 en 2008 à 603** en **2009**, soit **56 nouveaux jeunes** accueillis. **Cf. Annexe N°2 : Les jeunes et la mission locale de Thiérache.**

**Les jeunes de la Thiérache d'Aumale et la mission locale de Thiérache** - *Source : Données de la Mission locale de Thiérache*

| Eléments d'information sur les jeunes résidents dans l'une des communes de la CCTA | Année 2008 | Année 2009 | Précisions et champs d'intervention concernés |
|---|---|---|---|
| Inscrits à la mission locale et résident sur une commune de la Communauté de communes | III et + : 20 | III et + : 21 | **547 inscrits en 2008, 603 en 2009**<br>soit une progression de **56** nouveaux jeunes accueillis en 2009<br><br>**Par niveaux :**<br>Niveau III et + = bac + 2 et + ; Niveau IV = bac ; Niveau V = CAP-BEP ; Niveau V bis = brevet ; Niveau VI = sans diplôme |
| | IV : 97 | IV : 110 | |
| | V : 239 | V : 261 | |
| | Vb : 155 | Vb : 171 | |
| | VI : 36 | VI : 40 | |
| | **Total : 547** | **Total : 603** | |

La progression du nombre de jeunes accueillis concerne tous les niveaux de diplômes (dans une moindre mesure les plus diplômés (Niveau III et +). Néanmoins, les **2 profils les plus représentés** sont les **niveaux V et Vb**, respectivement 261 et 171 personnes en 2009, soit 432 personnes au total pour ces 2 niveaux (sur un total, tous niveaux confondus, de 603 jeunes).
Les services les plus sollicités par les jeunes de la Thiérache d'Aumale sont révélateurs des **problématiques liées à leur insertion sociale et professionnelle**. Les jeunes ont majoritairement bénéficié de l'accompagnement professionnel et plus précisément de deux dispositifs :

- Le **CIVIS - Contrat initiative d'insertion dans la vie sociale**, confié par l'Etat aux missions locales
- Et le **PPAE - Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi**, prescrit par le Pôle emploi et confié à la mission locale

A noter que **ces dispositifs sont nationaux** (Etat, Pôle Emploi) et **non pas des dispositifs relevant d'une politique territorialisée en matière d'emploi des jeunes**. En 2009, ce sont **279 jeunes** qui ont bénéficié de ces deux accompagnements, soit 79 jeunes de plus qu'en 2008.

Le **3ème type d'accompagnement** dont a bénéficié un grand nombre de jeunes concerne un **accompagnement par la mission locale, hors programmes d'Etat** (donc hors PPAE et CIVIS). Même si leur nombre a baissé par rapport à 2008, ce sont **50 jeunes** qui ont bénéficié d'un accompagnement en matière **d'aide à l'accès à l'emploi**.

**L'accompagnement social** (santé, logement, sport et loisirs, …) est moins sollicité par les jeunes, excepté en ce qui concerne **la mobilité** (qui rejoint alors l'accompagnement professionnel). En effet, en 2009, ce sont 33 jeunes qui ont bénéficié d'une information, d'un conseil sur la thématique de la mobilité et 17 jeunes qui ont bénéficié d'une aide financière pour le permis de conduire.

Parmi les jeunes de la Thiérache d'Aumale inscrits à la mission locale en 2008 et en 2009, seul 1 jeune a repris sa scolarité. **Cf. détail des accompagnements dont ont bénéficié les jeunes de Thiérache d'Aumale entre 2008 et 2009 par la Mission locale de Thiérache (Cf. Annexe N°2).**

Une **Convention de partenariat entre l'éducation nationale, la Mission locale de Picardie et les Centres d'information et d'orientation (CIO)** a été signée afin de lutter contre le décrochage scolaire et le fait que les jeunes se retrouvent sans structure.

- **Maison des entreprises de Thiérache et de la Serre**

Dans le but de favoriser l'implantation d'activités nouvelles, la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale a engagé une politique en faveur de **l'installation des entreprises** sur son territoire. Pour ce faire, une convention a été passée avec la **Maison des entreprises de Thiérache et de la Serre**, organisme chargé d'aider et de conseiller les **créateurs ou repreneurs d'entreprises, de commerces et les artisans** (politique de maintien du commerce et de l'artisanat par la CCTA). Cette collaboration se concrétise par l'organisation de **permanences régulières de la METS dans les locaux de la CCTA**, par le **recensement des bâtiments ou immeubles** du territoire susceptibles d'accueillir des commerces ou des entreprises, par l'octroi de **prêts spécifiques** aux porteurs de projet[81].

A noter que la METS est reconnue comme antenne de la **plateforme d'initiative locale (PFIL) « Aisne Initiative »**. Dans ce cadre, elle participe au montage des dossiers de prêts d'honneur et au comité d'engagement des prêts pour soutenir les porteurs de projets.

[81] Magazine de la CCTA, N°1, p.3.

**Chiffres de la fréquentation des permanences de la METS à la CCTA**

**2009** : 19 personnes
3 projets de création ou de reprise
**2010** : 12 personnes
9 projets (un projet peut être porté par 2 personnes)
1 dossier NACRE[1] accordé pour un projet de pizzeria ambulante à Wassigny (montant du prêt : 7000 €)
Au total, 3 créations sur le territoire de la CCTA

Un observatoire **de l'emploi et de la formation** est en cours de constitution en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture et la Maison des Entreprises de la Thiérache et de la Serre (METS).

- **Le groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification – GEIQ - « Les entreprises porteuses d'emploi[82] » à Vervins**

Le Pays de Thiérache est concerné par un GEIQ[83], dénommé « Les entreprises porteuses d'emploi » et situé à Vervins (GEIQ multi secteurs).

## La nécessité d'une animation territoriale et d'un travail en réseau autour des thématiques emploi et insertion (professionnelle et sociale)

Des structures d'aide à l'insertion sociale et professionnelles « entourent » la Thiérache d'Aumale mais ne sont **pas localisées sur son périmètre**. Les jeunes de la CCTA bénéficient des accompagnements de la **Mission locale**, à condition qu'ils se déplacent à **Guise ou à Etreux**. Concernant les autres dispositifs, notamment ceux mis en place par la Maison de l'emploi de Bohain, ils **ne touchent qu'en partie les publics de la CCTA**, or, ils répondent à des problématiques auxquelles sont également confrontés ces derniers.

Si **l'Espace Public Numérique de Wassigny** est qualifié de **pôle d'excellence emploi formation** grâce aux différents accompagnements qu'il propose et si les **Guichets Virtuels Interactifs** auront, à l'avenir, un rôle à jouer pour faciliter le télétravail ou la recherche d'emploi, il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui des **disparités territoriales** existent entre la Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale, la Communauté de Communes du Pays Vermandois ou encore la Communauté de Communes de la Région de Guise. En effet, les **difficultés de déplacement** constatées chez une partie de la population du Vermandois se retrouvent également sur la Thiérache d'Aumale. De fait on peut s'inquiéter de la **situation des demandeurs d'emplois de la Thiérache d'Aumale** si ces derniers doivent impérativement se déplacer à Guise, Hirson ou Vervins pour trouver un interlocuteur dans leur recherche d'emploi.

[82] Source : http://www.geiq.net/spip.php?article115&id_mot=99

[83] Les GEIQ regroupent des entreprises qui parient sur le potentiel des **personnes en difficulté d'accès à l'emploi pour résoudre leurs problèmes de recrutement**. Ainsi les GEIQ sont des entreprises qui embauchent directement les publics ciblés (jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RMI…) puis les mettent à disposition des entreprises adhérentes en organisant une alternance entre apprentissages théoriques et situations de travail concrètes. Les GEIQ utilisent ainsi très majoritairement le contrat de professionnalisation comme support de leurs parcours

Dans ce cadre, les problématiques liées à l'insertion sociale et professionnelle à la fois des jeunes et des adultes exigent que :

- des passerelles soient faites entre les différents territoires, organismes et dispositifs grâce à un **véritable travail partenarial et transversal**
- une **réelle animation territoriale, de proximité,** se développe en vue d'améliorer **l'information** (dispositifs existants sur l'ensemble du Pays de Thiérache et au-delà,…) et **l'accompagnement des différents publics**
- la question de l'insertion sociale et professionnelle soit connectée aux choix effectués dès le parcours scolaire ; **l'information et l'orientation des élèves** doivent donc être améliorées.

## *Emploi : ce qu'il faut retenir*

| | |
|---|---|
| **ATOUTS** | • Un nombre d'actives qui progresse<br>• Maison de l'emploi et de la formation de Bohain en Vermandois<br>• ***Le rôle de la Mission locale (insertion sociale et professionnelle)***<br>• La METS (Maison de l'emploi de la Thiérache et de la Serre) et la politique d'installation d'entreprises<br>• Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification « Les entreprises porteuses d'emploi »<br>• L'Espace Picardie en Ligne de Wassigny, pôle d'excellence emploi et formation<br>• L'importance de la proximité du département du Nord en matière d'emploi et de développement économique<br>• ***L'industrie présente sur le territoire***<br>• ***Une main d'œuvre disponible, courageuse et consciencieuse***<br>• ***L'existence d'offres d'emploi dans l'artisanat***<br>• ***Mise en place de l'observatoire de l'emploi et de la formation en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture, la METS,…***<br>• ***La politique interne de formation de certaines entreprises (Exemple : ZENHDER-ACOVA : remise à niveau, formation qualifiante,…)*** |
| **FAIBLESSES** | • Un territoire caractérisé par un fort indice de précarité<br>• Une baisse du nombre d'emplois sur le territoire (faible taux d'emploi)<br>• Un taux de chômage très élevé et qui touche particulièrement les femmes et les jeunes<br>• Une progression du chômage de longue durée<br>• Une surreprésentation des ouvriers qui contraste avec une sous-représentation des artisans, commerçants, chefs d'entreprises<br>• Un retour à l'emploi confronté à d'importantes difficultés :<br>- Déficit de qualification ou absence de qualification des populations<br>- Décalage entre l'offre et la demande de travail / ***une formation de la population non adaptée aux besoins***<br>- Des difficultés de mobilité géographique<br>• Un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification « Les |

| | |
|---|---|
| **FAIBLESSES** | entreprises porteuses d'emploi » qui reste inconnu des chefs d'entreprises<br>• Maison de l'emploi et de la formation de Bohain en Vermandois qui n'est en principe pas ouverte aux personnes du territoire<br>• ***Un manque d'interlocuteurs et de structures concernant l'emploi temporaire***<br>• Une faible disposition à la mobilité et à la formation<br>• Le manque d'attractivité du territoire (pour les cadres et leur famille notamment)<br>• Une absence d'interlocuteur de proximité en matière d'emploi d'où une faible diffusion des informations concernant les dispositifs existants et des disparités territoriales<br>• Des acteurs en matière d'emploi mais dont les services ne s'adressent pas ou peu à la Thiérache d'Aumale / ***Absence de structures ou de dispositifs pour aider les jeunes dans leur recherche d'emploi***<br>• Pas d'animation territoriale ni de travail en réseau autour de la thématique de l'emploi et de l'insertion<br>• ***Une absence de moyens de communication pour faire venir les entreprises***<br>• ***Un manque de liaison entre les structures de formation et les entreprises***<br>• Des dispositifs nationaux pour l'insertion professionnelle des jeunes mais peu de dispositifs « territorialisés »<br>• L'orientation des jeunes<br>• ***L'éloignement de la mission locale et un découpage administratif qui ne favorise pas l'accompagnement des jeunes, des personnes en difficulté et des chômeurs sur le territoire (Exemple : Maison de l'emploi de Bohain)*** |
| **OPPORTUNITES** | • Le rôle des espaces publics numériques et du GVI (Guichet virtuel interactif) en matière de travail à distance, de formation des publics<br>• Le plan régional de développement de l'économie sociale et solidaire 2009-2015 |
| **PRESSIONS** | • Baisse du nombre d'emploi sur le territoire et problèmes de mobilité<br>• Manque ou absence de qualification des populations et notamment des actifs<br>• Phénomène de paupérisation<br>• Le départ des jeunes ou des actifs qui en ont la possibilité (« fuite des cerveaux ») |

# Chapitre : Développement et activités économiques

# Fiche Tourisme

## Problématique

Que ce soit dans les territoires organisés et attractifs dans lesquels le tourisme est un facteur de dynamique économique et de rayonnement culturel, ou dans les territoires marginalisés où il intervient en complément d'activités assurant le maintien ou la création d'emplois, le tourisme constitue une dominante forte de l'aménagement du territoire.

En ce sens, il convient de parler de tourisme durable, d'autant plus que, du fait de son caractère transversal, il met en relation différents domaines tels l'environnement, le sport, la culture ou encore les transports et encourage la fédération des acteurs. Les préoccupations ainsi recoupées sont diverses et constituent des facteurs importants d'amélioration du cadre de vie, d'attractivité du territoire, mais aussi de diversification économique face à la fragilité de certains secteurs d'activités. Enfin, le tourisme est créateur d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes.

## Contexte régional

L'espace rural couvre 80% du territoire français et se positionne au troisième rang des espaces de séjour derrière le littoral et la ville. Le tourisme rural représente 1/3 de la fréquentation touristique française pour un chiffre d'affaires d'environ 20 milliards d'euros. Cependant l'offre touristique n'est pas égale sur la totalité du territoire. De même la demande n'est pas égale sur tout le territoire picard et se détache du tourisme de masse. La clientèle est souvent propriétaire ou se rend chez des connaissances. De plus, la tendance est à la diversification de la demande vers des séjours plus ludiques, de courte durée pour des touristes souvent itinérants.

La Région Picardie travaille aujourd'hui à l'élaboration de son **Schéma régional du tourisme et des loisirs 2010-2015**. Un premier document d'étape a été réalisé mettant en évidence les axes stratégiques et orientations du futur schéma[84] :

[84] http://reinventonsletourisme.picardie.fr/

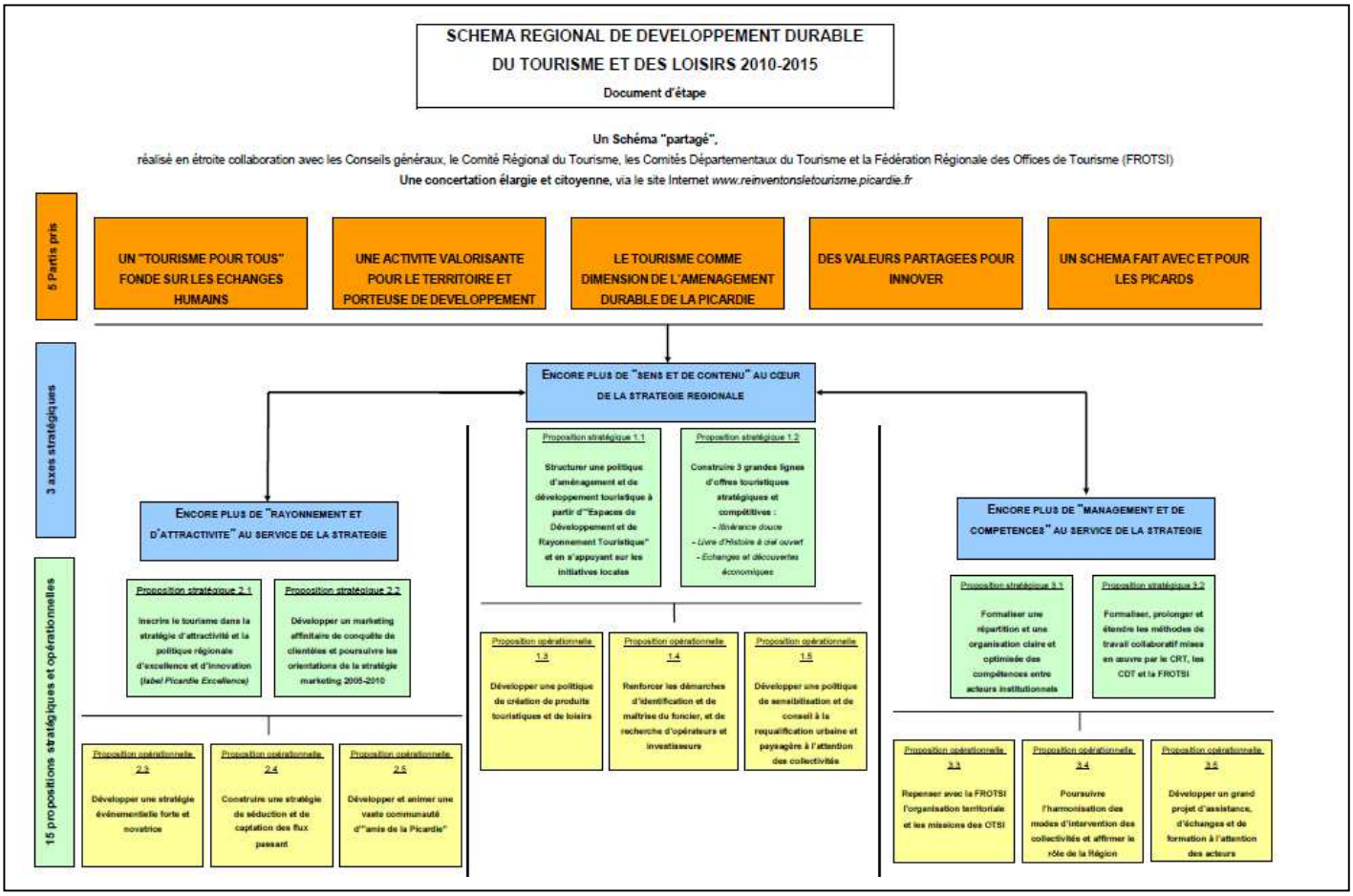
SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE
DU TOURISME ET DES LOISIRS 2010-2015
Document d'étape
Un Schéma "partagé",
réalisé en étroite collaboration avec les Conseils généraux, le Comité Régional du Tourisme, les Comités Départementaux du Tourisme et la Fédération Régionale des Offices de Tourisme (FROTSI)
Une concertation élargie et citoyenne, via le site Internet www.reinventonsletourisme.picardie.fr
5 Partis pris
UN "TOURISME POUR TOUS" FONDE SUR LES ECHANGES HUMAINS
UNE ACTIVITE VALORISANTE POUR LE TERRITOIRE ET PORTEUSE DE DEVELOPPEMENT
LE TOURISME COMME DIMENSION DE L'AMENAGEMENT DURABLE DE LA PICARDIE
DES VALEURS PARTAGEES POUR INNOVER
UN SCHEMA FAIT AVEC ET POUR LES PICARDS
3 axes stratégiques
ENCORE PLUS DE "SENS ET DE CONTENU" AU CŒUR DE LA STRATEGIE REGIONALE
ENCORE PLUS DE "RAYONNEMENT ET D'ATTRACTIVITE" AU SERVICE DE LA STRATEGIE
ENCORE PLUS DE "MANAGEMENT ET DE COMPETENCES" AU SERVICE DE LA STRATEGIE
15 propositions stratégiques et opérationnelles
Proposition stratégique 1.1
Structurer une politique d'aménagement et de développement touristique à partir d'"Espaces de Développement et de Rayonnement Touristique" et en s'appuyant sur les initiatives locales
Proposition stratégique 1.2
Construire 3 grandes lignes d'offres touristiques stratégiques et compétitives :
- Itinérance douce
- Livre d'Histoire à ciel ouvert
- Echanges et découvertes économiques
Proposition stratégique 2.1
Inscrire le tourisme dans la stratégie d'attractivité et la politique régionale d'excellence et d'innovation (label Picardie Excellence)
Proposition stratégique 2.2
Développer un marketing affinitaire de conquête de clientèles et poursuivre les orientations de la stratégie marketing 2005-2010
Proposition stratégique 3.1
Formaliser une répartition et une organisation claire et optimisée des compétences entre acteurs institutionnels
Proposition stratégique 3.2
Formaliser, prolonger et étendre les méthodes de travail collaboratif mises en œuvre par le CRT, les CDT et la FROTSI
Proposition opérationnelle 1.3
Développer une politique de création de produits touristiques et de loisirs
Proposition opérationnelle 1.4
Renforcer les démarches d'identification et de maîtrise du foncier, et de recherche d'opérateurs et investisseurs
Proposition opérationnelle 1.5
Développer une politique de sensibilisation et de conseil à la requalification urbaine et paysagère à l'attention des collectivités
Proposition opérationnelle 2.3
Développer une stratégie événementielle forte et novatrice
Proposition opérationnelle 2.4
Construire une stratégie de séduction et de captation des flux passant
Proposition opérationnelle 2.5
Développer et animer une vaste communauté d'"amis de la Picardie"
Proposition opérationnelle 3.3
Repenser avec la FROTSI l'organisation territoriale et les missions des OTSI
Proposition opérationnelle 3.4
Poursuivre l'harmonisation des modes d'intervention des collectivités et affirmer le rôle de la Région
Proposition opérationnelle 3.5
Développer un grand projet d'assistance, d'échanges et de formation à l'attention des acteurs

La **Région Picardie** a accepté d'être maître d'ouvrage d'une étude pour l'élaboration **d'un schéma régional Véloroutes et Voies vertes (VVV)**[85]. La Picardie possède en effet de nombreux atouts pour devenir une région phare du tourisme à vélo : elle se situe géographiquement entre des bassins de population importants et est bien desservie par un réseau d'infrastructures. Elle bénéficie d'emprises intéressantes : chemins de halage, anciennes voies ferrées… dans un paysage diversifié et peu dénivelé. Par ailleurs, il s'agit d'un tourisme respectueux de l'environnement et diffus dans l'espace et le temps. Le schéma des véloroutes a donc l'ambition de revêtir une approche globale, d'un côté par l'intégration des axes européens et en assurant la continuité avec les régions voisines, d'un autre côté par l'aide aux acteurs locaux par la mise en cohérence des projets avec les grandes lignes du schéma.

Le **Comité régional du tourisme de Picardie** développe une stratégie touristique structurée autour de 3 grands axes :

- La professionnalisation et la mise en réseau des acteurs touristiques
- La stimulation de l'industrie touristique
- L'organisation et la valorisation des destinations touristiques et des territoires
- La stimulation de la demande.

[85] http://www.cr-picardie.fr/-Veloroutes-

Concernant le **Comité départemental du tourisme de l'Aisne**, ses enjeux sont les suivants :

- Structurer le tourisme à l'échelle du département en identifiant des destinations touristiques et rationnalisant les investissements
- Développer et qualifier l'offre pour accroître les séjours autour des hébergements marchands et des filières d'avenir (véloroutes et voies vertes notamment)
- Accroître l'attractivité et la notoriété grâce à des campagnes de communication ambitieuses et des actions collectives.

Les cinq Communautés de communes qui composent le **Pays de Thiérache** (Thiérache du Centre, Pays des Trois Rivières, Région de Guise, Portes de la Thiérache et Thiérache d'Aumale) ont signé, le 29 novembre 2001, une **Charte d'Aménagement et de Développement du Pays de Thiérache** avec la Région Picardie et le Département de l'Aisne dans laquelle ont été définis les principaux axes de développement du Pays.

Parallèlement, la Charte de développement durable du Pays de Thiérache élaborée en 2007, amène le **développement touristique comme un axe stratégique majeur** dont le but est de faire du Pays *« un territoire attractif et accueillant pour les hommes et les activités »*[86]. Cette politique vise avant tout à créer une nouvelle notoriété et attractivité du Pays tout en renforçant les revenus liés à l'activité touristique.

# Synthèse de la situation

## Les compétences de la CCTA en matière de tourisme

La **CCTA** est dotée, outre ses compétences obligatoires et optionnelles, de la **compétence supplémentaire tourisme** se résumant ainsi : *« **accueil, maintien, extension ou promotion d'actions et d'activités touristiques d'intérêt communautaire** : les chemins et sentiers de randonnées pédestre équestre et VTT d'intérêt communautaire seront situées sur le territoire des communes membres et complémentaires au maillage des circuits de petite et moyenne randonnée ; sont reconnus d'intérêt communautaire les actions suivantes : parcours de santé en forêt d'Andigny, parcours thématique en forêt de Mennevret, axe cantonal de l'ancienne voie ferrée Vaux-Andigny-Etreux ».*

## Une situation géographique favorable

La Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale se situe à moins de 300 kilomètres d'un bassin de population de plus de 90 millions d'habitants : la « **dorsale européenne** ». Les touristes belges et néerlandais que l'on retrouve sur le territoire en sont l'illustration. **L'accessibilité du territoire au niveau européen est forte**. Certes les grands axes de communication routiers ne desservent pas directement le territoire et le territoire n'est pas desservi par des liaisons ferroviaires, mais les déplacements internes restent assez aisés grâce au réseau secondaire.

[86] *Charte de développement durable du Pays de Thiérache,* Ambition 1 de la Charte, 2007

## Un cadre naturel très valorisant

La Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale dispose **d'un cadre naturel très valorisant** et il représente le **principal axe de développement touristique**. Dénominateur commun de l'ensemble du territoire, ce patrimoine vert recouvre équitablement le territoire.

**L'eau, le bocage, le canal, la forêt et les bosquets** forment une **trame verte et bleue** avantageuse, un écrin vert et bleu pour le patrimoine bâti.
Les **paysages** de la Thiérache d'Aumale contribuent à la **qualité du cadre et de l'environnement** en Thiérache d'Aumale. En effet, le territoire est marqué par l'agriculture et notamment l'élevage laitier qui a façonné les paysages de Thiérache. Les **pâtures et haies bocagères** confèrent une qualité indéniable au paysage.

Cependant, ce dernier subit une pression de la part des grandes cultures céréalières (openfield) à l'origine d'arrachages de haies et de disparitions de prairies. L'enjeu de la préservation **des paysages est central à plusieurs titres**. Concernant **l'activité touristique**, il est indispensable de **préserver l'attrait et le cadre naturel**, premier atout de la Thiérache d'Aumale pour les visiteurs.

Ce cadre naturel se traduit également par la présence de la **forêt domaniale d'Andigny** (et ses parcours), de chemins ruraux et de randonnée, de la **Source de la Selle à Molain** et de la **cascade de St Martin Rivière**.

La carte[87] ci-dessous permet d'illustrer l'ensemble des atouts liés au patrimoine naturel et qui constituent un véritable potentiel touristique pour la Thiérache d'Aumale.

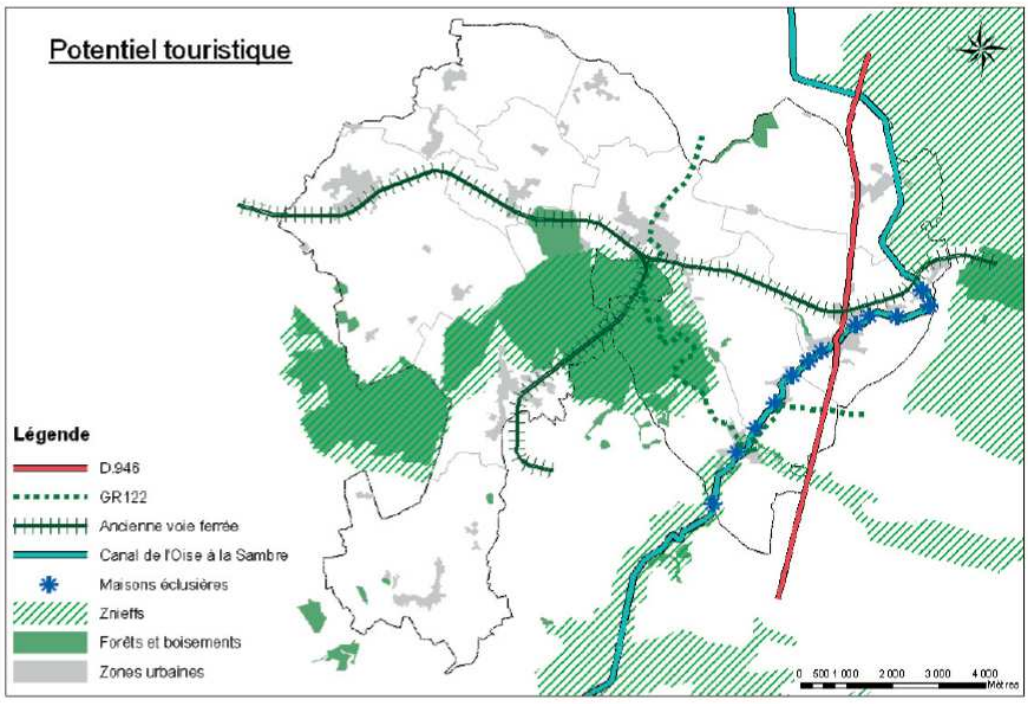


[87] Source : CAUE de l'Aisne – *Analyse d'un territoire : La Thiérache d'Aumale,* Carte du potentiel touristique, mai 2009.

## Le Canal, un ancien point d'ancrage touristique

La CCTA abrite de **nombreuses constructions remarquables** telles les **maisons éclusières** du Canal de la Sambre à la l'Oise. Ce même canal a également permis l'implantation de nombreux **moulins à eau**.
Des points d'ancrages locaux existaient au niveau du tourisme. La Sambre est devenue progressivement un **axe important en matière de tourisme fluvial**, fréquenté et reconnu par les plaisanciers d'autant plus que la navigation commerciale ne l'emprunte plus. La **halte nautique d'Etreux** accueillait en moyenne de 500 à 600 plaisanciers par an (plus de 700 en 2004) pour des séjours d'une durée de 3 à 5 jours avant que le pont-canal de Vadencourt ne se détériore jusqu'à couper totalement la navigation en 2006.

**Le Canal de la Sambre à l'Oise reste le point fort de la Thiérache d'Aumale au niveau touristique**. S'il n'est aujourd'hui plus accessible aux plaisanciers ni au transport de marchandises, il reste un **lieu de détente et de loisirs apprécié et fréquenté** (pique-nique, balades, …).

Tout l'enjeu pour la CCTA réside dans la réouverture du Canal afin de répondre à plusieurs objectifs :

- améliorer la **qualité de l'eau**
- recréer un **cadre agréable de promenade pour les habitants et les visiteurs** en mettant en valeur ce dernier et en récréant des activités de plaisance, etc.
- permettre, via des **activités touristiques et commerciales**, la **création de revenus** pour le territoire.

La valorisation touristique du Canal est également le support à la mise en valeur du patrimoine de Thiérache, puisque celui-ci est bordé de quelques offres de logements labélisés « **Demeure de Thiérache** » dont les critères sont similaires aux gîtes de France.

## Patrimoine bâti et historique

On note également, sur le territoire de la Thiérache d'Aumale, un certain nombre de **constructions anciennes datant du XVIIIe siècle**. Des opérations d'embellissement de l'habitat ont contribué à la sauvegarde d'une partie de ce patrimoine.

**Si aucun recensement du petit patrimoine bâti n'a été effectué sur la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale,** la base de données « Mérimée » permet d'établir un inventaire de ce dernier. **Cf. Annexe N°3 : Monuments historiques, contexte archéologique et patrimoine local.** Sur le territoire intercommunal, on recense les éléments de patrimoine suivants : fermes des 18ème et 19ème siècles, églises dont **l'Eglise de Ribeauville avec ses magnifiques boiseries**,

chapelles, des "Maisons de canal" datant du 19ème siècle, maisons éclusières, calvaires, moulin, lavoir, … plus ou moins entretenus par chaque commune et qui constituent autant de **supports** potentiels pour développer une **activité culturelle et touristique**.

Parmi les éléments de patrimoine bâti et historique à proximité de la Thiérache d'Aumale, nous pouvons également citer **l'Abbaye de Fesmy-le-Sart** (située sur le canton du Nouvion-en-Thiérache).

A noter qu'aucun travail n'est mené sur la Communauté de communes sur le **thème du patrimoine bâti, sa préservation et la diffusion de la connaissance à ce sujet**.

La première Guerre Mondiale a mis à mal une partie du petit patrimoine bâti et a laissé des traces de **mémoire collective**. Le territoire compte ainsi plusieurs **cimetières militaires** (allemand et anglais) à Mennevret, Etreux, Vaux-Andigny ou la Vallée Mulâtre. Chaque village ou presque comporte un monument aux morts rappelant aux générations actuelles le lourd tribut payé par leurs aïeux. Un **circuit autour des cimetières** existe mais reste timide. Il n'est pas non plus mené de **travail sur la mémoire ou sur l'histoire** à l'échelle de l'intercommunalité. Un travail de « *Circuit de la mémoire* » existe sur le territoire mais pas sur la CCTA.

La commune d'Etreux mène un travail important sur la mémoire, en raison d'un épisode tragique de son histoire : le **massacre du Gard, du 2 septembre 1944**[88]**.** Le souhait de la ville est de faire vivre cette mémoire à travers différents supports (CD, DVD, livre). La commémoration du massacre **entrée dans le cadre des mémoriaux de Picardie pour garder le souvenir (au total 3 villes dont Etreux), cette commémoration** est devenue la manifestation phare du canton sur le thème de la mémoire.

De manière plus ponctuelle, un travail sur l'histoire et la mémoire est mené par les communes de :

- **Vaux-Andigny** : un ouvrage a été rédigé sur le **maquis de Mazinghien**, retraçant la résistance du maquis de l'année 1942 à 1944.
- **Mennevret** via l'association des anciens
- **Oisy** : "L'écho de Oisy" = petit journal avec une page d'histoire sur la commune
- **Wassigny** : une monographie du village réalisée avec les élèves ; en projet, un travail sur les 70 ans de la bataille de Wassigny- Combats de 1940.

## Savoir-faire et savoir-vivre

A mi-chemin entre le patrimoine bâti et culturel, le **savoir-faire local** fait également pleinement partie des richesses locales. Certes moins rayonnant que dans d'autres régions, le savoir-faire local (fromageries, agriculture, artisanat d'art) se doit cependant d'être promu à sa juste valeur. La ferme de Maliécourt, située sur le territoire de Oisy, avait ainsi obtenu une Appellation d'Origine Contrôlée et la labellisation du réseau « Bienvenue à la Ferme ».

Le milieu associatif participe à son échelle à **l'animation touristique territoriale**. Les associations couvrent en effet des domaines variés tels que la promotion artistique locale (**La Vitrine**) ou la valorisation du patrimoine naturel. La fête du cheval se tenant tous les deux ans à Oisy n'aurait ainsi vu le jour sans l'aide de l'association **Thiérache Avenir Tradition**.

[88] Massacre du Gard à Etreux : au hameau du Gard, suite à une embuscade de la Résistance, les Allemands arrêtent et fusillent 36 hommes et brûlent de nombreuses maisons le 2 septembre 1944.

## Récapitulatif des offres touristiques[89]

Le diagnostic du potentiel touristique du Pays de Thiérache permet de dresser un panorama de **l'offre existante** que le territoire de la Thiérache d'Aumale notamment tant d'un point de vue **historique et culturel que de nature et de loisirs**.

Nous retrouvons ci-dessous la plupart des éléments déjà cités plus haut, notamment en ce qui concerne l'offre de nature et de loisirs (canal, forêt, chemins de randonnée,…). Des compléments peuvent être apportés en matière historique et culturelle avec :

- Le **passage du Chemin de St Jacques de Compostelle** à Vaux-Andigny
- Le **Musée Louis Cornu** (peintre-sculpteur) à Wassigny

**Recensement de l'offre historique et culturelle**

| Commune | Patrimoine historique / civil | Patrimoine religieux | Equipement culturel/musée | Associations culturelles, artisans et producteurs du terroir |
|---|---|---|---|---|
| ETREUX | Cimetière militaire<br>Halte nautique | | | Association la Vitrine |
| HANNAPES | | Eglise | | |
| LA VALLEE MULATRE | Cimetière militaire | | | |
| OISY | | | | Ferme du Maliécourt<br>Association Thiérache Tradition Avenir |
| VAUX-ANDIGNY | Cimetière militaire | Chemin de St Jacques de Compostelle | | |
| RIBEAUVILLE | | Eglise (boiseries) | | |
| WASSIGNY | | | Musée Louis Cornu | |

**Recensement de l'offre de nature et de loisirs**

| Commune | Espaces ou site naturels exploités | Sentiers / circuits de randonnées homologués | Pêche : rivières – plans d'eau – étangs privés | Nombre de zones naturelles protégées |
|---|---|---|---|---|
| ETREUX | Canal de la Sambre à l'Oise : halte nautique, maisons éclusières | « Le Canal » : randonnée pédestre de 12,5 km | | |
| HANNAPES | Canal de la Sambre à l'Oise : maisons éclusières, écluse, Village fleuri | | | |
| VENEROLLES | Canal de la Sambre à l'Oise | « Le Canal » : randonnée pédestre de 12,5 km | | |
| OISY | Canal de la Sambre à l'Oise | | | |
| MENNEVRET | Forêt domaniale : découverte de la faune et de la flore, parcours de santé, circuit d'interprétation « Le sentier de Pirouette » | | | Znieff de la forêt domaniale |

[89] Diagnostic du potentiel touristique du Pays de Thiérache, Syndicat mixte du Pays de Thiérache, janvier 2009

En termes de **manifestations**, le territoire de la Thiérache d'Aumale ne compte pour l'heure qu'une manifestation d'envergure sur son territoire : la **Fête du Cheval d'Oisy**, largement promue et dont la portée dépasse le territoire intercommunal. Nous pouvons également citer la **Fête de la tartine à Molain** mais qui reste à un échelon plus local.

## Accueil et fréquentation touristiques

### Hébergement

Dans le Pays de Thiérache, l'hébergement marchand représente une faible part de l'hébergement touristique. Le secteur compte en revanche davantage **d'hébergement non marchand**, pour la majorité des résidences secondaires. En ***Thiérache d'Aumale,* l'offre hôtelière est pour l'heure trop faible** pour permettre au tourisme de se placer en tant qu'activité économique à part entière. On recense au niveau intercommunal :

- 1 gîte rural à Grougis, classé Demeure de Thiérache
- 1 maison éclusière rénovée en gîte rural à Hannapes (situé près d'un étang et d'un moulin, pourrait servir à créer une activité touristique)
- 2 projets de gîtes ruraux sont à l'étude respectivement à Molain et à Vaux-Andigny
- 1 gîte rural "Demeure de Thiérache" à Oisy
- 1 gîte rural à Ribeauville.

Les **reprises ou créations d'établissements de type gîte ou chambre d'hôtes** sont relativement faibles en Thiérache d'Aumale.

### Fréquentation touristique

L'analyse de la **fréquentation touristique en Thiérache d'Aumale** est très difficile car il n'existe pas de site payant permettant un comptage précis des touristes d'une année sur l'autre. Les activités proposées ou manifestations organisées (*randonnées pédestres, le circuit de pirouette, balades au bord du canal, …*), sont en libre accès et ne permettent donc pas d'évaluer le nombre d'entrées liées au tourisme sur le territoire. Il n'y a pour l'heure aucune étude de la fréquentation des lieux. Des informations de ce type pourraient en revanche être collectées à l'avenir via les hébergeurs.

Deux sites cependant permettent d'obtenir des résultats chiffrés mais ne permettant pas pour autant de dresser l'état des lieux de la fréquentation touristique en Thiérache d'Aumale :

- **Le Musée Louis Cornu** : 1506 visiteurs en 2004, 1085 en 2005 et 1002 en 2006
- **La Ferme Maliécourt à Oisy (Bienvenue à la Ferme)** : 378 en 2004, 384 en 2005

### Clientèle

La clientèle est avant tout **familiale**. La **clientèle étrangère** provient, par ordre d'importance, de Hollande, Belgique et du Royaume-Uni ou encore d'Allemagne ; concernant la **clientèle métropolitaine**, elle concerne, par ordre d'importance, la région parisienne et les résidents de la région nord.

### Points d'accueil et information touristique

Des points d'accueil sont répartis sur l'ensemble du territoire du Pays (4 offices de tourisme et 3 syndicats d'initiative). La Thiérache d'Aumale est la seule à ne disposer d'aucun organisme local de tourisme. Les **Offices de tourisme de Guise et sa Région** (Guise, Mennevret, Vaux-Andigny, La Vallée-Mulâtre, Molain, Saint Martin Rivière) et le **Syndicat d'initiative de Boué et ses environs** (Ribeauville, Oisy, Wassigny, Etreux, Vénérolles, Hannapes) assurent cependant l'information sur ce secteur.

Malgré tout, il est important de noter que ces différentes structures ont **peu de moyens tant humains que financiers**. Comme le souligne le diagnostic touristique du Pays de Thiérache[90] :

« *Cela les empêche de se développer et d'évoluer vers de nouvelles missions, notamment celles de **conseiller en séjour**. L'activité des offices de tourisme et syndicat d'initiative reste, en effet, encore beaucoup orientée vers l'animation locale de la commune. De même, **aucun organisme local de tourisme** ne peut aujourd'hui jouer le rôle d'office de tourisme de pôle et coordonner l'activité touristique à l'échelle de la Thiérache ».*

Le syndicat mixte du Pays de Thiérache note toutefois le travail en commun important réalisé au sein de la **Conférence des Offices de tourisme et syndicats d'initiatives** en matière de **promotion du territoire.**

**A ce sujet, nous pouvons mentionner l'ouverture récente du site internet tourisme-thiérache.fr** qui permet de recenser et promouvoir l'ensemble de l'offre et des initiatives touristiques en cours sur toute la Thiérache.

Aujourd'hui cependant, **aucune information** de ce site ne concerne la Thiérache d'Aumale.

D'autres initiatives sont prises par la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale par exemple, avec la publication dans son journal, du **calendrier des manifestations** à venir dans les 12 communes qui la composent.

### Tourisme et développement durable

Il n'existe pour l'heure sur le territoire de la Thiérache **d'Aumale aucune réflexion sur une approche de tourisme durable, ni aucun acteur touristique précurseur en la matière**. Tout reste à faire sur le territoire. Ceci constitue une **réelle opportunité** car la définition d'une politique touristique pourra s'accompagner dès l'amont d'une prise en compte des exigences et enjeux du développement durable.
Le seul gîte Panda de Picardie se trouve à Hirson. Le Conseil général de l'Aisne développe quant à lui le **label Clé Verte**[91] et dans le cadre du **programme européen LEADER**, un dispositif de formation et le développement de cycles de réflexion autour de la thématique du développement durable sont prévus.

### Le manque de point d'accroche touristique

Il manque, sur le territoire de la Thiérache d'Aumale, un « point d'accroche » du tourisme de type **restaurant ou hôtel** ; ou tout simplement une offre permettant la réception du touriste de manière générale ou encore permettant un court séjour **(séjour de proximité et de nature pour une clientèle citadine)**. Ceci constitue un **handicap fort** pour parvenir à maintenir les touristes sur le territoire même une journée. L'avantage cependant pour la CCTA sera de pouvoir, dès le départ, développer une **offre durable** au lieu de devoir envisager la reconversion de ses structures d'accueil.
Le **taux de réservation des gîtes atteint plus de 50%.** Le territoire semble donc attirer pour de courtes durées une population peu importante certes mais qui pourrait augmenter en fonction de l'offre.

[90] Diagnostic du potentiel touristique du Pays de Thiérache, Syndicat mixte du Pays de Thiérache, janvier 2009, p. 39
[91] La Clef Verte est un label de gestion environnementale pour l'hébergement touristique mené par la Fondation pour l'Education à l'Environnement depuis 1998. Elle récompense les campings, hôtels, gîtes, pour leur dynamisme en matière d'environnement. Pour obtenir le label, les établissements candidats ont présenté un dossier et mis en conformité leurs structures d'accueil sur plusieurs points telle que la politique environnementale, la gestion de l'eau de l'énergie des déchets, l'éducation à l'environnement et pour les campings l'aménagement du terrain.

On note sur le territoire, **l'arrivée de ressortissants hollandais**, en petit nombre, développant parfois une offre d'hébergement, à petite échelle. Ils sont des **relais promotionnels** de la Thiérache d'Aumale auprès de leur famille, de leurs connaissances ou entourage professionnel. De plus, certains d'entre eux sont artistes et participent à **l'animation artistique du territoire** en ouvrant leurs ateliers ou prenant part à certains évènements régionaux.

### Un manque de structuration, de communication et de dynamique partenariale autour de l'offre touristique

Pour l'heure, **peu de sites touristiques sont exploités et peuvent revendiquer le rôle de canalisateur de populations**. La **communication** qui entoure le tourisme est également peu développée : les circuits de la Mémoire de la Deuxième Guerre Mondiale, basés autours des cimetières et des lieux de mémoire existent. Cependant, ils ne font pas l'objet d'une réelle attention. La CCTA rencontre des difficultés à se démarquer par rapport aux Communautés de Communes alentours.
Les activités générées par le **tourisme rural** sont pourtant **multiples** et touchent plusieurs domaines, qu'il s'agisse de :

- l'**hébergement** (gîte rural, gîte d'enfant, chambre d'hôte, gîte de groupe, camping à la ferme…),
- de **la restauration** (table d'hôte, ferme auberge, goûter à la ferme…),
- des **activités de loisirs et de sport** (pêche, chasse, sports de nature, randonnée pédestre, équitation, VTT…),
- des **activités culturelles et éducatives** (découverte du patrimoine agricole et rural, ferme pédagogique, accueil des scolaires…),
- ou de **l'agriculture** et de la **vente directe des produits de la ferme** (cueillette des produits de la ferme, vente de produits de qualité transformés ou non).

Ces différentes activités sont **complémentaires et interdépendantes** en milieu rural.

Or, l'offre est **encore aujourd'hui insuffisamment structurée (initiatives éparses) et fortement non marchande** (séjours en résidences secondaires, familles, amis). L'indicateur le plus significatif reste certainement le **manque cruel de point de restauration fixe et ouvert à l'année** se démarquant de la restauration rapide. Cet équipement de base est un des prérequis incontournables au démarrage d'une offre touristique.

Une **absence de mutualisation des expériences** et d'une structure à même de coordonner et promouvoir l'ensemble de l'offre touristique de la CCTA se fait sentir.

Comme le préconise, le diagnostic de la Charte du Pays de Thiérache, le territoire doit dépasser le « *discours 'bocage, rivières et sentiers de randonnée'*[92] » car il s'agit d'un axe de développement affiché par l'ensemble des territoires de la Région. Il faut associer ces atouts à la création de « *conditions favorables à l'essor d'une véritable activité touristique, diversifiée et étalée sur toute l'année* ». Exemples : gîtes ruraux, circuits, …. Tout en faisant connaître, à l'extérieur, les spécificités propres à la Thiérache d'Aumale pour un tourisme de court séjour.

**L'animation territoriale et touristique** sur le territoire même de la CCTA reste bien en deçà des territoires alentours. Les collectivités territoriales voisines de la CCTA ont un système de promotion de leur offre touristique bien plus avancé. Le développement d'une politique touristique sur la CCTA souffre également aujourd'hui d'un **manque de logique partenariale** (sans doute lié également à une offre touristique peu développée).

[92] Projet de Charte du Pays de Thiérache, juillet 2007, p. 12-13

Il manque certaines personnes « moteurs » dynamiques pour animer le réseau de professionnels. Le besoin de mutualisation des efforts et des actions au niveau des 5 communautés de communes qui composent le Pays est réel.

## Acteurs, actions et projets du territoire

### La Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale

Aucune action spécifique n'est pour l'heure menée par la CCTA en matière de tourisme malgré une **prise de conscience concernant les besoins et possibles retombées économiques indispensables au maintien de certaines activités de proximité**. Des communes réfléchissent à leur échelle au développement d'activités touristiques (Exemple : Etreux étudie un projet de chemin piéton sur les 8km de voie ferrée qui l'entourent avec un passage par la halte nautique, …); pour certaines communes n'ayant quasiment aucune activité économique (Vallée Mulâtre, Hannapes,…), la seule pouvant être développée serait celle du tourisme.

### Le rôle du Syndicat Mixte du Pays de Thiérache

Comme évoqué plus haut, le **développement touristique constitue un axe stratégique majeur** de la Charte de développement durable du Pays de 2007. Dans ce cadre, un diagnostic touristique du Pays de Thiérache a été réalisé afin de servir de support de réflexion pour la définition d'une **politique touristique à l'échelle du territoire**. Le Pays tente de projeter l'offre touristique de manière globale et promouvoir la Thiérache comme une offre touristique à part entière tout en créant des liaisons entre les acteurs et initiatives.

A l'échelle du Pays, les 5 Communautés de Communes confient des **missions précises au Syndicat Mixte** en matière de tourisme grâce à des **conventions de partenariat**. Même si ce dernier n'a pas de compétence tourisme, son rôle en la matière rejoint sa mission principale qui consiste à **soutenir et coordonner le développement du territoire** via un travail de mise en réseau et de portage de projet en partenariat. Ainsi, un certain nombre de projets liés à la promotion du territoire et à la labellisation (AOC, Bienvenue à la ferme, Demeures en Thiérache[93]) sont soutenus ou portés par le Pays de Thiérache.

Aujourd'hui, un projet de labellisation « **Bistrot de Pays** » est en cours (objectif de revitalisation du territoire). Il concerne les cafés situés dans les villages de moins de 2000 habitants auxquels on ajoute différents services, point poste, informations relatives au tourisme, …. Ces labels et appellations viennent garantir la **qualité de l'offre** et donner une valeur ajoutée importante vis-à-vis de la demande.

[93] « *La marque « Demeures de Thiérache », mise en place par le Syndicat mixte Thiérache Développement et commercialisée par l'Association des Demeures de Thiérache (ADETH), propose des hébergements de qualité (norme européenne de confort Habitat haut de gamme) de type meublé de tourisme dans un bâti de caractère. L'objectif est la sauvegarde et la valorisation du patrimoine bâti remarquable à des fins de location touristique saisonnière et la revitalisation des petites communes rurales* », Diagnostic du potentiel touristique du Pays de Thiérache, janvier 2009, p. 13.

### Le programme LEADER[94] « *Faire du patrimoine thiérachien un capital créateur de développement durable* » porté par le Pays de Thiérache

Le Pays de Thiérache a choisi de réponse à l'appel à candidature régional lancé pour la période 2007/2013 en proposant la stratégie de développement suivante **: créer une nouvelle économie en Thiérache** en vue de répondre à deux objectifs majeurs :

- Créer de nouvelles richesses et de nouveaux emplois
- Améliorer l'attractivité et l'image du territoire.

Cette stratégie prend forme autour d'un axe fédérateur : la **valorisation économique des patrimoines et des savoir-faire locaux** afin de conforter le développement économique de la Thiérache. Dans ce cadre, le t**ourisme figure comme un moyen privilégié de valoriser économiquement les patrimoines et savoir-faire de la Thiérache**. Des actions touristiques à définir ou en cours sur le territoire et qui répondront à cette logique seront par conséquent susceptibles d'être intégrées au programme LEADER.

Des actions sont déjà pressenties. Pour celles qui concernent directement la Thiérache d'Aumale, on retrouve notamment :

- La création et le renforcement de circuits et route touristiques permettant de se raccorder au réseau européen de véloroute passant sur un axe Guise-Hirson et comprenant des connexions avec l'Oise et le Nord.
- L'aide pour la transformation du patrimoine bâti en hébergement touristique labellisé
- Le soutien au montage de produits touristiques pour les agriculteurs dans le cadre d'une diversification de leur activité
- Mise en place de l'opération « **Bistrots de pays** »
- Organisation d'évènementiels dans les exploitations agricoles
- Etc.

### Le Conseil régional de Picardie

Le **Conseil régional** mène une **politique en faveur du développement des vélos routes et voies vertes**.

[94] Leader : « *programme européen qui permet la mise en œuvre des mesures de développement rural finançables dans le cadre du 2ème pilier de la PAC au travers du fonds FEADER (*Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) *et qui a pour but de renforcer ou concevoir des stratégies locales de développement* ». Source : Diagnostic du potentiel touristique du Pays de Thiérache, Syndicat Mixte du Pays de Thiérache, janvier 2009, p. 45
Le Syndicat mixte du Pays est la structure porteuse du **Groupe d'action local** - GAL - de Thiérache composé du **Syndicat Mixte et du Conseil de Développement** du Pays de Thiérache.

## Tourisme : ce qu'il faut retenir

| | |
|---|---|
| **ATOUTS** | • Une situation géographique favorable<br>• Un cadre naturel et paysager présentant de nombreux atouts : l'eau, le bocage, le canal, la forêt, les bosquets formant une trame verte et bleue<br>• La source de la Selle à Molain et la cascade de St Martin Rivière<br>• Patrimoine bâti et historique : moulins, maisons éclusières, cimetières, …<br>• L'église de Ribeauville<br>• Le rôle fédérateur du Pays de Thiérache<br>• Travail sur la mémoire d'Etreux (Massacre du Gard du 2/09/1944), de Wassigny (Combats de 1940) et de Vaux-Andigny (Maquis de Mazinghien)<br>• La politique du Conseil général autour du Label Clé Verte<br>• Le parcours santé et le sentier Pirouette de la Forêt d'Andigny<br>• ***Les savoir-faire du territoire*** |
| **FAIBLESSES** | • La fermeture du Canal de la Sambre à l'Oise au Pont de Vadencourt<br>• Absence de travail sur le thème du patrimoine bâti et historique, sa préservation, et la diffusion de connaissances à son sujet<br>• ***Absence de mise en valeur du patrimoine***<br>• La prépondérance d'un hébergement non marchand sur le territoire<br>• Des initiatives communales, mais pas de travail partenarial sur le thème de l'histoire et de la mémoire au niveau intercommunal<br>• Un manque d'hébergement, de restauration et une absence de point d'accroche touristique<br>• Absence de démarche de tourisme durable<br>• La faiblesse des points d'accueil et d'information touristiques et une absence de coordination au niveau du Pays<br>• Un manque de structuration, de communication et de dynamique partenariale autour de l'offre touristique et une absence d'animation territoriale<br>• Le site internet tourisme-thiérache.fr ne comprend pour l'heure aucune information relative à la Thiérache d'Aumale<br>• ***La fermeture de bistrots***<br>• ***L'absence de voies vertes et de sentiers aménagés***<br>• ***L'absence d'évènement culturel phare pour attirer des touristes sur le territoire***<br>• ***Un manque de personnes bilingues pour l'accueil des touristes étrangers*** |
| **OPPORTU-NITES** | • Les divers potentiels en matière de tourisme rural : tourisme vert, de loisirs et de nature, agritourisme, culture et patrimoine rural<br>• Un travail sur la mémoire et l'histoire à l'échelle intercommunale<br>• La mise en œuvre d'une politique touristique prenant en compte le développement durable dès l'amont<br>• Une prise de conscience de l'enjeu économique, social et environnemental (maintien des services, …) de la thématique tourisme<br>• Le développement de différents produits touristiques à l'échelle du Pays (Bistrots de Pays, Demeures de Thiérache, …)<br>• Le programme Leader, ***levier d'initiatives ayant trait à la mise en valeur du territoire, au tourisme durable,…***<br>• Le rôle du milieu associatif dans la mise en valeur des atouts du territoire<br>• ***Le projet « Bistrots de Pays » dans le cadre du programme Leader***<br>• ***La politique du Conseil régional en faveur du développement des vélos routes et voies vertes***<br>• Le schéma régional du tourisme et des loisirs 2010-2015 |
| **PRESSIONS** | • La pression de l'openfield sur le paysage de bocage<br>• Un bâti typique peu entretenu ou à l'abandon |

# Chapitre : Développement et activités économiques

# Fiche Activités économiques

## Problématique

Les activités économiques et leur développement ont des incidences majeures car il s'agit à la fois de revenus, d'intégration, de reconnaissance sociale mais aussi de progrès permettant d'améliorer la qualité de vie de chacun. Les collectivités et les acteurs économiques partagent une responsabilité dans le développement d'activités nouvelles et durables, génératrices d'emplois et respectueuses de l'environnement. En effet, c'est souvent grâce à l'impulsion politique que certains produits et marchés se développent.

## Contexte régional

Le **Schéma régional de développement économique de Picardie**, adopté le 2 juin 2006, est construit autour de 5 enjeux stratégiques :

- ***FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET HARMONIEUX DE L'AGRICULTURE EN PICARDIE***

Objectif 1 : Pour une agriculture axée sur le développement durable
Objectif 2 : Développer l' « excellence rurale »

- ***AFFIRMER LA VOCATION INDUSTRIELLE DE LA PICARDIE***

Objectif 1 : vers un développement industriel durable
Objectif 2 : Vers une meilleure coordination de l'action collective
*Le soutien aux coopérations entre entreprises.*
*Le rôle des filières et des lieux de coopérations interentreprises*
*La gestion prévisionnelle des âges, des emplois et des compétences au service de l'industrie durable.*

- ***RENFORCER L'ATTRACTIVITE PAR ET POUR LES TERRITOIRES***

*Les facteurs d'attractivité*
*Priorité à la Formation : une main d'œuvre qualifiée aux savoir-faire reconnu comme principal facteur d'attractivité*
Objectif 1 : Mener un travail sur l'image de la région
Objectif 2 : Pour une culture de l'ouverture
Objectif 3 : Pour un accueil de qualité
Objectif 4 : L'accompagnement des territoires en difficulté

- ***VALORISER LES ACTIVITES POURVOYEUSES D'EMPLOIS DANS LES TERRITOIRES***

Objectif 1 : Promouvoir les identités touristiques des territoires
Objectif 2 : Concevoir le territoire comme gisement d'emplois et de solidarité
Objectif 3 : Dynamiser les territoires par le commerce et l'artisanat

- ***ETABLIR UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES***

Objectif 1 : Accompagner l'entreprise dans sa démarche citoyenne
Objectif 2 : Soutenir les Très Petites Entreprises (TPE)
Objectif 3 : Promouvoir les activités commerciales et artisanales
Objectif 4 : Relever les enjeux de la création et de la transmission d'entreprises
Objectif 5 : Sensibiliser les entreprises à la veille économique
Objectif 6 : L'assistance aux entreprises en difficultés

Le **Plan régional environnement et entreprises 2007-2013** poursuit l'objectif d'aider les PME-PMI à diminuer l'impact de leurs activités sur l'environnement et à promouvoir leurs éco-démarches et éco-produits. Il représente une traduction opérationnelle du Schéma régional de développement économique adopté en juin 2007, ce plan a pour but de promouvoir et de diffuser auprès des PME-PMI la pratique du management environnemental. Facteur d'innovation et de compétitivité, un soutien aux filières liées au marché de l'environnement est également prévu.

Le Plan vise **5 grands objectifs régionaux** :

- Sensibiliser 30 000 salariés (information, formation)
- Développer l'animation en matière d'éco-technologies
- Mettre en place les bonnes pratiques dans les PME-PMI
- Promouvoir les projets d'efficacité énergétique
- Mettre en place des actions collectives pour la promotion des écotechnologies en Picardie, avec des investissements exemplaires.

## Synthèse de la situation

### Caractéristiques des établissements[95] en Thiérache d'Aumale, par secteur d'activité

**Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2007**

| | Nombre | Evol. (%) 2000 - 2007 |
|---|---|---|
| Ensemble | 138 | -7,4 |
| Industrie | 15 | -31,8 |
| Construction | 17 | -15,0 |
| Commerce | 35 | 2,9 |
| Services | 71 | -2,7 |

*Champ : activités marchandes hors agriculture.*
*Source : Insee, REE (Sirène).*

Le nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2007 en Thiérache d'Aumale est marqué par un total de **71 services et 35 commerces**. Le secteur de la **construction** compte **17 établissements** et **l'industrie, 15 établissements**. Ce dernier secteur est le moins représenté parmi les établissements et aussi celui qui a connu **la plus forte baisse en nombre depuis 2000** (-31,8 %), suivi par le secteur de la construction qui marque une baisse de 15 %. Le secteur d'activité **commerce** progresse quant à lui, mais de façon légère, + 2,9 % entre 2000 et 2007.

[95] Source : INSEE. Etablissement : L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la " boutique " d'un réparateur de matériel informatique. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Les établissements de **service** poursuivent la même tendance que l'industrie et la construction, puisque leur nombre a diminué de 2,7 % sur l'intervalle donné. Le territoire connaît des **créations d'établissements**, même si ces dernières restent limitées ; en 2007, l'INSEE[96] recense :

| Secteur d'activité | Nb |
|---|---|
| • Industrie | 1 |
| • Construction | 3 |
| • Commerce | 5 |
| • Services | 8 |

Ce sont les **services et les commerces** qui enregistrent les créations d'établissements les plus nombreuses. Au total, ce sont 17 établissements qui ont été crées en 2007 sur le territoire de la Thiérache d'Aumale.
Concernant les effectifs des établissements du territoire, on note la **prépondérance des petites structures de 0 ou de 1 à 9 salariés**. La Thiérache d'Aumale se situe à ce sujet environ au même niveau que la moyenne nationale (zone de comparaison). Elle se démarque en revanche de la moyenne nationale au niveau des **entreprises de 50 salariés ou plus** : l'importance du **secteur industriel** et d'importants établissements dans l'économie locale apparaît ici même si les effectifs de ces derniers ont connu des baisses importantes depuis quelques années.

**Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2006**

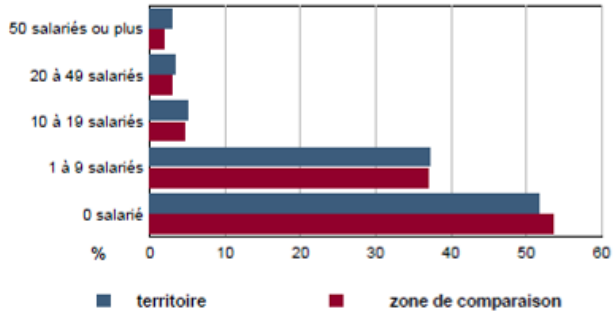


*Source : Insee, CLAP*
*Champ : ensemble des activités hors agriculture, défense et intérim*

L'économie de la Thiérache d'Aumale est aujourd'hui largement « **résidentielle**[97] » (59 %) c'est-à-dire tournée vers les *services aux particuliers, la construction, la santé, l'action sociale, le commerce, de détail, les activités financières et le transport de voyageurs.*

Ce sont des **activités de proximité**. L'économie résidentielle se caractérise généralement par des emplois plus précaires et des rémunérations plus faibles que les autres secteurs. Cette économie repose sur les **résidents du territoire et les clientèles de passage**. Elle ne rassemble pas, en revanche, le plus grand nombre d'emplois mais seulement 24,9 %.

[96] Dossier local Thiérache d'Aumale, INSEE, décembre 2008
[97] Définition INSEE

**Établissements selon les trois sphères de l'économie au 31 décembre 2006**

| | Nombre | % | Postes salariés | % |
|---|---|---|---|---|
| Ensemble | 178 | 100,0 | 1 097 | 100,0 |
| Sphère productive | 39 | 21,9 | 630 | 57,4 |
| Economie résidentielle | 105 | 59,0 | 273 | 24,9 |
| Fonction publique | 34 | 19,1 | 194 | 17,7 |

*Source : Insee, CLAP*
*Champ : ensemble des activités hors agriculture, défense et intérim*

La **sphère productive**, renvoie quant à elle à *l'agriculture, l'industrie, le secteur de l'énergie, les services aux entreprises, le transport de marchandises, le commerce de gros*, des activités qui sont orientées vers les **marchés extérieurs** au territoire d'implantation et qui captent donc des **revenus extérieurs** au territoire. La **sphère productive** concerne près de **22 % des établissements** du territoire au 31 décembre 2006 et **57,4 % des postes salariés** du territoire intercommunal. La sphère productive reste aujourd'hui celle qui **pourvoie le plus d'emplois**.

## Le commerce et les services de proximité sur le territoire de la Thiérache d'Aumale

Du fait de son caractère rural, la Thiérache d'Aumale connaît une **faible présence de services et commerces sur les communes qui la composent**.

Comme en témoignent les effectifs d'établissements, les **secteurs du commerce et des services ont connu un recul entre 2000 et 2007**, une tendance déjà amorcée dans les années 90. La **baisse démographique** et la **difficile transmission d'entreprise en milieu rural** après un départ en retraite participent de cette évolution tout comme la **concurrence des grandes surfaces** vis-à-vis des petits commerces alimentaires notamment. La répartition spatiale des commerces et services témoigne d'un enclavement important sur un territoire où la mobilité est une difficulté et où une partie des ménages n'a pas de véhicule.

Seules les communes d'**Etreux** et **Wassigny** disposent d'un nombre d'établissements relativement diversifiés[98] par rapport aux autres communes de la CCTA. **Vaux-Andigny**, 3ème commune du territoire intercommunal en termes de démographie, compte encore 3 commerces : une boulangerie, un café et une épicerie. Seuls quelques bureaux de poste sont encore présents ; des agences postales communales existent également avec des horaires partiels.

**L'activité commerciale reste néanmoins globalement limitée sur le territoire intercommunal**. En effet, la plupart des communes de la CCTA, particulièrement celles situées au nord ne disposent d'aucun commerce alimentaire de base type boulangerie, boucherie, supérette[99] comme en témoigne la carte ci-dessous :

[98] Supermarché, boulangerie, boucherie-charcuterie**,** magasin de fleurs et journaux, pharmacie, salon de coiffure**,** cafés, auto école**,** magasin de vêtements, quincaillerie, ….
[99] Monographie du Pays de Thiérache, Conseil régional de Picardie, Janvier 2006, p. 7.4.

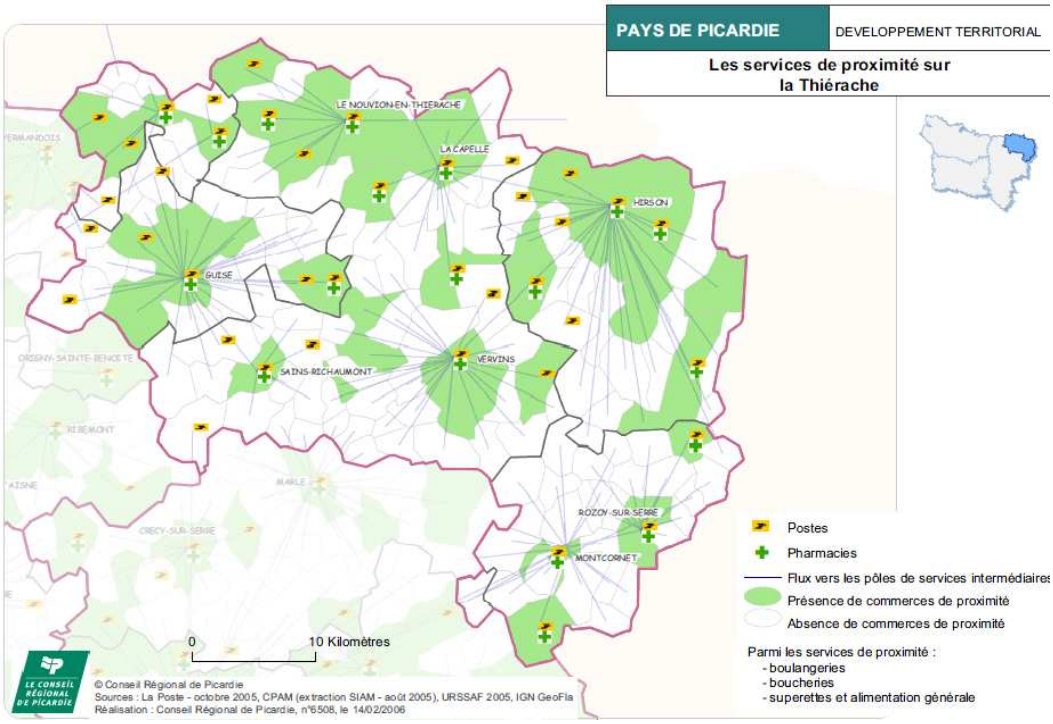


Les communes d'Etreux et de Wassigny restent les plus pourvues en services :

- **Etreux** dispose d'un centre de secours qui a compétence pour intervenir sur le périmètre des 12 communes de la CCTA ; la commune a également une Poste et une école
- **Wassigny** possède une Poste, accueille les locaux de la gendarmerie, des écoles, un collège, le guichet virtuel interactif.
- **Vaux Andigny** a une Poste et les communes de **Grougis, Mennevret et Oisy** une agence postale communale.

Par conséquent, ce sont les **commerces ambulants** qui permettent de répondre aux besoins des habitants en termes de commerce et de services de proximité (boucher-charcutier, boulanger, primeur, crémier et des coiffeurs à domicile). Il faut, dans les autres cas, se déplacer en voiture vers des pôles plus importants pour effectuer des courses (Guise, Saint Quentin, Le Cateau dans le Nord, …). Le **transport à la demande**, Herbus, permet de répondre aux besoins de mobilité des personnes âgées.

Il n'existe pas **d'association de commerçants** sur le territoire, ni au niveau d'Etreux et Wassigny où le commerce est plus dynamique. Par ailleurs, il n'existe qu'un seul **marché hebdomadaire** sur le territoire de la CCTA, à Etreux. Il s'agit cependant d'un « petit » marché puisque ce sont 3 ou 4 exposants (boucher chevalin, vendeur de vêtements, vendeur de fruits et légumes) qui s'installent de manière informelle sur la place de la commune.

Les **cafés** « résistent » dans les communes les plus importantes (Wassigny, Vaux-Andigny, Etreux mais aussi Oisy) ; dans les autres, la question de la **fermeture et de la reprise des cafés** est cruciale pour le **maintien de la vie du village** mais difficile à concrétiser : un café est à vendre/louer à Molain et un autre cherche un repreneur à Mennevret.

## Les activités industrielles et artisanales de la CCTA

### La Thiérache, un territoire marqué par l'industrie et notamment l'industrie agro-alimentaire

En dépit du déclin des activités industrielles « anciennes », la **zone de Thiérache** conserve encore un **potentiel industriel**, qui dépend aujourd'hui le plus souvent de **grands groupes français et étrangers**. La densité industrielle d'un territoire aussi rural est une caractéristique de la Thiérache. On peut supposer que cette caractéristique a aussi contribué à ralentir le déclin démographique[100].

Les établissements industriels de la **Thiérache d'Aumale** sont davantage concentrés sur les communes ayant accès à un accès routier (Etreux, Vaux-Andigny, Wassigny). Le paysage industriel de la Thiérache est dominé par **3 secteurs principaux** qui emploient la moitié des salariés de l'industrie :

1. les **industries agro-alimentaires** (IAA- Exemple : Nestlé sur la commune d'Etreux et de Boué ; types de production : produits laitiers, sucre, fruits et légumes, glaces-sorbets, travail des grains …),
2. les **industries d'équipement du foyer**
3. et de la **chimie-caoutchouc/plastique**[101].

**L'industrie agroalimentaire** historiquement implantée de manière privilégiée en **milieu rural** est très présente. Dans ce secteur, plus de 95 % des effectifs travaillent pour des groupes. L'industrie des **équipements du foyer** arrive en deuxième position en termes d'emploi avec environ 980 salariés répartis dans 12 établissements.

**Les 10 plus grands établissements industriels de la zone**

| Nom | Tranche d'effectif salarié | Commune | Activité principale | Siège de l'entreprise |
|---|---|---|---|---|
| WEST PHARMACEUTICAL SERVICES FRANCE S.A | 250 à 500 | Nouvion-en-Thiérache (Le) | Fabrication d'autres articles en caoutchouc | Oui |
| ZEHNDER GROUP VAUX ANDIGNY | 250 à 500 | Vaux-Andigny | Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central | Oui |
| NESTLÉ FRANCE | 250 à 500 | Boué | Fabrication d'autres produits laitiers | Non |
| EBERSPACHER SYSTEMES D'ÉCHAPPEMENT SAS | 250 à 500 | Saint-Michel | Fabrication d'équipements automobiles | Oui |
| SA GODIN | 250 à 500 | Guise | Fabrication d'appareils ménagers non électriques | Oui |
| LU FRANCE LF SAS | 100 à 249 | Vervins | Biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation | Non |
| VALÉO VISION | 100 à 249 | Hirson | Fabrication de matériels électriques pour moteurs et véhicules | Non |
| LES FROMAGERS DE THIÉRACHE | 100 à 249 | Nouvion-en-Thiérache (Le) | Fabrication de fromages | Oui |
| MATERNE-BOIN | 100 à 249 | Boué | Transformation et conservation de fruits | Non |
| SANSEN SA | 100 à 249 | Guise | Fabrication de meubles de bureau et de magasin | Non |

*Source : Insee, CLAP 2004*

[100] Source : Schéma de développement commercial, zone d'emploi de la Thiérache, 2004. Schéma adopté par l'Observatoire Départemental de l'Equipement Commercial de l'Aisne le 04/05/04. Le schéma de développement commercial est un **document d'aide à la décision** qui ne revêt **pas de valeur impérative** et qui doit simplement faire l'objet **d'une information** des membres des Commissions Départementales d'Equipement Commercial (CDEC). Ce schéma est établi pour une durée de 6 ans à compter de la date de publication de sa décision d'approbation. Il peut être révisé à l'expiration d'une durée de 3 ans à compter de cette date.

[101] Id.

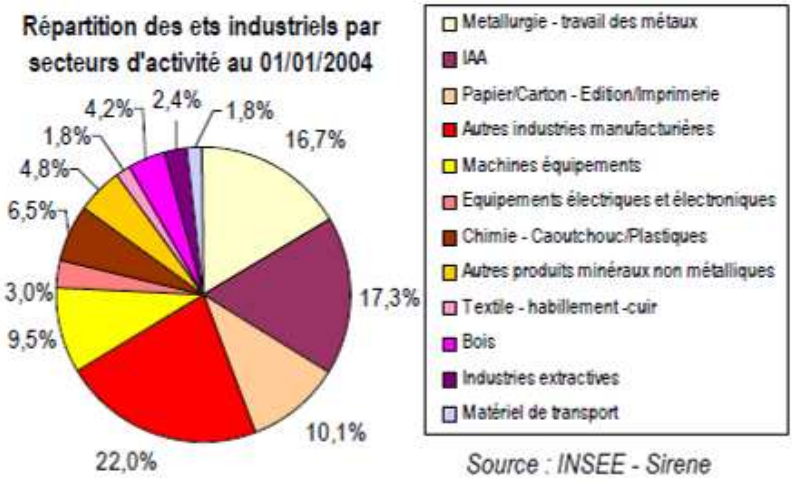


L'**agroalimentaire** est un secteur **diversifié et important** de l'économie picarde[102] en lien avec les **exploitations agricoles** du territoire. En 2004, les établissements de ce secteur, appartenant à une IAA d'au moins 20 salariés, concentrent un peu plus de 13 700 salariés.

**Le sucre concentré en Picardie**

Proportion de salariés du secteur national des IAA dans les établissements picards et rang de la Picardie selon l'activité en 2004

| Activité (nomenclature regroupée régionale) | % de salariés Pic/France | Rang |
|---|---|---|
| Sucre | 26,6 | 1 |
| Fruits et légumes | 11,7 | 2 |
| Travail du grain-amidonnerie | 11,3 | 2 |
| Aliments enfants et diététiques | 12,9 | 2 |
| Biscottes, biscuits | 6,9 | 5 |
| Aliments pour animaux | 3,7 | 8 |
| Lait | 4,5 | 9 |
| Autres IAA | 2,8 | 13 |
| Pain et pâtisserie fraîche | 1,7 | 17 |
| Viandes | 1,2 | 20 |
| Boissons | 0,3 | 20 |
| **Ensemble IAA** | **3,7** | **10** |

Source : Agreste - EAE 2004

Les établissements sont de grande taille et s'implantent plutôt à la campagne. La fabrication de **sucre (importante terre de betterave), l'industrie laitière et les conserveries (légumes)** participent de manière significative à la production nationale.

Malgré son importance, l'IAA picarde enregistre depuis 1996 une **baisse de ses effectifs** : les secteurs les plus concernés sont la fabrication de produits laitiers, de biscottes, biscuits et pâtisserie de conservation, de sucre et dans une moindre mesure la transformation de fruits et légumes.

Mais malgré les restructurations face à la concurrence mondiale renforcée (baisse des effectifs et du nombre d'établissements), les **sucreries picardes conservent le premier effectif français** du secteur (26,6 % du total des emplois).

Aujourd'hui, avec la **baisse de l'emploi industriel** (venu amplifier les chiffres du chômage) et des **fermetures d'usines**, la zone d'emploi de Thiérache perd de sa spécificité industrielle.

Une autre caractéristique du territoire, applicable également à la Thiérache est le point important des **investissements étrangers ou extérieurs à la région picarde**. Cette attractivité de la Thiérache sur les groupes est à mettre en lien avec les **voies de communication vers la Belgique et Paris, la proximité des frontières belges et allemandes et des niveaux de salaire modérés**. Comme le cite

[102] http://draaf.picardie.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=161
« Les industries agroalimentaires en Picardie - Structures 2004 et évolutions 1996/2004 »

la DRIRE, « *dans le domaine des IAA, la tradition, le savoir-faire et les liens avec l'agriculture locale renforcent cette attractivité* [103]».

**Principales entreprises de la Thiérache d'Aumale, par commune** *Source : CCTA*

| Commune | Entreprises |
|---|---|
| ***Vaux-Andigny*** | **Atmani services** - maintenance industrielle<br>Delahaye Jeux<br>**Lorgnier Samuel** - Paysagiste<br>**ZEHNDER GROUP ACOVA SAS** : Fabrication de radiateurs et travail des métaux, Activité classée, régime autorisation<br>**Fermetures bohainoises SARL** : LUCAS menuiseries PVC<br>Fontaine Médicis : Maison de retraite<br>**DE SLOOVERE SAS** : Anciennement TRANSCOR : Activité classée, régime déclaration : Liquides inflammables, fioul, dépôt houille<br>**ANQUEZ Philippe SARL** : Carrières, Activité classée, régime déclaration<br>**GRUSELLE ET FILS** : Carrières, Activité classée |
| ***Vénérolles*** | **ATEMAX**, Régime des installations classées,<br>Usine d'équarrissage et de production de farines animales.<br>**LANGLOIS**, entreprise de travaux publics |
| ***Wassigny*** | **Fonderie JOASSART** : friche industrielle<br>**Scierie Alliot Francis (SAS)** : stockages présents sur la commune<br>**Auchan Fioul** : établissement classé, dépôt de fioul<br>**AMBUL 02**, ambulancier<br>**GRAINOR** : stockage céréales et engrais, établissement classé |
| ***Etreux*** | Laiterie Industrielle dite **Société des Produits Alimentaires et Diététiques Nestlé Sopad Nestlé** (400 CDi + 80 intérim) : bâtiments sur la commune d'ETREUX (85%), siège social à BOUE<br>**BARELEC (SA)**<br>**ARCHIVECO** : Archivage,stockage des archives des notaires, des avocats...<br>**VAN ASSEL** : entreposage pour MATERNE et SAS ZEHNDER ACOVA<br>**Transports VAN ASSEL**(20 pers environ)<br>**FERM-ALU-PVC DIFFUSION** : Profession Menuisier, Installateur (PVC et ALU)<br>**Entreprise Stéphane DENYS** : chauffage, plomberie et électricité générale (env. 30 pers.)<br>**Établissements ALLART** : installation classée (récup ferraille)<br>**COOPERATIVE AGRICOLE CERENA** : stockage de maïs, de blé et d'engrais sur Etreux : Installation classée pour le stockage d'engrais (déclaration).<br>**USINE EQUARISSAGE ATEMAX** : une partie des bâtiments de l'usine sur Etreux, siège social à VENEROLLES<br>**Transports MOREAU (SARL)** |
| ***Grougis*** | **Relais télévision et relais militaire**<br>**SARL TRANSPORTS BRULPORT & FILS** (48 camions, activité régionale et semi-nationale, siège social à Grougis et dépôt à Bohain) |
| ***Mennevret*** | **GESTPAL :** fabrication de palettes (à la place d'une ancienne usine de tissage / 3 voire 5 employés).<br>**FONTAINE :** transport de marchandises (2 semi-remorques)<br>**LIVENAIS :** transport de voyageurs (env 12 salariés)<br>**BERLEMONT :** entreprise de Maçonnerie<br>**HENIN :** entreprise de Maçonnerie (3 personnes) |

[103] « *L'industrie, un secteur important pour l'emploi en Thiérache* », DRIRE, Zone d'emploi de Thiérache

Oisy viendra compléter ce tableau puisqu'elle accueillera **une coopérative céréales / engrais / produits phytosanitaires (SAFER)** dont la construction démarrera à partir de 2010 - 2011.

**Principales activités artisanales de la Thiérache d'Aumale, Source CCTA**

| Commune | Artisans |
|---|---|
| ***Grougis*** | 1 artisan maçon et 1 plombier-chauffagiste |
| ***Mennevret*** | 1 artisan M.Nicolas Razer (maçon, carreleur, plomberie) |
| ***La Vallée*** | 1 entreprise de maçonnerie MCR |
| ***Oisy*** | 1 mécanicien agricole M. Jean-Claude Gruselle, (hameau de la ferme de l'Arrouaise)<br>1 artisan maçon M. Olivier Lambré (il doit employer 1 ou 2 ouvriers). |
| ***St Martin-Rivière*** | 1 artisan menuisier-ébéniste |

La CCTA a la compétence pour créer et gérer des zones d'activité supérieures à 1 hectare. Cependant, il n'existe pas de zone d'activités intercommunale sur le territoire, mais une zone artisanale (ZA du Vivier) à Etreux.

## Des entreprises confrontées à des difficultés

Etreux est la commune la plus dotée financièrement sur le territoire de la CCTA. Elle touchait en effet jusqu'à aujourd'hui 80 à 70 % de la taxe professionnelle perçue au niveau du territoire. A noter qu'il n'existait pas de Taxe Professionnelle Unique (TPU) au niveau de l'intercommunalité. Quid aujourd'hui des entreprises du territoire dans le **contexte de réforme de la taxe professionnelle** ?

**Etreux est la commune de la CCTA sur laquelle sont implantées le plus grand nombre d'entreprises du territoire et notamment Nestlé**[104] : 85 % des bâtiments de Nestlé se situent sur la commune d'Etreux ; le siège social est situé à Boué. Jusqu'à aujourd'hui, cette entreprise représentait une très importante taxe professionnelle. Nestlé compte 400 salariés en CDI et 80 intérimaires à l'heure actuelle mais a, depuis quelques années, réduit de façon importante ses effectifs.

Autre entreprise qui illustre le **déclin industriel** que subit la région est celle de **BARELEC** à Etreux (spécialisée dans le matériel électrique) qui comptait auparavant plus de 400 salariés, aujourd'hui 62 et qui vient d'être reprise par l'entreprise SONOCAS en février 2010, une reprise se traduisant par de nouveaux licenciements, portant à 19 le nombre de salariés d'Etreux toujours en poste (43 licenciés).

Outre de nombreux élevages, plusieurs entreprises de la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale sont des **installations classées** du fait de la nature de leur activité et du risque qu'elles représentent pour leur environnement. **Cf. Annexe N°4 : Installations classées et élevages** .

## Industrie et développement durable : l'équarrissage Atemax à Vénérolles et Nestlé (Etreux - Boué)

L'équarrissage représente une des plus grosses entreprises du territoire de la Thiérache d'Aumale. L'entreprise est **attentive à la logique de développement durable** et s'illustre parmi les acteurs économiques précurseurs en ce domaine à l'échelle intercommunale (Cf. Fiche énergie). L'entreprise travaille en partenariat avec des **acteurs locaux en matière d'insertion sociale et**

[104] Laiterie Industrielle dite Société des Produits Alimentaires et Diététiques Nestlé Sopad Nestlé

**professionnelle** : mission locale de Guise (stagiaires en découverte du milieu professionnel), lycée professionnel de Guise, d'Hirson et développe une **politique de formation du personnel à l'outil informatique** en partenariat avec l'Espace Picardie en Ligne de Wassigny.

En outre, **Nestlé** étudie aujourd'hui un **projet de cogénération** sur son site (Cf. Fiche énergie).

### Le manque d'attractivité économique du territoire

Les caractéristiques du territoire de la Thiérache d'Aumale et sa mutation économique actuelle ne lui permettent pas de miser sur **l'installation massive d'entreprises** et par conséquent de nouveaux emplois. En effet, **différents facteurs pèsent sur l'implantation des entreprises sur le territoire**. Ils ont été mis en évidence dans le diagnostic de territoire de la CCTA et de la CCRG réalisé en 1995 et restent aujourd'hui d'actualité[105] :

- Si la main-d'œuvre est stable et consciencieuse, elle **manque en revanche d'ambition** et la mise en place de plans de formation est rendue difficile en raison du **manque de mobilité** de celle-ci.
- Les difficultés liées au **recrutement de cadres** en raison du manque d'attractivité du territoire pour des populations souvent issues de milieux urbains et dont les exigences sont fortes à la fois en matière d'emploi du conjoint, de conditions de scolarité, de logement mais aussi de loisirs.
- Le territoire reste **éloigné des centres urbains** (Amiens, Reims, …) et des **axes routiers majeurs**. Néanmoins, la proximité avec la Belgique lui permet de réaliser davantage d'échanges commerciaux.
- Des **structures de sous-traitance** en matière de production et de service **insuffisantes**.

Il est cependant un point sur lequel elle peut agir : **l'environnement des activités économiques et l'attractivité du territoire (niveau de formation, qualité de vie, etc.).** Les **conditions d'accueil des entreprises** est un point sur lequel a travaillé le territoire avec la **Maison des entreprises** mais aussi **l'aménagement de zones d'activités** en projet sur des communes.

Par ailleurs, il est impératif de renforcer les **dynamiques de partenariat autour de l'emploi et les liens école-entreprise** notamment dans une logique de soutien à l'insertion sociale et professionnelle. Les **services** sont aussi pourvoyeurs d'emplois et la Communauté de Communes dispose d'une marge de manœuvre en la matière via notamment le domaine des services pour le territoire et les personnes (aide au maintien à domicile, animateurs, …).

Un travail partenarial s'impose avec les **chambres consulaires pour le maintien des activités artisanales et commerciales en lien avec la Maison des entreprises**. Il n'existe pour l'heure pas d'ORAC - Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce - sur le territoire.

Les activités économiques du territoire empruntaient auparavant le transport fluvial grâce notamment au Canal de la Sambre à l'Oise. La **question du devenir du Canal** se pose et des perspectives de développements futurs sont envisagées dans une optique de **valorisation du territoire d'un point de vue économique**.

### Un manque de partenariat et de structuration du réseau des acteurs économiques sur la CCTA

Il n'existe **aucune association rassemblant les professionnels du territoire et des alentours**, ni même de coopération ou partenariat entre ces derniers.

[105] Thiérache d'Aumale et Région de Guise, Projet de territoire – Stratégie d'aménagement et de développement à 10 ans, Avril 1995.

## Un travail partenarial au niveau de la Thiérache

Un **travail partenarial est mené sur l'ensemble de la zone d'emploi de Thiérache**. En premier lieu, la Charte d' d'Aménagement et de Développement de la Thiérache signée en 2001. Citée à nombreuses reprises dans le diagnostic car elle aborde de façon transversale des thématiques variées comme l'économie, l'environnement, le tourisme, les services, elle a permis de faire **émerger un certain nombre de dispositifs d'appui aux créateurs d'entreprises et au développement basé sur les ressources du territoire**.

**Exemples**[106] :

- **Pépinière d'entreprises Créapôle de Vervins** : 1 600 m² de bureaux et 800 m² d'ateliers
- **Hôtel d'entreprises de Guise** : 1 550 m² destinés aux activités industrielles
- **Maison des Entreprises (METS)** : a pour missions principales de favoriser le développement économique et social du Pays de Thiérache et de la Serre et d'aider les créateurs d'entreprises. Elle permet aussi aux chefs d'entreprises de se retrouver lors de réunions trimestrielles pour échanger sur des thématiques précises.

La **démarche globale du Pays de Thiérache** est de créer une offre immobilière pour les PME. De nombreux projets économiques ont aussi donnée lieu à une stratégie de coopération inter territoriale dans la mesure où les cinq Communautés de communes ont souhaité élaboré un **dispositif global d'accueil des entreprises**. L'accompagnement des entreprises est confié à la **Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre (METS) et à la pépinière** sur le plan de l'immobilier.

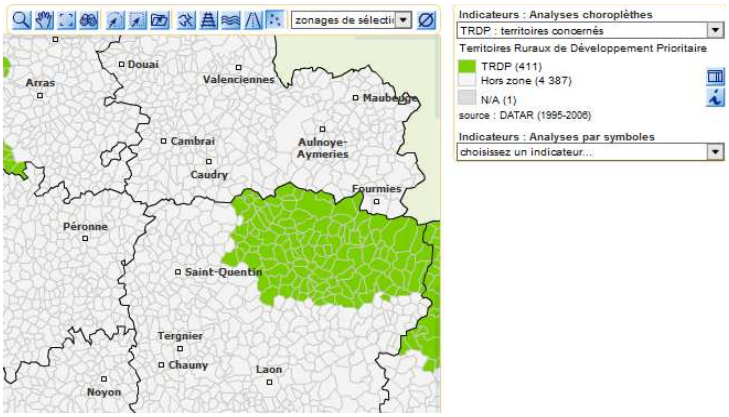


Par ailleurs, la Thiérache **bénéficie de plusieurs zonages** lui permettant de bénéficier **d'accompagnements financiers particuliers** des pouvoirs publics.

L'ensemble de la Thiérache a été reconnu « Territoire Rural de Développement Prioritaire[107] », situation unique en Picardie. **Les Territoires Ruraux de Développement Prioritaire** (TRDP) sont l'appellation nouvelle des zones rurales d'intervention prioritaire. Les TRDP recouvrent les zones rurales caractérisées par leur faible niveau de développement économique. Ils ont été délimités conjointement entre l'Etat et les régions[108].

[106] Id.

[107] Source : Observatoire des territoires
http://www.territoires.gouv.fr/indicateurs/portail_fr/indicateurs_fr/p201_enjeux.php?cle=217&mot=Espace+rural

[108] De fait, ils comprennent l'ensemble des zones éligibles aux politiques de développement rural de l'Union Européenne (ancien Objectif 5b) ainsi que les parties les plus rurales auxquelles s'ajoutent certaines zones en retard de développement (Objectif 1). Certains territoires ont été pris en compte dans un souci de continuité des zones. Les communes classées en TRDP peuvent notamment faire bénéficier les entreprises d'avantages fiscaux (exonération de la taxe professionnelle, exonération d'impôts sur les sociétés, exonération de cotisations sociales patronales) ainsi que sur le crédit-bail immobilier. Les **ZRR zones de revitalisation rurale** sont des sous ensembles des TRDP.

### Des projets de développement économique en réflexion sur le territoire de la CCTA

Les projets en réflexion de la CCTA liés à l'activité économique et au développement de l'emploi sur le territoire sont les suivants :

- Le projet de création d'une **recyclerie**
- Le **projet de réhabilitation d'une friche industrielle** à Wassigny
- Le projet de développer la **filière du télétravail** (réalisation prochaine d'une étude à ce sujet pour déterminer si les conditions requises sont réunies sur le territoire)
- Le développement d'une **politique touristique**

## *Activités économiques : ce qu'il faut retenir*

| | |
|---|---|
| **ATOUTS** | • La proximité avec l'Europe qui permet des échanges commerciaux<br>• Les commerces ambulants<br>• Des industries qui développent des démarches dans le sens du développement durable<br>• Charte du Pays de Thiérache et les dispositifs déployés en matière d'accueil des entreprises : pépinière, Maison des entreprises de la Thiérache et de la Serre (METS)<br>• ***La METS : réunions trimestrielles pour les chefs d'entreprises, accompagnement des porteurs de projets, permanences dans les locaux de la CCTA,…***<br>• Lien entre productions agricoles et Industries agro-alimentaires<br>• Accompagnement financier via le zonage Territoires ruraux de développement prioritaire (TRDP)<br>• ***La présence de Zehnder et de l'équarrissage sur le territoire*** |
| **FAIBLESSES** | • Une baisse du nombre d'établissements sur le territoire entre 2000 et 2007<br>• Une faible présence de services et de commerces de proximité qui s'accentue<br>• Baisse de l'emploi industriel ; des industries en difficulté<br>• Une industrie agro-alimentaire importante mais qui connaît des baisses d'effectifs<br>• Pas d'association des acteurs économiques de la Thiérache d'Aumale<br>• Manque d'attractivité économique du territoire : manque d'ambition et de mobilité de la main d'œuvre, problème de recrutement des cadres, éloignement des centres urbains et axes routiers majeurs<br>• ***Pas de nouvelles installations d'activités économiques en raison d'infrastructures inadaptées***<br>• ***Le problème des infrastructures routières***<br>• ***Le manque d'information en direction des futurs créateurs d'entreprises***<br>• ***La fermeture ou l'évolution de certains services publics (La Poste, Les impôts,…)*** |
| **OPPORTUNITES** | • Des débouchés commerciaux grâce au potentiel du tourisme vert<br>• Les friches industrielles et leur possible reconversion<br>• Projet de recyclerie<br>• Le Plan régional environnement et entreprises 2007-2013 |
| **PRESSIONS** | • Une industrie fortement dépendante de l'extérieur (sièges sociaux des grands groupes français et européens peu implantés sur le territoire)<br>• La réforme de la taxe professionnelle<br>• Manque d'attractivité du territoire pour les cadres et les jeunes actifs |

# Fiche Agriculture

## Problématique

L'agriculture est un enjeu majeur du développement durable car elle recouvre des problématiques tant environnementales, économiques que sociales. Dans une optique de développement durable, il s'agit de privilégier des modes de production agricoles plus respectueux de l'environnement (diminution des intrants, économie des ressources naturelles, rotation des cultures, préservation des haies, …) et soucieux de la sûreté et de la qualité alimentaires. Au-delà de l'aspect environnemental, il s'agit également d'envisager les dimensions sociales et économiques de l'agriculture : secteur source de revenus, gestionnaire des territoires (paysages,…), source d'approvisionnement pour une consommation locale, de potentiels énergétiques, support d'activités touristiques dans une logique de diversification, etc.

## Synthèse de la situation

La Thiérache d'Aumale est caractérisée par **une forte dominante agricole**. Bon nombre de communes restent essentiellement tournées vers l'agriculture : La Vallée Mulâtre, Grougis, Oisy, Ribeauville, etc.

Pour l'ensemble du périmètre CCTA, l'agriculture est à la base d'importantes **industries** : équarrissage à Vénérolles, SOPAD et Materne à Boué, Cerena, Laitnaa et Tereos sur le Nord de la France. A travers les filières de transformation, l'agriculture génère une part importante des **emplois** de la région.

L'agriculture de la Thiérache d'Aumale n'échappe pas malgré tout aux **évolutions socio-économiques de ce secteur** avec la diminution du nombre des exploitations et l'agrandissement des structures.

Pour certaines communes comme Wassigny, à l'origine agricole, les fermes disparaissent progressivement. L'**élevage** et ses paysages de bocage ainsi que **les grandes cultures** sont des éléments constitutifs forts de l'agriculture de Thiérache d'Aumale.

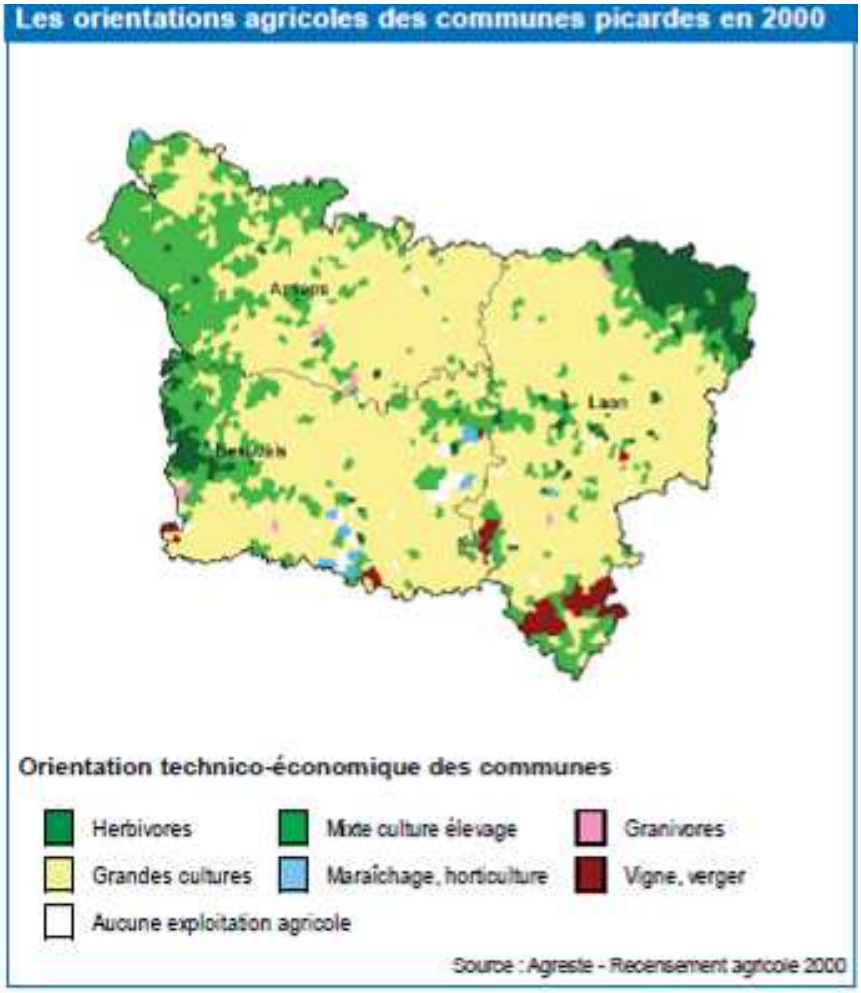


## Les chiffres de l'agriculture en Thiérache d'Aumale[109]

**Exploitations agricoles en Thiérache d'Aumale**

Comme en témoignent les chiffres des recensements agricoles 1988 et 2000, si le **nombre d'exploitations agricoles a diminué sur cet intervalle** (- 41 %), la **surface agricole utilisée[110] moyenne a quant à elle augmenté (+ 59 %)**. La taille des exploitations est donc plus importante pour un nombre total d'exploitations plus faible.

[109] Derniers recensements agricoles, 1988 et 2000. Compte tenu des dates des derniers recensements agricoles (1998 et 2000), nous compléterons l'analyse de l'agriculture en Thiérache d'Aumale avec les données collectées par la Communauté de communes auprès de ses communes.

[110] SAU : c'est-à-dire la surface des terres dédiées à une activité agricole

| Exploitations agricoles | Nb d'exploitations | | Surface agricole utilisée (SAU) moyenne (ha) | |
|---|---|---|---|---|
| | 2000 | 1988 | 2000 | 1988 |
| Toutes les exploitations * | **112** | **190** | **67** | **42** |
| dont exploitations professionnelles | 77 | 130 | 95 | 58 |

* y compris les exploitations sans SAU

Source : AGRESTE, recensements agricoles, 1988 et 2000 ; Dossier local Thiérache d'Aumale, INSEE, décembre 2008

**Répartition technico-économique des exploitations en Thiérache d'Aumale**

La répartition de la SAU selon les principales orientations technico-économiques confirme bien les **2 caractéristiques majeures de l'activité agricole en Thiérache d'Aumale**, à savoir : les **grandes cultures et l'élevage**. Le premier type de production sur le territoire est le **lait**.
Concernant la SAU destinée aux grandes cultures, la part du territoire dépasse la moyenne nationale (zone de comparaison). La part de la SAU destinée à l'élevage bovin dépasse les 20 %, un pourcentage moins élevé que la moyenne nationale.

**Répartition de la SAU selon les principales orientations technico-économiques en 2000**

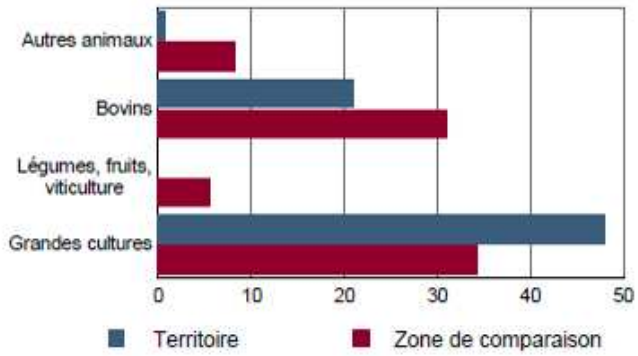


*Source : AGRESTE, recensement agricole 2000*

Les deux principales orientations socio-économiques de la surface agricole utilisée du territoire de la Thiérache d'Aumale ont connu des **évolutions à la baisse** entre 1988 et 2000, tant en **nombre d'exploitations qu'en terme de superficie**, qui confirment les constats déjà établis ci-dessus :

**Orientation technico-économique des exploitations**

| | | Exploitations | | Superficie agricole utilisée (ha) | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | 2000 | 1988 | 2000 | 1988 |
| | **Ensemble** | **112** | **186** | **7531** | **8031** |
| dont : | grandes cultures | 33 | 50 | 3606 | 4031 |
| | légumes, fruits, viticulture | 0 | c | 0 | c |
| | bovins | 35 | 70 | 1583 | 2227 |
| | autres animaux | 16 | 28 | 48 | 199 |

*Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000*

Ce sont les « **bovins** » et « autres animaux » qui connaissent les baisses les plus importantes en termes de nombre d'exploitations et de superficie agricole utilisée.

A l'appui des recensements agricoles, les données collectées par la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale nous permettent de bénéficier de **données plus actuelles sur l'agriculture du territoire** et par conséquent de la décrire de manière plus précise.

Le nombre d'exploitations de la Thiérache d'Aumale par la commune est présenté ci-dessous. Ce sont les communes de **Grougis, Vaux-Andigny, Oisy et Wassigny qui comptent le plus d'exploitations agricoles**. Il convient de préciser que les chiffres ne prennent pas en compte les exploitations situées sur le territoire de la Thiérache d'Aumale mais exploitées par des agriculteurs venant de l'extérieur (département du Nord, …).

**Nb d'exploitations agricoles sur le territoire de la Thiérache d'Aumale**
*Source : CCTA, données janvier-fin mars 2009, par commune*

| Commune | Nb |
|---|---|
| Etreux | **8** |
| Grougis | 11 |
| Hannapes | 0 |
| La Vallée Mulâtre | 5 |
| Mennevret | 3 |
| Molain | 4 |
| Oisy | 13 |
| Ribeauville | 4 |
| St Martin Rivière | 4 |
| Vaux-Andigny | 13 |
| Vénérolles | 5 |
| Wassigny | 10 |
| **Total** | **80** |

On recense au total sur la Thiérache d'Aumale **80 exploitations agricoles**. 17 d'entre elles se consacrent à l'élevage ; 8 à la culture et **49 (soit 61 %)** d'entre elles ont une double orientation : **culture et élevage**.

| | Culture | Elevage | Culture + élevage | Elevage + herbage | Culture + herbage + Elevage | Total exploitations par commune |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Total CCTA** | **8** | **17** | **49** | **3** | **3** | **80** |

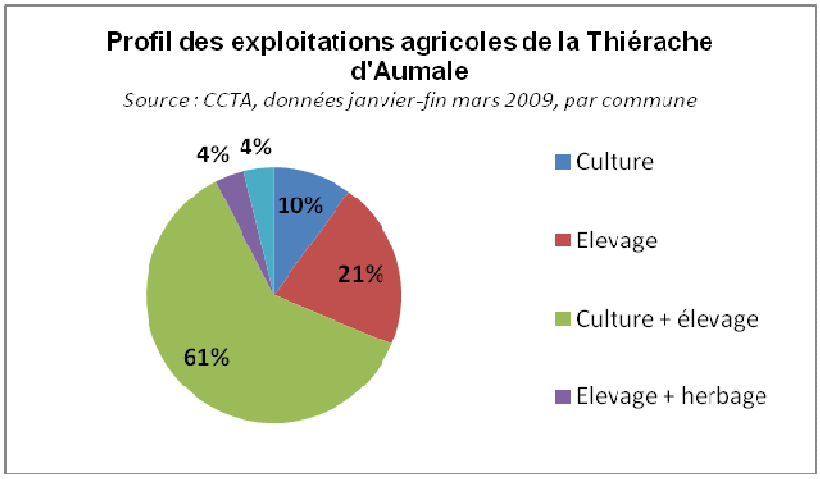


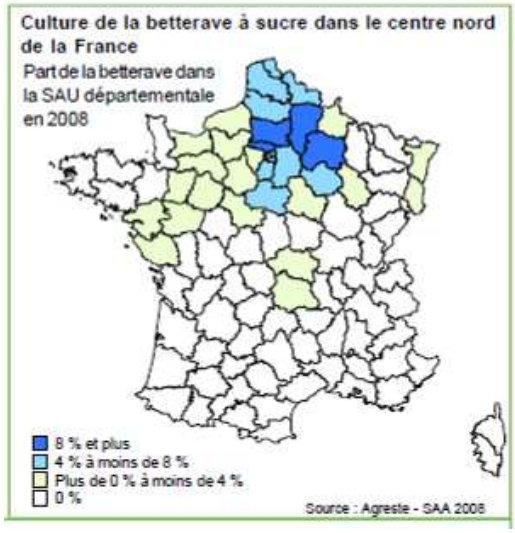
Culture de la betterave à sucre dans le centre nord de la France
Part de la betterave dans la SAU départementale en 2008
8 % et plus
4 % à moins de 8 %
Plus de 0 % à moins de 4 %
0 %
Source : Agreste - SAA 2008

**On retrouve majoritairement sur le territoire de la Thiérache d'Aumale :**

- des cultures céréalières type blé, maïs,
- des cultures oléagineuses type colza
- des cultures fourragères type luzerne, maïs ensilage
- des cultures protéagineuses type petits pois.
- des cultures de betterave (sucrières).

**De façon plus marginale mais signe de diversification, le territoire compte également :**

- Production de pommes de terre (consommation + fécules)
- Production de pommiers bio de 50 hectares (Oisy)

Concernant les exploitations agricoles qui font de l'élevage, les types de production se répartissent comme suit : la **production de bovin, lait ou viande** occupe **80 % des éleveurs** et se démarque ainsi largement des autres catégories dont la part est plus marginale.

**Production des 72 exploitations de la Thiérache d'Aumale qui font de l'élevage**

*Source : CCTA, données janvier-fin mars 2009, par commune*

| | Nb | % |
|---|---|---|
| Bovin (lait et / ou viande) | 58 | 80,56 |
| Porcin | 3 | 4,17 |
| Bovin + volaille | 3 | 4,17 |
| Bovin + volaille + porcin | 1 | 1,39 |
| Ovin + volaille | 1 | 1,39 |
| Bovin + ovin | 2 | 2,78 |
| Ovin | 3 | 4,17 |
| Bovin + porcin | 1 | 1,39 |
| **Total** | 72 | 100,00 |

Le graphique ci-dessous permet d'apprécier la **prépondérance de l'élevage bovin parmi l'ensemble des exploitations agricoles qui font de l'élevage.**

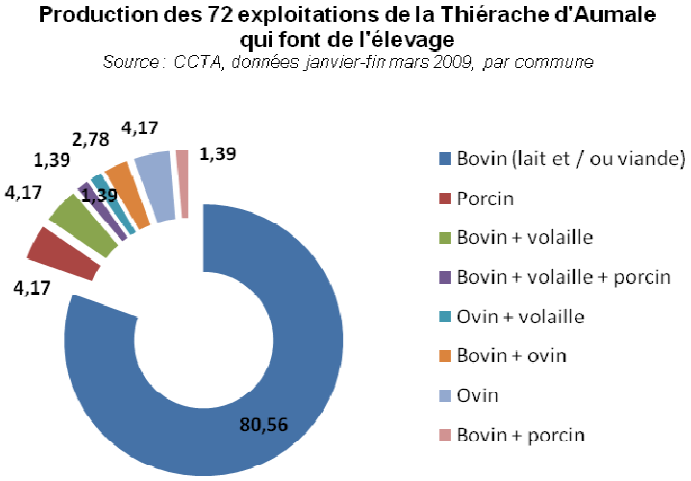


Sur les **72 exploitations du territoire intercommunal** qui font de l'élevage, seule une exploitation produit des **viandes avec label** (ovin et poulets – Ferme M. Dhirson, Grougis) ; et seule une exploitation transforme son lait en **fromage** (fabrication artisanale de fromages maroilles et au lait de brebis – GAEC de Maliécourt, Oisy). Deux communes du territoire intercommunal font partie du périmètre AOC Maroilles **(Appellation d'Origine Contrôlée)**, il s'agit d'Oisy et Etreux.

Parmi les exploitations agricoles du territoire, **29 exploitations d'élevage**[111] sont des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**[112].

## Evolutions du monde agricole en Thiérache d'Aumale

L'évolution du monde agricole sur le territoire de la Thiérache d'Aumale est caractérisée par une **diminution de l'élevage**. Les chiffres des recensements agricoles de 1988 et 2000 indiquent une **baisse des effectifs des cheptels de bovins sur le territoire intercommunal**. De 7906 en 1988, le nombre de bovins est passé à 6738 en 2000, soit une baisse de près de 15 %; cette baisse est en lien avec la **diminution importante du nombre d'exploitations concernées par l'élevage bovin** : le territoire est passé de 132 à 80 exploitations concernées par l'élevage bovin en 2000 (- 40 %).
Il n'existe aujourd'hui plus de coopérative de production de viande, la dernière boucherie du territoire est localisée dans le canton d'Etreux, des abattoirs ont fermé et les plus proches se situent désormais à Laon ou à Fesmy.

[111] Source : CCTA, données janvier-fin mars 2009, par commune
[112] « *Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une* ***installation classée*** **»**, Source : MEEDDM

**Cheptel**

| | Exploitations concernées | | Effectif | |
|---|---|---|---|---|
| | 2000 | 1988 | 2000 | 1988 |
| Bovins | 80 | 132 | 6 738 | 7 906 |
| dont vaches | 75 | 112 | 2 669 | 3 087 |
| Volailles | 40 | 97 | 18 698 | 11 649 |

*Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000*

L'évolution du monde agricole est intimement à **l'évolution des paysages**, en partie façonnés par ce dernier. En effet, si l'évolution de l'économie vers la production laitière a favorisé le bocage, le déclin de la filière bovine (viande et lait) au profit des grandes cultures et de la mécanisation à la fin des années 60 s'est opéré au détriment du bocage.

Concernant les **cheptels de volailles**, si le nombre des exploitations concernées a baissé sur l'intervalle de temps donné (1988 : 97 exploitations, 2000 : 40 exploitations, soit une baisse d'environ 58 %), on note ici, contrairement à l'élevage bovin, une **forte augmentation de leur effectif** (+ 60 %) entre 1988 et 2000 (de 11 649 à 18 698). A noter que la Thiérache d'Aumale accueille surtout des **élevages industriels** de volaille.

Outre la baisse de l'activité d'élevage, les évolutions du monde agricole en Thiérache d'Aumale sont, comme évoqué plus haut, aussi la **baisse du nombre d'agriculteurs**, le **déclin important de la production au détail,** et une **population agricole vieillissante confrontée à la question de la reprise d'exploitation**. Une reprise plus aisée pour les grandes exploitations que pour les petites.
Par ailleurs, les **exigences fixées par les industries agro-alimentaires** (exemple légumes) aux agriculteurs sont de plus en plus restrictives et excluent par conséquent de plus en plus de petits producteurs.

Le problème aujourd'hui posé aux agriculteurs de la Thiérache d'Aumale est celui des **débouchés**, des filières pouvant absorber les productions. Les difficultés des producteurs laitiers sont de taille. Il ne reste plus aucune coopérative sur la CCTA, les agriculteurs peuvent se tourner vers la coopérative des producteurs laitiers pour vendre à Nestlé et l'« Organisation des producteurs » (OP), regroupement de producteurs pour vendre à Bonduelle.

### Diversification des activités du monde agricole en Thiérache

La pratique de la diversification d'activités de la part des agriculteurs est peu répandue en Thiérache d'Aumale. La vente directe est aujourd'hui très marginale sur le territoire.

**L'agriculture de la région est tournée vers la transformation industrielle** (produits dérivés du lait, amidon céréales, sucre de betterave, fécule de pomme de terre et autres).

Il n'existe plus, depuis récemment sur le territoire intercommunal, de gîtes ou chambres d'hôtes gérés au niveau d'une exploitation agricole. La seule **ferme pédagogique de la CCTA**, membre du réseau « **Bienvenue à la Ferme** », était implantée à Oisy mais est en cessation d'activité. Des visites de

fermes peuvent être organisées chez des producteurs mais sont informelles et ne font pas l'objet d'une structuration ou d'une mise en réseau.

La production laitière ne fait pas l'objet d'une diversification de type production de yaourts, de crème, de fromage. A noter cependant qu'un agriculteur de la CCTA vient de mettre en place un système de vente directe de caissettes de viande (sur Vaux-Andigny).

Malgré ces constats qui tendent vers une **faible diversification en terme de production et d'agritourisme**, il est important de souligner l'enjeu que représente la diversification des activités pour les exploitations agricoles mais aussi pour le territoire tout entier dans un contexte de difficultés des producteurs laitiers (fortement représentés sur le territoire) mais aussi de prise en compte croissante de l'environnement. Car l'agriculture revêt **plusieurs fonctions outre la production de biens agricoles essentiels pour l'alimentation des hommes**. L'agriculture fournit également des **services environnementaux** comme :

- la diversité des habitats et des paysages (bocage, …)
- le recyclage de certains déchets
- ou la prévention contre les inondations…

L'agriculture en Thiérache d'Aumale se situe ainsi à une **période charnière** dans laquelle la **préparation de l'avenir revêt une importance cruciale** dans un contexte :

- de Grenelle de l'environnement et de réforme de la PAC
- d'impacts importants de la crise laitière sur l'élevage, à l'origine de la perte du bocage et de la progression des openfields.

Ces points constituent des enjeux forts des démarches PLUi et Agenda 21.

La **diversification au niveau des exploitations agricoles** (hébergement à la ferme, activités équestres hors élevage,…) est soutenue par le programme Leader via le Syndicat Mixte du Pays de Thiérache.

### Une logique partenariale à l'œuvre à l'échelle « Thiérache »

Les exemples de **réalisations en commun entre les agriculteurs de la Thiérache d'Aumale** ne sont pas nombreux (existence d'une Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole – CUMA à Oisy, existence de groupement d'employeurs). Le problème de la disponibilité du matériel et de réactivité pousserait davantage 2 ou 3 exploitants à s'arranger entre eux pour l'achat de matériel en commun. La mobilisation, le partenariat et la solidarité entre les agriculteurs est ainsi à envisager à une autre échelle.

Il existe néanmoins une solidarité professionnelle sur la Thiérache d'Aumale mais qui ne se traduit pas par la mise en place de projets communs sur le territoire intercommunal. Via le **représentant local de la Chambre d'agriculture,** les agriculteurs de la Thiérache d'Aumale ont des interactions fortes avec cette dernière. De plus, la profession agricole est relativement bien structurée à travers le **Syndicat agricole**[113].

En réalité, la **question agricole et notamment partenariale** doit davantage être appréciée sous **l'angle de la Thiérache** et non pas seulement de la Thiérache d'Aumale. L'élevage a un impact fort sur l'identité du territoire **« Thiérache »,** et c'est à cette échelle que doivent être appréhendées les dynamiques. La Thiérache est une identité forte, fédératrice, organisée et structurée d'un point de vue

[113] Son objet est de défendre la profession (tous producteurs confondus), d'accompagner les agriculteurs dans toutes leurs démarches (administratives, financières et autres) et de participer aux manifestations agricoles (ex : Comice)

agricole. Ceci s'illustre notamment via les coopératives[114], dont le plus récente, LAITNAA = société coopérative agricole laitière Nord Aisne Ardennes, a été créée en vue d'améliorer la condition des producteurs laitiers.

Comme évoqué, la **Chambre d'agriculture de l'Aisne** et **l'association Atelier Agriculture Avesnois Thiérache interviennent** de façon importante en Thiérache.

### Agriculture et développement durable

Le nombre de **Contrats de gestion de territoire**[115] (équivalent des CAD, **contrat agriculture durable)**, le **nombre d'exploitations agricoles** engagées dans des **mesures agro-environnementales** et enfin le **nombre d'exploitations agricoles de Thiérache partenaires de la démarche Leader** portée par le Pays de Thiérache dans le cadre du soutien à des mesures agro-environnementales, ne sont pas l'heure pas connus sur le territoire (le Comité de programmation n'ayant pas encore eu lieu au moment de la rédaction du diagnostic).
Au-delà de ces initiatives, la **mise en place du programme Leader et les différentes actions pressenties pour intégrer ce dernier** seront une opportunité supplémentaire pour développer davantage encore les partenariats avec le monde agricole sur le territoire.

La CCTA ne compte **aucun agriculteur biologique**, excepté un producteur de **pommes biologiques**.

Le **Syndicat Mixte du Pays de Thiérache** soutient les démarches en faveur d'une agriculture plus durable et les démarches qualité des exploitations agricoles.

Par ailleurs, l'association **Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (AAAT)**, qui rassemble les agriculteurs du Nord de la Thiérache se mobilise, œuvre pour une prise de conscience et une valorisation des démarches prenant en compte l'environnement. **Cf. Annexe N°5 L'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache.**

Des **formations et journées d'information** sont proposées par les **centres de gestion et les coopératives**. Par ailleurs, via la MSA, les agriculteurs disposent d'un **droit à la formation assuré par Vivéa[116], un organisme conventionné**, qui proposent notamment des formations et accompagnements sur des thématiques relatives à l'environnement et à la diversification.

Par ailleurs, élément à part entière du développement durable, la **valorisation du patrimoine agricole** n'est pas une thématique prise en compte de façon globale et traitée sur le territoire de la CCTA. Peu nombreuses sont les démarches autour de la valorisation et de la connaissance de l'activité et du patrimoine agricole. La **Chambre d'agriculture de l'Aisne** œuvre pourtant en ce sens à travers l'animation du dispositif « **Fermes ouvertes** ».

---

[114] **GRAINOR** : entreprise de collecte de céréales (annexe sur Wassigny) ; **CERENA** : coopérative basée à Etreux (qui va fermer 2 de ses 3 locaux en lien avec la disparation du transport de céréales par voie navigable) et une annexe à Oisy ; **JBA** ; **TEREOS**, ….

[115] Dispositif régional Picardie

[116] **VIVEA**. **Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant**. Des formations sont proposés sur les différents aspects de la gestion d'une exploitation, mais aussi sur les évolutions du contexte du monde agricole (ex : *s'adapter à la réforme de la PAC*, …) ou encore sur des thèmes de l'environnement et du tourisme (*Mise en place d'un point de vente bio par des producteurs et des consommateurs, Diversification : développer une activité touristique sur l'exploitation, …*). Source : http://www.vivea.fr

La **Chambre d'agriculture de l'Aisne, présente sur le territoire de la Thiérache d'Aumale via son représentant,** propose un **accompagnement des agriculteurs** par le biais de différents outils et prestations dans différents domaines. Dans une optique de développement durable, nous soulignons ici les types d'accompagnement proposés dans cette logique :

- Accompagnement à la **création d'activités d'accueil à la ferme** (aide au montage du projet, mise en place d'actions de communication, soutien à la professionnalisation et à la diversification agricoles via des formations répondant aux attentes du terrain, soutien aux démarches qualité (« Bienvenue à la ferme », etc.)
- **Animation de l'association « Agriculture et tourisme »** dont l'objet est de promouvoir les activités agritouristiques et l'accueil à la ferme dans le département mais aussi de définir une politique de développement de l'agritourisme dans l'Aisne.
- Accompagnements et boîtes à outils sur différents **thèmes liés à l'environnement** : plantation de haies, produits phytosanitaires, boues, érosion, maîtrise et production d'énergie, …).

Il n'existe **pas de dispositif d'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux** sur le territoire de la Thiérache d'Aumale.

### Perspectives d'avenir pour le monde agricole

**L'énergie** pourrait être une piste de diversification pour l'agriculture du territoire de la Thiérache d'Aumale. En effet, la question du **chauffage au bois et du développement d'une filière bois** pourrait être une piste de travail pour le territoire (bois forêt, bocage…) ; d'autant qu'une scierie est présente à Wassigny.

Le bois déchiqueté pourrait représenter une **initiative réunissant l'ensemble des acteurs agricoles autour d'un projet commun** dans le cadre du dispositif développé par l'AAAT et ceux soutenus par le Syndicat Mixte du Pays de Thiérache.
Les potentiels du territoire ne se résument pas à la filière bois mais concernent également la **méthanisation et la biomasse** (miscanthus,…). Les procédés en matière d'énergie développés par **l'équarrissage Atemax** présentent également un intérêt : la récupération des graisses animales pour les vendre en Belgique afin de produire de l'énergie.

De plus, compte tenu du potentiel et des attentes du territoire en matière de **développement de l'activité touristique**, il convient de ne pas sous-estimer le rôle du monde agricole en la matière. La diversification des activités et l'ouverture des exploitations sur l'extérieur peuvent également constituer une piste de travail possible dans la logique du **développement et de la structuration des différents potentiels touristiques du territoire**.

## *Agriculture : ce qu'il faut retenir*

| | |
|---|---|
| **ATOUTS** | • L'agriculture, élément constitutif fort du territoire à tous les points de vue (économique, paysager, identitaire, …)<br>• L'élevage et les haies bocagères<br>• La Maison de l'agriculture de l'Aisne et son représentant local<br>• Une structuration de la profession via le syndicat agricole<br>• L'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (AAAT)<br>• Le Pays de Thiérache et le programme Leader de soutien aux Mesures Agro-environnementales (MAE)<br>• Une logique partenariale forte à l'échelle « Thiérache »<br>• ***Des exploitations qui pratiquent une agriculture raisonnée***<br>• ***Une terre productive et un climat tempéré***<br>• ***Des industries axées autour de l'agriculture***<br>• ***La contribution de l'agriculture au paysage : haies, diversité,…***<br>• ***2 communes concernées par l'AOC Maroilles : Oisy et Etreux*** |
| **FAIBLESSES** | • Le recul de l'élevage au profit des grandes cultures<br>• ***Des effectifs en baisse (perte de revenus et contexte économique)***<br>• Une diversification peu répandue (agritourisme, transformation type yaourts, fromage,…), une vente directe aujourd'hui marginale<br>• ***Absence*** de productions biologiques<br>• Pas de démarche de valorisation du patrimoine agricole<br>• Pas d'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux sur le territoire de la Thiérache d'Aumale<br>• L'absence de projet d'envergure autour du Canal |
| **OPPORTUNITES** | • Le développement de la filière bois-énergie<br>• Le potentiel du territoire en biomasse, …<br>• Le développement d'une politique de tourisme rural sur le territoire<br>• ***Le soutien du programme Leader aux projets de diversification des exploitations agricoles***<br>• ***Le programme pour la reconstitution du bocage en faveur des particuliers, associations, collectivités locales dont les communes***<br>• ***Les aides octroyées aux agriculteurs dans le cadre des mesures agro-environnementales (MAE : talus, mares, ...) en lien avec l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache***<br>• Le plan régional environnement et entreprises 2007-2013<br>• Le schéma régional de développement économique de Picardie |
| **PRESSIONS** | • Augmentation de la taille des parcelles qui exerce une pression sur les pâtures<br>• Une population agricole vieillissante et la question de la reprise d'exploitation<br>• Exigences des Industries Agro-Alimentaires (IAA) notamment en termes de taille de parcelle notamment<br>• Le contexte économique<br>• La crise laitière et ses impacts sur l'élevage<br>• ***La pression foncière*** |

# Conclusion et enjeux

## La situation de la Thiérache d'Aumale

L'économie de la Thiérache d' Aumale est marquée par le **poids de l'agriculture et de l'industrie**. Face au déclin industriel auquel doit faire faire le territoire, c'est l'ensemble du secteur de l'économie qui est aujourd'hui fragile et en mutation.

Les **indicateurs économiques de la Thiérache d'Aumale ne sont pas très favorables**. L'activité économique toute entière est à la baisse tant en ce qui concerne les industries que les commerces et les services de proximité. Le taux de chômage est élevé en lien notamment avec la chute de l'emploi agricole et la crise des activités anciennes (agroalimentaire, textile, métallurgie…). La situation de l'emploi (baisse du nombre d'emplois, problèmes de qualification, …) engendre une paupérisation de la population et pèse sur l'attractivité du territoire.

En dépit de ces handicaps, la Thiérache d'Aumale conserve un **potentiel industriel et de développement en lien avec ses ressources et savoir-faire locaux**. Par ailleurs, le Pays de Thiérache développe une politique globale d'accueil des entreprises sur le territoire afin d'améliorer l'attractivité de ce dernier. Un autre potentiel réside dans le **développement de l'activité touristique**.

En effet, le territoire est fort de **nombreux atouts à la fois naturels, paysagers, patrimoniaux** qu'il convient de préserver et de valoriser. En outre, le Pays de Thiérache et le programme Leader constituent de réelles opportunités pour le développement du tourisme rural. Car aujourd'hui, la Thiérache d'Aumale ne peut être considérée comme une destination touristique à part entière : elle souffre d'une absence de point d'accroche touristique (depuis la fermeture du Canal notamment) et d'une offre insuffisante et non structurée.

L'**agriculture** représente un élément constitutif fort du territoire. L'élevage et les grandes cultures en sont les principales orientations, même si ces dernières années, l'élevage recule au profit de ces dernières. L'activité agricole fait face à des mutations importantes. Néanmoins, elle joue un rôle majeur dans le développement du territoire, de par sa fonction première de production de biens alimentaires mais plus largement de par l'ensemble des fonctions qu'elle remplit ou peut remplir : services environnementaux, agritourisme, développement de nouvelles filières type énergie bois, ... .

## Les enjeux pour la Thiérache d'Aumale

L'analyse développée dans le chapitre « *Développement et activités économiques* » a permis de mettre en lumière les enjeux suivants :

- Développer une **dynamique d'animation territoriale et de mise en réseau de l'ensemble des acteurs du territoire** (entreprises, établissements scolaires et de formation, Maison des entreprises, mission locale, …) sur les **thématiques de l'emploi, de la formation, de l'insertion sociale et professionnelle** afin de répondre au mieux aux besoins de la population de la Thiérache d'Aumale

- Créer des **conditions d'accueil favorables aux nouvelles populations**

- Développer une **stratégie touristique cohérente au niveau de la Thiérache d'Aumale en partenariat avec le Pays** (offre et activités, structures d'accueil, information, promotion) dans une logique de **coordination des différents acteurs et de développement durable**

- **Préserver et valoriser l'eau, le canal, le bocage et le patrimoine bâti**, éléments majeurs de l'identité culturelle de la Thiérache d'Aumale et potentiels forts en termes de développement touristique rural

- **Engager une réflexion sur le développement d'un projet d'envergure, global et cohérent autour du Canal**

- Poursuivre les réflexions engagées pouvant s'inscrire dans le **Schéma Régional Picardie Véloroutes et Voies Vertes**[117] et les démarches autour de la **réouverture du Canal**

- Envisager un **développement économique basé sur les ressources et les savoir-faire locaux**

- Appréhender le paysage économique de demain dans une **logique de développement durable** (mutations économiques et impacts sur l'environnement) et engager une réflexion sur **l'avenir des friches industrielles**.

- Valoriser les agriculteurs comme acteurs de la **gestion de l'environnement**

- Promouvoir la **diversification des productions et des activités agricoles et la logique des circuits courts**

- **Etre attentif à la question agricole et à ses évolutions qui ont un impact direct sur les paysages de la Thiérache d'Aumale**

[117] La Région Picardie a accepté d'être maître d'ouvrage d'une étude pour l'élaboration **d'un schéma régional Véloroutes et Voies vertes (VVV)**. La Picardie possède en effet de nombreux atouts pour devenir une région phare du tourisme à vélo : elle se situe géographiquement entre des bassins de population importants et est bien desservie par un réseau d'infrastructures. Elle bénéficie d'emprises intéressantes : chemins de halage, anciennes voies ferrées… dans un paysage diversifié et peu dénivelé. Par ailleurs, il s'agit d'un tourisme respectueux de l'environnement et diffus dans l'espace et le temps. Le schéma des véloroutes a donc l'ambition de revêtir une approche globale, d'un côté par l'intégration des axes européens et en assurant la continuité avec les régions voisines, d'un autre côté par l'aide aux acteurs locaux par la mise en cohérence des projets avec les grandes lignes du schéma.

# Chapitre V : Environnement et paysage

- **Introduction**
- **Contraintes physiques et risques**
- **Espaces de nature et biodiversité**
- **La ressource en eau**
- **Energie et qualité de l'air**
- **Déchets**
- **Paysage**
- **Conclusion**

# Chapitre : Environnement et Paysage

# Fiche Contraintes physiques et risques

## Problématique

On entend par risques naturels, les glissements de terrain, les inondations, les tempêtes…, et par risques technologiques, la dispersion dans l'air, l'eau et le sol, de produits dangereux liés à une activité industrielle, une explosion due à une erreur humaine, une défaillance technique…
Le risque zéro n'existe pas. Tout habitant peut être exposé à ces risques. L'aménagement urbain, l'organisation des systèmes de production peuvent réduire les aléas, c'est-à-dire la probabilité qu'un accident se produise. La restauration de zones d'expansion des crues, l'éloignement des futures installations classées à haut risque sont des éléments que l'on peut maîtriser à l'échelle locale.

## Contexte réglementaire

Les **Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI)** et les **Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** ont été créés par la loi du 2 février 1995. Ils se substituent aux anciennes procédures de prise en compte des risques naturels. Ils constituent l'un des instruments essentiels de l'action de l'Etat en matière de prévention des risques naturels.

Les objectifs d'un PPR sont :
- de délimiter les zones exposées directement ou indirectement à des risques,
- d'interdire ou autoriser les projets nouveaux en fonction des aléas, sous réserve de prescription relevant du code de l'urbanisme ou du code de la construction, de l'exploitation des sols et de la sécurité publique,
- de définir les mesures de prévention, de sauvegarde à prendre par les collectivités ou les particuliers, ainsi que celles relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation de l'existant, le cas échéant de rendre ces mesures obligatoires.

L'information préventive est une obligation visée par l'article **L.125-2 du code de l'environnement.** Celui-ci fixe un objectif de portée générale : « *Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones de territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ». Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. Le **décret du 11 octobre 1990 modifié** précise, quant à lui, le contenu et la forme des informations auxquelles doivent avoir accès les citoyens.

**Remarque : la question des risques technologiques sera traitée dans la partie développement et activités économiques.**

***REMARQUE :***
***Dans le cadre des réglementations de l'Etat et en cohérence avec le Grenelle de l'environnement, les éléments environnementaux cités par le Ministère de l'Environnement et les éléments caractéristiques cités dans l'Atlas des paysages de l'Aisne (réalisé à la demande de l'Etat) doivent être intégralement cités et intégrés dans les documents d'urbanisme.***

## Synthèse de la situation

### Topographie du territoire

La **partie Sud Ouest** du territoire est caractérisée par des **plaines et des collines de faible amplitude**, avec des grandes ondulations marquées par des vallées sèches.
La **partie Nord Est**, est marquée par un relief qui se décline sous forme de **collines lourdes de faible amplitude en altitude**, et découpées par des vallées modérément encaissées mais néanmoins bien marquées.
Les pentes, bien que légères, accueillent quelques thalwegs orientés sur les agglomérations, qui peuvent lors de fortes pluies canaliser les eaux et traverser les espaces bâtis.

Les altitudes sont hautes pour le département, proches de 150m. Le **point le plus haut (165 m)** est situé sur la commune de **Grougis**. Le **point le plus bas (106m)** se situe dans la **vallée du ruisseau du Noirieux**. Cette définition du relief a des conséquences directes sur les communes :

- Erosion possible sur les surfaces pentues, qui peut entraîner une pollution par les fines (ou « couches de surface ») des surfaces aval et des mouvements de terrain. La végétation (haies bocagères, franges boisées, boisements,...) constitue un frein à cette érosion.
- Remise en eau et coulées de boues sur les vallons et micro thalwegs du site notamment sur les surfaces argileuses ou limoneuses.

**Relief général du territoire**

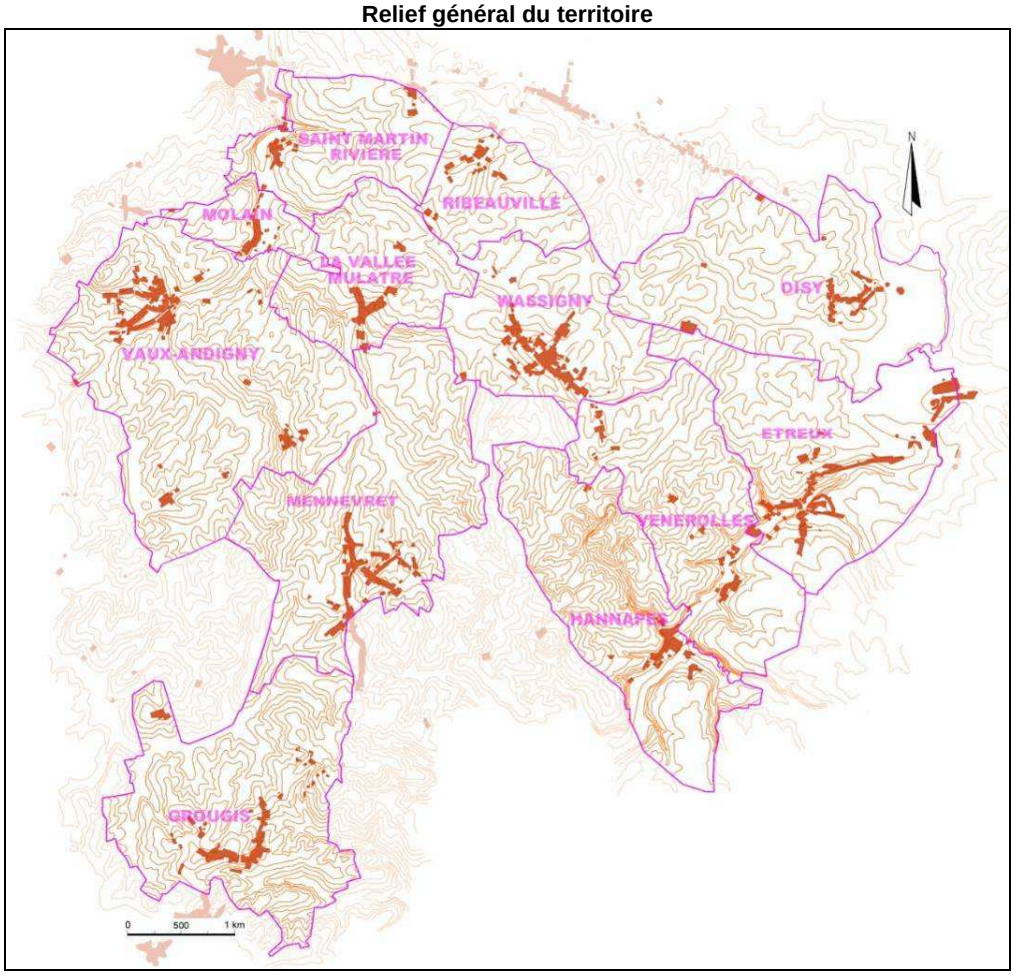

**Lignes de crêtes**

Plusieurs **villages et hameaux** se sont implantés sur **la ligne de crête**, ou en point haut : Grougis, Hameau de Marchavennes, Mennevret, Wassigny.
De **nombreuses fermes** sont également implantées sur les **points hauts** : Forte (Grougis), l'Arrouaise (Oisy), Régnicourt (Vaux-Andigny),… dominant les terres qui leur sont associées.
Dans la **vallée du Noirieux**, les villages (Etreux, Hannapes, Vénérolles) se sont plutôt développés en **rebord de vallée**, en dehors des zones inondables. Il en est de même pour Saint Martin Rivière et Ribeauville, qui se sont implantés à proximité du ruisseau de la Selle. Les villages de Oisy et de Vaux-Andigny se sont eux implantés **sur un versant**, du point haut jusqu'à la vallée.

Les contraintes topographiques sont donc très différentes d'une commune à l'autre.

Les noyaux urbains d'origine se sont implantés en des sites précis (point haut, rebord de vallée (terrasse alluviale), ou versant. Les **extensions urbaines plus récentes** n'ont pas forcément respecté ce type d'implantation et ont **organisé des faubourgs indépendamment de la topographie** (villages de Mennevret, Grougis, Oisy).

**Situation des lignes de crêtes et des points hauts**

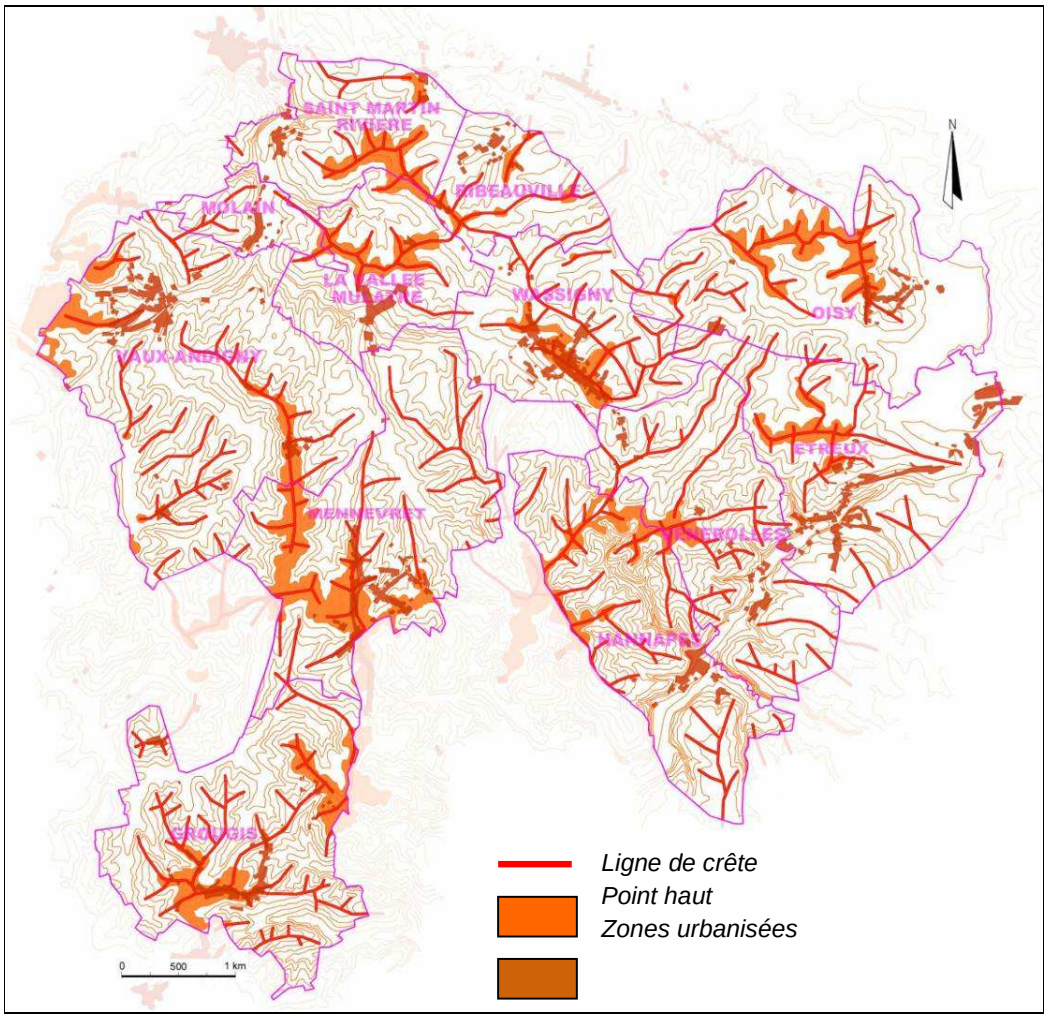

## Géologie et pédologie en Thiérache d'Aumale

### Contexte géologique

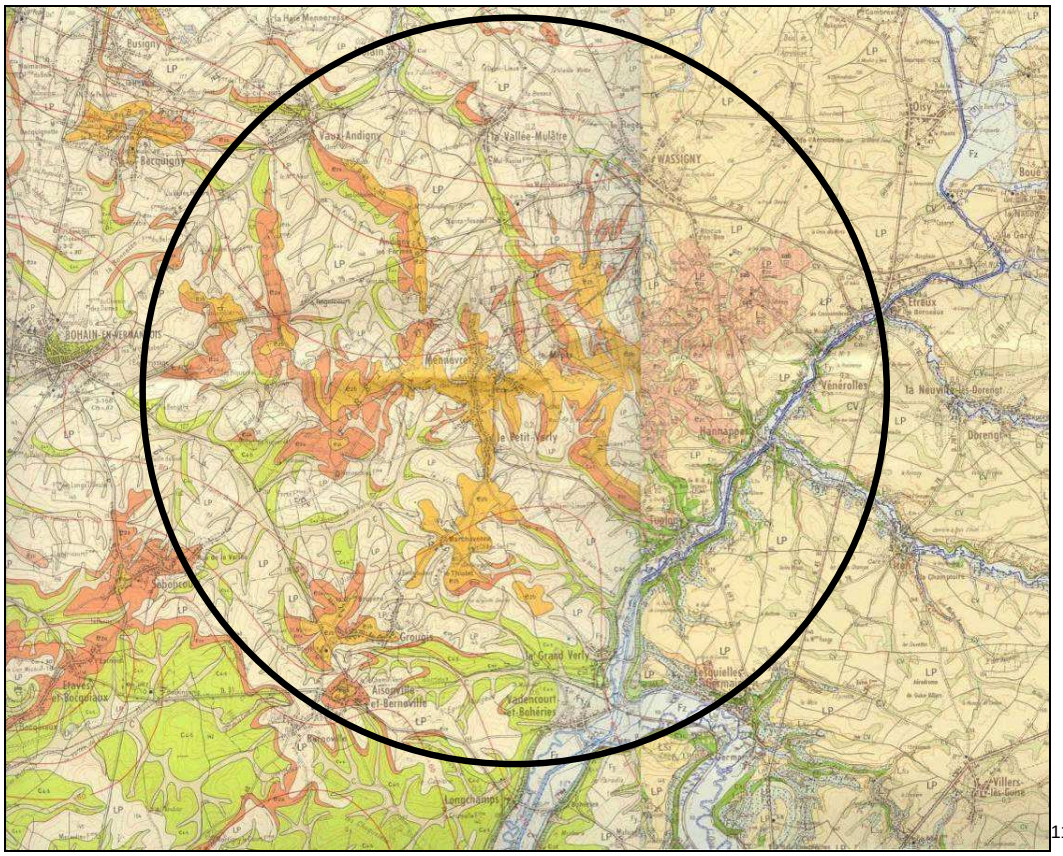

[118]

### Légende Partie Ouest

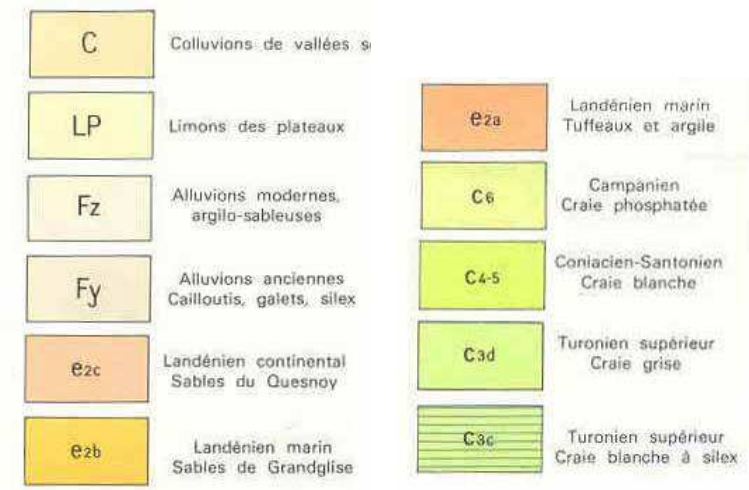


[118] Remarque : le territoire de la Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale est réparti sur 2 cartes géologiques qui n'ont pas été dessinées à la même période et possèdent donc chacune une légende propre…

**Légende Partie Est**

CV - Colluvions de dépression, de fond de vallon et de piedmont
CV - Colluvions de dépression sur substrat reconnu
CA - Colluvions argileuses de versant
CA - Colluvions argileuses sur substrat reconnu
Fz - Alluvions modernes : argiles et limons
Fz - Alluvions modernes d'épaisseur inférieure à 1m sur alluvions anciennes
Fz/Fy - Superposition d'alluvions Fz sur alluvions Fy, sur substrat reconnu
Fz - Alluvions modernes sur substrat reconnu
Fy - Alluvions anciennes : graviers siliceux
Fy - terrasse inférieure à 5 m, passant sous les alluvions modernes
Fy - terrasse s'étageant entre 5 et 30 m
Fy - Alluvions anciennes sur substrat reconnu
CFy - Colluvions remaniant les terrasses fluviatiles sur "Dièves bleues"
Alluvions des hautes terrasses à alluvions anciennes Fy1, non différenciées
Fx - Alluvions des hautes terrasses : sables et graviers siliceux
LP - Limons lœssiques
LP - Limons lœssiques sur substrat reconnu :
1 - épaisseur supérieure à 1 m
2 - épaisseur inférieure à 1 m
Limons de ruissellement
LS2 - Limons sableux
LS2 - Limons sableux sur sables thanétiens
LS1 - Limons à silex
LS1 - Limons à silex sur substrat reconnu
RS - Argiles et biefs à silex
RS - Argiles et biefs à silex sur craie turonienne
Res
Vestiges lutétiens : calcaires silicifiés à Nummulites laevigatus (indication ponctuelle)
e2c
Thanétien (Landénien) : Sables et grès de Bracheux et argiles associées
C4b-9
Coniacien moyen et supérieur : craie blanche sans silex
C3c - Turonien supérieur
C3b-c - Turonien moyen à supérieur
craie à silex et bancs marneux
C3b - Turonien moyen : craie marneuse à Terebratulina rigida
C3a
Turonien inférieur : argiles calcaires et marnes argileuses : "Dièves bleues" à Inoceramus labiatus
C2b-c
Cénomanien moyen et supérieur : calcaires marneux, argiles glauconieuses, marnes glauconifères
C1
Cénomanien inférieur : argiles à grès glauconieux, sables glauconieux
n7d
Albien supérieur (Vraconien) : gaize à Inoceramus sulcatus, recouverte par les alluvions
n6
Aptien : argiles noirâtres à Huîtres (indication ponctuelle)
d6
Famennien : schistes et psammites

Le site de la Thiérache d'Aumale se partage entre **une diversité d'affleurements géologiques qui produit des paysages variés**. Il se situe à l'interface entre deux types d'unités : la **grande plaine agricole du vermandois**, sur la partie **Ouest** du territoire, et la **basse Thiérache**, sur sa partie **Est**.

## Les caractères géomorphologiques[119]

### Substrat géologique, tectonique

Il se compose de craie sénonienne, de placages sableux par endroits sur les croupes crayeuses. Les axes tectoniques majeurs du Bassin Parisien (synclinaux, directions hercyniennes) s'expriment à l'occasion. Des zones de subsidence favorisent la présence de grandes dépressions. Les fonds de grandes vallées peuvent être occupés par de fortes accumulations de tourbe et des terrasses dues aux variations de l'altitude du fond des rivières.

### Couverture pédologique

Le limon joue un rôle fondamental : épais, il va générer des sols limoneux lourds ou moyens ; faible, les sols seront à dominante crayeuse, or l'épaisseur de limon varie de plusieurs mètres à pratiquement rien. Les sols sableux sont faiblement développés en surface.

[119] *Source : Atlas des paysages de l'Aisne – CAUE Aisne*

### Traits morphologiques principaux

Ils se caractérisent par de grandes croupes surbaissées, à peine des collines, quelques abrupts dont on ne sait pas toujours s'il s'agit de versants dus à des conditions dissymétriques d'érosion ou à l'action de l'homme, un relief confus, en-dehors du tracé des vallées.
Les vallées sont souvent amples, avec de larges fonds plats dus à l'accumulation alluviale ou tourbeuse. La plaine de Laon est développée aussi bien dans la craie que dans les sables étalés sur de longs glacis topographiques ou remaniés (sables de Sissonne). Les buttes de sables thanétiens en place se marquent particulièrement sur le sommet des croupes crayeuses.

**Grandes particularités morphologiques**

### La « grande plaine agricole »[120] :

Les abrupts que l'on trouve ici et là semblent d'origine anthropique, mais peuvent s'expliquer également par des processus d'érosion périglaciaires. Les phénomènes d'érosion particuliers aux régions calcaires (érosion karstique) produisent par endroits des dépressions fermées (dolines).
*Phénomènes géomorphologiques actuels*
Cette entité est assez sensible aux phénomènes de ruissellement et de nombreuses coulées de boue catastrophiques y ont été observées ces dernières années. Ces processus d'érosion peuvent être responsables de la diminution des épaisseurs de limon sur les versants.

### La « basse Thiérache » :

Les zones sableuses, souvent boisées, apparaissent en saillie par rapport au reste du relief.
*Phénomènes géomorphologiques actuels*
Les phénomènes d'inondation, dus à la faiblesse de l'infiltration, mobilisent des masses de sédiments importantes. Le ruissellement est fréquent et peut produire, lorsque les haies ont été coupées, des phénomènes d'érosion importants ».

**Les différentes couches géologiques**

Des limons de plateau, arrachés par l'érosion et répandus sur le plateau. Leur texture est sablo-limoneuse issue du mélange des coulées de sables et de remaniements des limons quaternaires. Ces limons constituent d'excellentes terres agricoles. Ils sont situés sur le **plateau Nord Est et sur la partie Sud Est du territoire**.

Sur la **partie Ouest du territoire intercommunal**, la vallée du Noirieux a créé une succession de terrasses alluviales, formées par des alluvions anciennes formant le lit majeur du ruisseau, et qui accueille aujourd'hui les villages et hameaux des communes de Oisy, Etreux, Hannapes et Vénérolles. Le lit actuel du ruisseau est constitué d'alluvions récentes.
Les nombreuses vallées sèches sont marquées par la présence de colluvions. Les vallonnements ont érodé la couche de limons de plateaux, laissant apparaître les couches de sables et la craie, en particulier dans la partie Ouest du territoire (communes de Grougis, Vaux-Andigny, et Mennevret).
La présence d'argiles peut engendrer un phénomène de battance et une hydromorphie (risques de coulées de boues et d'inondations).

**L'ensemble du territoire de la Thiérache d'Aumale** est structuré par les formations sédimentaires de la craie surmontées de sables remaniés avec les limons éoliens et colluvionnaires quaternaires.

[120] Source : Atlas des paysages de l'Aisne – CAUE Aisne

Les sols sont en général assez profonds, la texture limono-argileuse confère une hydromorphie possible, qui se révèle à travers la présence de mares. Ces sols sont en général décalcifiés compte tenu de la migration verticale des éléments carbonatés.
Ces contraintes engendrent des possibilités de sols engorgés d'eau en saison humide, ce qui implique un drainage ou une occupation prairiale.
Par ailleurs ce type de sol a besoin d'être chaulé (apport calcique) compte tenu de son acidité. Ces conditions montrent toute **l'importance des herbages et des haies bocagères** dans l'organisation agro-pédologique.

**Dynamiques**
La mise à nu du sol par les façons culturales provoque un état de fragilité qui peut se traduire à l'échelle d'une parcelle par des pertes en terre de l'ordre de 50 tonnes à l'hectare lors d'un seul orage.
On se retrouve alors dans des conditions proches de celles qui régnaient voici quelques dizaines de milliers d'année et on s'aperçoit que le climat de nos «douces» régions est suffisamment agressif pour provoquer parfois des catastrophes naturelles qui viennent au second rang après les inondations pour le département de l'Aisne.
Les zones les plus sensibles à ce phénomène sont les régions sableuses, mais la position topographique de ces zones fait que les dégâts consécutifs aux coulées ne sont pas perçus comme importants ; il en va tout autrement dans le cas des terres limoneuses où les villages se situent en contrebas des surfaces ruisselantes.

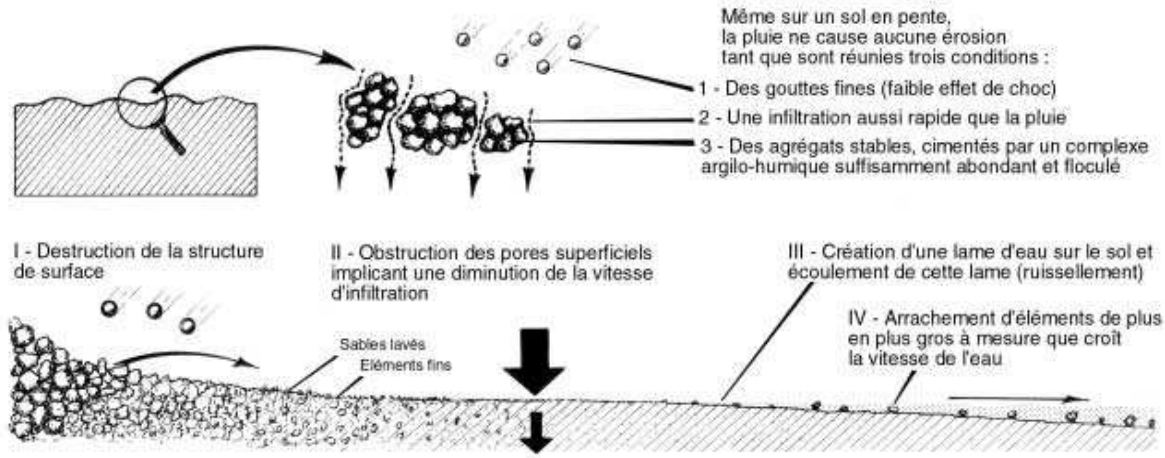
Même sur un sol en pente,
la pluie ne cause aucune érosion
tant que sont réunies trois conditions :
1 - Des gouttes fines (faible effet de choc)
2 - Une infiltration aussi rapide que la pluie
3 - Des agrégats stables, cimentés par un complexe argilo-humique suffisamment abondant et floculé
I - Destruction de la structure de surface
II - Obstruction des pores superficiels implicant une diminution de la vitesse d'infiltration
III - Création d'une lame d'eau sur le sol et écoulement de cette lame (ruissellement)
IV - Arrachement d'éléments de plus en plus gros à mesure que croît la vitesse de l'eau
Sables lavés
Eléments fins

**Source : L'érosion du sol par la pluie et le ruissellement** (D.Soltner «Les bases de la production végétale» - 1984)

Les formations argileuses ou marneuses représentent des assises instables qui sont une contrainte pour toute construction. Les formations sableuses peu épaisses recouvrent parfois les formations alluviales et représentent donc également une contrainte de stabilité pour les aménagements et constructions.

**Enjeux en termes géotechniques :**
Tous les vallons et thalwegs sont susceptibles d'engendrer des coulées de boues liées à l'instabilité des formations sablo limoneuses. Le **déclin du bocage en Thiérache d'Aumale favorise les coulées de boues** qui provoquent une érosion accélérée de sols en pente (voir schéma ci-dessus)
Les formations alluviales sont instables pour les constructions et présentent une contrainte d'hydromorphie pour tout aménagement. Elles déterminent des **milieux humides** qu'il convient de protéger dans le cadre du maintien de la biodiversité. Les fonds de vallées accueillent des formations hydromorphes, susceptibles d'inondations majeures.

Les **boisements de pente, noues, et les haies bocagères jouent un rôle important de régulation hydraulique et de maintien des sols**, et **limitent l'impact de l'écoulement superficiel des eaux sur le versant**.

## Inondations, coulées de boues : risques naturels de la Thiérache d'Aumale

**Lignes de ruissellement**

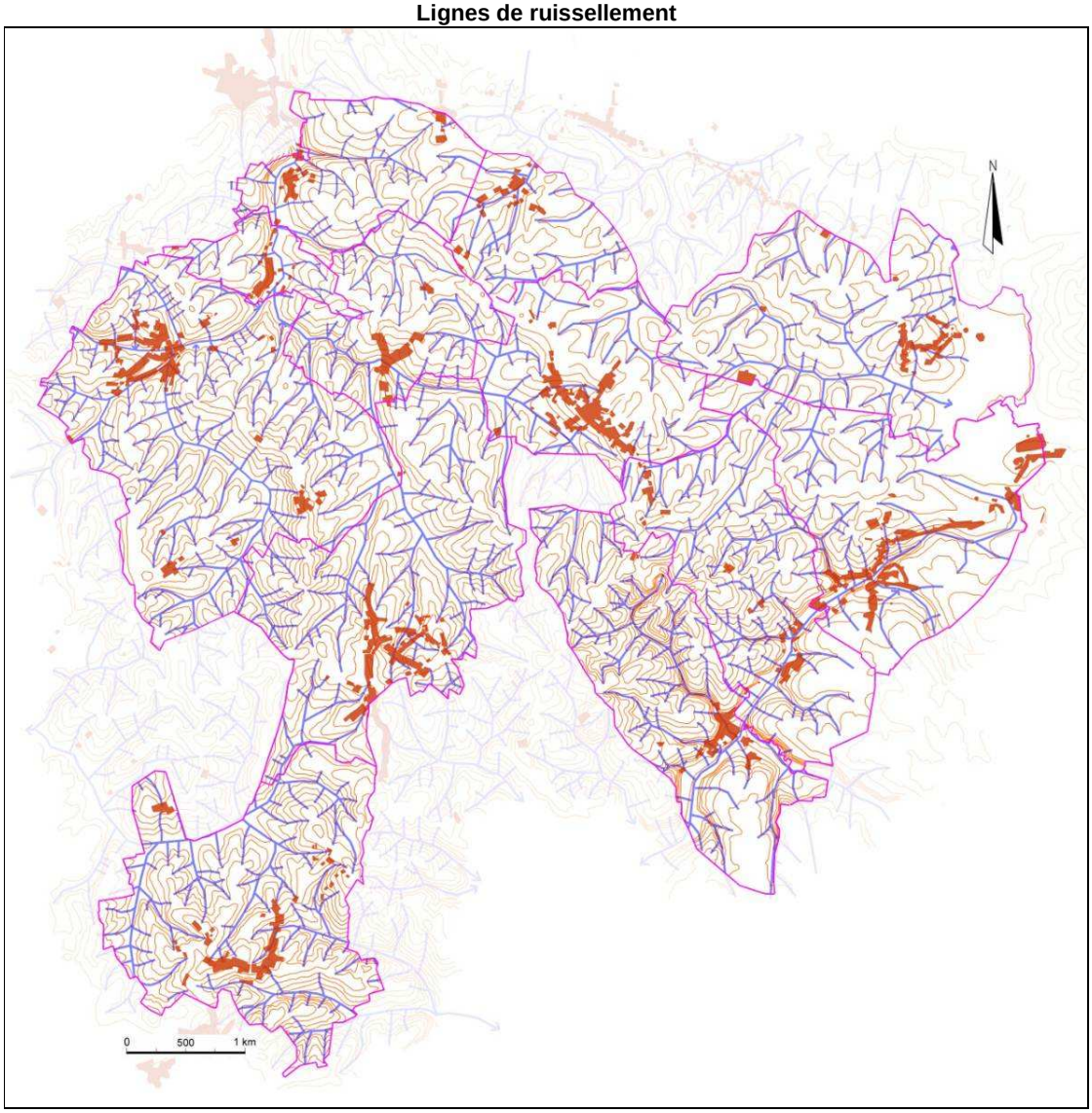


*Espaces urbanisés*

*Thalweg entraînant la présence d'une ligne d'eau*

La présence de thalwegs importants sur l'ensemble du territoire intercommunal correspond à des couloirs de potentielles coulées de boue ou débordements des cours d'eau en cas de fortes pluies. Les routes et chemins qui suivent la pente jouent un rôle de canalisation, permettant d'évacuer les eaux vers les vallées.

La topographie mouvementée des lieux entraîne la présence d'un réseau dense de thalwegs, qui peuvent entraîner de potentielles coulées de boues. Certains de ces thalwegs traversent des espaces agglomérés, constituant des zones à risques.

## Catastrophes naturelles

Le territoire de la Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale est concerné par de nombreux arrêtés de catastrophes naturelles,

**Arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle concernant les communes de la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale :**

| COMMUNE | TYPE DE CATASTROPHE | DEBUT - FIN | ARRETE DU | J.O. DU |
|---|---|---|---|---|
| ETREUX | Inondations, coulées de boue et glissements de terrain | 22/11/1984 – 24/11/1984 | 11/01/1985 | 26/01/1985 |
| | Inondations, coulées de boues | 14/05/1985 – 22/05/1985 | 15/07/1985 | 27/07/1985 |
| | Inondations, coulées de boues | 17/12/1993 – 02/01/1994 | 11/01/1994 | 15/01/1994 |
| | Inondations, coulées de boues | 17/01/1995 – 05/02/1995 | 06/02/1995 | 08/02/1995 |
| | Inondations, coulées de boues | 07/07/1999 – 07/07/1999 | 07/02/2000 | 26/02/2000 |
| | Inondations, coulées de boue et glissements de terrain | 25/12/1999 – 29-12-1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 |
| GROUGIS | Inondations, coulées de boues, mouvements de terrain | 25/12/1999 – 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 |
| HANNAPES | Inondations, coulées de boues, glissement de terrain | 22/11/1984 – 24/11/1984 | 11/01/1985 | 26/01/1985 |
| | Inondations, coulées de boues | 17/12/1993 – 02/01/1994 | 11/01/1994 | 15/01/1994 |
| | Inondations, coulées de boues, mouvements de terrain | 25/12/1999 – 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 |
| | Inondations, coulées de boues | 10/11/2002 – 11/11/2002 | 23/01/2003 | 07/02/2003 |
| LA VALLEE MULATRE | Inondations, coulées de boues, mouvements de terrain | 25/12/1999 – 29/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 |
| MENNEVRET | Inondations, coulées de boues, mouvements de terrain | 25/12/1999 – 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 |
| MOLAIN | Inondations, coulées de boues, mouvements de terrain | 25/12/1999 – 29/12/1999 | 29/12/1999 | 0/12/1999 |
| OISY | Inondations, coulées de boues, glissement de terrain | 22/11/1984 – 24/11/1984 | 11/01/1985 | 26/01/1985 |
| | Inondations, coulées de boues, mouvements de terrain | 25/12/1999 – 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 |
| RIBEAUVILLE | Inondations, coulées de boues | 17/12/1993 – 02/01/1994 | 11/01/1994 | 15/01/1994 |
| SAINT MARTIN RIVIERE | Inondations, coulées de boues, mouvements de terrain | 25/12/1999 – 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 |
| VAUX-ANDIGNY | Inondations, coulées de boues | 11/07/1984 – 11/07/1984 | 21/09/1984 | 18/10/1984 |
| | Inondations, coulées de boues, glissement de terrain | 22/11/1984 – 24/11/1984 | 14/03/1985 | 29/03/1985 |
| | Inondations, coulées de boues | 09/05/1988 – 09/05/1988 | 02/08/1988 | 13/08/1988 |
| | Inondations, coulées de boues | 17/12/1993 – 02/01/1994 | 08/03/1994 | 24/03/1994 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **VENEROLLES** | Inondations, coulées de boues, glissement de terrain | 22/11/1984 – 24/11/1984 | 11/01/1985 | 26/01/1985 |
| | Inondations, coulées de boues | 14/05/1985 – 22/05/1985 | 15/07/1985 | 27/07/1985 |
| | Inondations, coulées de boues | 17/12/1993 – 02/01/1994 | 11/01/1994 | 15/01/1994 |
| | Inondations, coulées de boues, mouvements de terrain | 25/12/1999 – 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 |
| | Inondations, coulées de boues | 10/11/2002 – 10/11/2002 | 19/06/2003 | 27/06/2003 |
| | Inondations, coulées de boues | 16/05/2008 – 16/05/2008 | 07/10/2008 | 10/10/2008 |
| **WASSIGNY** | Inondations, coulées de boues | 11/07/1984 – 11/07/1984 | 21/07/1984 | 18/10/1984 |
| | Inondations, coulées de boues, glissement de terrain | 22/11/1984 – 24/11/1984 | 11/01/1985 | 26/01/1985 |
| | Inondations, coulées de boues | 09/05/1988 –09/05/1988 | 02/08/1988 | 13/08/1988 |
| | Inondations, coulées de boues | 17/12/1993 – 02/01/1994 | 08/03/1994 | 24/03/1994 |

## Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)

Le **DDRM** a été approuvé par **arrêté préfectoral du 30 mai 2006**. Les communes de **Vénérolles, Hannapes, et Etreux** sont recensées au titre des risques inondations et coulées de boues.

## Plan de Prévention des risques d'inondations (PPRi)

L'élaboration d'un **Plan de Prévention des risques d'Inondations et Coulées de Boues** (PPRI et CB) a été prescrite par arrêté préfectoral du **5 mars 2001** sur les communes situées entre Aisonville-et-Bernoville, et Mondrepuis. Les **communes d'Etreux, Hannapes et Vénérolles** sont inclues dans le périmètre d'études de ce PPR.

## Information préventive sur les communes concernées par des risques

A ce jour, aucune action de prévention, de sensibilisation ou d'information sur les risques majeurs (Document d'information communal sur les risques majeurs - DICRIM) n'est réalisée par les communes concernées par ces risques.

## Acteurs sur le territoire

### L'association « Les chemins de Picardie »

L'association **« *Chemins de Picardie* »** a pour rôle de préserver les chemins ruraux ; une action qui participe de la limitation des coulées de boues sur le territoire. L'association apporte aussi un appui aux collectivités qui souhaitent recenser leurs chemins ruraux (soutien aux communes, fourniture d'un kit de recensement).

### Le SIABOA - Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Oise Amont

Trois communes de la Thiérache d'Aumale se situent dans le périmètre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Oise Amont : Etreux, Hannapes et Vénérolles. Le syndicat a compétence pour lutter contre les coulées de boue, l'aménagement des cours d'eau. Des dossiers pour empêcher les érosions, les coulées de boue sont mis en place en partenariat avec la Chambre

d'Agriculture de l'Aisne (la mission érosion). A noter qu'aucun dossier n'a été élaboré sur le territoire de la CCTA).

## *Contraintes physiques et risques : ce qu'il faut retenir*

| | |
|---|---|
| **ATOUTS** | • Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi)<br>• ***Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Oise Amont (3 communes font partie de son périmètre : Etreux, Hannapes et Vénérolles)*** |
| **FAIBLESSES** | • Présence de thalwegs importants qui correspondent à des couloirs de potentielles coulées de boue ou débordements des cours d'eau en cas de fortes pluies.<br>• Risques inondations et coulées de boues pour Vénérolles, Hannapes, et Etreux<br>• Déclin du bocage en Thiérache d'Aumale favorisant les coulées de boues<br>• Pas d'information préventive apportée à la population (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs - DICRIM) |
| **OPPORTUNITES** | • ***Le travail mené par l'association « Chemins de Picardie » pour la préservation des chemins ruraux (limitation des coulées de boue,…)***<br>• ***Le programme du Pays de Thiérache sur la préservation du bocage (lutte contre l'érosion,…)*** |
| **PRESSIONS** | • Nécessité de gestion des eaux de ruissellement dans les espaces agglomérés. |

# Chapitre : Environnement et Paysage

# Fiche Espaces de nature et biodiversité

## Problématique

La biodiversité désigne la diversité du monde vivant : la faune et la flore (races et variétés domestiques), les milieux mais aussi l'espèce humaine, ainsi que les interactions entre ces organismes.

Elle assure les fonctions indispensables à toutes les formes de vie et nous rend des services essentiels : elle est source d'alimentation, fournit des matières premières, contribue au maintien de la qualité de l'eau, de l'air et des sols...

Le maintien de la biodiversité repose sur des interactions fragiles entre les différentes espèces et les milieux naturels dans lesquels elles évoluent.

L'homme par l'intermédiaire de son activité exerce une pression de plus en plus forte sur les milieux naturels qui tend à appauvrir la biodiversité.

## Contexte réglementaire

Au sommet de la Terre de Rio (1992), tous les pays ont décidé au travers d'une convention mondiale sur la biodiversité de se fixer 3 objectifs principaux : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de ses ressources génétiques.

Cette convention reconnaît pour la première fois que la conservation de la diversité biologique est une « préoccupation commune à l'humanité » et qu'elle fait partie intégrante du processus de développement. La Convention est à l'origine de l'élaboration de stratégies pour la biodiversité aux niveaux européen et nationaux. Ces stratégies s'effectuent par des plans d'actions déjà en vigueur ou en cours d'élaboration.

Par exemple, la stratégie communautaire de l'Union Européenne pour la biodiversité cherche à conserver les habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages sur le territoire des Etats membres. A cet effet, « Natura 2000 », réseau écologique de zones spéciales protégées a été créé.

## Contexte régional

**La stratégie régionale pour le patrimoine naturel de janvier 2009 s'articule autour des orientations suivantes :**

- **Orientation 1** : Associer les picards à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel régional
- **Orientation 2** : Renforcer et mutualiser la connaissance et les compétences, coordonner et évaluer les politiques en faveur de la biodiversité
- **Orientation 3** : Prendre en compte le patrimoine naturel dans l'aménagement, le développement et la gestion des territoires picards
- **Orientation 4** : Consolider la trame verte et bleue (réseau régional des espaces naturels et des continuités écologiques).

## Synthèse de la situation

### Réseau hydrographique du territoire

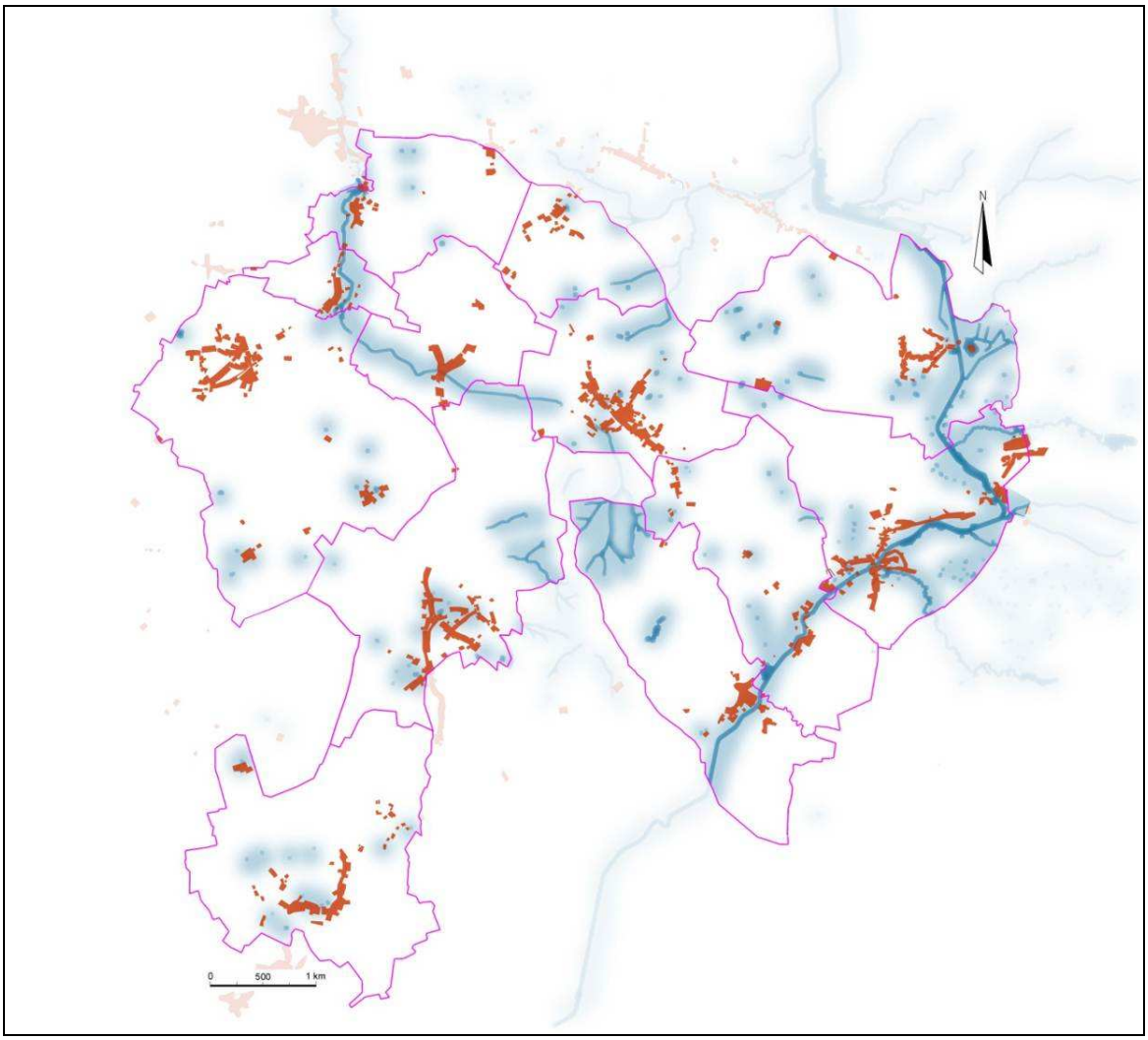


Le territoire de la Thiérache d'Aumale est traversé par **deux cours d'eau principaux** :

- la **vallée du Noirieux**, (du nord au sud), alimenté par de nombreux affluents, et **le canal de la Sambre à l'Oise**, sur les communes de **Oisy, Etreux, Vénérolles, et Hannapes**. Les villages se sont d'ailleurs implantés dans la vallée.
- la **vallée de la Selle**, sur les communes de **Wassigny, La Vallée Mulâtre, Molain, et Saint Martin Rivière**, et sur laquelle se sont également développés les villages.

Le territoire est également ponctué **de mares**, du fait de la nature argilo-limoneuse du sous-sol. Les limons de surface drainent les eaux de ruissellement, qui ne peuvent s'infiltrer à cause de la couche imperméable d'argiles en sous-sol.
Ces **mares constituent une particularité du site, et créent des réserves d'eau non négligeables**. Elles sont utilisées comme **points d'eau pour l'élevage**.
Toutes les communes du territoire de la CCTA sont concernées par la présence de ces cours d'eaux ou de ces mares.

**Réseau hydrographique et lignes de ruissellement**

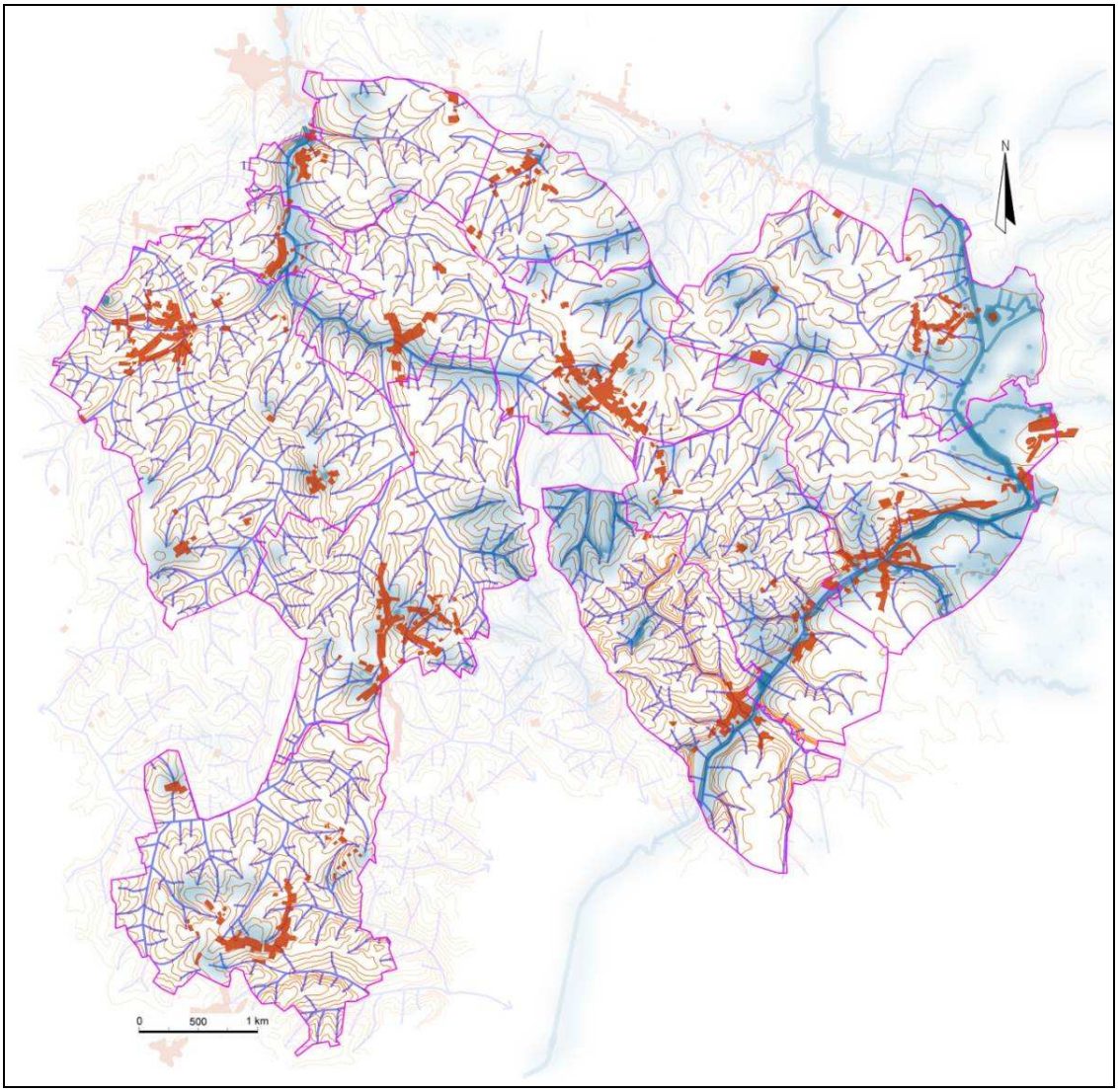


Sur la **partie Sud-Ouest du territoire**, le trait dominant de ce relief est la vallée sèche, le réseau hydrographique pérenne est très peu développé. Il représente toutefois un système de drainage des eaux de ruissellement, qui s'exprime ponctuellement à l'occasion de fortes précipitations, et présente donc à la fois un intérêt environnemental, et un risque pour tout aménagement sur ces sites.

*« Les vallées sèches peuvent à l'occasion, lors de fortes précipitations continues, généralement hivernales, fonctionner à nouveau comme des vallées humides. Sur les formations sableuses en place, des niveaux humides peuvent se former sur les crêtes. Dans les vallées tourbeuses, des sources émergentes peuvent apparaître et permettre à la nappe de la craie de communiquer avec l'air libre par le biais de «plongs»[121]».*

[121] Atlas des paysages de l'Aisne – CAUE Aisne

La **partie Nord – Est du territoire** est caractérisée par la présence **du Canal de la Sambre à l'Oise**, s'inscrivant dans la vallée du ruisseau de Noirieux.
Tout le long du canal sont présents des **champs cultivés, des prairies, des zones humides, des alignements d'arbres, des vergers, des haies et des jardins**.
Ces différents milieux représentent une diversité en termes de faune et de flore. Les **berges du canal** constituent également un **milieu riche et diversifié**. Cet environnement frontière entre **milieu terrestre et milieu aquatique** favorise le **développement d'écosystèmes particuliers**.

Le **canal** est géré par les **Voies Navigables de France** (VNF) ; alors que les **petits affluents et les contre fossés** sont gérés par les **collectivités, soit en partenariat avec VNF, soit seules**.

Afin de permettre la navigation sur la Sambre, les VNF effectuent régulièrement des curages. Des analyses des sédiments extraits est effectuée afin d'en connaître l'origine. **L'inactivité du canal** en raison du pont de canal défectueux entraîne un envasement et le développement de végétation au sein du canal. A ce jour, une mobilisation est menée pour que les VNF consentent à effectuer les travaux nécessaires pour la remise en état de ce canal. Une **association** s'est d'ailleurs constituée dans le but de promouvoir et défendre l'avenir du canal. A noter également qu'une **opération de curage du Canal de la Sambre à l'Oise sera menée au printemps-été 2010**.

L'imperméabilité des sols des parties élevées des reliefs favorise la présence de **mares quelquefois naturelles** mais le plus souvent **aménagées et utilisées comme abreuvoirs**. La vallée du ru de Noirieux est constituée **d'espaces de marais et d'anciennes cressonnières** (Etreux). Elle est marquée par la présence d'une végétation caractéristique. L'ensemble de la vallée constitue ainsi une **zone humide importante**, traversant le territoire intercommunal du Nord au Sud. Cette zone peut être alimentée par le cours d'eau, les eaux pluviales, les sources, … et joue un **rôle fondamental en régulant le cours des eaux**. Elle joue en effet un **rôle de tampon en stockant en période de crue et en restituant en saison sèche.** Par ailleurs elle accueille une **flore et une faune particulières** dont la protection est d'intérêt général (voir ZNIEFF : descriptif des milieux).

## Un manque de suivi de la qualité de l'eau des cours d'eau

Selon la localisation des cours d'eau sur le territoire, **différentes pollutions d'origine agricole** (impacts des grandes cultures: utilisation de nitrates, phytosanitaires, érosion, impacts de l'élevage…), **industrielle, domestique détériorent la qualité de l'eau de ces cours d'eau**. A l'heure actuelle, les seules études qui permettent de recueillir une information sur la qualité de l'eau de surface du territoire sont les analyses réalisées par la **station d'études de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie sur l'ancienne Sambre à Etreux**.
D'après les prélèvements effectués dans cette station d'études, on constate en 2004[122] que :

- La **qualité de physico-chimique des eaux est acceptable**
- La **qualité hydro biologique est mauvaise**
- La **qualité chimique des cours d'eau en pesticide est moyenne.**

En dehors de cette analyse, il n'existe **pas de suivi physico-chimique et biologique** des rus.

## Absence d'entretien et de gestion des cours d'eau en Thiérache d'Aumale

Le **Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Oise Amont (SIABOA)** est un syndicat d'entretien des cours d'eau auquel certaines communes à cheval sur les bassins versant de la Sambre et de l'Oise sont adhérentes. Trois communes (**Hannapes, Etreux et Vénérolles**) sont rattachées à ce syndicat. Jusqu'à maintenant, le SIABOA n'est intervenu que sur les cours d'eau du

[122] Source : Proposition d'état des lieux du SAGE de la Sambre – SMPNR Avesnois 0/111 PP/AF/RLM – 2/7/2007

bassin versant de l'Oise. Les **autres communes de la CCTA n'adhérent à aucun syndicat pour l'aménagement et la gestion des cours d'eau**.
Il n'y a donc, pour l'heure, **aucun entretien, aménagement et gestion des cours d'eau sur le territoire**.

Rappel : La plupart des travaux sur les cours d'eau (Re-calibrage, busage, détournement, travaux sur berge…) doivent préalablement faire l'objet d'une autorisation préfectorale.
De nombreux travaux à proximité des cours d'eau (création d'étangs, remblais à partir de 400 m², digues, prélèvement ou rejets) peuvent également être soumis à déclaration ou à autorisation préfectorale de par leur impact important sur le régime des eaux ou de la qualité des eaux. La législation soumet à autorisation ou déclaration le remblaiement de zones humides, au vu de leur richesse écologique et de leur intérêt environnemental.

## Les zones humides de la CCTA : richesse de biodiversité et de fonctions naturelles

Le territoire de la Thiérache d'Aumale est concerné par la présence de **Zones à Dominante Humide (ZDH).**
Elles concernent :

- le lit du ruisseau de Noirieux et la vallée (ancien lit) de la Sambre, à l'Est du territoire sur les communes de Oisy, Etreux, Vénérolles et Hannapes,
- la vallée de la Selle à l'Ouest du territoire sur les communes de Saint Martin Rivière, Molain, et La Vallée Mulâtre
- des espaces humides ponctuels sur les communes de Wassigny et Ribeauville.

**Situation des Zones à Dominante Humide (ZDH)**

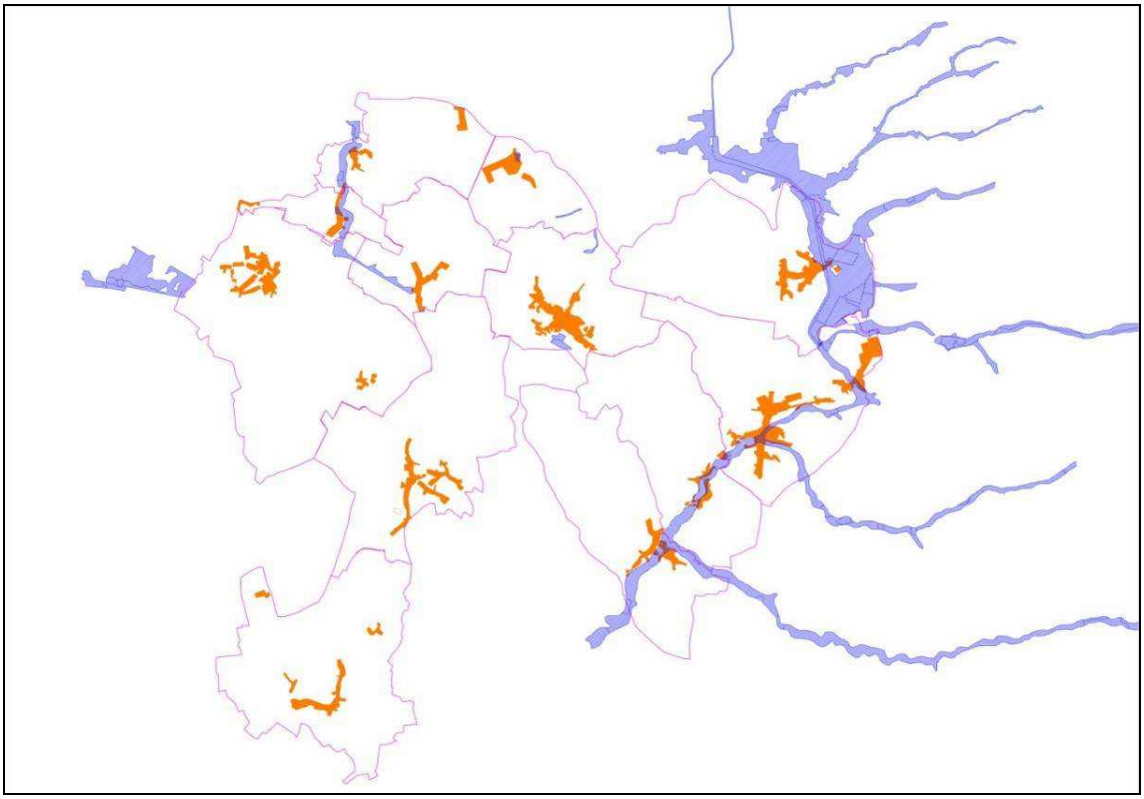

Selon l'article premier de la Convention de Ramsar en 1971, «*les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres*».
Les zones humides constituent un **milieu d'une grande richesse biologique et remplissent des fonctions naturelles importantes** (Prairies humides, forêts alluviales, rieds, étangs et mares, tourbières, ...).
Les zones humides constituent un **espace de transition entre la terre et l'eau**. Elles figurent également parmi les **milieux les plus menacés**, il est donc nécessaire de les **préserver**. Les **dispositions de la loi sur l'eau de 1992** ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau qui vise à assurer la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides, ....
Pour la première fois, **la loi sur l'eau donne une définition aux zones humides** : «*on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année*» (Article L211-1 du Code de l'Environnement).

Ces **zones jouent un rôle fondamental pour la gestion quantitative de l'eau**, le **maintien de la qualité des eaux, et la préservation de la diversité biologique**. La **régression** des zones humides au cours des dernières décennies est telle qu'il **convient d'agir efficacement et rapidement** pour éviter de nouvelles pertes de surfaces et pour reconquérir des surfaces perdues.
Ces actions doivent être plus particulièrement menées dans les **secteurs de forte pression foncière où l'évolution des activités économiques entraîne une pression accrue sur les milieux aquatiques**.

Dans le cadre de **schémas directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois Picardie et Seine Normandie**, les enveloppes des zones à dominante humide cartographiées au 1/25 000 ont été répertoriées et établies sur la base de cartographies existantes avec des objectifs différents (ZNIEFF, Natura 2000, …) afin de permettre, sous la responsabilité des Préfets, des Commissions Locales de l'Eau lorsqu'elles existent, ou des représentants des collectivités locales, de délimiter les zones humides de manière plus précise.
Remarque : La réglementation relative aux zones humides s'applique sur l'ensemble de zones humides, identifiées ou non par cartographie, répondant à la définition de l'article L211-1 du Code de l'Environnement et des textes le précisant.

**Tableau synthétique des travaux concernant les zones humides, soumis à autorisation ou déclaration** (Décret 93-743 du 29 mars 1993 au titre de la Loi sur l'Eau)

| ***Rubrique*** | | ***AUTORISATION*** | ***DECLARATION*** |
|---|---|---|---|
| *254.1* | *Digue ou remblai d'une emprise > à 1000 m²* | *X* | |
| *254.2* | *Digue ou remblai d'une emprise > à 400 m² et < à 1000 m²* | | *X* |
| *254.3* | *Digue ou remblai d'une emprise < à 400 m² mais fraction de la largeur du lit majeur occupée par l'ouvrage supérieure ou égale à 20 %* | | *X* |
| *262* | *Vidange de plan d'eau surface > 1 ha dans rivière de première catégorie* | *X* | |
| *262* | *Vidange de plan d'eau surface > 3 ha dans rivière de seconde catégorie* | *X* | |
| *270* | *Création de plan d'eau surface > 1 ha communication rivière 1ère cat.* | *X* | |
| *270* | *Création de plan d'eau surface > 3 ha communication rivière 2ème cat.* | *X* | |
| *270* | *Création de plan d'eau surface > 0,1 ha communication rivière 1ère cat.* | | *X* |

| | | | |
|---|---|---|---|
| *270* | *Création de plan d'eau surface > 0,1 ha communication rivière 2ème cat.* | | *X* |
| *410* | *Assèchement, imperméabilisation ou remblai de zone humide > 1 ha* | *X* | |
| *410* | *Assèchement, imperméabilisation ou remblai de zone humide > 0,1 ha et < 1 ha* | | *X* |
| *420* | *Drainage surface > 100 ha* | *X* | |
| *420* | *Drainage surface > 20 ha et < à 100 ha* | | *X* |

## La trame verte

**Trame verte générale du territoire**

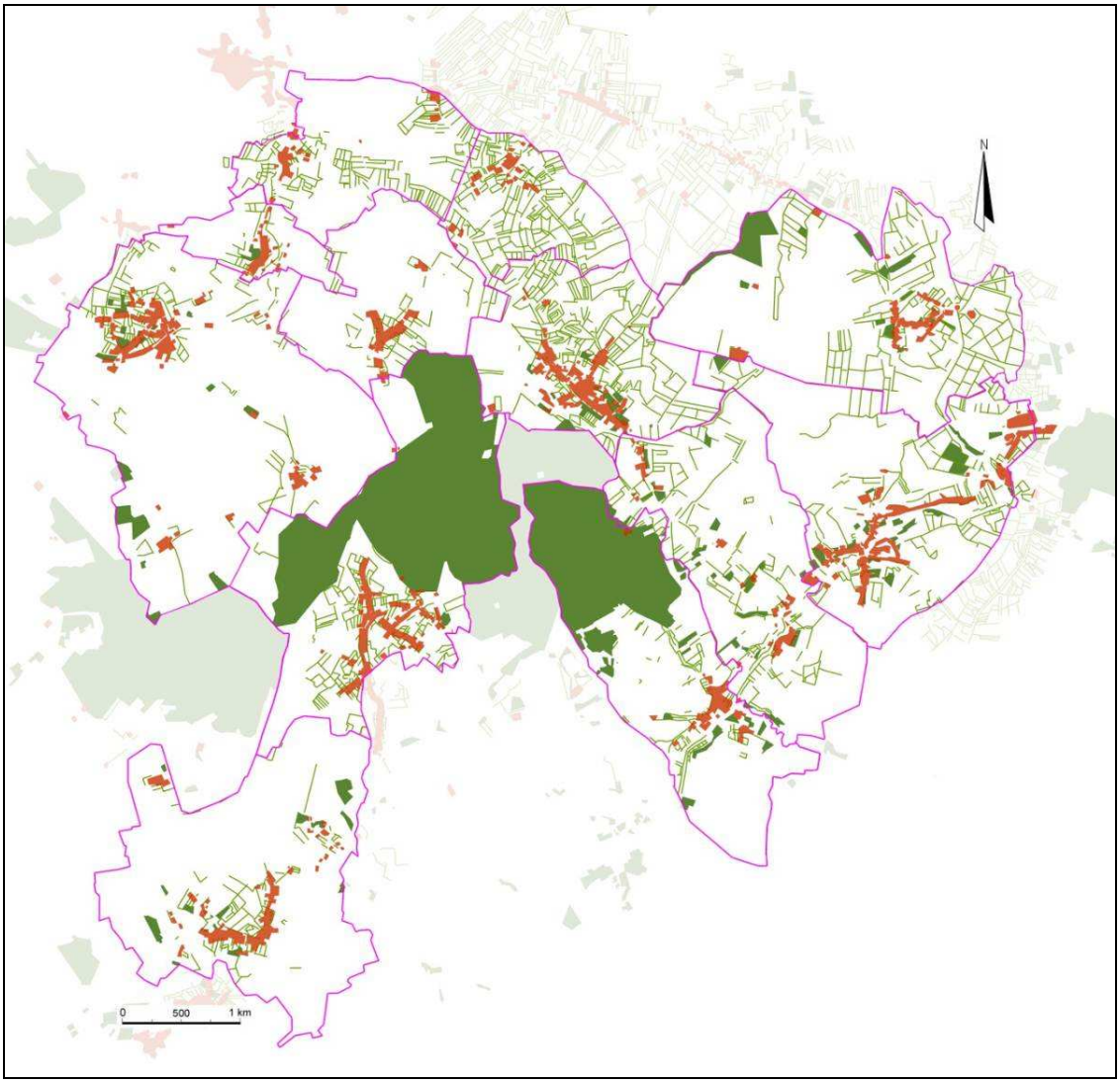


La **trame verte** est constituée par **l'ensemble des plantations arborées et arbustives** sur le territoire intercommunal.
Cette trame de végétation est composée des **boisements**, mais aussi des **franges boisées** et des **arbres isolés** qui ponctuent les zones de culture.

Les trames vertes qui entourent le village possèdent une importance particulière dans les paysages de la commune, qu'elles contribuent à structurer et à orienter dans l'espace. Elles jouent par ailleurs un rôle identitaire au vu de la silhouette des villages qu'elles permettent de caractériser et d'identifier.

**Les espaces forestiers et la trame végétale hydrophile**

Les **espaces forestiers** prennent la forme des massifs forestiers. Les **espaces boisés hydrophiles** prennent la forme des cordons de végétation de type ripisylve, associés aux cours d'eau qui traversent le territoire. Tous deux forment des boisements denses, de port libre, et en cela se distinguent des **espaces bocagers**, autre constituant de la trame végétale du territoire de la Thiérache d'Aumale.

- **Les espaces boisés forestiers**

Les communes de **Mennevret et d'Hannapes** englobent une partie de la **Forêt Domaniale d'Andigny**. Les boisements de la forêt d'Andigny sont constitués d'un ensemble de hêtraies chênaies, traités en haute futaie, avec un sous-bois éclairci.

**Répartition des boisements**

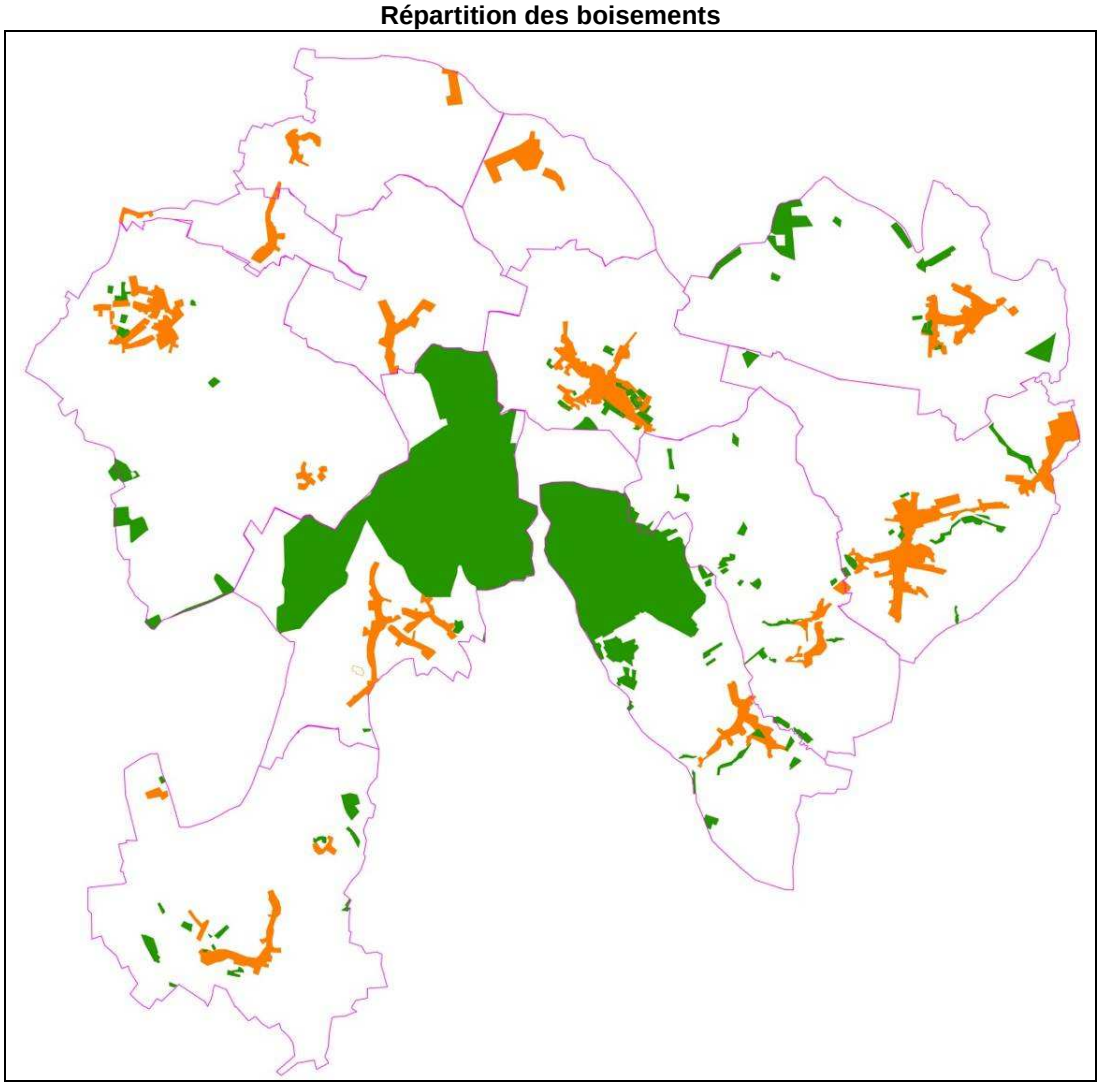

La futaie, souvent claire, abrite une strate arbustive irrégulière et une strate herbacée continue : bruyères, fougères aigle, jacinthes des bois,.... Les **espaces forestiers** occupent donc une place importante sur le territoire, et jouent un **rôle écologique non négligeable** :

- maintien des sols, de lutte contre l'érosion
- drainage des eaux de ruissellement
- diversité biologique : floristique et faunistique.

On retrouve principalement les espèces suivantes dans les espaces boisés :

- Aulnes, bouleaux, charmes, chênes, frênes, hêtres
- Aubépine, clématite, cornouiller, sanguin, noisetier, prunellier, saule marceau, et troène.

Cette végétation est caractéristique de la forêt domaniale d'Andigny. Le chêne, le frêne, le charme sont les arbres principaux que l'on trouve dans les boisements et parfois isolés aux carrefours des chemins.

- **Les espaces boisés « humides »**

La végétation « humide » des bords de cours d'eau est appelée « ripisylve ». Son étymologie latine est très explicite : de «ripa» (rive) et «sylva» (forêt), elle désigne une **végétation adaptée aux conditions d'humidité voire d'inondation des bords de cours d'eau**. La ripisylve compose ainsi un **milieu particulier, d'une rare richesse écologique**. Elle joue un rôle écologique important dans le maintien des terres, la biodiversité, et la gestion des cours d'eau :

- Les zones humides sont des **milieux de vie remarquables pour leur biodiversité**. De nombreuses espèces végétales et animales y sont inféodées : en France métropolitaine, bien qu'elles ne couvrent que 3 % du territoire, elles hébergent un tiers des espèces végétales remarquables ou menacées, la moitié des espèces d'oiseaux et la totalité des espèces d'amphibiens et de poissons. Ce sont des lieux d'abri, de nourrissage et de reproduction pour de nombreuses espèces, indispensables à la reproduction des batraciens. Elles constituent des étapes migratoires, des lieux de reproduction ou d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques et de poissons.
- Grâce à l'enracinement dense et parfois profond des arbres, la ripisylve **fixe les berges** très souvent abruptes et donc fragiles des cours d'eau.
- Elles contribuent à la **régulation de l'écoulement profond et superficiel de l'eau**. Mais c'est surtout à l'échelle du bassin versant que l'arbre se montre efficace. La comparaison de petits bassins versants bocagers et ouverts a mis en évidence la capacité du bocage à écrêter les crues : dans le bassin versant bocager le volume des crues est presque divisé par 2 avec des débits de hautes eaux (hiver) plus faibles et des débits d'étiage (été) un peu plus élevés.
- Ripisylve et bandes enherbées **peuvent capter près de 90% des matières en suspension et fixer 3/4 des nitrates et phosphates ruisselés**. Elles contribuent ainsi très largement à l'**épuration de l'eau et à en limiter la turbidité**, à condition toutefois qu'elles soient suffisamment larges et en bon état.
- Une **ripisylve diversifiée crée des zones d'ombre ou de lumière**. Embâcles et racines provoquent le ralentissement du courant, de petites chutes et des remous, à l'origine d'habitats diversifiés. Elle offre à la faune caches et abris (arbres creux…), lieux de reproduction (herbiers, racines...), espaces d'échanges entre le milieu terrestre et le milieu aquatique (effet corridor). La ripisylve offre aussi ombrage aux troupeaux et abri brise-vent.
- Les zones humides participent à la **régulation du débit des cours d'eau** (atténuation des crues, prévention des inondations et soutien d'étiage). Leur capacité de stocker et de restituer progressivement de grandes quantités d'eau, permet l'alimentation des nappes d'eau souterraines et superficielles. En favorisant l'épuration grâce à leur riche biocœnose, elles participent à la préservation de la qualité de l'eau.

Les zones humides sont peuplées de peupliers, de trembles, d'aulnes, d'érables, de bouleaux et de saules. Des continuités boisées ou des peupliers, visibles de loin, révèlent la présence de cours d'eau et de zones humides telles que les marais. Le peuplier se trouve également dans les zones de cultures, en alignement et dans le prolongement des villages.

- **La trame végétale du bocage**

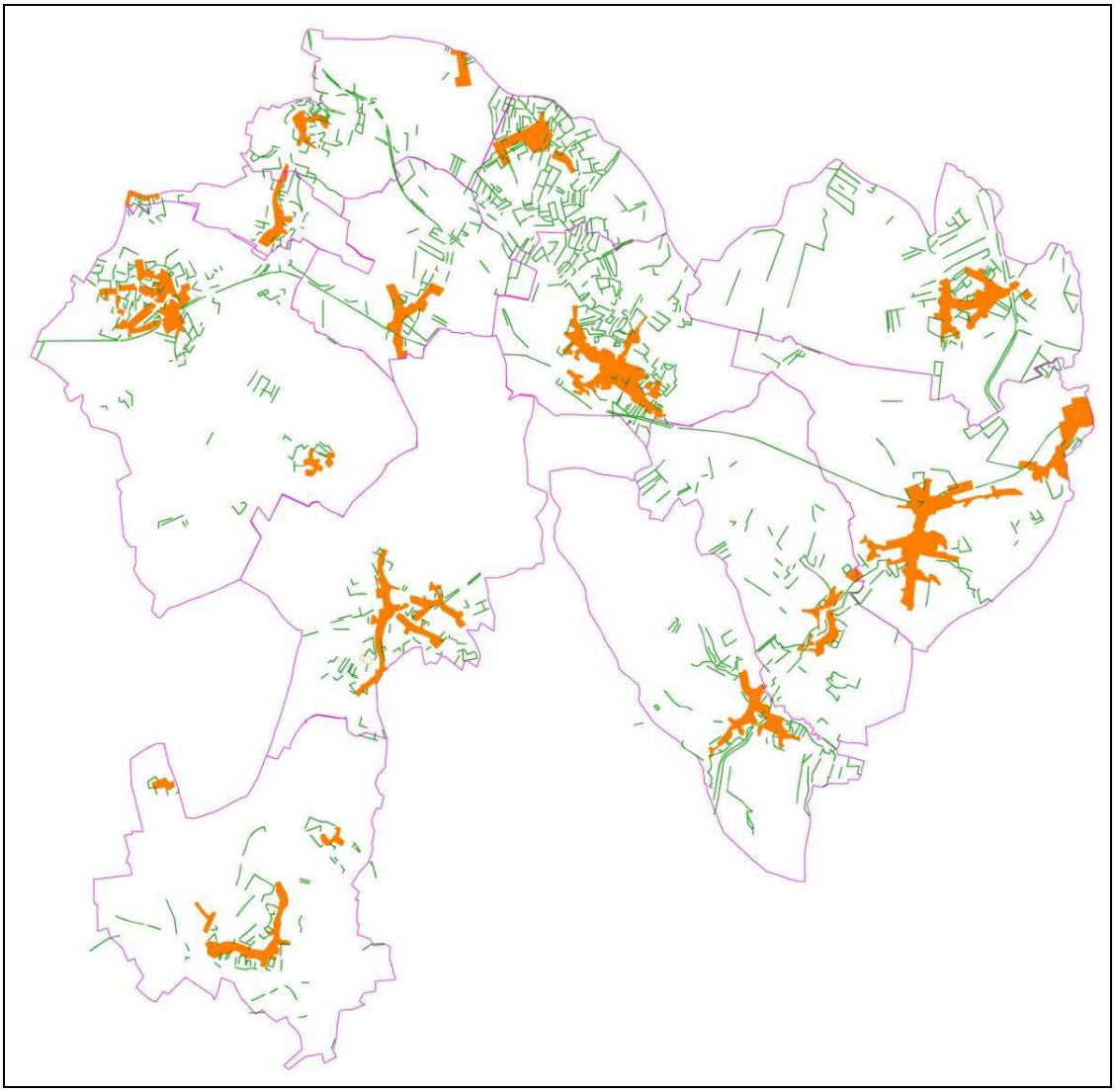

La présence d'une trame bocagère caractérise le territoire de la Thiérache d'Aumale. Celle-ci prend plusieurs formes, en fonction du relief du territoire sur lesquels elle s'est développée, et des pratiques culturales.

**La trame bocagère est traditionnellement associée à des pratiques d'élevage**. Elle permet de délimiter les pâtures, accordant de l'ombre et une humidité relative liée à l'évaporation l'été, et un effet brise-vents l'hiver, apportant un complément de fourrage aux animaux, et participant au drainage des sols humides.

Au **Nord du territoire**, la **trame bocagère est quasi continue** sur les communes de Wassigny, Ribeauville et Saint Martin Rivière, associée à des sols limoneux argileux, mais en dehors des espaces associés directement aux passages des cours d'eaux.
La végétation bocagère participe cependant au **drainage de ces espaces hydromorphes, à travers l'effet de « pompe » des végétaux**.

**Relation entre la trame verte, les noyaux urbains, et le réseau hydrographique**

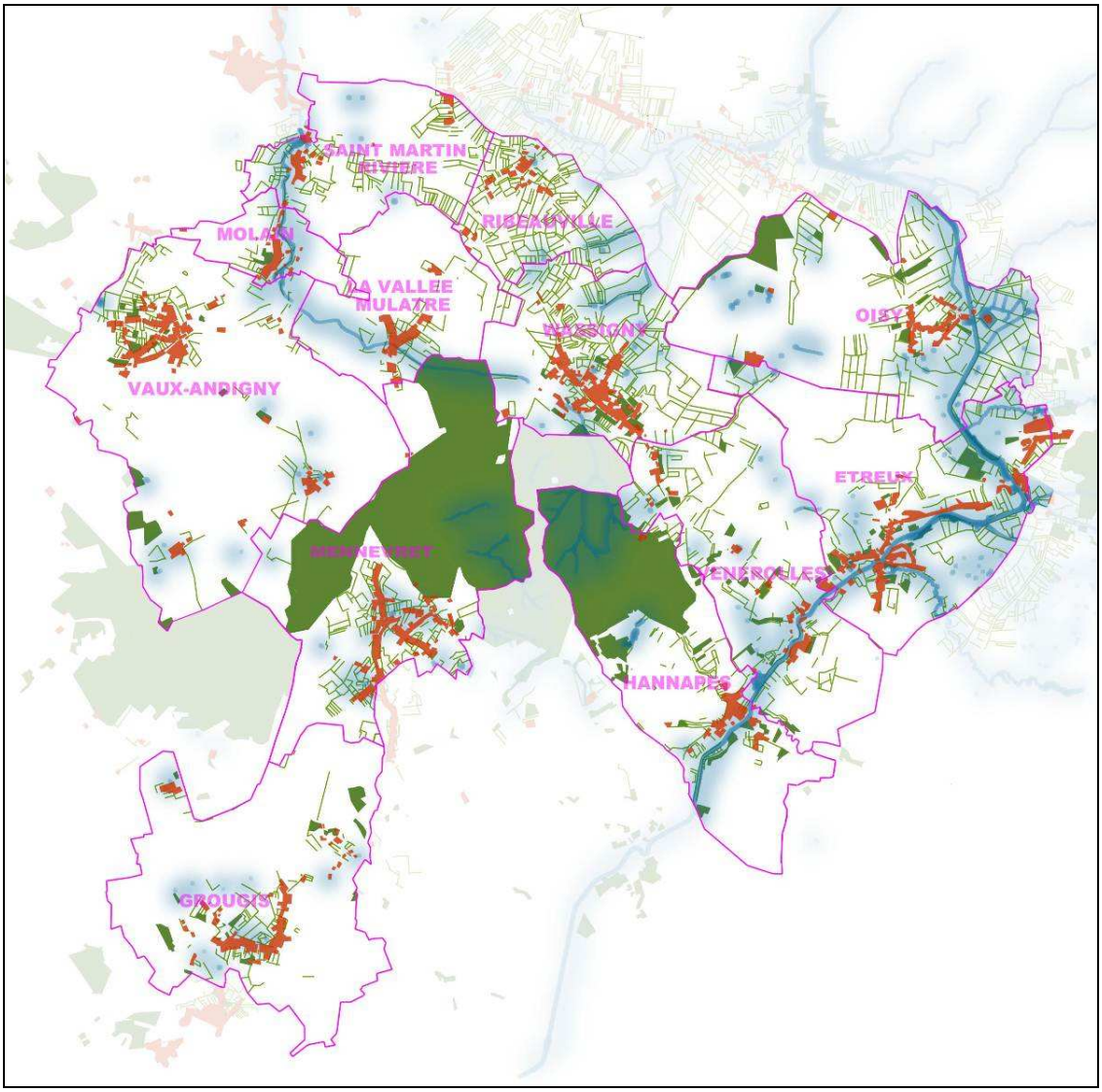


Dans **la partie Ouest du territoire de la Thiérache d'Aumale, occupée essentiellement par l'openfield,** les délimitations sont parfois encore marquées par des vestiges de haies discontinues et peu développées. La trame bocagère apparaît alors sous forme de vestiges, situés principalement en périphéries des villages et hameaux, là où l'espace agricole est frontalier.
Ces trames végétales constituent alors une sorte de transition paysagère entre le village et les espaces de cultures ouvertes.

Quelques petits bosquets persistent sur des zones pentues ou sommitales, et quelques beaux arbres isolés ou groupés (chênes, frênes) se dressent parfois au-dessus des cultures. Ces alignements ou haies sont constitués d'arbustes locaux : charme, frêne, sorbier, cerisier à grappes, troène sauvage, épine-vinette, aubépine, houx, etc.

Les **masses boisées et les alignements d'arbres sont présents aux abords des villages, le long des routes et des cours d'eau**.

Dans les **zones agricoles cultivées en openfield**, la flore spontanée n'a de place que sur les talus puisque la quasi totalité de l'espace est occupée par les espaces de cultures monospécifiques. Dans les grands espaces cultivés, on ne trouve guère que des fleurs messicoles, bien que le traitement des sols tende à les faire disparaître. On les trouve néanmoins le long des routes et chemins, sur les talus et pelouses sèches, dans les jachères, à l'orée des zones boisées.
*« La couverture végétale de la basse Thiérache est largement dominée par les variétés cultivées : blés, maïs, betteraves, colza... et ponctuellement herbages et jachères. Les volumes végétaux, présents sous la forme de bosquets, appartiennent principalement à la série chênaie-frênaie, caractéristique des boisements de la région[123]».*

Remarque : les remembrements agricoles (1968) ont fortement contribué à la disparition des trames bocagères, échangeant et réunissant des terres agricoles destinées à la culture.

L'ensemble des masses végétales et la présence d'espaces boisés en parallèle à des espaces de haies et de broussaille plus denses permet l'existence de **corridors écologiques, facilitant le passage de la faune d'un massif à l'autre, et jouant également un rôle de refuge pour la petite faune et la flore locale face aux espaces agricoles monospécifiques**.
Le maillage des haies constitue une forêt linéaire, corridor biologique qui assure un flux permanent entre les êtres vivants et pérennise ainsi la diversité génétique. Les animaux sont en étroite dépendance entre eux au sein des chaînes alimentaires.

La **diversité écologique augmentant avec la complexité du paysage** (Arnold, 1983 - Blondel et al. 1973 – Clavreul, 1984 – Lebreton et al.,1987), et le **paysage bocager étant très complexe, elle y est très forte** : milieux ouverts herbacés à divers degrés d'intensification (bordures herbacées, prairies naturelles fauchées ou pâturées, etc.), et milieux plus fermés (haies, bois, landes, fourrés préforestiers, etc.) permettent l'expression des diverses niches écologiques, et se caractérisent par la diversité de leur faune (Saint-Girons, 1963 et 1976, inter alia).
Par ailleurs, la multiplicité d'espèces composant ces trames de haies, et la multiplicité de milieux associés, forment une réserve alimentaire pour les oiseaux, insectes, petits mammifères, presque en continuité sur l'année.

**Périodes de fructification des espèces à forte potentialité alimentaire**

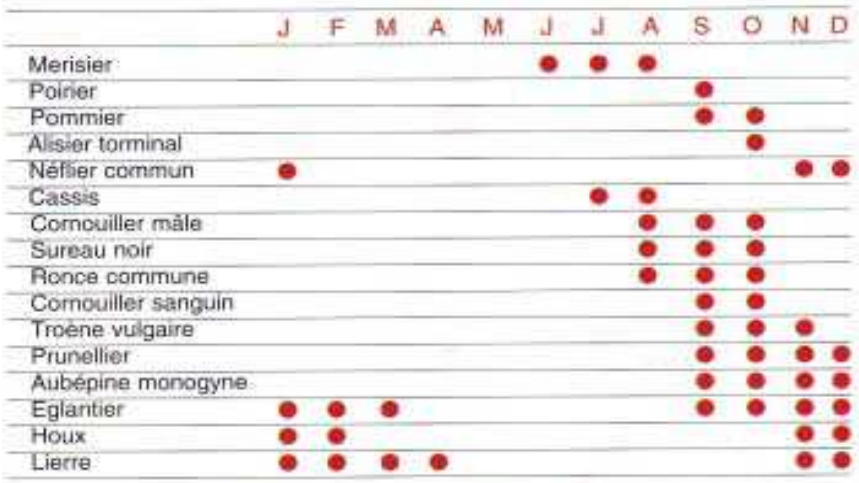


[123] *Source : Atlas des paysages de l'Aisne - CAUE Aisne*

La taille régulière des arbres en têtards, afin de produire du bois de chauffage et aussi de garder à la haie une hauteur maîtrisée, produit des détériorations des troncs, et forme des arbres creux. De nombreuses espèces animales trouvent alors refuge dans ces abris ainsi formés dans les troncs. Il n'est pas rare qu'une chouette chevêche y trouve refuge. Les variétés d'arbustes constituant les haies de ce bocage sont nombreuses.
Parmi elles, le prunellier. Les prunelliers hébergent une variété d'oiseau qui se sert des épines de l'arbuste pour y empaler ses proies : insectes, petits rongeurs... Prunellier et aubépines constituent alors de véritables garde-manger pour les pies-grièches[124].

Les villages et hameaux sont entourés de pâtures, délimitées par une trame de haies composées d'espèces caractéristiques : noisetiers, prunelliers, ronces, érables, charmes, aubépines, etc.
Ce réseau de haies, de bosquets, et de prairies, possède un **intérêt environnemental, et paysager, en particulier aux abords des villages et hameaux**. Les **remembrements** ont conduit au **regroupement de terrains et à l'effacement d'une grande part de la trame arborée**. Le parcellaire reste toutefois assez découpé.
Les **haies bocagères**, présentes sur une grande partie du territoire intercommunal, participent à la **richesse biologique du site et hébergent une faune particulière** (oiseaux, insectes, petits mammifères,…).
Nombreux sont les exemples démontrant qu'une large part de la faune vertébrée du bocage est d'origine forestière (Saint-Girons, 1963 et 1976, inter alia), et la présence de la famille des sylvidés (Pouillot, Fauvette, etc….) rappelle, par simple nom, que le bocage est, le plus souvent, un reste de la forêt originelle. Saint-Girons (1976) note que deux des micromammifères rencontrés sur les talus bretons, le mulot gris (Apodemus sylvaticus) et le campagnol roussâtre (Cletrionomys glareolus), sont des espèces sylvicoles. Saint-Girons et Duguy (1976), pour leur part, soulignent que les reptiles du bocage sont des formes qui vivaient initialement dans les clairières ou les lisières des forêts, ou dans les landes.
Le **bocage est un acteur fort de la biodiversité**. Sa **suppression entraîne une perte de valeur biologique non négligeable pour les communes**. La présence **d'un réseau végétal diversifié et important** (arbres isolés, boisements, trames de haies, …) sur les versants constitue une **véritable protection contre les effets du ruissellement, et de l'érosion** (voir ci-dessous).

**L'appauvrissement des terres par l'érosion**

*D.Soltner «Les bases de la production végétale» - 1984*

*L'érosion hydrique des sols cultivés en pente et son ralentissement par la prairie et les haies*

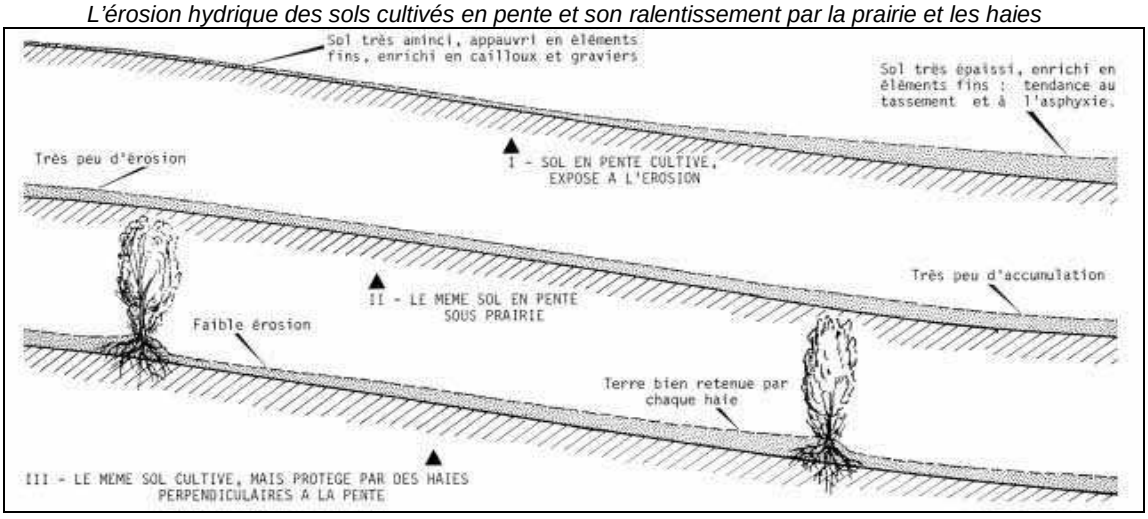
Sol très aminci, appauvri en éléments fins, enrichi en cailloux et graviers
Sol très épaissi, enrichi en éléments fins : tendance au tassement et à l'asphyxie.
Très peu d'érosion
I - SOL EN PENTE CULTIVE, EXPOSE A L'EROSION
Très peu d'accumulation
II - LE MEME SOL EN PENTE SOUS PRAIRIE
Faible érosion
Terre bien retenue par chaque haie
III - LE MEME SOL CULTIVE, MAIS PROTEGE PAR DES HAIES PERPENDICULAIRES A LA PENTE

[124] Source : Terrascia.com

Cette **végétation bocagère joue donc plusieurs rôles primordiaux pour la préservation des milieux et de la richesse biologique du territoire** :

- rôle de brise vent face aux vents dominants d'Ouest, d'autant plus important pour les villages situés en point haut (Grougis, …)
- rôle de maintien des terres et de lutte contre l'érosion, en particulier sur les terrains en pente, et dans le fond de vallée (en particulier dans la partie Est du territoire, marquée par la présence du ruisseau de Noirieu)
- rôle de drainage des terrains humides,
- rôle écologique de nichage et de réserve de nourriture pour la faune (oiseaux, insectes, petits mammifères, etc.),
- rôle de corridor écologique pour la faune et la flore, qui y trouvent un refuge et une étape lors de ses déplacements. La forêt d'Andigny joue ici un rôle majeur (voir ZNIEFF).

Cette végétation est porteuse d'une **richesse écologique remarquable, reconnue par le classement en ZNIEFF de ces espaces**.

La couverture végétale du territoire revêt plusieurs formes :

- Bosquets, taillis sous futaies en crête ou sur les pentes :
  Chêne, pédonculé, érable champêtre, érable sycomore, frêne, hêtre, merisier, orme, grisard Aubépine, cornouiller, églantier, noisetier, symphorine, troène et viorne lantane.
- Végétation de ripisylve et de marais :
  Aulne glutineux, bouleau, charme, chêne pédonculé, frêne, merisier, saule marceau, Aubépine, cornouiller sanguin, clématite, fusain, noisetier, prunellier, sureau et viorne aubier.
- Peupleraies
- Vergers et alignements d'arbres :
  Noyers, érables, frênes, tilleuls en touffes ou taillés.

## Des moyens pour limiter le déclin du bocage

Le **bocage est un composant majeur du paysage de la Thiérache d'Aumale**. Au **sud-ouest du territoire**, les **cultures céréalières et betteravières ont progressivement fait disparaître le bocage**. Néanmoins, ce dernier reste encore **bien présent au nord et à l'est**.
Depuis 25 ans, les communes en Thiérache ont perdu **50% de leur surface bocagère**. Simultanément, une **grande partie des mares, des vergers, des prairies disparaissent**. Le déclin du bocage entraîne **une perte de biodiversité** pour le territoire car, par l'intermédiaire des haies, des éléments naturels qui le composent, le bocage représente un **lieu de refuge, de nidification, d'alimentation pour la faune sauvage, tout en jouant un rôle de corridor écologique**. Il constitue également une réserve pour la flore locale et remarquable.

**Un Schéma Directeur de Recomposition du Bocage pour l'ensemble de la Thiérache**

Différentes opérations ont été et sont menées pour sauvegarder ce patrimoine. En 2002, le Syndicat Mixte du Pays Thiérache en partenariat avec la Région Picardie et l'Union européenne a mis en œuvre un **Schéma Directeur de Recomposition du Bocage pour l'ensemble de la Thiérache**. Cette opération renouvelée chaque année permet d'attribuer des **subventions aux collectivités, aux agriculteurs, aux particuliers pour replanter des haies**. A l'heure actuelle, il est constaté un **succès mitigé** de cette opération pour la Thiérache d'Aumale (seulement deux communes ont engagé une plantation de haie).

Le Schéma Directeur de Recomposition du Bocage propose un **programme de 16 actions** pour restaurer, gérer et promouvoir le bocage de Thiérache. Parmi elles, la replantation de haies et un entretien adapté, la gestion du paysage par voie réglementaire, la formation, l'animation, la sensibilisation sur le bocage….

A noter que la deuxième version de ce Schéma **ne concerne plus les agriculteurs mais uniquement les particuliers et les collectivités**.

La **préservation du bocage existant est aussi important que les plantations**. De nombreux outils juridiques existent pour protéger ce bocage mais ils sont rarement appliqués. Le défrichement des haies s'est amplifié avec le remembrement des parcelles.

Dans le cadre du **PLU Intercommunal**, les espaces naturels tels que les haies, les arbres remarquables, les bosquets, … pourront être classés en « espaces boisés classés » (article L123 du Code de l'urbanisme) et bénéficier de protection contre le défrichement. L'action importante menée par **l'AAAT** en matière de valorisation des haies est à souligner.

**Photographie aérienne du territoire**

## Des inventaires institutionnels révélant la richesse de certains espaces naturels remarquables

**Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)**

Le territoire de la Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale est concerné par :

- **2 ZNIEFF[125] de type II :**
    - n° 02THI201 : « Bocage et forêts de Thiérache », concernant la commune d'Etreux.
    - n° 02NOY201 : « Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte », concernant la commune d'Hannapes.

- **3 ZNIEFF de type I :**
    - n°02VER101 : « Forêt d'Andigny », concernant les communes de Mennevret, Vaux-Andigny, Vénérolles, et Wassigny.
    - n° 02THI102 : « Vallée de l'Iron, d'Hannappes à La vaqueresse », concernant les communes d'Hannapes et Vénérolles.
    - n° 02THI116 : « Ensemble de pelouses de la vallée de l'Oise en amont de Ribemont et pelouse de Tupigny », concernant la commune d'Hannapes.

Une Zone Naturelle d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est une portion du territoire national dont l'intérêt écologique est scientifiquement défini. Le recensement des ZNIEFF, lancé en 1982 à l'initiative du Ministère de l'Environnement doit donc constituer à terme l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs du territoire national.

[125] ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique)
Ces zones concernent l'ensemble du Territoire National, Métropole et D.O.M. C'est le recensement et l'inventaire des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés.
Établies d'après la circulaire du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement, elles ne sont pas une réglementation opposable au tiers, mais indiquent l'existence d'un patrimoine naturel dont la conservation est souhaitable.

**ZNIEFF de type II : Cf. Annexe N°6 : Fiches descriptives des ZNIEFF de type II**

**Situation des espaces classées en ZNIEFF de type II**

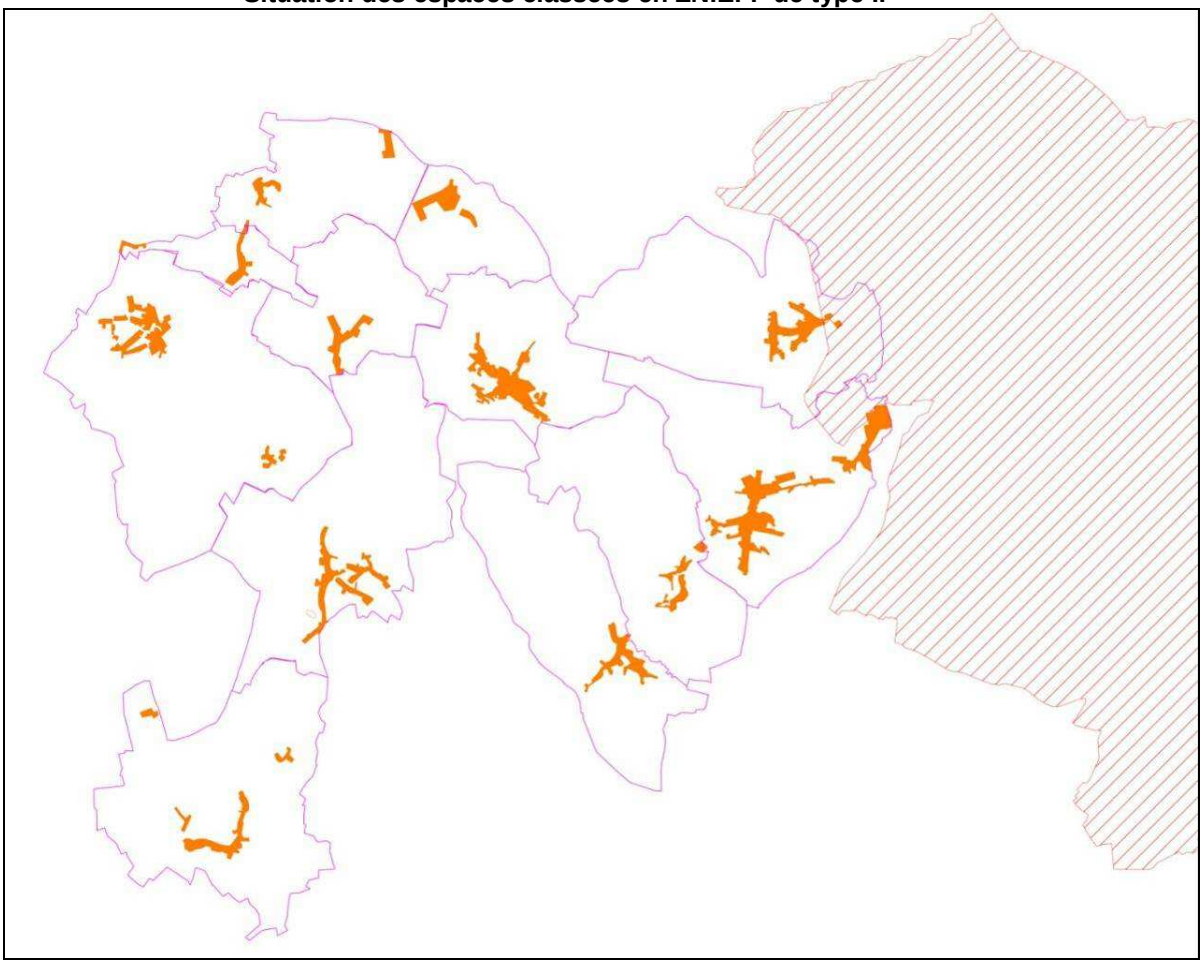

Une ZNIEFF de type II représente de **grands espaces naturels riches et peu modifiés aux potentialités biologiques importantes et dont la dynamique d'ensemble doit être respectée dans les programmes de développement**. (Cf. Annexe N° les ZNIEFF du territoire de la Thi érache d'Aumale).

Les communes d'Etreux et de Oisy sont concernées par le classement d'une partie de leur territoire en ZNIEFF de type II.

**ZNIEFF de type I : Cf. Annexe N°7 : Fiches descriptives des ZNIEFF de type I**

**Situation des espaces classées en ZNIEFF de type I**

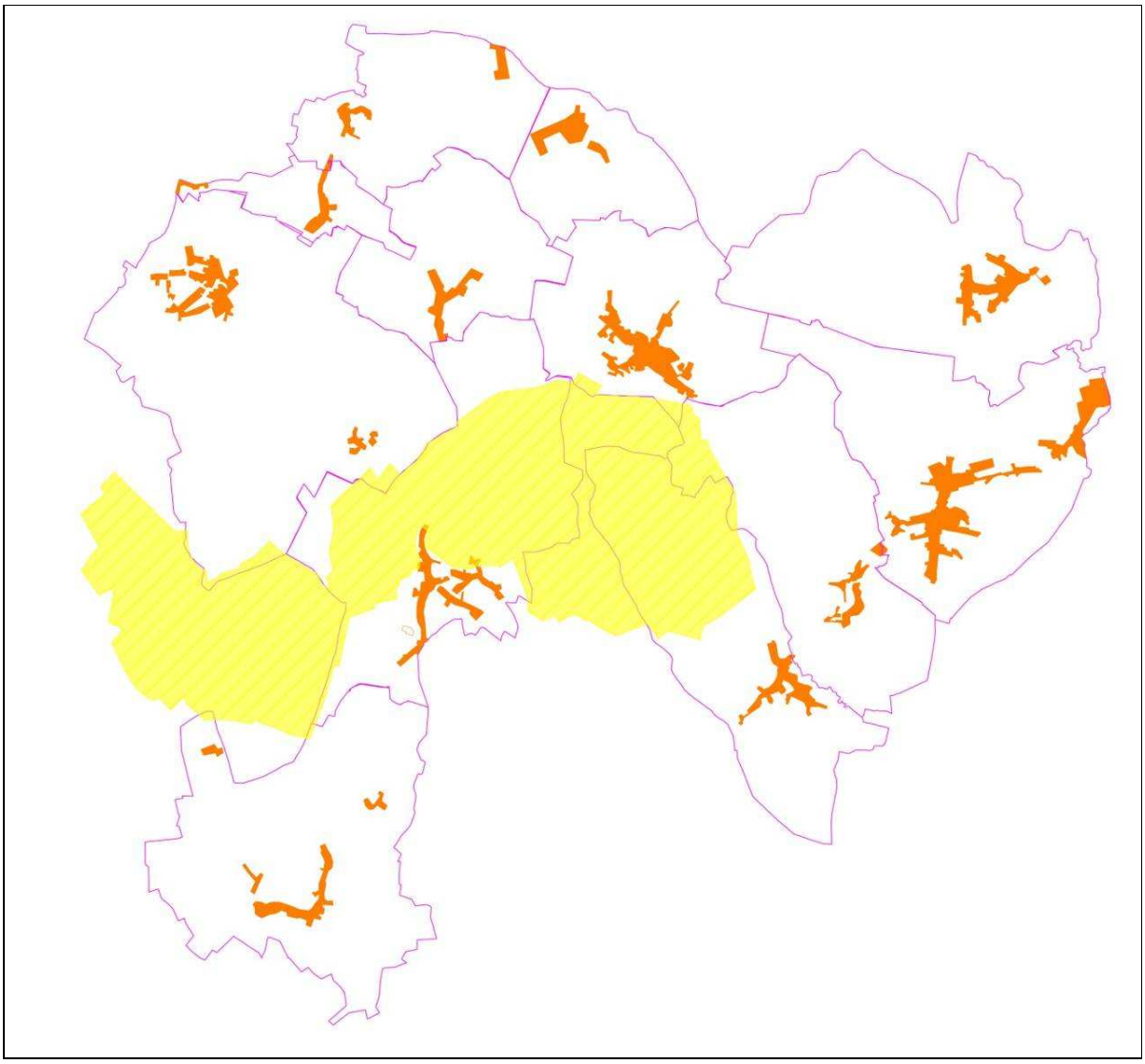

Une ZNIEFF de type I concerne des **secteurs de petites superficies, caractérisés par leur intérêt remarquable, qui doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement ou de gestion** (Cf. annexe N°).

Les communes de Mennevret, Vénérolles, Hannapes, Vaux-Andigny, Wassigny sont concernées par le classement d'une partie de leur territoire en ZNIEFF de type I.

## Un manque de connaissance de la biodiversité en dehors des inventaires intentionnels

Il n'existe **pas de recensement de la biodiversité et de suivi des autres espaces naturels communs présents sur le territoire** (haies, bosquets, mares) même si leur intérêt écologique est reconnu.

## Les corridors écologiques de la CCTA

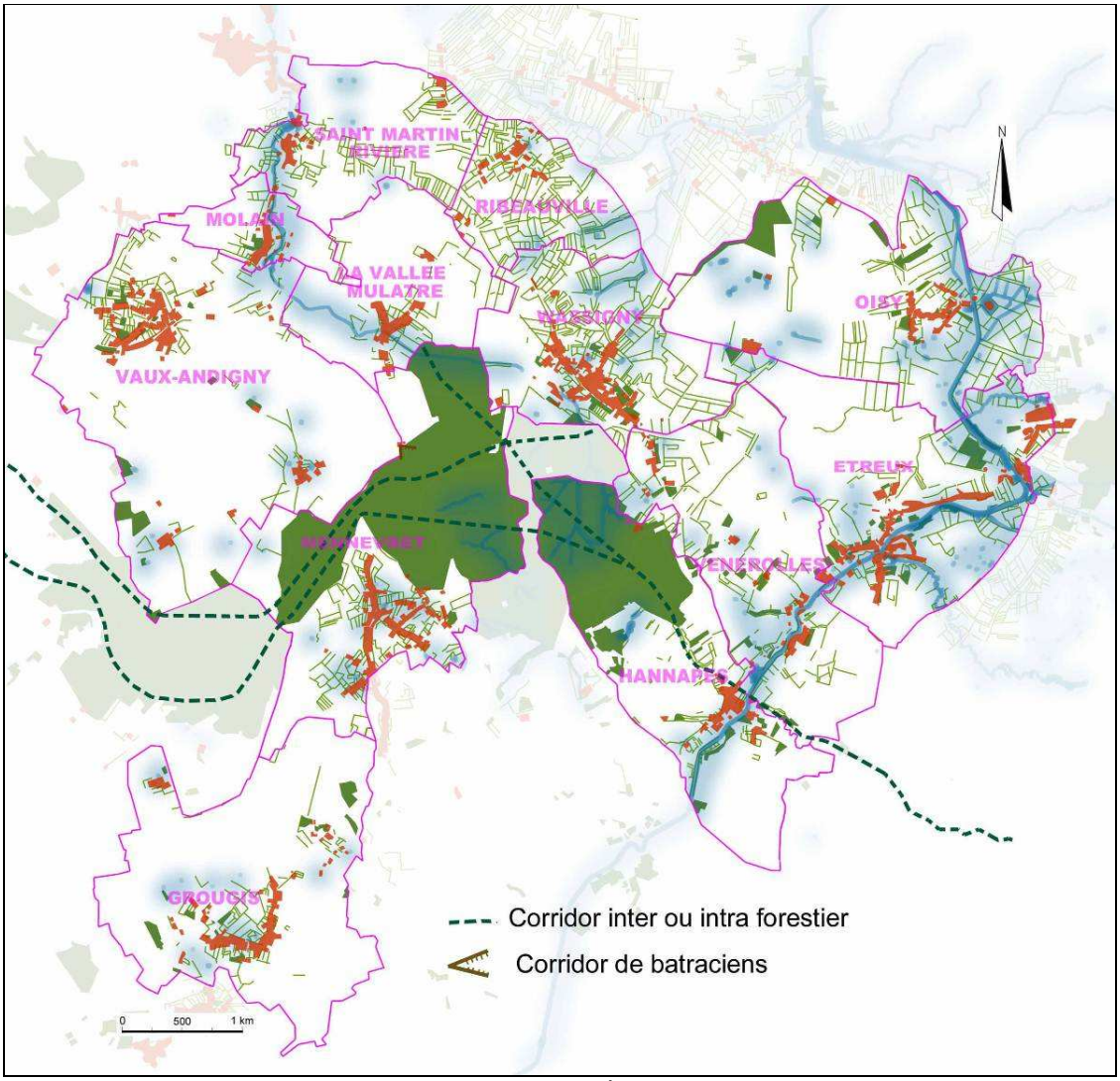


*Source : Carte et doctrine réseaux de Sites –*
*DIREN établis à partir de « la grande Faune en Picardie » – étude AERU 1996.*

*Note : Ce travail identifie des **corridors potentiels**. Certains d'entre eux ont été clairement identifiés et leur fonctionnalité caractérisée. Ce travail n'a cependant pas pu être exhaustif pour tous les groupes vivants et il a été élaboré au vu des connaissances actuelles. L'absence de corridor écologique ne signifie donc pas forcément qu'il n'en existe pas.*
*Remarque : L'identification des corridors écologiques n'a pas de portée juridique. Il s'agit d'un élément de connaissance du patrimoine naturel visant à éviter que des enjeux importants ne soient identifiés trop tardivement.*

### Notion de réseau écologique :

Toute espèce s'organise en **populations plus ou moins connectées les unes aux autres** en fonction de sa niche écologique et des caractéristiques du milieu.
En limite de niche écologique, la survie, la croissance et le succès de reproduction des individus est plus faible.

Une population isolée soumise à des conditions extrêmes (catastrophes climatiques, modifications de pratiques humaines...) peut être amenée à disparaître. La **survie d'une espèce** dépend alors de ses **capacités de colonisation de nouveaux territoires et d'extension de sa population**.
Beaucoup d'espèces animales ont, dans leur comportement, une phase de **déplacement et de recherche de nouveaux territoires**.
De même les **espèces végétales ont élaboré des modes de dissémination variés**: par les airs (oiseaux, insectes, graines munies d'aigrettes ou d'ailes...), grâces à des animaux supports (parasites, graines à crochets...), par déplacement terrestre ou aquatique (la plupart des animaux), ou par colonisation de proche en proche à travers des habitats qui peuvent être peu favorables. Ces deux derniers modes de colonisation font appel aux notions de corridors et de réseau écologiques.
Dans nos **paysages profondément modifiés par les activités humaines**, les **habitats sont fragmentés par les voies de communication et souvent isolés les uns des autres** dans une trame soit agricole soit urbaine de plus en plus uniforme. De plus, les habitats sont souvent dégradés voire perturbés, ce qui augmente la fragilité des populations et leur succès de reproduction. Les corridors sont de plus en plus étroits et les habitats favorables de plus en plus éloignés entre eux. Tout ceci rend difficile les déplacements des individus pionniers et le renforcement des populations isolées.

Les éléments de nos paysages peuvent avoir différentes fonctions dans ce réseau écologique:

- **La matrice** : Constituée le plus souvent par la trame agricole. En Picardie, il s'agit pour l'essentiel des zones de grandes cultures donc des terres arables.
- **Les noyaux de biodiversité** : Les sites gérés et protégés pour leur intérêt écologique, dans notre cas les sites actifs.
- **Les corridors** : L'ensemble des éléments paysagers liant deux noyaux de biodiversité entre eux. On pense évidemment à l'ensemble des éléments linéaires que sont :
    - les haies, les bandes boisées, les ripisylves pour les espèces forestières
    - les cours d'eau et les fossés pour les espèces aquatiques
    - les bords de routes et des chemins, les parcs pour les espèces de prairies
    - les vieux murs, les talus pour les espèces de milieux secs.

Parler d'un **réseau écologique fonctionnel induit donc qu'on s'intéresse à toutes les entités du paysage, les noyaux de biodiversité et les corridors écologiques**.
Les corridors écologiques sont donc des **zones assurant la liaison pour les animaux et aussi les végétaux entre deux espaces notamment forestiers**. Les corridors participent également de la **diversité paysagère** en tant que coupure verte et à la **diversité des milieux naturels**.
Sur le territoire intercommunal, la **multiplicité des espaces de boisements, franges boisées et le réseau dense du bocage** est très **propice à la constitution de corridors écologiques**.

Il existe de **nombreux échanges ente haies et structures adjacentes** : les possibilités d'échanges entre les talus boisés et la parcelle sont très nombreuses, et varient considérablement d'une espèce à une autre. Même au sein d'un groupe donné, tous les intermédiaires sont possibles entre les animaux qui vivent exclusivement dans les talus, et ceux qui ne vivent que dans les champs.

- Dans le cas des micromammifères, les **déplacements saisonniers sont plus importants en zone bocagère qu'en champ ouvert**, le champ constituant une zone exploitée essentiellement pour la nourriture, secondairement pour l'abri que fournit son couvert végétal, jusqu'à la période de la moisson (Constant et al., 1976b –Saint-Girons, 1976, inter alia).

- Un milieu colonisé peut ne pas l'être de façon continue si la ressource alimentaire n'est pas constante et suffisante pour l'espèce considérée (Constant, 1976), tel est le cas du mulot gris (Butet, 1990 –Saint-Girons et Wodzicki, 1985 – Saint-Girons et al. 1986). Saint-Girons (1976) constate que cette population est transférée, en partie, dans les champs au printemps, en fonction de la croissance des céréales ;

- en revanche, les campagnols des champs restent toujours dans les parcelles, et en changent s'ils sont dérangés.

- Les mouvements de population apportent la preuve que le couple haie-structure adjacente ne doit pas être considéré comme une structure figée mais **évolutive** : ces évolutions peuvent se produire **d'une période de l'année à une autre**, mais également à plus long terme par **le vieillissement de la haie**.

Les **jardins privés des habitations** créent une **composante végétale du paysage importante**, participant au paysage perçu.

## Eléments d'intérêt écologique remarquable

Le territoire de la CCTA comprend également de nombreux éléments présentant un intérêt écologique, bien qu'ils ne fassent pas l'objet d'un recensement entraînant des implications réglementaires :

- Les vestiges de la trame bocagère, en particulier les haies, présents essentiellement autour des villages et hameaux du Sud Ouest du territoire (communes de Grougis, Vaux-Andigny, la vallée Mulâtre), où la trame bocagère est fortement réduite, et forme la seule transition entre l'espace urbain et l'espace monospécifique des cultures.

- Les arbres isolés présentent un intérêt écologique de part leur rôle de refuge pour la petite faune (oiseaux, insectes, rongeurs) et leur impact sur le maintien des sols en pentes et des talus.

- Les mares, réparties essentiellement dans les pâtures, outre leur rôle d'abreuvoir pour le bétail, forment des niches écologiques particulières, abritant une flore et une micro faune spécifiques et participant à la mise en place de microclimats et de milieux diversifiés.

## La biodiversité dans les villages et leur espace public

La végétation reste présente dans l'ensemble des villages de la Thiérache d'Aumale. La plupart des habitations possèdent des **jardins, des vergers entourés de haies** qui jouent le rôle de micro corridors écologiques. Au sein des villages, on peut constater des maisons, des granges et jardins abandonnés qui servent de refuges pour la faune et la flore.
Dans les espaces publics des villages, les **accotements et les places publiques sont souvent bitumés** ce qui induit une imperméabilisation des sols.

Les différentes communes, en collaboration avec **l'équipe verte** de la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale, ne pratiquent **pas de gestion différenciée** (limitation des produits phytosanitaires ou zéro « phyto », utilisation de plantes vivaces et locales,…) pour l'entretien et l'aménagement des espaces verts.
Le maillage des routes communales est important sur le territoire et représente un coût et une gestion complexe pour les communes. Néanmoins, d'un point de vue écologique, les **bordures routières** abritent une flore et une faune des plus riches. Ces bords de route assurent une fonction dans l'épuration des eaux de ruissellement provenant de la chaussée ou des parcelles agricoles. Une **gestion raisonnée** de ces dernières peut permettre de concilier et d'optimiser leurs différentes fonctions, sans, bien sûr, compromettre la sécurité des usagers.

## Le canal, espace récréatif et de détente

Les berges du canal sont un lieu de vie. Les chemins de halage accueillent une fréquentation importante relevant de la population locale pour des activités de promenades et de pêche. Le canal présente un fort potentiel en termes de développement d'un tourisme vert.

## Un accès, une valorisation, une gestion et protection limités des espaces naturels

La Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale a aménagé un **sentier d'interprétation**, intitulé « **Sentier pirouette** » qui offre aux visiteurs **une découverte de l'écosystème de la forêt d'Andigny via une approche pédagogique**. Un **parcours santé** de 3100 mètres est également proposé au sein de la forêt.

Un **circuit de randonné**e, au départ d'Etreux en passant par Vénérolles, la Neuville-lès-Dorengt, donne l'occasion aux randonneurs de découvrir le canal de la Sambre à l'Oise ponctué par neuf écluses et le bocage de Thiérache. **L'itinéraire de grande randonnée GR 122** traverse la forêt de Vaux-Andigny et l'ensemble du territoire du nord au sud. Comme abordé plus haut, le maintien des chemins ruraux contribue à la préservation du paysage et à la biodiversité.

Les **espaces naturels de la Thiérache d'Aumale représentent une richesse patrimoniale**. A ce jour, il n'existe pas de **dispositif de gestion, de protection et de valorisation**. L'enjeu pour le territoire est de valoriser ce patrimoine naturel tout en développant l'accueil de différents publics et la préservation des milieux naturels.

## Faible sensibilisation apportée au grand public sur les questions des milieux naturels

Sur la commune de Oisy un **verger conservatoire** a été créé afin de sensibiliser les habitants aux anciennes variétés de fruits produits en Thiérache et aux techniques de tailles d'entretien des fruitiers.
En dehors de cette action et du sentier « Pirouette », la **sensibilisation du grand public ou des enfants** (sur le temps scolaire et extrascolaire) à **l'approche du milieu naturel est dispensée de manière sporadique sur la Thiérache d'Aumale**.
Il n'existe **pas d'association d'éducation à l'environnement sur la Communauté de communes**. Les acteurs de proximité en capacité d'apporter une information, une sensibilisation et éducation à l'environnement sont :

- L'**ONF** en charge de la gestion de la forêt domaniale d'Andigny
- Le **Centre Permanent d'initiatives à l'environnement des Pays de l'Aisne à Merlieux**
- Le **GIC de la Sambre**

Le **Groupement d'intérêt cynégétique de la Sambre** (GIC de la Sambre) a pour mission la gestion de la faune sauvage et de certains aménagements via la plantation de haies et autres types de protection de la nature. Le chargé de développement du GIC de la Sambre a une mission de surveillance du territoire (pollueurs) sur deux Communautés de communes : la Thiérache d'Aumale et la Thiérache du Centre. Le groupement mène également des actions de sensibilisation (organisation d'une Fête annuelle de la nature ; prêt d'une exposition aux communes).

## Projet en réflexion sur le Pays Thiérache

La création d'une **Maison de l'environnement et de l'eau** est prévue sur la Communauté de communes Pays des 3 Rivières.

Un programme élargi de sensibilisation est aujourd'hui en réflexion dans le cadre de **la politique en faveur de protection du bocage portée par le Syndicat Mixte du Pays de Thiérache :**

- Un projet avec les scolaires sur le bocage : sensibilisation sur 3 ou 4 séances pouvant finir sur une plantation de haie
- Un projet pour le grand public sur le thème de la nature.

Des projets pourront ainsi être menés avec la CCTA.

Une **étude au niveau du SIABOA va être menée** (Syndicat intercommunal du bassin de l'Oise amont) en vue d'effectuer un état des lieux sur le linéaire des rivières (concerne 3 communes de la CCTA).

Un **inventaire de la biodiversité** auquel va participer la Thiérache d'Aumale va être réalisé par la DREAL Picardie.

## *Espaces de nature et biodiversité : ce qu'il faut retenir*

| | |
|---|---|
| **ATOUTS** | • Une faune et flore rares, remarquables, diversifiées et intéressantes sur le territoire (avec certains périmètres identifiés comme tels : ZNIEFF de type 1 et 2)<br>• Le bocage<br>• La forêt d'Andigny<br>• Les zones humides<br>• Le canal, espace récréatif et de détente<br>• Le Schéma Directeur de Recomposition du bocage en Thiérache<br>• L'AAAT<br>• Le Parc Naturel de l'Avesnois à proximité<br>• ***Le Groupement d'intérêt cynégétique de la Sambre (GIC) : missions en matière de gestion de la faune sauvage et de certains aménagement de protection de la nature (ex. : haies) ; de surveillance et de sensibilisation*** |
| **FAIBLESSES** | • Manque de suivi de la qualité de l'eau des cours d'eau<br>• Mauvaise qualité de l'eau de surface<br>• Pas de gestion et d'entretien des cours d'eau<br>• Un manque de connaissance de la biodiversité en dehors des inventaires institutionnels (ZNIEFF)<br>• Pas de gestion différenciée des espaces verts, de la voie publique et des bords de route<br>• Gestion et préservation limitées des espaces naturels<br>• Malgré quelques initiatives (sentier pirouette,…), manque important de valorisation du milieu naturel<br>• Pas de sensibilisation à l'environnement sur le territoire<br>• ***La disparition des chemins ruraux*** |
| **OPPORTUNITES** | • Création d'une Maison de la Nature sur le Pays de Thiérache<br>• Des acteurs d'éducation à l'environnement à proximité<br>• ***La participation de la CCTA au dernier Atlas de la biodiversité en Picardie réalisé par la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)***<br>• ***Un programme élargi de sensibilisation aujourd'hui en réflexion dans le cadre de la politique en faveur de protection du bocage portée par le Syndicat Mixte du Pays de Thiérache***<br>• ***Réalisation d'une étude au niveau du SIABOA (Syndicat intercommunal du bassin de l'Oise amont) sur le linéaire des rivières***<br>• ***Les outils et retours d'expérience du Parc naturel régional de l'Avesnois en matière de haies notamment***<br>• ***L'accompagnement des communes dans le recensement des chemins ruraux à l'échelle départementale par l'association des « Chemins de Picardie »***<br>• La stratégie régionale pour le patrimoine naturel de janvier 2009 |
| **PRESSIONS** | • Déclin du bocage et de certains espaces de nature (mares, bosquets,…) qui peut entraîner une perte de biodiversité et des ruptures dans les corridors écologiques : relation étroite entre la pérennité des filières agricoles et l'évolution des paysages (crise de la filière viande et laitière avec pour conséquence une pression accrue des exploitations céréalières sur le bocage) |

# Chapitre : Environnement et Paysage

# Fiche Ressource en eau

## Problématique

L'eau, dans un contexte de rareté croissante, représente un enjeu fondamental pour l'homme car elle est indispensable à la vie et à la santé.
Pour les usagers, l'eau potable est souvent dissociée de l'eau du milieu naturel. Or, la qualité de l'eau consommée dépend de son rejet après utilisation dans le milieu naturel et dépend des pollutions liées à l'activité humaine.
L'objectif de l'amélioration de la qualité et de la quantité de l'eau ne peut être atteint sans mettre en œuvre concomitamment assainissement, récupération de l'eau pluviale, protection du milieu naturel, alimentation en l'eau potable et éducation sanitaire et à l'environnement.

## Contexte réglementaire

Depuis les lois de décentralisation de mars 1982 et janvier 1983, et la loi sur l'eau de 1992, les collectivités sont responsables de l'organisation des services de l'adduction d'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées qu'elles ont préalablement distribuées. Elles doivent également gérer les eaux de pluies et veiller à leur retour vers le milieu naturel.

L'Etat a vu son rôle limité à la police des eaux (autorisation de prélèvement et de rejet et garantie de la salubrité et de la sécurité publique). D'autres textes visent à renforcer le retour à un bon état des eaux, de l'accès à l'eau de tous et de l'organisation de la pêche en eau douce. Il s'agit notamment de la directive cadre européenne d'octobre 2000. En 2006, pour atteindre ces objectifs, la France a voté une réforme de la loi sur l'eau. Cette loi donne notamment aux collectivités de nouveaux moyens pour assurer leurs compétences sur l'eau.

## Synthèse de la situation

## Le cycle de l'eau

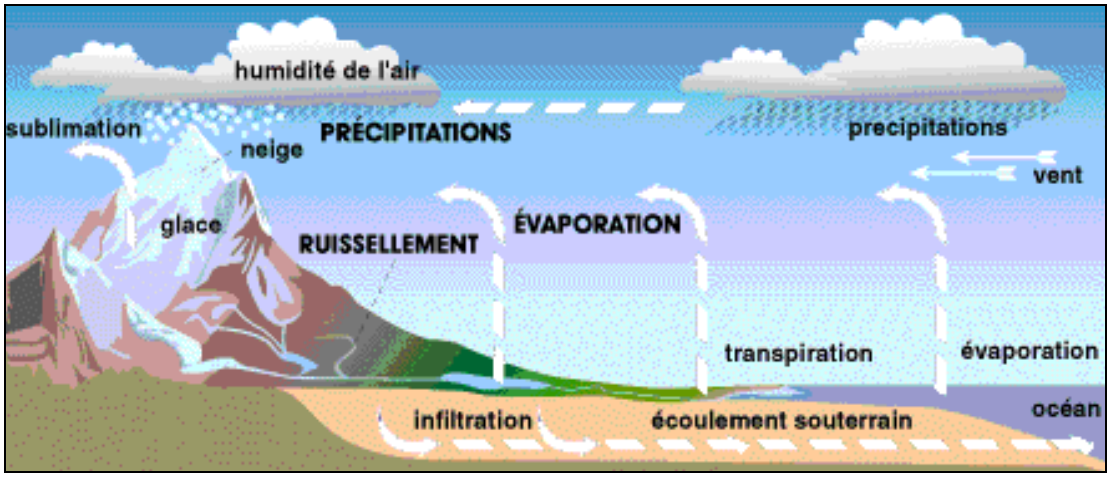


Le soleil fait s'évaporer l'eau des rivières, des lacs, des mers, des océans en de fines gouttelettes. En se regroupant, elles forment des nuages, qui, poussées par le vent, rencontrent des masses d'air froid et donnent naissance à la pluie. L'eau de pluie s'infiltre dans le sol et rejoint les nappes phréatiques, les sources, les rivières, les fleuves… pour recommencer sans fin le même voyage.
Quand l'eau touche le sol :

- 50% s'évapore immédiatement et reforme le brouillard et les nuages ;
- 25% s'infiltre dans le sous-sol pour donner naissance aux rivières et aux nappes souterraines ;
- 25% ruisselle à la surface du sol sans y pénétrer et alimente les cours d'eau et lacs.

L'eau est une **richesse naturelle que nous devons préserver, car elle est indispensable à toute vie terrestre**. Elle reste bien **fragile au regard des multiples sources de pollution générées par les activités domestiques, industrielles ou encore agricoles**.
Afin de préserver la ressource en eau et de permettre à l'eau de réintroduire son cycle naturel, l'homme intervient dans le cycle de l'eau, au niveau de la distribution, par l'installation de captages et d'un réseau de distribution d'eau ainsi qu'au niveau de l'évacuation et du traitement des eaux usées.
*Rappel : Loi sur l'Eau*
*La loi sur L'Eau n°92-3 du 3 janvier 1992 précise à l'article 35 que « les communes ou leurs groupements doivent délimiter, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et celles d'assainissement autonome ainsi que les zones nécessitant des précautions particulières pour la gestion des eaux pluviales. »*
*La directive européenne 2000/60/CE dite « Directive cadre sur l'Eau », transposée par la loi du 21 avril 2004, fixe un objectif général de bon état des eaux en 2015 (bon état écologique et chimique pour les eaux superficielles, bon état chimique et quantitatif pour les eaux souterraines).*

### Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a créé 2 nouveaux outils de planification : le **SDAGE** (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et les **SAGE** (schémas d'aménagement et de gestion des eaux). Le SDAGE fixe, pour chaque grand bassin hydrographique, des orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau.

La Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale est couverte par le **SDAGE Artois Picardie**. Approuvé le 1er décembre 1996, par arrêté du préfet de la région Ile de France, coordinateur du bassin, le SDAGE fixe **trois orientations importantes** dans le domaine de la gestion des inondations :

- Intégrer les préoccupations liées aux **risques d'inondations** dans les documents de planification
- Renoncer à l'urbanisation des **zones d'expansion des crues et des zones humides**
- Assurer une occupation du territoire qui permette la **conservation des eaux d'expansion des crues**

## Deux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) concernent le territoire

Le SAGE s'applique à un niveau local. Il dresse un état des lieux du territoire et un diagnostic, puis définit les enjeux majeurs, fixe des prescriptions et des orientations à suivre pour résoudre les problèmes liés à la ressource en eau et à la préservation des zones humides. Il doit permettre de concilier les intérêts de tous les utilisateurs de l'eau (agriculteurs, industriels, pêcheurs, chasseurs, ...) dans le respect du milieu aquatique.

**SAGE Sambre**

Sept communes de la Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale (**Etreux, Hannapes, La vallée Mulâtre, Oisy, Ribeauville, Saint-Martin-Rivière, Vénérolles, Wassigny**) s'inscrivent dans le périmètre du SAGE Sambre. Ce dernier est actuellement en cours d'élaboration.

Les enjeux de ce SAGE sont :

- La lutte contre les inondations
- La protection de la ressource
- La lutte contre la pollution
- La préservation des milieux humides

**SAGE Escaut**

Sept communes de la Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale (**Mennevret, Grougis, Wassigny, Saint-Martin-Rivière, Vaux-Andigny, La Vallée-Mulâtre, Molain**) s'inscrivent dans le périmètre du SAGE Escaut. Ce dernier est actuellement en cours d'instruction.

Les enjeux de ce SAGE sont :

- La lutte contre les inondations
- La protection de la ressource
- La lutte contre la pollution
- La préservation des milieux humides
- La lutte contre l'érosion

La **Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale** a pris la **compétence** pour intégrer le **SAGE de l'Escaut**.

## Eaux souterraines

Par nature, les eaux souterraines sont invisibles et méconnues notamment des habitants. Elles sont pourtant d'une importance extrême. D'un point de vue hydrogéologique, le seul aquifère disponible est la nappe de la craie. Le territoire de la Thiérache d'Aumale est en partie concerné par la **masse d'eau de la Craie de Thiérache-Laonnois-Porcien**. Cette masse d'eau est globalement en **mauvais état pour le paramètre nitrate**. Le paramètre «**pesticides** » est présent dans une moindre mesure[126].

[126] http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=4922

## Un manque de données et d'informations sur l'eau sur le territoire

Le **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau et d'assainissement**, prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales (Art. L 2224-5) a pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement de ces services par une information précise aux consommateurs sur la qualité et la performance du service. Est concerné par cette obligation tout service exerçant tout ou partie des compétences d'un service d'eau potable, d'assainissement collectif ou non collectif. Ces dispositions s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation du service. **Pour une grande partie des différentes communes ou EPCI présents sur la Thiérache d'Aumale ces documents ne sont pas réalisés**. **Aucune information ou sensibilisation** n'est apportée aux habitants sur la thématique de l'eau.

**(Cf. compléments Dossier PLUi)**

## Réseau d'adduction d'Eau potable

La **gestion l'alimentation en eau potable** est différente pour chacune des communes qui compose la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale :

- Etreux, Grougis et Oisy ont délégué cette compétence à Noréade.
- Les communes d'Hannapes, Wassigny, La Vallée-Mulâtre, St-Martin Rivière, Ribeauville, Mennevret ont délégué à des SAEP[127]
- Seule la commune de Vaux Andigny est en régie.

Les communes de la CCTA sont alimentées par **plusieurs captages**, dont certains sont situés sur le territoire intercommunal (8 forages) :

- Les communes de **Wassigny, Vénérolles, Saint-Martin-Rivière, La Vallée-Mulâtre, Ribeauville, et Molain** sont alimentées par le SIAEP de Wassigny.
- La commune de **Grougis** est alimentée par le captage de Seboncourt sis sur la commune de Bohain (régie SIDEN France)
- La commune d'**Etreux** est alimentée par le captage d'Etreux (régie SIDEN France)
- La commune de Mennevret est alimentée par le SIAEP de Mennevret-Petit Verly
- La commune de **Oisy** est alimentée par le SIAEP de Oisy. La commune d'**Hannapes** est alimentée par le captage sis sur la commune de Tupigny (SIAEP d'Hannapes)
- Un nouveau forage a été réalisé sur la commune de **Vaux-Andigny**.

La situation administrative de chacun de ces captages est à un stade inégal d'avancement dans la procédure « **périmètre de protection** » (aujourd'hui, pas de périmètre de protection autour des stations de pompage).

Selon les données disponibles et fournies par la DDAF, la désinfection de l'eau produite sur l'ensemble de la communauté de communes est traitée par chloration et par chlore gazeux.

### La situation quantitative[128]

Une étude a été menée par la DDAF en 2009 pour connaître les **potentiels besoins de ressources en eau sur le territoire** en fonction des quantités produites à ce jour et d'une éventuelle évolution de la population sur les quinze prochaines années.
Au global, selon les hypothèses retenues d'une hausse de 0,5% de la population par an, il ressort de cette étude que sur le secteur, la **problématique quantitative ne concerne qu'une seule collectivité, le syndicat des eaux de Wassigny**.

[127] Syndicat d'alimentation en eau potable
[128] Projet de mémoire, CCTA Diagnostic territorial, Volet eau potable, Septembre 2009, DDAF

La situation ne semble pas inquiétante, mais il se pourrait qu'à l'avenir, si le territoire connaît une forte expansion, qu'il soit nécessaire de renforcer l'alimentation en eau potable.
Il est également observé sur le secteur, des **problèmes quantitatifs plus liés à la qualité de l'eau qu'à la productivité**. Les communes concernées par ce problème sont **Etreux et Oisy**.
Néanmoins, de façon générale les données des essais de pompages sont assez anciennes sur les forages encore en activité. Afin de s'assurer de la ressource réellement disponible, il pourrait être envisagé de réaliser de nouveaux essais de pompages qui permettraient de connaître précisément les potentialités de ces ressources.

### La situation qualitative[129]

#### Nitrates

Sur les 7 captages alimentant les communes de la Thiérache d'Aumale, on constate **un seul captage (Oisy) qui présente des concentrations moyennes en nitrate au dessus de la norme de 50mg/l**. Tous les autres captages sont au-dessous de la norme mais au dessus de la valeur guide des 25mg/L, à l'exception de la commune d'Etreux.

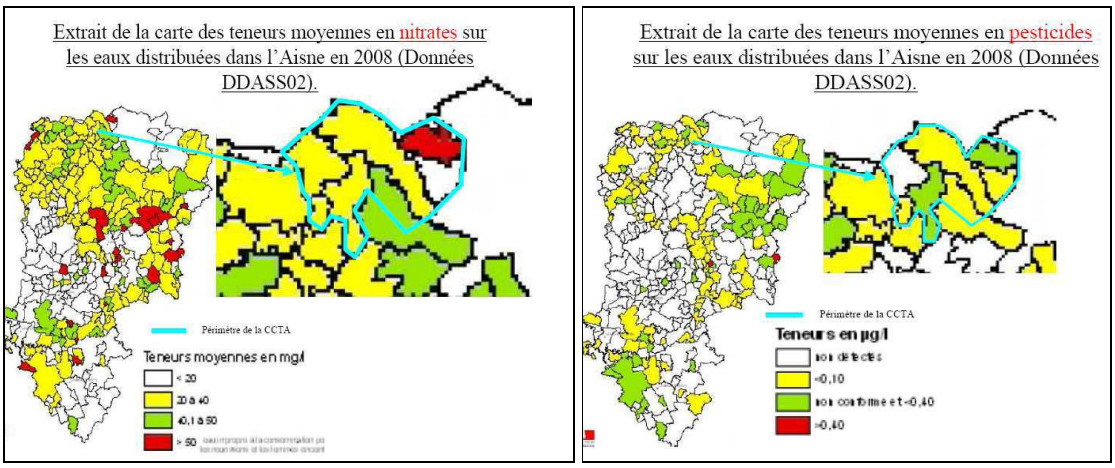
Extrait de la carte des teneurs moyennes en nitrates sur les eaux distribuées dans l'Aisne en 2008 (Données DDASS02).
Périmètre de la CCTA
Teneurs moyennes en mg/l
< 20
20 à 40
40,1 à 50
> 50
Extrait de la carte des teneurs moyennes en pesticides sur les eaux distribuées dans l'Aisne en 2008 (Données DDASS02).
Périmètre de la CCTA
Teneurs en µg/l
non détectés
<0,10
non conforme et <0,40
>0,40

*Illustrations: Concentration moyenne en nitrates et en pesticides sur le département en 2008 (données DDASS)*

#### Pesticides

Aucun des 7 captages alimentant les communes de la Communauté de communes, ne présente des concentrations moyennes supérieures à la norme des pesticides « total » de 0,5µg/l.
Pour deux collectivités (SE Mennevret/Oisy) sur 7, la valeur limite de 0,1µg/l pour une molécule dans l'eau distribuée est atteinte. L'installation d'un **dispositif de pollution** est envisagée sur **Mennevret**, sur demande de la DDAF.
Sur trois autres captages les pesticides sont détectés mais en concentration inférieure à la norme (SE Wassigny/SE Hannapes/ Etreux). L'ancien et le nouveau captage de Vaux-Andigny ne sont pas contaminés.

**(Cf. compléments Dossier PLUi)**

[129] Projet de mémoire, CCTA Diagnostic territorial, volet eau potable, Septembre 2009, DDAF

**Rendement des réseaux d'eau potable**

| | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Etreux** | | | | | | |
| Longueur | 14000m | | | | | |
| Rendement | - | - | - | | | |
| Indice de pertes linéaires m3/km/j | - | - | - | | | |
| **Grougis** | | | | | | |
| Longueur | 9200 | | | | | |
| Rendement | - | - | - | 68% | 56% | 55% |
| Indice de pertes linéaires m3/km/j | - | - | - | 2,77 | 4,24 | 4,15 |
| **SE Hannapes** | | | | | | |
| Longueur | | | | | | |
| Rendement | | | | | | |
| Indice de pertes linéaires | | | | | | |
| **SE Mennevret** | | | | | | |
| Longueur | 17285 | | | | | |
| Rendement | 84% | 81% | 89% | 89% | 80% | 81% |
| Indice de pertes linéaires m3/km/j | 1,03 | 1,34 | 0,68 | 0,81 | 1,34 | 1,26 |
| **Oisy** | | | | | | |
| Longueur | 8500 | | | | | |
| Rendement | - | 90% | 103% | 83% | 89% | 91% |
| Indice de pertes linéaires m3/km/j | - | 1,33 | -0,36 | 2,5 | 1,59 | 1,19 |
| **Vaux Andigny** | | | | | | |
| Longueur | 19696 | | | | | |
| Rendement | 84% | 98% | 85% | 91% | 91% | 85% |
| Indice de pertes linéaires m3/km/j | 3,52 | 0,15 | 1,27 | 0,79 | 0,78 | 1,26 |
| **SE Wassigny** | | | | | | |
| Longueur | INCONNU | | | | | |
| Rendement | 66% | 62% | 70% | 58% | 54% | 51% |
| Indice de pertes linéaires m3/km/j | INCONNU | | | | | |

*Tableau 1: Chiffres clefs des réseaux, rendement et indice de pertes linéaires.*

Les parties en jaunes correspondent aux **données manquantes/erronées en attente réponse** des collectivités. Sur le rendement, on observe que sur les 7 collectivités du territoire, 3 présentent un **rendement supérieur à 80%** sur les 5 dernières années et ce qui correspond à un **rendement moyen** pour un réseau[130]. Les deux autres collectivités ont des **rendements inférieurs** avec une tendance à la baisse sur les dernières années.

Il est difficile de donner une **analyse globale de l'indice linéaire de perte d'eau pour chaque collectivité** car cet indice dépend de la densité de population raccordée au réseau. Les pertes en distribution peuvent avoir plusieurs origines dont les fuites sur les canalisations, le vol d'eau (utilisation frauduleuse des bornes incendie, branchements clandestins), les besoins pour assurer la défense Incendie, les besoins du service d'eau et assainissement, les incidents d'exploitation et les dysfonctionnements au comptage.

A l'heure actuelle, il n'existe **pas de système de pré-localisation de fuites (capteurs GSM[131])** sur les différents réseaux des collectivités qui composent la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale **ni de remplacement des compteurs d'eau par radiorelève chez les particuliers**.
En raison de l'absence d'information, le thème des **branchements en plomb** sur le territoire n'a pu être traité ici.

[130] Projet de mémoire, CCTA Diagnostic territorial, volet eau potable Septembre 2009, DDAF
[131] Global System for Mobile communications. Norme numérique européenne utilisant plusieurs bandes de fréquences notamment à 900 et 1800 MHz.

**Un Schéma directeur de production et de distribution en eau potable**

Pour répondre aux **problématiques qualitatives et quantitatives de la ressource en eau potable** sur la Thiérache d'Aumale, un certain nombre de **solutions techniques** avaient été proposées dans le cadre du schéma directeur de production et de distribution en eau potable du conseil Général de l'Aisne en 2003. La moitié des collectivités à ce jour ont réalisé ou sont en cours de réalisation des propositions faites[132].

| | Interconnexion | Traitement | Nouvelle ressource |
|---|---|---|---|
| *Etreux** | *Mélange avec Prisches (59).* | | |
| Grougis | | | |
| SE Hannapes | Interconnexion avec Guise | | Sites identifiés sur la commune d'Iron. |
| SE Mennevret | Grougis si optimisation du captage de Seboncourt | Traitement des pesticides par charbon actif | |
| *Oisy** | *Alimentation via Prisches (59) en cours, abandon du captage actuel* | | |
| *Vaux Andigny** | | | *Forage d'essai et définitif terminés, mise en production en cours.* |
| SE Wassigny | | | Site identifié au sud du captage existant. |

***Tableau** 1 : Rappel des solutions présentées dans le schéma départemental réalisé en 2003 par le conseil général (* problématique en cours de résolution)*

## Consommation d'eau

En moyenne sur la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale, **un abonné a consommé en 2008, 109 litres d'eau par jour et par habitant (moyenne nationale de 130 litres).** Ce total est en diminution significative en Thiérache d'Aumale comme partout en France, pour plusieurs raisons :

- économique : l'augmentation des tarifs de l'eau pour répondre aux exigences européennes et au renouvellement des réseaux,
- sociale et sociétale : prise de conscience par les usagers et les décideurs qu'il est important de ne pas "gâcher" l'eau et modification des comportements en conséquence,
- techniques : évolutions des appareils électroménagers qui consomment moins d'eau (lave linge, lave vaisselle, toilettes à double chasse,…).

## Réseau d'Assainissement des Eaux Usées

Remarque : Les communes sont dans l'obligation de contrôler l'ensemble des installations de la zone d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012 (Article L2224-10 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Les missions de réalisation d'installations d'assainissement autonome ou de leur entretien sont en revanche facultatives.

Aujourd'hui, sur la CCTA, **l'assainissement est de la compétence des communes**. Chacune des communes gère différemment cette compétence.

[132] Projet de mémoire, CCTA Diagnostic territorial, volet eau potable Septembre 2009, DDAF

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des différents transferts de compétences opérés :

| | ASSAINISSEMENT | | | | AGENCE DE BASSIN | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | COMP I ASSAINISSEMENT COLLECTIF SIAN SIDEN | COMP II ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SIAN SIDEN | COMP III EAU PLUVIALES SIAN SIDEN | LA COMMUNE EN REGIE | SEINE NORMANDIE | ARTOIS PICARDIE |
| ETREUX | | | | | | |
| GROUGIS | | | | | | |
| HANNAPES | | | | | | |
| LA VALLEE MULATRE | | | | | | |
| MENNEVRET | | | | | | |
| MOLAIN | | | | | | |
| OISY | | | | | | |
| RIBEAUVILLE | | | | | | |
| SAINT MARTIN RIVIERE | | | | | | |
| VENEROLLE | | | | | | |
| VAUX ANDIGNY | | | | | | |
| WASSIGNY | | | | | | |

Les **3 communes (Etreux, Vaux Andigny et Wassigny)** les plus importantes de la Communauté de communes possèdent un **système d'assainissement collectif** (réseau de collecte et station d'épuration), sauf exceptions la totalité des habitations de ces communes y sont raccordées.

Le projet de mémoire, volet assainissement des eaux usées réalisé par la DDAF Aisne met en évidence **deux points importants pour les systèmes d'assainissement collectifs des communes de Vaux-Andigny et Wassigny** :

- Ces systèmes collectifs assurent correctement leur fonction, mais un **diagnostic poussé des réseaux de collecte est à entreprendre** pour mieux analyser et par la suite solutionner les variations de charge et de débit en entrée des stations du fait du caractère « pseudo-séparatif » du réseau de collecte.
- A l'heure actuelle, **la station d'épuration de Wassigny fonctionne sans récépissé de déclaration**, c'est-à-dire en violation de la procédure imposée par les articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement. Les niveaux de rejet à respecter sont donc ceux de l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 (*JORF* du 14 juillet). Un diagnostic sera l'occasion de régulariser la station au titre de la loi sur l'eau en définissant des travaux d'amélioration.

Le manque d'information sur le système d'assainissement collectif de la commune d'Etreux ne nous permet pas d'effectuer une présentation succincte de ce dernier.

Sur l'ensemble des autres communes (qui représentent environ 40 % de la population totale de la CCTA), il n'existe **pas de réseau de collecte et les eaux usées sont traitées « à la parcelle » au moyen d'installations d'assainissement non collectif**.

En décembre 2000, la Communauté de communes avait confié au bureau d'études Fafournoux Ingénieur Conseil l'élaboration du **zonage d'assainissement des communes membres**. Le rapport de la DDAF indique que les zonages élaborés en 2000 par ce cabinet semblent **excessivement orientés vers des solutions « tout collectif »** (seuls 259 logements sur un peu plus de 2 600 étant

zonés en zone d'assainissement non collectif). L'exécution des travaux paraît illusoire du fait de la charge financière qu'ils représentent pour les communes.
La **révision des zonages dans le cadre du PLUi** sera donc sans doute l'occasion de **rééquilibrer les zones d'assainissement collectif et non collectif**, en notant que l'assainissement collectif ne devrait concerner que des zones limitées dans les zones rurales.

Sept des 12 communes de la CCTA n'ont pas transféré à un EPCI leur compétence en matière d'assainissement. Elles doivent donc assurer le **contrôle des installations d'assainissement non collectif** de tous les immeubles non raccordés à un réseau public de collecte, le premier contrôle devant intervenir au plus tard le 31 décembre 2012 ; puis, selon une périodicité qui ne peut pas excéder huit ans. Ces communes n'ont cependant pas les compétences en interne pour réaliser ce contrôle. De plus, il est constaté sur l'ensemble du territoire qu'un **grand nombre d'installations d'assainissement non collectif ne sont pas aux normes**.

Une réflexion est aujourd'hui menée sur la mise en place un **Service Public d'Assainissement Non Collectif** (**SPANC**) porté par la CCTA conformément aux articles L 224-8 et 9 du Code Général des Collectivités Territoriales au niveau intercommunal.

**(Cf. compléments Dossier PLUi)**

## Réseau d'Assainissement des Eaux Pluviales

Pour l'ensemble des communes, le réseau pluvial est constitué de **canalisations gravitaires s'appuyant sur les rus et les fossés**. Pour les plus petites communes, les **eaux sont rejetées directement au milieu naturel** par l'intermédiaire de fossés.
Pour les aménagements projetés sur les communes, le PLU (dans le cadre de l'éventuel plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales) pourra recommander un débit de fuite[133]. Pour parvenir à ce débit, la gestion (rétention/réutilisation) d'eau à la parcelle ou à la zone à aménager est une solution à envisager.
Aujourd'hui **les eaux pluviales sont très faiblement réutilisées au sein de différentes communes** (y compris pour les jardins), bien que les habitants eux-mêmes identifient l'intérêt de cette récupération[134].

**(Cf. compléments Dossier PLUi)**

Projet en cours : sur la commune de Vaux Andigny, les prochains lotissements devront prévoir un **système de récupération d'eau pluviale**.

## Défense incendie

**(Cf. compléments Dossier PLUi)**

[133] Le débit de fuite correspond alors à la capacité du sol à infiltrer les eaux (fonction de la perméabilité)
[134] Projet de mémoire, CCTA Diagnostic territorial, volet assainissement, juillet 2009, DDAF

## *Ressource en eau : ce qu'il faut retenir*

| | |
|---|---|
| **ATOUTS** | • Le SDAGE Artois Picardie (Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux)<br>• Les SAGE « Escaut » et « Sambre » (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux)<br>• Le Schéma Directeur de production d'eau potable du département de l'Aisne<br>• Une consommation moyenne par habitant inférieure à la moyenne nationale |
| **FAIBLESSES** | • Pas de transparence de la qualité de l'eau et des services en direction de la population<br>• Mauvaise qualité des eaux souterraines en nitrates<br>• Des assainissements non collectifs pas aux normes et non suivis / ***Le traitement des eaux usées***<br>• Une station d'épuration qui ne répond plus aux normes à Wassigny<br>• caractère « pseudo-séparatif » du réseau de collecte des réseaux d'assainissement<br>• Pas de sensibilisation sur le thème de l'eau<br>• Rendement de certains réseaux d'eau potable communaux relativement faible<br>• Pas de gestion alternative et de récupération de l'eau pluviale<br>• Absence de périmètres de protection autour de stations de pompage |
| **OPPORTUNITES** | • Réflexion sur la création d'un SPANC (service public d'assainissement non collectif) porté par la CCTA<br>• ***Le service « eau et assainissement » du Conseil général pouvant être sollicité par les collectivités*** |
| **PRESSIONS** | • Concentration importante de nitrates dans l'eau potable de certaines communes et présence de pesticide<br>• Des assainissements non collectifs majoritairement inexistants qui exercent des pressions sur les milieux naturels. |

# Chapitre : Environnement et Paysage

# Fiche Energie et qualité de l'air

## Problématique

**Raréfaction des énergies fossiles**

Selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), la consommation mondiale d'énergie va augmenter de 50 % entre 2004 et 2030 pour accompagner la croissance démographique et économique. Or, les énergies fossiles représentent plus de 80 % de la consommation mondiale d'énergie. Cette situation n'est pas tenable car les réserves d'énergies fossiles ne sont pas infinies et elles sont, de plus, la cause principale des émissions de gaz à effet de serre. La production de pétrole devrait décliner à partir de 2030 et celle de gaz à partir de 2050.

**Changement climatique => émissions de gaz à effet de serre**

Les gaz à effet de serre comme le dioxyde de carbone (CO2) s'accumulent dans l'atmosphère et contribuent au réchauffement de la planète. Selon le groupe intergouvernemental des experts du climat (GIEC), la température moyenne terrestre devrait augmenter de 1,8 à 4℃ au cours du siècle. Conséquences annoncées : hausse du niveau des océans, multiplication des phénomènes climatiques extrêmes.

**La pollution de l'air est un risque dont il faut évaluer les effets :**

- Les **effets sur la santé** : certains polluants ont des effets irritants ou inflammatoires pour la peau, les yeux, la gorge et les bronches. Ils affectent particulièrement les enfants, les personnes âgées, les asthmatiques. Ils peuvent parfois avoir des effets cancérigènes. Une étude réalisée en 1999 sur 9 agglomérations par l'Institut de Veille Sanitaire, démontre que les niveaux modérés de pollutions ont des impacts plus graves que les pics eux-mêmes, et que la pollution atmosphérique entraîne des décès anticipés.
- Les **effets sur l'environnement** : la pollution atmosphérique provoque des « pluies acides » ayant des conséquences néfastes sur les plans d'eau et les arbres. Elle provoque également le fameux « trou » dans la couche d'ozone du à des fortes concentrations de chlorofluorocarbones (CFC) et d'oxydes d'azote. Les augmentations des concentrations de gaz à effet de serre sont les résultantes des activités humaines.
- Les **effets sur le patrimoine bâti** : les pollutions acides entraînent des dégradations sur les façades et les structures des bâtiments.

**La pollution de l'air extérieur**

Les principaux indicateurs de la qualité de l'air extérieur sont :

- **Les oxydes d'azote** (NO, NO2), caractéristiques de la circulation routière. Seul le NO2 est considéré comme toxique aux concentrations habituellement rencontrées dans l'air ambiant ;
- **Le dioxyde de soufre** (SO2), polluant caractéristique des grandes agglomérations industrialisées qui provient de la combustion du charbon et du fioul ;
- **Les oxydes de carbone** (CO, CO2) majoritairement produits par les transports routiers ;
- **Les Composés Organiques Volatiles** (COV), d'origine chimique, pour moitié émis par les transports routiers, notamment les véhicules à essence ;
- **Les particules** (PM10), résultant du trafic automobile, de certains procédés industriels (incinérations, carrières, cimenteries) et des chauffages domestiques en hiver.

On distingue les grosses particules ou poussières sédimentables visibles, et les particules fines dont les PM10 ;
- **L'ozone,** non émis directement par une activité humaine mais issu de réactions chimiques entre les oxydes d'azotes, les hydrocarbures et le rayonnement ultraviolet.

Certaines sources de pollution de l'air sont également naturelles (rejets de dioxyde de souffre et de particules lors d'éruptions volcaniques, production par les végétaux de pollens allergènes…).

**La pollution de l'air intérieur**

La pollution de l'air ne se limite pas à l'extérieur. Elle concerne aussi la pollution à l'intérieur des locaux. Des études révèlent que la qualité de l'air est parfois plus mauvaise à l'intérieur qu'à l'extérieur et qu'une majorité d'infections respiratoires est due à des pollutions intérieures. Ces pollutions intérieures proviennent des matériaux synthétiques pour le revêtement de nos locaux et des produits chimiques à usages domestiques (colles, vernis du mobilier, moquette, peintures…). Le manque de ventilation, le monoxyde de carbone et le dioxyde d'azote provenant des appareils utilisés pour le chauffage, la cuisson des aliments, l'humidité, les moisissures, les acariens sont également des causes de la pollution intérieure.

## Contexte réglementaire

Un **Plan climat-Énergie européen 1**, appelé « **paquet climat-énergie** » a été adopté le 23 janvier 2008 et vise un objectif européen dit 3 X 20, consistant, pour 2020, à :
- la réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre
- la diminution de 20 % des consommations énergétiques
- la production de 20 % d'énergies renouvelables

La France, au travers de la **loi grenelle**, a défini des objectifs spécifiques en accord avec ce plan climat européen. Le bâtiment représente 40 % des consommations françaises. Aussi l'Etat se fixe comme objectifs de réglementation thermique :
- pour toutes les constructions neuves, de réduire à 50 Kw/$m^2$/an la consommation, à compter de la fin 2010 pour les bâtiments publics et les bâtiments affectés au secteur tertiaire, ou à compter de la fin 2012 pour le logement et d'arriver en 2020 à des bâtiments passifs (ne consommant pas d'énergie).
- pour les bâtiments existants, de rénover au moins 38% du parc d'ici 2020 (et 400 000 logements chaque année à compter de 2013).

Tous les bâtiments de l'État et les établissements publics seront soumis à un audit d'ici à 2010. L'objectif est, à partir du diagnostic ainsi établi, d'engager les rénovations d'ici à 2012 avec traitement des surfaces les moins économes en énergie. Cette rénovation aura pour objectif de réduire d'au moins 40 % les consommations d'énergie et d'au moins 50 % les émissions de gaz à effet de serre de ces bâtiments dans un délai de huit ans.
Par ailleurs, toutes les collectivités doivent afficher le diagnostic de performance énergétique (DPE) de l'ensemble de leurs bâtiments à partir du 2/1/2008 selon le décret n°2007-363 du 19 mars 2007.
Le **Plan climat national**, initié en 2004, a lui aussi été actualisé.
L'objectif de cette réactualisation consiste à garantir les objectifs signés par la France (Kyoto, Plan Climat Européen) et à renforcer les plans d'actions permettant d'atteindre ces objectifs (augmentation taxe charbon, crédit d'impôts rénovation bâtiments, doubler le nombre espaces info énergie…).
Une des actions de ce Plan climat national est d'encourager la mise en place de plans climats territoriaux au niveau d'une région, d'un département, d'une commune ou d'une intercommunalité.

La loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie vise à définir une politique publique qui engage l'Etat et les collectivités à intégrer l'air dans le développement urbain. Elle rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air, la définition d'objectifs de qualité et l'information du public. Le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé est reconnu à tous.

Les instruments de planification de cette politique de l'air sont :

- le Plan Régional de Qualité de l'Air (PRQA) obligatoire pour chaque Région
- le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants ou les zones très polluées
- le Plan de Déplacements Urbains (PDU) pour les villes de plus de 100 000 habitants.

## Synthèse de la situation

La Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale ne possède **qu'un bâtiment dans lequel se trouvent ses locaux administratifs**. L'ensemble des communes qui composent la CCTA ont à leur charge la gestion de leurs équipements municipaux et de l'éclairage public. Les communes commencent progressivement à s'engager dans la maîtrise de l'énergie.

### L'énergie des bâtiments publics et des espaces publics

En France, les bâtiments publics (écoles, équipements sportifs, socioculturels) sont des postes particulièrement énergivores qui justifient à eux seuls une meilleure gestion de leurs consommations : ils représentent un peu plus de 50% des consommations, se situant ainsi largement devant la consommation liée à l'éclairage public et à la consommation de carburant[135].

Diverses **opérations ont été réalisées afin de maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments publics dans les communes** :

- Travaux d'économie d'énergie sur certains bâtiments communaux (isolation, installation de fenêtres double vitrage, programmateur…)
- A l'heure actuelle, Etreux, est la seule commune à avoir réalisé un diagnostic énergétique de certains de ses bâtiments communaux

Différents **systèmes de chauffage** sont utilisés pour les bâtiments communaux (fuel, gaz, électricité) L'état de fonctionnement et la performance de ces modes de chauffage varient selon leurs époques d'installation. Certaines communes sont en cours de réflexion pour le remplacement de leur mode de production de chauffage.

L'**économie d'énergie dans l'éclairage public** n'est pas encore menée. Le suivi des consommations énergétiques des équipements communaux est limité à l'aspect financier.

### Parc automobile

Le parc automobile de la Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale comprend :

[135] Sources : www.batiweb.com – www.enviro2b.com

| PARC AUTOMOBILE CCTA ET COMMUNES | |
|---|---|
| **ETREUX** | 2 tracteurs |
| | 1 camionnette |
| **GROUGIS** | 1 tracteur |
| **HANNAPES** | 1 tracteur |
| | 1 tondeuse autoportée |
| **LA VALLEE MULÂTRE** | 1 tracteur |
| **MENNEVRET** | 1 tracteur |
| | 1 tondeuse autoportée |
| **MOLAIN** | aucun véhicule |
| **OISY** | 1 tracteur |
| **RIBEAUVILLE** | aucun véhicule |
| **SAINT-MARTIN** | aucun véhicule |
| **VAUX-ANDIGNY** | 1 Renault Kangoo |
| | 2 gros tracteurs |
| | 2 tracteurs-tondeuse |
| | 1 mini-pelle |
| | 2 tondeuses thermiques |
| **VENEROLLES** | 1 tracteur |
| **WASSIGNY** | 3 voitures dont 1 pour le CCAS : |
| | 1 Bipper de 2008 16000 km diesel pour le CCAS |
| | 1 Renault express 2000 : 85 000 km essence. |
| | 1 fourgonnette Kia2000 : 110 000 km essence. |
| | les 2 derniers véhicules appartiennent au service technique |

L'achat de véhicules électriques ou hybrides n'est pas à l'ordre du jour pour les collectivités de la Thiérache d'Aumale.

## Projets en cours de réalisation ou à l'étude

- Réalisation d'une **thermographie des bâtiments communaux de la commune d'Etreux**
- Projet de création d'une **halte garderie avec une approche BBC**[136]
- Projet de **chauffage au bois (granulés bois) des bâtiments communaux (école, collège, salle de sport) en collaboration avec la scierie de Wassigny** ; une étude est menée par le Syndicat mixte du Pays de Thiérache dans le cadre de la filière bois du Pays de Thiérache.

## L'énergie dans le secteur résidentiel

L'ensemble des habitations qui composent les communes ainsi que les logements sociaux ont été construits à différentes époques ; leurs **performances énergétiques sont fluctuantes** d'une habitation à l'autre.

[136] **Bâtiment de basse consommation énergétique** (BBC 2005) est une norme officielle française qui a été créé par l'Arrêté du 8 mai 2007 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « Haute performance énergétique ». Elle s'inspire notamment du label suisse Minergie.

Quelques actions de réhabilitation en lien avec la maîtrise des consommations énergétiques sont menées dans **les logements sociaux**. Ces opérations restent sporadiques. Les bailleurs sociaux et les CCAS constatent une augmentation des surconsommations en matière de dépenses énergétiques. De nombreux foyers sont en situation de **précarité énergétique**.

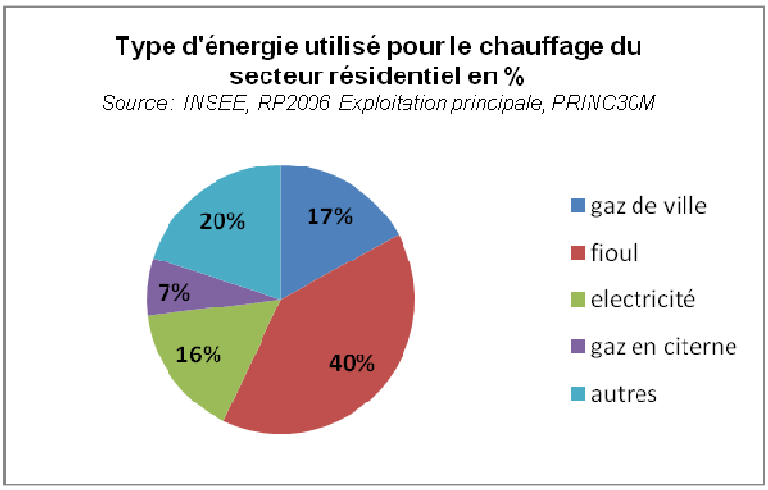


Le combustible le plus utilisé pour le chauffage du secteur résidentiel est le **fioul** ; viennent ensuite **l'électricité et le gaz** de ville et, pour finir, le **gaz en citerne**.
Quelques particuliers ont installé des systèmes de chauffage plus performants, de production d'eau chaude sanitaire solaire et des panneaux photovoltaïques. La CCTA ne mène **pas d'opération d'incitation aux économies d'énergies et à la production d'énergie renouvelable** en direction des habitants.

## Réseau électrique et de gaz

**(Cf. compléments Dossier PLUi)**

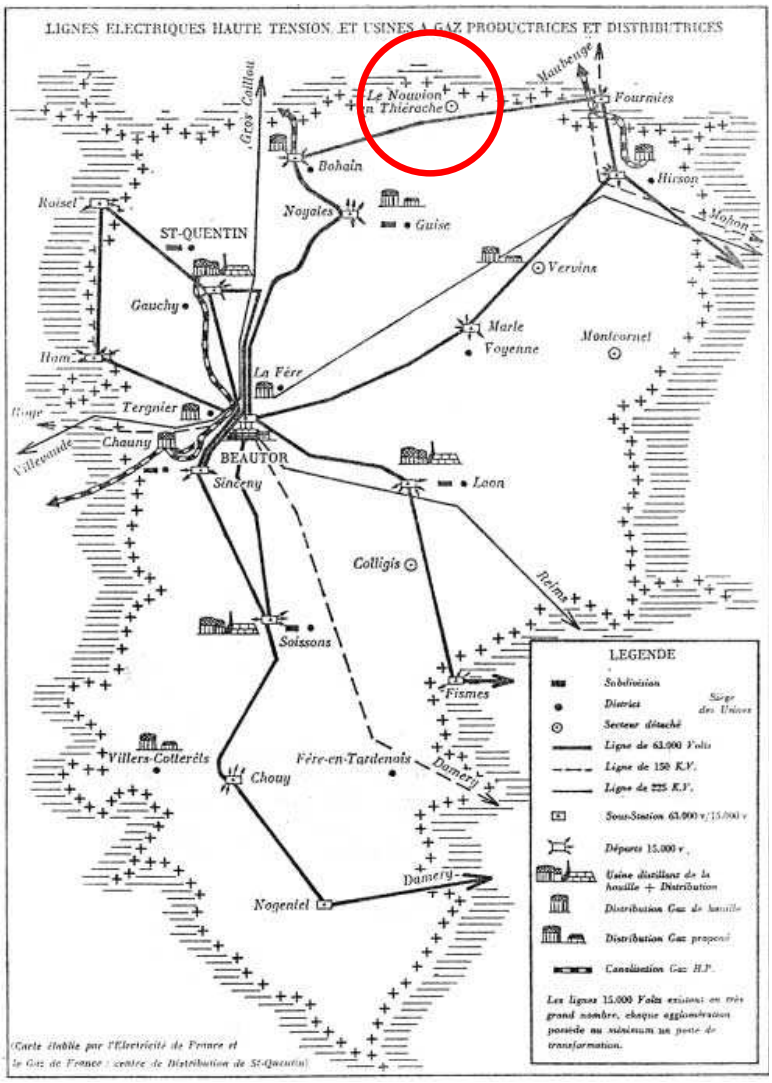


## Des acteurs économiques précurseurs en matière d'énergie

**ATEMAX nord-est** est en phase de certification ISO14001. Elle dispose d'un système la rendant en partie autonome en énergie et ne rejette que de la vapeur d'eau et du CO2 de combustion. ATEMAX nord-est **récupère les graisses animales qu'elle revend pour de la production d'énergie en Belgique** car il n'existe **pas sur le territoire ou à proximité de structures pouvant valoriser ces dernières**. Un système de gestion informatique de la collecte permet rationnaliser les déplacements des camions et par conséquent de polluer moins et d'économiser du carburant.

Le site de **NESTLE** implanté sur la commune de Boué a un projet d'implantation d'une usine de cogénération. Pour fonctionner, l'équipement aura besoin de 77300 de tonnes de bois masse bois par an. L'approvisionnement proviendra à 90% de productions situées à moins de 100 km du site de Boué. Le bois proviendra donc de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme. La fourniture sera assurée par une société régionale : Picardie Energie Bois avec un contrat à long terme et un prix indexé. Les produits connexes des scieries régionales représentent environ 90 000 tonnes par an. Le projet est actuellement en phase 3, dans l'attente d'adjudication de la CRE dans le courant du mois.
La mise en service de la centrale est prévue pour la fin de l'année 2010.

## Pas de production locale d'énergie malgré un potentiel d'énergie renouvelable

Le territoire de la CCTA présente un **contexte favorable** pour le développement de différentes formes d'énergie renouvelable :

- ***L'énergie bois*** : La **valorisation des haies** assure la pérennisation du bocage en Thiérache et présente une possibilité de bois mobilisable pour la production d'énergie renouvelable. La forêt domaniale de Vaux Andigny est aussi une source d'approvisionnement.
- ***La micro-hydraulique*** *:* Une **valorisation des anciens moulins et des cours d'eau** permettrait une production hydraulique
- ***L'énergie éolienne*** : la Thiérache d'Aumale possède un potentiel important dans le domaine éolien. Une **Zone de Développement Eolien** a été définie et a reçu l'assentiment de Monsieur le préfet de l'Aisne le 31 mars. Le conseil communautaire a décidé de l'instauration d'une Taxe Professionnelle de Zone spécifique aux éoliennes qui permettra une juste répartition des ressources.

  Néanmoins, la présence du **Centre Radar Météo France de l'Anesnois à Taisnières-en-Thiérache** impose une distance de coordination à respecter pour tout projet éolien (entre 5 et 10km). Les communes concernées sont Etreux, Oisy, Wassigny, Vénérolles, la Vallée-Mulâtre, Saint-Martin-Rivière et Ribeauville. De plus, **l'aérodrome privé d'Iron** implique également une zone de 4 km à respecter et concerne les communes d'Etreux, Vénérolles et Hannapes.
- ***La biomasse agricole*** : elle peut être utilisée comme source d'énergie renouvelable. Les **exploitations agricoles** de la Thiérache d'Aumale sont une source de biomasse agricole. Les installations de biométhanisation permettent de produire à partir de la biomasse du biogaz, qui peut être transformé soit en énergie thermique, soit en énergie électrique.

## Projets en cours

Depuis 2001, **l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (AAAT)** œuvre sur le territoire de la Thiérache pour structurer et développer une filière locale valorisant le bois. Après avoir engagé un travail de sensibilisation auprès de ses adhérents et permis d'aboutir à l'installation d'une quarantaine de chaufferies automatiques au bois au sein d'exploitations agricoles, l'AAAT accompagne aujourd'hui le développement du bois énergie auprès des collectivités locales. Un **projet de réseau de plateforme de distribution de bois déchiqueté** est aujourd'hui en cours sur la Thiérache et concerne donc également la Thiérache d'Aumale. Cette initiative est née de la volonté de créer le chaînon manquant entre un potentiel « bois » important sur le territoire et une demande forte.

En 2006, un **Schéma de recomposition du bocage et de structuration de la filière « bois-énergie »** a été adopté sur le Pays de Thiérache.

## La contribution de la Thiérache d'Aumale aux émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre les changements climatiques est inconnue

Le **Plan Climat-Energie Territorial de la Région Picardie** est en cours d'élaboration. Il n'est pas prévu à l'heure actuelle, un Plan Energie Climat Territorial (PECT) au niveau du Pays de Thiérache. Un PECT peut permettre de mettre en place un outil qui évaluera la contribution du territoire et des activités du territoire à l'émission de gaz à effet de serre et de dégager des marges de progrès en la matière.

## En Thiérache d'Aumale comme ailleurs, l'énergie et le climat concernent tout le monde

Les citoyens, les acteurs économiques et la ville à travers les bâtiments, les déplacements, les achats,… et à travers les choix d'aménagement du territoire sont concernés par ces thématiques :

- **la mobilisation de la population sur l'énergie était quasi-inexistante jusqu'à il y a peu.** Mais les citoyens commencent à s'intéresser au sujet notamment du fait de l'augmentation des prix. Il y a toutefois encore très peu d'initiatives privées en matière d'énergies renouvelables hormis quelques panneaux solaires sur certaines habitations,…. Ce constat est fait malgré l'existence de **l'Espace Info Energie de la Thiérache** géré par l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache et la permanence ouverte au public au sein des locaux de la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale le 3ème vendredi de chaque mois. A noter que cette permanence Info Energie est **peu fréquentée** par les habitants de la Thiérache d'Aumale (3 visites sur 6 mois).

- **les dispositifs incitatifs liés au Grenelle devraient aider à améliorer la situation**. Pour les propriétaires, l'éco-prêt à taux zéro cible la rénovation thermique des logements construits avant le 1/01/1990. L'objectif de performance des bâtiments neufs et des bâtiments réhabilités sera de 50kwh/m2/an dès 2010. L'ADEME étudie les conditions dans lesquelles ces prêts pourraient aussi concerner les propriétaires et les locataires des logements en location. L'éco-prêt à taux zéro ne s'appliquant pas au logement social, un dispositif spécifique est mis en place, fondé sur des prêts bonifiés de la Caisse des Dépôts et un dégrèvement du coût des travaux sur la taxe foncière.

## Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air en Picardie

Un P.R.Q.A consiste à fixer des orientations pour prévenir et réduire la pollution atmosphérique afin d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire. Il est révisé tous les 5 ans et soumis à la consultation publique. En Région Picardie, ce plan s'articule autour de 5 grands axes :

- Développer et améliorer la surveillance de la qualité de l'air
- Préserver la qualité de l'air
- Améliorer les connaissances sur les émissions et leurs impacts
- Informer
- Faire un suivi des orientations du PRQA

## Atmo Picardie

ATMO Picardie est une association agréée par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer qui a en charge la **surveillance de la qualité de l'air** pour l'ensemble des territoires qui compose la région Picardie. Son rôle est de mesurer quotidiennement l'indice ATMO (pour ATMOsphère) sur la qualité de l'air à partir de 4 polluants : S02, NO2, 03 et particules fines (PM10). Pour mener cette analyse en continu de l'indice ATMO, cette association gère un réseau de **13 stations de mesures fixes, d'une station de mesures météorologiques, de préleveurs et d'un véhicule laboratoire (mobile)** permettant de couvrir l'ensemble du territoire de la Picardie. L'indice ATMO va de 1 à 10. Un indice 1 correspond à une qualité de l'air excellente, un indice 10 à une qualité de l'air exécrable.

<1
<3
<5
<6
<8
10
Atmo est très content
La qualité de l'air est très bonne (1 et 2)
Atmo est content
La qualité de l'air est bonne (3 et 4)
Atmo est insatisfait
La qualité de l'air est moyenne (5)
La qualité de l'air est médiocre (6 et 7)
Atmo est en colère
La qualité de l'air est mauvaise (8 et 9)
Indice 10
La qualité de l'air est très mauvaise

Atmo Picardie réalise des études et conseille les décideurs dans le cadre de l'évaluation de l'impact sur la qualité de l'air et de l'atmosphère des projets d'aménagements et de développements. Il propose également des sensibilisations et informations pour le grand public.

## Qualité de l'air et émissions de gaz à effet de serre sur la Thiérache d'Aumale

La Thiérache d'Aumale n'est **pas une zone couverte par le réseau fixe de l'Atmo Picardie**. Les stations fixes les plus proches sont Saint Quentin gérée par l'Atmo Picardie et Cambrai gérée par l'Atmo Nord-Pas-de-Calais. Les campagnes de mesures ponctuelles réalisées au plus proche du territoire se situent à Hirson pour l'Atmo Picardie et au Cateau-Cambresis pour l'Atmo Nord-Pas-de Calais. Ces prélèvements réalisés par les deux stations fixes et par les deux mesures ponctuelles ne sont **pas représentatifs pour la Thiérache d'Aumale** car ils ont été réalisés en milieu urbain et périurbain. Le **manque de données ne permet pas d'apporter des éléments précis** sur la **qualité de l'air** de l'intercommunalité de la Thiérache d'Aumale.

## Les éventuelles sources d'émission sur le territoire

- Les **déplacements routiers** via l'augmentation de ces dernières années en rapport avec l'allongement de la distance domicile-travail
- Le **secteur résidentiel**
- L'**agriculture** rejette principalement deux types de polluants : les phytosanitaires et l'ammoniac
- Le **secteur industriel.**

## Nuisances olfactives autour de Vénérolles et d'Etreux

Le Code de l'environnement, toujours dans la Loi sur la qualité de l'air de 1996, reconnaît comme pollution à part entière toute substance susceptible de produire des nuisances olfactives et excessives. Les nuisances olfactives sont cependant rarement associées à des notions de toxicité et ne portent pas atteinte à la santé.
Des arrêtés ministériels définissent les prescriptions sur les pollutions olfactives pour les installations classées. Pour les installations non classées (qui ne sont pas ou peu sources de danger ou de pollutions), la réglementation applicable est le règlement sanitaire départemental.
Sur les communes de **Vénérolles, d'Etreux et aux environs**, certaines odeurs provenant des activités d'équarrissage, d'élevage porcin et avicole sont parfois relevées malgré l'ensemble des travaux réalisés pour les atténuer.

## Pas de dispositifs en faveur de la limitation de la pollution de l'air intérieur des locaux communaux

A l'heure actuelle, **aucun dispositif n'est mis en place pour suivre la pollution de l'air intérieur des locaux intercommunaux et communaux** recevant du public.

## *Énergie, climat et qualité de l'air : ce qu'il faut retenir*

| | |
|---|---|
| **ATOUTS** | • Un début d'engagement des communes et de la CCTA pour la maîtrise énergétique dans leurs bâtiments publics.<br>• Des entreprises innovantes en matière d'utilisation des énergies renouvelables<br>• L'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache qui favorise le développement de la filière bois<br>• Une permanence de l'Espace Info Energie à la CCTA |
| **FAIBLESSES** | • Un suivi des consommations d'énergie des bâtiments publics limité à l'aspect financier<br>• Pas de politique d'économie d'énergie dans l'éclairage public<br>• Pas de diagnostic énergétique des bâtiments publics<br>• Faiblesse de l'efficacité énergétique des bâtiments publics<br>• Un parc de logements peu efficace énergétiquement<br>• Pas de politique de renouvellement ou d'achat de véhicule électrique ou hybride dans le parc automobile des communes ni de la CCTA<br>• Une part des habitants concernée par la précarité énergétique<br>• Une faible fréquentation de la permanence de l'Espace Info Energie<br>• La contribution de la Thiérache d'Aumale aux émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre les changements climatiques est inconnue<br>• Pas de dispositifs en faveur de la limitation de la pollution de l'air intérieur des locaux communaux<br>• Pas d'incitations à la production d'énergies renouvelables ou aux économies d'énergies<br>• ***Le faible nombre de panneaux solaires***<br>• Pas de suivi de la qualité de l'air<br>• Des nuisances olfactives |
| **OPPORTUNITES** | • Divers potentiels de production d'énergies renouvelables<br>• ***Le potentiel énergétique au niveau de l'équarrissage via les graisses animales (aujourd'hui inexploité sur le territoire, mais « exporté » en Belgique)***<br>• Un Schéma de la recomposition du bocage et de la structuration de la filière « bois-énergie » au niveau du Pays<br>• Projet de création d'une halte-garderie BBC (Bâtiment basse consommation)<br>• Réalisation d'une thermographie au niveau d'Etreux<br>• Aller au-delà de la réglementation pour la gestion de l'énergie par le biais du PLUI |
| **PRESSIONS** | • Augmentation des consommations d'énergie et des rejets de gaz à effet de serre en l'absence d'action vigoureuse<br>• Une réglementation imposant une remise à niveau de l'isolation thermique des bâtiments publics |

# Chapitre : Environnement et Paysage

# Fiche Déchets

## Problématique

Depuis un demi-siècle, le volume des déchets produit par chaque français a plus que doublé du fait de nos modes de consommation, de l'augmentation du nombre d'emballages et des produits à usage unique notamment. La gestion des déchets est donc un sujet de plus en plus important et complexe à traiter, notamment en raison des obligations de valorisation des déchets.
Il est essentiel de limiter la production de déchets à la source et, à défaut, de trier les matières recyclables pour limiter le gaspillage des matières premières, préserver l'environnement, la santé et limiter les coûts de gestion des déchets.

## Contexte réglementaire

La mise en décharge a longtemps été une solution de facilité, la moins coûteuse, pour traiter les déchets. La loi du 13 juillet 1992 impose la valorisation des déchets collectés et prescrit qu'au 1er juillet 2002, seuls les déchets « ultimes »[137] pourront être stockés, les autres devant être valorisés (article L541-24 du 1er juillet 2002).
Le Grenelle I (article 41), fixe des objectifs de réduction de production de déchets de 5 kg par habitant et par an, pour les 5 prochaines années (pour passer de 360kg/habitant/an à 335kg/habitant/an).
Il fixe également des objectifs de volume de recyclage à 35% en 2012 et à 45% en 2015 pour les matières et déchets organiques et à 75% en 2012 pour les emballages. L'objectif est d'atteindre un volume de déchets incinérés ou stockés de moins de 15% en 2012.

### Gestion des déchets, compétence de la CCTA

La **compétence collecte et traitement des déchets ménagers revient à la CCTA**. La Communauté a attribué un marché à la **Communauté de communes du Pays Vermandois pour la collecte**. La compétence traitement est, quant à elle, transférée à **Valor'Aisne** (Syndicat de traitement du département).

### Le tri sélectif

| Groupe de déchets | Type de déchets | Contenants concernés |
|---|---|---|
| Emballages corps creux | Bouteilles en plastiques, boîtes métalliques, briques alimentaires, flacons plastiques, cartons et cartonnettes | Sac jaune |
| JRM | Journaux, revues, magazines + cartonnettes corps plats | Sac Bleu |

[137] Déchet ultime : « *déchet qui ne peut pas être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant et dangereux* ».

## La collecte

Les **Ordures Ménagères (OM)** sont ramassées 1 fois par semaine dans l'ensemble des communes qui composent la Communauté de communes.
Les emballages ménagers, les **Journaux, Revues, Magazines (JRM) et le verre** sont collectés une fois toutes les deux semaines.
Une collecte des **objets encombrants** est proposée (meubles, résidus de bricolage familial à l'exclusion des déchets verts, déblais, grosses ferrailles…) une fois par semestre pour l'ensemble des foyers de la Communauté de communes.

La **gestion du tri et des encombrants dans l'habitat collectif est une vraie problématique** sur le territoire (des dépôts sauvages sont constatés pour les déchets encombrants non acceptés en déchèterie). Le problème est aussi celui des **dépôts sauvages causés par des personnes extérieures** au territoire. Ces constats soulèvent la question du **comportement en termes de tri des déchets** et renvoient à l'idée **d'adapter la collecte aux besoins, à la demande.**

## Soutien des éco-organismes

Depuis janvier 2007, la CCTA a un c**ontrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers auprès d'EcoEmballages** (soutiens financiers à la tonne triée, soutien à la communication).

En 2008, une convention a été signée avec **Ecofolio** (éco organisme de la filière papier) qui prévoit un soutien financier pour la collecte et l'élimination des déchets d'imprimés papiers issus de la collecte sélective.

## La déchèterie intercommunale

Il existe une **déchèterie intercommunale sur la commune d'Etreux**.

Cette **déchèterie** reçoit les encombrants (divers), la ferraille, les gravats, le papier/carton, les déchets végétaux, les encombrants, le verre, les pneus V.L sans jante, de vélo, de mobylette... **L'accès de la déchetterie est gratuit pour les particuliers. A ce jour les professionnels n'y sont pas admis**.

Les **déchets ménagers spéciaux** tels que les piles/accumulateurs, huile de vidange, les néons et ampoules à basse tension et les D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques) sont admis dans cette déchèterie. Une borne à vêtements est aussi accessible.
Les **déchets à risque** (tels que les déchets hospitaliers, amiante et produits dérivés à base d'amiante), les éléments entiers de voiture ou de camion, les ordures ménagères, les cadavres d'animaux, les pneus jantés, et pneus de camions, de génie civil et agricole, les bouteilles de gaz, d'oxygène, les extincteurs… sont interdits en déchèterie.

**De récents aménagements ont eu lieu dans la déchèterie :**

- poste d'observation au niveau du quai de la déchèterie pour le gardiennage
- armoire de stockage pour la collecte des DDM (Déchets dangereux des ménages)
- Travaux de terrassements pour la réalisation de dalles destinées à réceptionner les D3E

Pour répondre aux besoins de la population, la déchèterie intercommunale d'Etreux a également fait évoluer son temps d'ouverture au public.
La déchèterie intercommunale étant excentrée par rapport à la géographie du territoire, une **convention** est passée avec la **Communauté de Communes du Pays de Vermandois** qui permet aux habitants des communes les plus éloignées d'accéder à la **déchèterie de Bohain**. A ce jour, les professionnels n'y sont pas admis.

**Projet en réflexion :**
Une réflexion est menée pour développer un **système de contrôle des entrées** afin de limiter les dépôts des personnes n'habitant pas le territoire, et donc l'augmentation des coûts liés à ces dépôts.

## Répartition et évolution des déchets collectés par la CCTA

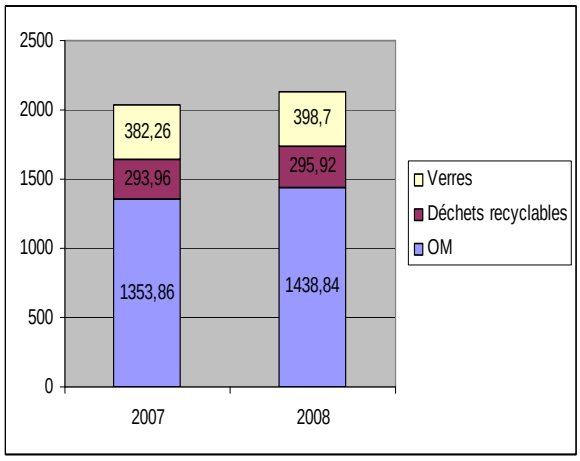


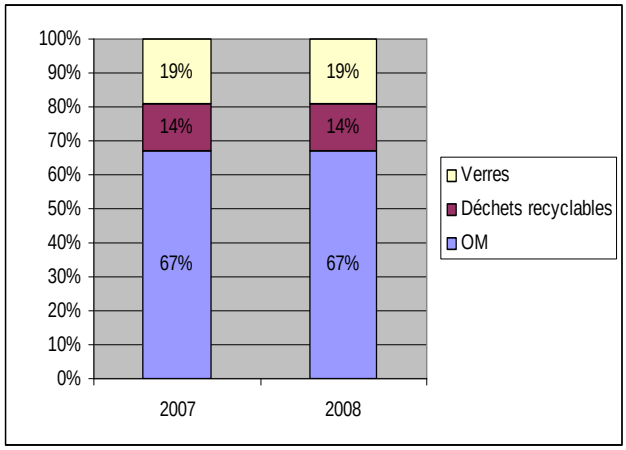


Le **total des déchets de la CCTA est stable sur les deux années** (2030,08 t en 2007 et 2133,46 t en 2008) : soit +1 % en 2 ans. De plus, on constate que la **part des déchets ménagers comparée à la part des déchets recyclables est également stable sur les 2 ans**, respectivement 67% pour les OM et 33% pour les déchets recyclables.

En 2008, la CCTA est classée **7ème sur les 22 collectivités adhérentes à Valor'Aisne** pour sa quantité d'ordures ménagères résiduelles enfouies, et **12ème pour ses performances de tri sélectif**. Les **moyennes des erreurs de tri sont en baisse**. La moyenne des erreurs de tri pour le contenu des sacs bleus a été de 4,21% en 2008 (contre 12,54% en 2007) et celles des sacs jaunes a été de 14,84% (contre 16,29% en 2007).

## Des chiffres clés

| Type de déchets /an/habitant | 2007 | 2008 | Moyenne nationale 2007[138] |
|---|---|---|---|
| Tri sélectif (hors verre) | 47,89 kg | 48,22 kg | 46 kg |
| Verre | 62,29 kg | 64,87 kg | 29 kg |
| Ordures ménagères | 226,61 kg | 234,45 kg | 316 kg |

[138] Source « la collecte des déchets par le service public en France – résultats année 2007 » rapport édité par l'Ademe

Pour le **tri sélectif, les tonnages sont supérieurs à la moyenne nationale**. A l'heure actuelle, la CCTA recycle pour ces ordures ménagères et le tri sélectif (verre inclus) 32,56 % des déchets ; il est rappelé que l'objectif du Grenelle I est d'atteindre 35% en 2012 et 45% en 2015.

Les **tonnages des ordures ménagères qui sont inférieurs aux moyennes nationales relevées en 2007**, devront **tout de même diminuer** dans les années à venir pour être en accord avec les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

## Les prestataires

Pour la collecte et le traitement des déchets, la Communauté de communes a attribué des marchés à plusieurs **prestataires selon le type de déchets** :

| | Prestataire de collecte | Prestataire de traitement |
|---|---|---|
| **Encombrants** | CC Pays d Vermandois | EDIVAL(02) |
| **Déchets verts** | CC Pays d Vermandois | S.A. Lanvin à Eppeville (80) |
| **Déchets ménagers et assimilés** | CC Pays de Vermandois | Valor'Aisne |
| **Déchets Dangereux des Ménages** | DUCAM à St Quentin | DUCAM à St Quentin |
| **Piles** | Chimirec | Citron au Havre |
| **Déchets récupérés dans les déchèteries** | 9 prestataires | |
| **Gravats** | CC Pays de Vermandois | |
| **Cartons, ferrailles, batteries** | Allart ETS à Etreux (02) | |
| **D3E** | Ecosystèmes | |
| **Ampoules basses tension et néons** | Recyclum | |
| **Huiles moteurs, pneus** | Sévia | |

## Traitement et valorisation des déchets

Les déchets issus de la collecte sélective sont transportés au **centre de tri** de Valor'Aisne à Essigny le Grand où ils sont séparés, regroupés par filière et conditionnés puis envoyés chez différents recycleurs.
Les déchets résiduels (ordures ménagères) ou non recyclables sont acheminés vers le **centre d'enfouissement technique**.

## Coût de la gestion des déchets

Le coût total de la compétence (y compris déchèterie) est de **471 982,03 € TTC pour 2008** soit environ **76,91 € par personne et par an**. Ce chiffre est **inférieur à la fourchette nationale** puisque l'ADEME calcule un coût moyen par habitant/an de 85€[139].

[139] Source ADEME

## La collecte et le traitement pour les professionnels

La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères s'applique aussi aux entreprises**. Dans ce cadre, les entreprises bénéficient du service de la collecte comme les habitants. Les **déchets industriels** ne sont pas collectés dans le cadre de ce service. Pour les déchets industriels, il est imposé aux professionnels de faire appel à un **prestataire pour l'évacuation de leurs déchets**.

## Plan de communication et sensibilisation au tri sélectif

La **communication et la sensibilisation au tri sélectif passent par différents biais** :

- Parutions d'articles dans le ***journal de la Communauté de communes*** dédiés au thème de la collecte et du traitement des déchets ménagers, afin d'expliquer le fonctionnement du service, les filières en place, rappeler les consignes de tri
- Dans le cadre des ***Semaines Régionales de l'Environnement 2008*** une exposition itinérante "*Je trie, c'est ma nature !* " accompagnée d'une animation a été mise en place.
  Cette exposition abordait la problématique des déchets avec deux thématiques : prévention et réduction des déchets ménagers, et histoire de la seconde vie des emballages. Elle était ouverte au grand public et aux établissements scolaires. Le nombre de participants à cette action a été de 738 personnes dont 560 scolaires, 41 enfants, ados hors école et 137 habitants (dont 21 élus et 16 agents municipaux).

Il n'est **pas proposé de sensibilisation au sein des établissements scolaires** de manière systématique et **ni de sensibilisation en direction des acteurs économiques**.
Cependant, la signature fin mars 2010 entre la Communauté de communes, la Région Picardie et l'ADEME d'un **Contrat d'objectifs territorial « déchets » et le recrutement d'un chargé de mission « COT »** va permettre de développer le volet sensibilisation en direction de l'ensemble des acteurs du territoire (enfants, acteurs économiques, …).

## Compostage des biodéchets

Concernant les biodéchets, la CCTA a mené une **opération de promotion du compostage individuel au printemps 2008**. Cette opération s'est déroulée en plusieurs temps :

- **Pré-enquête** auprès de la population pour connaître les pratiques de gestion domestiques des déchets ainsi que pour mesurer l'intérêt des habitants pour le compostage individuel
- **Acquisition par la CCTA de 159 composteurs** (70 grands et 22 petits en bois, 52 grands et 15 petits en plastique), **110 bio seaux et 220 guides de compostage**
- Vente de **119 composteurs aux particuliers** (participation de la collectivité à hauteur de 30 € par composteur vendu)
- **Questionnaire de suivi** distribué à la population ainsi que charte d'utilisation distribuée et signée par foyer équipé
- Mise en place **d'une exposition itinérante** (19 mai au 5 juin 2008) dans chaque commune le temps d'un après-midi présentant les techniques de compostage individuel ainsi que les modèles de composteurs (116 participants).

## Gestion des déchets dans les établissements publics, les lieux publics et sur les manifestations publiques

Le tri sélectif est **mis en pratique dans une partie des établissements publics**. Il n'est pas forcément appliqué partout correctement. Il est à rappeler que l'exemplarité de la collectivité est importante pour encourager les habitants à appliquer le tri sélectif. A l'heure actuelle, le tri sélectif n'est **pas mis en place lors des manifestations publiques**. Il n'existe **pas de tri sélectif pour les poubelles sur la voie publique**.

## L'animation et la gestion administrative mutualisées

Jusqu'à aujourd'hui, une **chargée de mission déchets ménagers** avait en charge la gestion administrative du service, du développement des filières, la communication, la veille réglementaire et intervenait dans la mise en réseau des partenaires et prestataires. Cette chargée de mission était employée par la Communauté de communes de la région de Guise (CCRG) et consacrait 1/3 de son temps pour la gestion de la compétence déchets de la CCTA.

## Le contrat d'objectifs territorial « déchets » (COT)

Depuis la **signature du COT Déchets de la CCTA**, un chargé de mission a été recruté pour prendre en charge la gestion du Contrat. Dans ce cadre, 6 objectifs opérationnels sont à réaliser :

- Animation de l'approche territoriale
- Prévention de la production des déchets
- Diminution de la quantité de déchets dangereux éliminés avec les déchets
- Optimisation des équipements et des services
- Développement de solutions de collecte, de valorisation et d'élimination de particuliers
- Optimisation des coûts du service.

La CCTA et la CCRG ont décidé de recruter séparément un chargé de mission COT. Mais bien que les deux Communautés de communes mènent leur propre COT, les deux nouvelles recrues devraient travailler en binôme pour plus d'efficacité et de cohérence.

## Des projets en cours ou en réflexion

Différents projets liés au thème des déchets sont aujourd'hui en cours ou en réflexion :

- Une **étude d'optimisation du service de collecte** va être menée conjointement avec d'autres collectivités du département, en partenariat avec Valor'Aisne
- Acquisition de composteurs
- Un **projet de recyclerie**. Une étude sur le futur emplacement de celle-ci, son mode de fonctionnement et le déplacement éventuel de la déchèterie -actuellement située à Etreux- est également à l'étude
- ….

## *Déchets : ce qu'il faut retenir*

| | |
|---|---|
| **ATOUTS** | • Un volume de la production de déchets stable depuis 2 ans (+1% en 2 ans)<br>• Bonne proportion de tri sélectif<br>• Des mesures pour réduire la quantité d'ordures ménagères produites :<br>- Mise en place d'une politique favorisant le compostage individuel<br>- Aménagement de la déchèterie pour des collectes séparatives de déchets<br>- De nombreux repreneurs (papier, alu, verre, plastique)<br>• ***Les composteurs distribués aux habitants sont fabriqués par une structure d'insertion***<br>• Collecte des D3E (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques en déchèterie<br>• Signature d'un Contrat d'objectifs territorial « déchets » avec la Région Picardie et recrutement d'un chargé de mission par la CCTA |
| **FAIBLESSES** | • Enfouissement des ordures ménagères produites, pas de valorisation<br>• Pas de redevance spéciale ou de gestion spécifique des déchets pour les acteurs économiques<br>• Pas de politique de traitement des déchets dans les lieux publics et dans les établissements publics<br>• Un temps limité pour la sensibilisation du grand public et des établissements scolaires<br>• Une faible participation du grand public à ces temps de sensibilisation<br>• Pas de sensibilisation des acteurs économiques à la question des déchets<br>• ***Le problème des décharges sauvages***<br>• ***La problématique de gestion du tri et des encombrants dans l'habitat collectif*** |
| **OPPORTUNITES** | • Développement des pratiques du compostage<br>• Projet de recyclerie<br>• Etude d'optimisation du service de collecte<br>• Une sensibilisation accrue concernant la question des déchets grâce au recrutement du chargé de mission COT (Contrat d'objectif territorial Déchets) |
| **PRESSIONS** | • ***L'épandage sur le territoire de la CCTA de déchets ultimes venus d'autres régions*** |

# Chapitre : Environnement et Paysage

# Fiche Paysage

## Problématique

Le paysage est un élément important pour une commune, il révèle son image et son cadre de vie.
La préservation de cet environnement et la qualité de vie qu'il représente, permet de maintenir et d'attirer une population et potentiellement de développer un attrait touristique. Des retombées économiques peuvent en découler (nombre d'habitants, activités touristiques,…).

## Contexte réglementaire

Depuis 1994, une politique d'identification et de qualification des paysages a été mise en place par l'intermédiaire « d'atlas régionaux des paysages ».
Une convention européenne du paysage est entrée en vigueur le 1er juillet 2006 pour favoriser la mise en cohérence sur un même territoire des différentes politiques au regard du paysage.

---

***REMARQUE :***
***Dans le cadre des réglementations de l'Etat et en cohérence avec le Grenelle de l'environnement, les éléments environnementaux cités par le Ministère de l'Environnement et les éléments caractéristiques cités dans l'Atlas des paysages de l'Aisne (réalisé à la demande de l'Etat) doivent être intégralement cités et intégrés dans les documents d'urbanisme.***

### Définition du paysage

Le paysage est le résultat de la combinaison de deux composantes essentielles :

- **la composante "naturelle**", liée à la géologie, l'hydrographie et la géomorphologie, et qui détermine un ou des reliefs spécifiques, des types de sols particuliers, la présence de l'eau,...
- **la composante "humaine" et culturelle**, où se lit l'action de l'homme sur son environnement.

Le facteur temps vient se superposer à ces deux éléments dynamiques. Son action s'exerce à deux échelles différentes : celle liée à l'évolution naturelle est très lente, mais souvent irréversible, alors que celle liée à l'histoire humaine est beaucoup plus rapide, mais parfois éphémère.

### Structures paysagères

La **méthode des unités de paysage** a été employée pour approcher et inventorier le paysage du territoire. Cette méthode prend les unités visuelles comme base d'approche du paysage, il s'agit de découper l'espace en ensembles et sous-ensembles qui possèdent les mêmes caractéristiques visuelles, le même degré d'autonomie. Ces ensembles visuels possèdent également des **caractéristiques plastiques (esthétiques), écologiques, culturelles (mémoire, lieu référencé, symboles), sociales et économiques qui confèrent à ces ensembles une valeur, des sensibilités**. Ces unités sont un produit, celui de l'interaction du milieu et des sociétés humaines qui

sont animées de tendances de mouvements, de dynamiques qui modifient souvent de façon différentielle ces ensembles.

Selon l'Atlas des paysages de l'Aisne, établi par le CAUE de l'Aisne, le territoire de la Thiérache d'Aumale forme la charnière entre **deux grandes unités paysagères :**

- La **« grande plaine agricole** », qui s'étire du Vermandois à la Champagne, et qui concerne la partie Ouest du territoire
- La « **basse Thiérache** » ; qui concerne la partie Est du territoire.
- **1. LA « GRANDE PLAINE AGRICOLE »**

*« L'uniformité du paysage est l'une des caractéristiques de la Grande plaine agricole. La topographie assez douce du Plateau Picard a voué ce territoire à la culture intensive. Les champs à perte de vue en ont fait un paysage ouvert ponctué par quelques bosquets isolés ou par l'alignement d'arbres qui suivent le tracé d'un cours d'eau. Cette végétation fait office de repère dans le paysage.*
*Réduire la Grande plaine agricole à un paysage de grande culture serait une erreur, et conduirait à fermer les yeux sur les verdoyants paysages de vallées que compte cette entité paysagère.*

*De même, si le paysage d'openfield apparaît comme l'élément fédérateur de la Grande plaine agricole, il est important de souligner l'hétérogénéité de certaines composantes du paysage comme la géomorphologie, l'implantation urbaine, l'architecture ou les dominantes chromatiques.*
*En effet, si dans le Vermandois, le relief affirme d'amples ondulations assez régulières, les ourlets s'estompent progressivement à l'approche du Laonnois […][140] ».*

REPRESENTATION PAYSAGERE : LA GRANDE PLAINE AGRICOLE

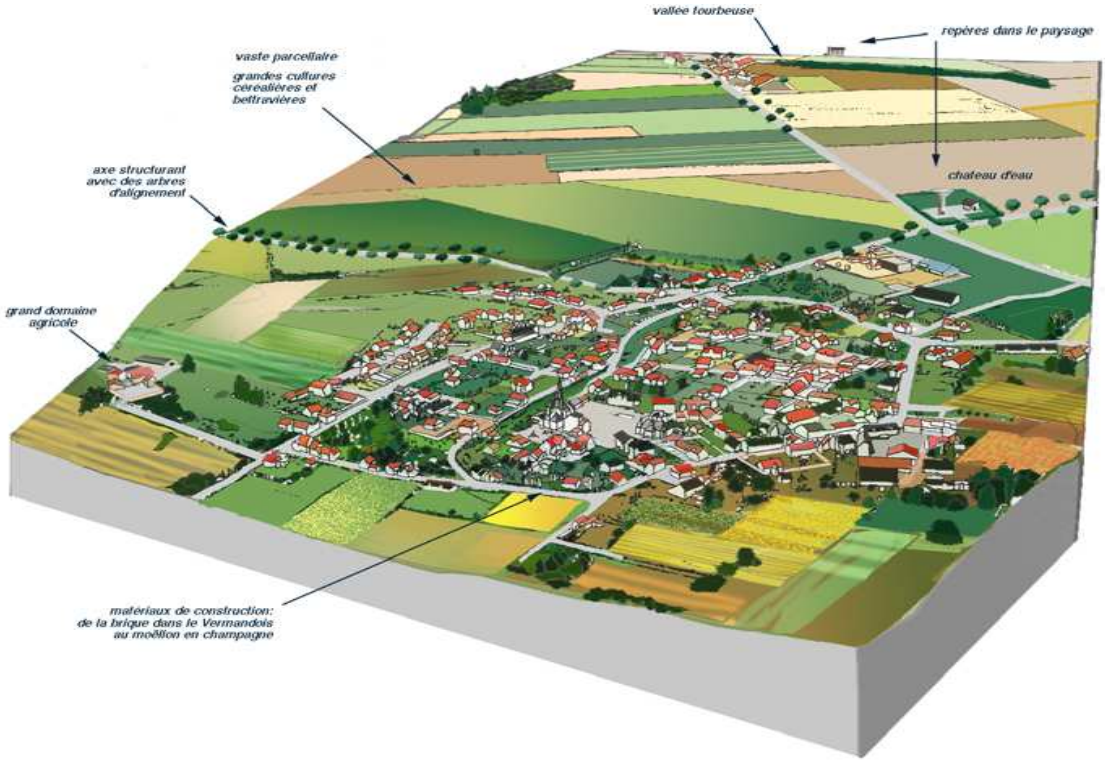
vallée tourbeuse
repères dans le paysage
vaste parcellaire
grandes cultures céréalières et betteravières
axe structurant avec des arbres d'alignement
chateau d'eau
grand domaine agricole
matériaux de construction: de la brique dans le Vermandois au moëllon en champagne

[140] *Atlas des paysages de l'Aisne - CAUE Aisne*

- **2. LA « BASSE THIERACHE »**

*« La Basse Thiérache forme une large frange de transition paysagère entre la Thiérache bocagère et la Grande plaine agricole.*
*A ce titre, elle se caractérise par la mixité de ses paysages empruntant les composantes paysagères de l'une ou de l'autre entité géographique qui l'avoisine. En effet, la trame bocagère qui persiste en périphérie des zones urbanisées, n'est pas sans rappeler le maillage bocager de la «Haute» Thiérache.*
*Inversement, l'omniprésence de l'activité agricole fonde un paysage d'Openfield qui se calque davantage sur celui de la Grande plaine agricole. Ce tiraillement entre deux entités se retrouve dans la forme des implantations urbaines.*
*Les villages du sud de l'entité ont adopté une morphologie plus groupée adaptée l'exploitation agricole.*
*Même si des parallèles peuvent être établis entre les composantes paysagères de la Basse-Thiérache et celles des entités qui la jouxtent, il n'en demeure pas moins que la Basse-Thiérache constitue une entité paysagère à part entière.*[141] *»*

REPRESENTATION PAYSAGERE : LA BASSE THIERACHE

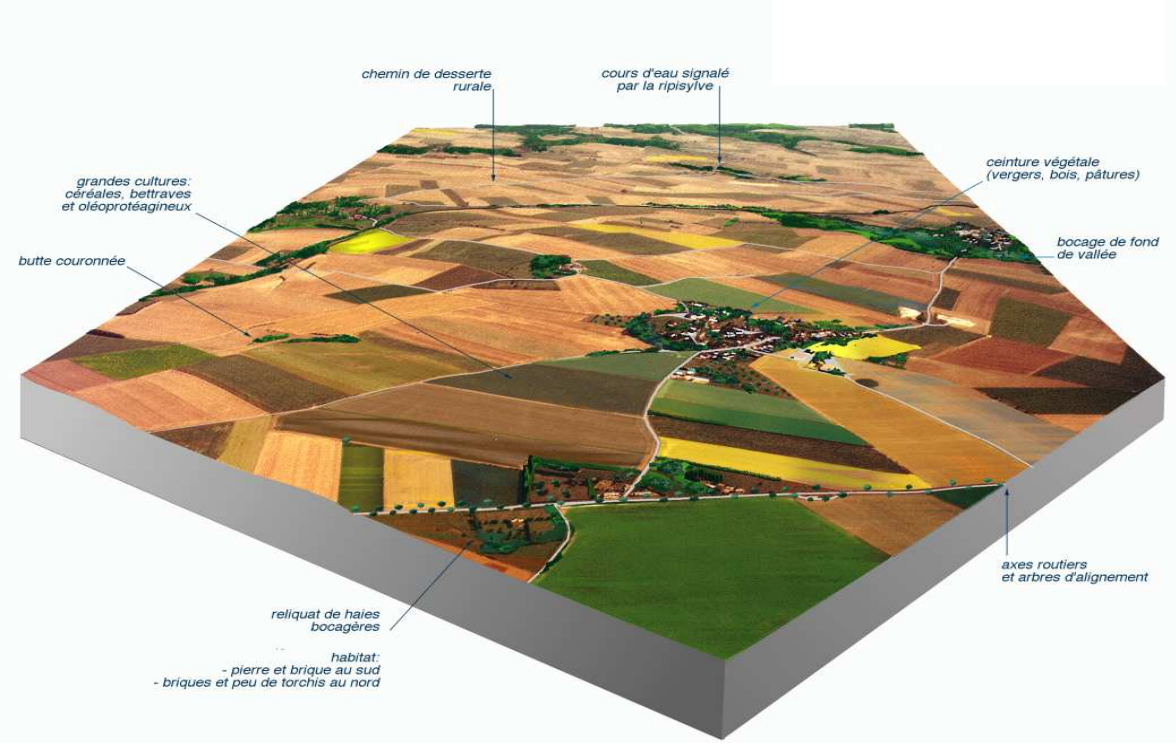
chemin de desserte rurale
cours d'eau signalé par la ripisylve
ceinture végétale (vergers, bois, pâtures)
grandes cultures: céréales, bettraves et oléoprotéagineux
bocage de fond de vallée
butte couronnée
axes routiers et arbres d'alignement
reliquat de haies bocagères
habitat:
- pierre et brique au sud
- briques et peu de torchis au nord

[141] *Atlas des paysages de l'Aisne – CAUE Aisne*

## Grands ensembles emblématiques

La forêt d'Andigny et ses abords sont répertoriés au titre des grands ensembles paysagers emblématiques (Cartélie Carmen – DREAL Picardie).

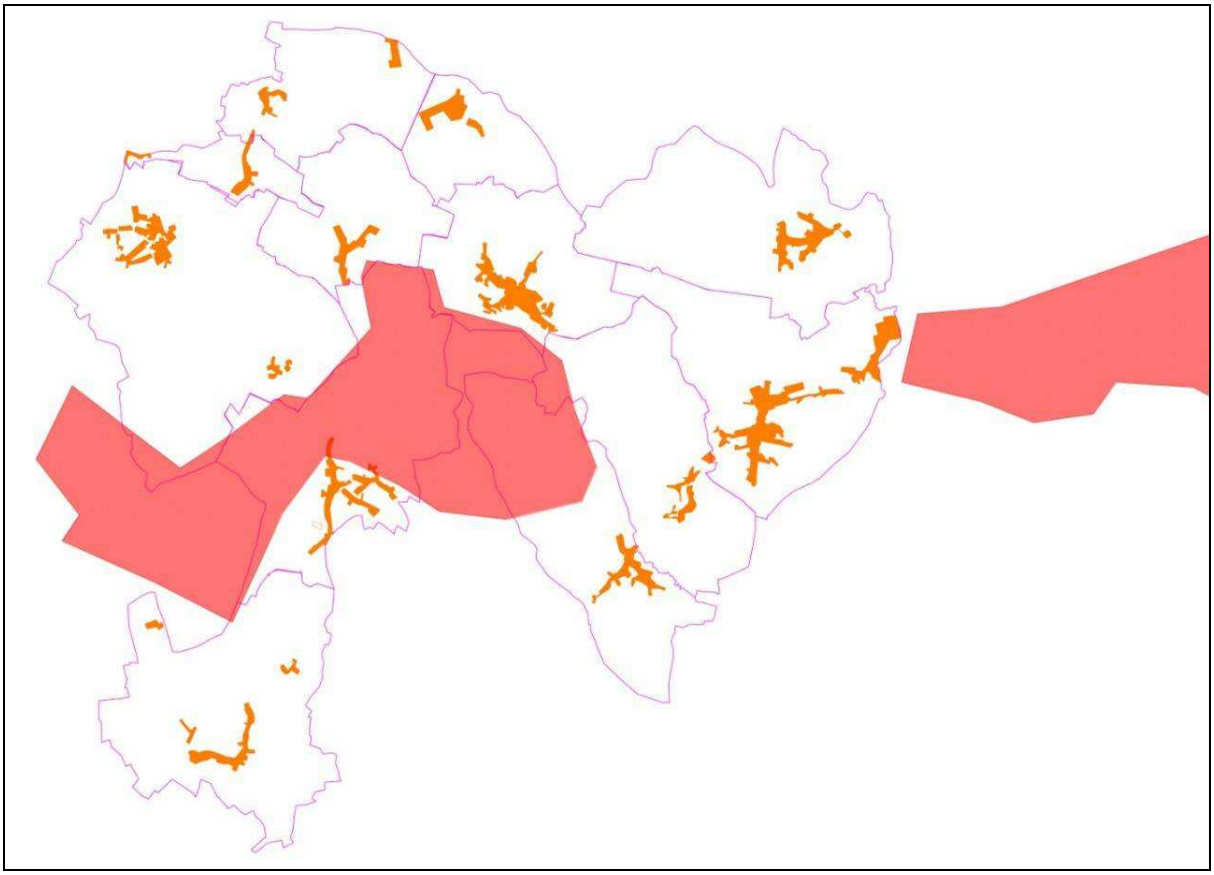

Celui-ci concerne les territoires des communes de **Mennevret, La Vallée-Mulâtre, Hannapes, Vénérolles**, et la limite sud du territoire de **Vaux-Andigny et de Wassigny**.
Ce classement met l'accent sur la qualité paysagère de ce massif forestier et de ses abords.

## Les unités paysagères

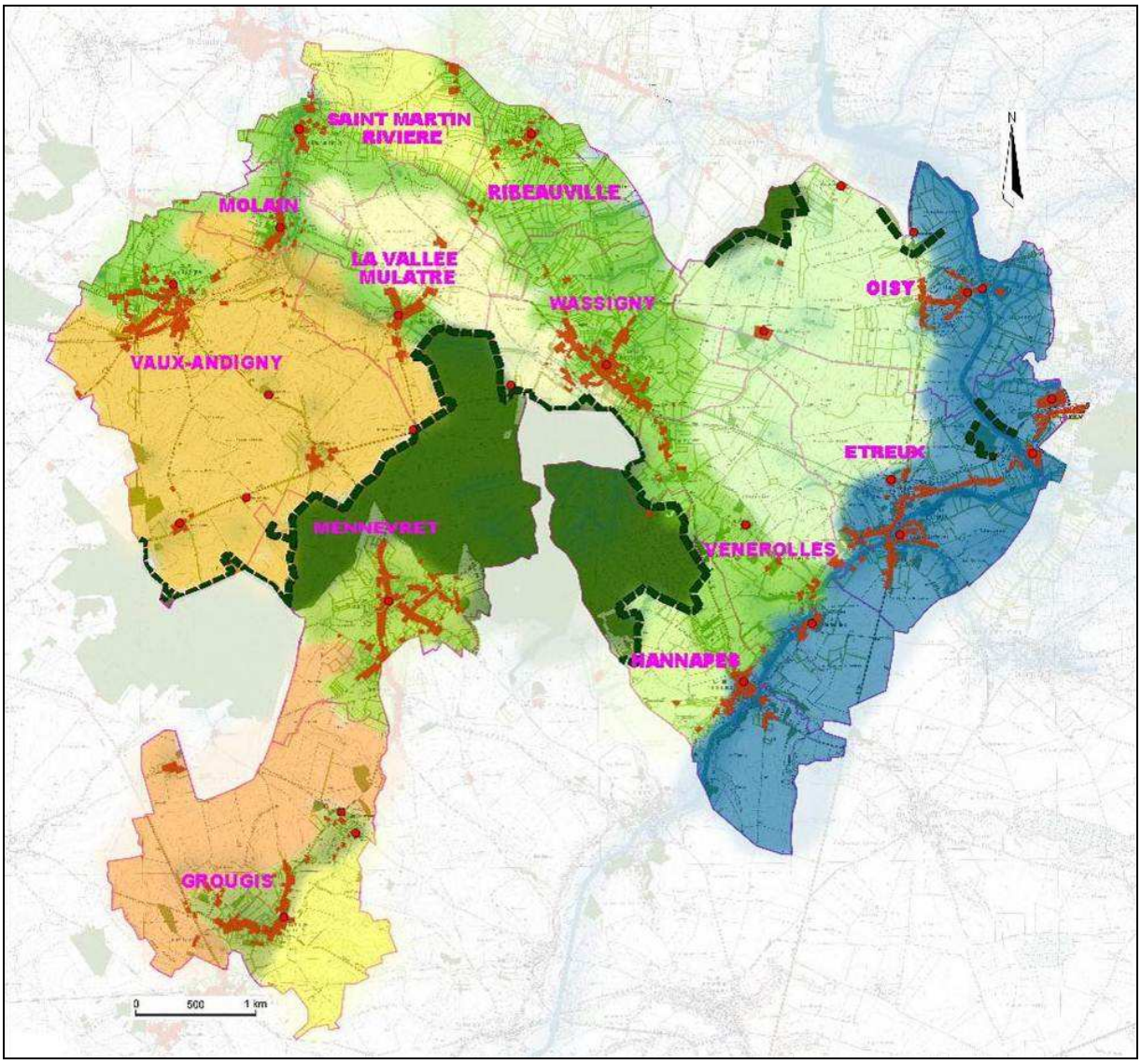


**Les paysages agricoles d'openfield**

***Paysages agricoles ouverts du plateau de Vaux-Andigny,*** *limités par le front forestier en arrière plan. Paysages légèrement vallonnés, ouverts, offrant des vues lointaines sur les villages et les fermes isolées, qui marquent par leur verticalité. Présence de quelques remises boisées qui structurent l'espace horizontal et accordent une échelle de perception visuelle au site.*

***Paysages agricoles ouverts de l'ouest de Grougis,*** *caractérisés par l'importance des vallonnements qui créent un rythme de vagues et mènent le regard au loin, de plan en plan. Silhouette du village de Grougis entourée de son écrin végétal, qui se détache des cultures. Impact visuel de l'antenne relais.*

***Paysages agricoles ouverts de l'est de Grougis,*** *vallonnements issus de la tectonique, qui créent un rythme de vagues et limitent parfois les vues. Paysages d'openfield caractérisés par leur ouverture vers la grande vallée de la Sambre, à l'Est.*

**Les paysages agricoles semi bocagers**

***Paysages agricoles de la Vallée Mulâtre,*** *espaces semi bocagers qui se détachent des espaces de bocages voisins. Dynamique de disparition des espaces bocagers sur ce site, qui accueille encore cependant des vestiges de haies et d'alignements. Absence de vues lointaines, liée à la proximité du massif forestier et des espaces bocagers voisins.*

***Paysages agricoles de Saint Martin Rivière****, marqué par la disparation progressive du bocage. Espaces semi bocagers, situé entre deux voies. Absence de vues lointaines, liée à la proximité des espaces bocagers voisins. Espace orienté vers le village voisin de Saint Souplet.*

***Paysages agricoles semi ouverts de la plaine de l'Arrouaise,*** *caractérisés par leur passé forestier. Paysage de plaine agricole entrecoupée de vestiges de haies et d'alignements d'arbres en périphérie de cultures en openfield. Vues lointaines ouverts sur la vallée de la Sambre et les villages voisins. Fort impact visuel du château de l'Arrouaise, qui constitue un point fort paysager.*

***Paysages agricoles semi ouverts d'Hannapes,*** *caractérisés par leur proximité avec l'espace forestier. Bocage peu dense. Espaces clos par des trames végétales moins structurées que dans les paysages bocagers du centre du territoire. Paysages très « verts ». Absence de vues lointaines dû à la proximité forestière et des fronts végétaux.*

**Paysages agricoles bocagers**

***Paysages bocagers formant une continuité d'Hannapes à Saint Martin Rivière, et de la Vallée Mulâtre à Vaux Andigny,*** *caractérisés par leur juxtaposition avec l'espace agricoles de cultures ouvertes (plaine de l'Arrouaise à l'Est et plateau agricole de la vallée Mulâtre à l'Ouest).*
*Paysages bocagers caractéristiques, marqués par des systèmes de haies denses plus ou moins taillées, accompagnées d'arbres isolés et d'alignement de têtards. Paysages agricoles de pâtures. Nombreux points d'eau qui ponctuent ces espaces d'herbages. Effets de parois visuelles limitant le regard ou organisant les vues selon une infinité de cellules et de plans successifs. Nombreux chemins de desserte. Effet de surprise sur la découverte des villages et des hameaux, qui se dissimulent dans des écrins végétaux.*

***Paysages bocagers de Mennevret.*** *Paysages caractéristiques de bocages, marqués par des systèmes de haies denses plus ou moins taillées, accompagnées d'arbres isolés et d'alignement de têtards, entourant le village de Mennevret. Effet d'écrin végétal associés à la présence du village, et caractérisant sa silhouette.*

**Paysages de la vallée**

***Paysages de la grande vallée de la Sambre,*** *dans lesquels se sont développés les villages de Hannapes, Vénérolles, Etreux, et Oisy, qui se succèdent. Espaces fermés, caractérisés par la présence visuelle et induite du cours d'eau. Forte présence de la végétation associées aux espaces humides (ripisylve, peupleraies),. Fort impact du canal, élément de monumentalité dans cet espace légèrement encaisse de la grande vallée de la Sambre. Les éléments de constructions associés au canal (écluses, déversoirs,…) créent des points d'animation du paysage. Nombreuses installations de type industrielles ou agricoles (silos,…) qui forment des repères visuels.*

**Paysages forestiers**

***Paysages forestiers de la forêt domaniale d'Andigny.*** *Paysages caractéristique des forêts gérées : parcelles différenciées selon le type d'exploitation forestière. Juxtaposition de futaies, taillis, et de peuplements divers. Espaces fermés, la lisière forestière crée une paroi végétale qui forme une ligne paysagère structurante à l'échelle du territoire et constitue l'arrière plan des autres unités.*

***Ligne paysagère structurante****, guidant le regard, formant un arrière plan, et caractérisant le territoire*

***Point de repère paysager***

**LES PAYSAGES DES PLAINES AGRICOLES EN OPENFIELD**

La nature du sol, combinée aux conditions climatiques, a fait de cette entité une **zone favorable au développement de vastes exploitations agricoles**. Le parcellaire se découpe en de larges bandes irrégulières qui semblent se juxtaposer à l'infini. Avec **l'augmentation de la superficie des exploitations agricoles**, cette tendance se développe. La production agricole du Vermandois jusqu'à la Champagne se concentre essentiellement autour de deux types de cultures : **le blé et la betterave sucrière**, qui concernent huit exploitations sur dix.
Cette spécialisation fait de l'ensemble du département le **premier producteur français de betteraves**. Cependant, certains **agriculteurs ont diversifié leur production**. Ainsi oléagineux et protéagineux sont venus s'ajouter à l'activité agricole traditionnelle. En vue aérienne, le parcellaire agricole s'identifie à de larges toiles d'araignées tissées à partir des ensembles urbanisés.
Les agglomérations occupent de façon équilibrée la surface de l'entité. Tout élément venant rompre la rigueur de l'étendue cultivée fait figure de point de repère paysager.
La **végétation éparse, les clochers des églises, les châteaux d'eau permettent toutefois un souffle qui enraye la monotonie**.

**Les modes d'organisation du sol**

L'organisation actuelle résulte d'une volonté de **rentabilité**, en **adaptant les surfaces cultivables aux moyens techniques d'exploitation agricole**. La dimension croissante des parcelles agricoles a progressivement gommé les anciennes structures agraires. Cependant les grandes unités de découpage gallo-romaines affirment leur prégnance dans le réseau des chemins de desserte agricole.
En bordure des voies romaines (Reims/Bavay, Bohain-Vaux-Andigny, Etreux...), le quadrillage orthonormé figure de façon perceptible l'ancienne structure agraire romaine. Sur cette organisation régulière une autre trame plus tortueuse vient se superposer. On peut dater cette seconde distribution du moyen-âge ; elle est globalement radioconcentrique et place au centre des faisceaux viaires un bourg ou une ferme isolée.
Parfois un bosquet marque, par son orientation, l'empreinte de ces découpages aujourd'hui disparus.
Bien sûr, si les organisations anciennes apparaissent en filigrane elles ont été grandement remaniées et parfois, au lendemain d'un remembrement, ont totalement disparu.
**L'uniformisation des parcelles est due notamment au remembrement dans les années 1960**. Le paysage agraire connaît ainsi selon les régions et comme nous pouvons le voir par photos satellites une **structuration géométrique trapues ou allongées**. "Des taches de couleur géométriques, agencées et ordonnées par un réseau de lignes, celles des limites de parcelles, de chemins et de routes qui diffusent en étoile à partir du village."

**Ressenti et description**

« L'étendue des surfaces cultivées présentées sur un mode ondulatoire fait penser à une grande houle qui caractérise la lecture principale de ce paysage[142].
Les crêtes de ces grandes ondes présentent, tour à tour ensemble ou séparées, des organisations végétales et bâties qui se lisent en bandes quelquefois alternées.

[142] Source : Atlas des paysages de l'Aisne – CAUE Aisne

*A Grougis, l'effet de vagues des terres se succédant jusqu'à l'horizon*

Les constructions vont se présenter en groupes de quelques unités sur ces horizons ou de manière plus dense, perpendiculairement à ces vagues. Ce type de relief met en scène le bâti pour qu'on le découvre avec une certaine soudaineté. Il en est de même pour les cours d'eaux.
Toute cette organisation est parfois finement divisée obliquement ou perpendiculairement par les réseaux aériens. Cet ensemble que l'œil lira aux premiers contacts comme de grands espaces, révélera à l'usage le caractère plus intimiste de ses sous espaces.

Ces **paysages offrent des horizons dégagés, une vision panoramique est de 180° en certains endroits**. Le sentiment d'immensité est alors très fort.

*Panorama sur la commune de Vaux-Andigny : une impression d'immensité due à l'absence d'échelle visuelle*

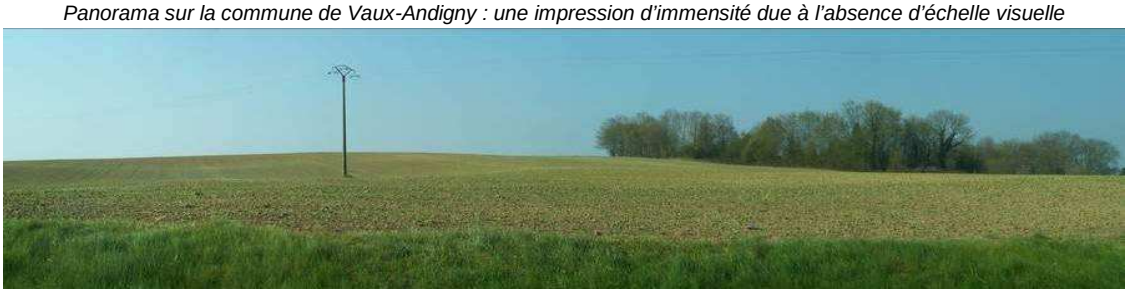

*A Hannapes : succession d'ondulations menant le regard à l'infini*

La topographie plus ou moins ondulée du plateau donne l'impression d'un paysage en mouvement et procure une sensation de douceur. Lorsque les champs sont cultivés, l'ambiance qui se dégage varie selon le type de culture :

- tant qu'ils sont sur pieds, la danse des blés sous le souffle du vent accentue l'effet de douceur précédemment souligné,
- dès qu'ils sont coupés, une impression de sécheresse émane des champs mis à nu.

La **culture de la betterave vient rééquilibrer la palette des couleurs en ajoutant un peu de verdure dans le paysage**. Cette couleur apporte un peu de fraîcheur.
Au **début de l'automne**, les champs ne se distinguent plus les uns des autres que par les stries des labours. Aux tons verts et jaunes des cultures succède le brun des labours. A cette période, les brouillards fréquents réduisent le champ de vision constaté par temps dégagé. Ainsi, la sensation de liberté liée aux grands espaces n'existe plus.
En **hiver**, lorsqu'il a neigé, le gris pâle du ciel entre en symbiose avec le manteau neigeux qui recouvre les champs. La dominance du blanc crée une impression de pureté et de paix. »
L'hiver, les labours ont tendance à homogénéiser les surfaces. Durant les autres saisons, ce découpage est mieux révélé par l'alternance des variétés culturales que leurs couleurs et leurs textures différencient nettement.

La **végétation boisée** quand elle existe, est très souvent perçue de loin et se présente fréquemment sous forme de front linéaire sur l'horizon, au sommet d'une crête, dans le prolongement d'un village, le long d'un cours d'eau ou encore le long d'une limite parcellaire.

*Andigny les Fermes : la silhouette du hameau entouré des boisements émerge des cultures*

*Hannapes : le front boisé limite l'horizon et annonce le passage vers un autre espace*

*Mennevret : le front boisé limite l'horizon agricole*

Dans la grande plaine découverte, les arbres sont encore présents et prennent une dimension particulière, parfois insolite.

Les peupliers d'Italie, qui entourent parfois les fermes et les bâtiments agricoles, ont une forme élancée qui contraste fortement avec l'horizontalité des cultures. Ces arbres jouent un rôle de brise-vents, et, au-delà de cette fonction, créent un écrin végétal autour de constructions parfois monumentales.

*Andigny les Fermes (RD 28) : Construction entourée de peupliers d'Italie*

Ceux que l'on observe, sous quelque forme que ce soit (bosquets, haies, arbres isolés) sont en général des reliquats de masses plus importantes qu'une exploitation intensive des sols a considérablement réduites. C'est le cas sur la commune de Oisy où s''étendait autrefois le bois de l'Arrouaise dont il ne subsiste aujourd'hui que la toponymie locale.

*Oisy : quelques bosquets et arbres isolés parsèment l'espace agricole, où s'étendait autrefois la forêt de l'Arrouaise*

Au paramètre des **saisons viennent se greffer les modifications des orientations agricoles, autre motif de changement des paysages de grandes cultures** ; un paysage vert, jaune et mouvant peut, d'une année sur l'autre, se transformer en une étendue basse et figée. Autant dire que la couleur, la texture, l'ampleur des surfaces sont les objets d'un hasard intégralement orchestré par l'homme.
Seuls quelques rares bosquets sont épargnés car leur terrain d'implantation est impropre au passage des machines ou que leur composition, trop pauvre, ne justifie pas de défrichement.

Les volumes ne sont pourtant pas l'apanage exclusif des bosquets puisqu'un nouveau type d'exploitation fait son apparition de manière sporadique : les peupleraies.

*Wassigny : les espaces humides sont occupés par des peupleraies qui limitent les cultures en openfield et soulignent la nature humide de ces sols.*

Les plateaux sont marqués par l'openfield, les arbres et arbustes sont absents des espaces agricoles, ce qui renforce l'impression de « mer » infinie de cultures.
La partie agricole au Nord du territoire est plus nuancée : les fermes et les hameaux sont entourés de leur écrin végétal, ce qui caractérise leur silhouette.

**Caractéristiques**

| | |
|---|---|
| **VALEUR PLASTIQUE** | Moyenne : Absence d'échelle de perception visuelle, due à l'absence de plans (premier plan, arrière-plan,…).<br>Perception des variations du relief (légères collines et micro-thalwegs) sur la terre nue.<br>Mise en valeur des mouvements du sol et des lignes de labour et de semis.<br>Importance de l'impression de vide. Effet de contraste avec les espaces boisés bocagers, et urbanisés.<br>Plateaux agricoles limités par les franges boisées de la forêt d'Andigny, de la ripisylve des ruisseaux, etc… |
| **VALEUR SOCIALE** | Moyenne : présence de quelques chemins ruraux qui permettent la promenade. Présence du GR. |
| **VALEUR ECOLOGIQUE** | Faible pour l'openfield pur : cultures en openfield, monospécifiques, et emploi de traitements.<br>Forte pour les espaces ponctués de végétation : importance des franges boisées, refuge de nombreux animaux, et facteur de biodiversité en contraste avec la nudité des cultures en openfield.<br>Présence de franges boisées, qui jouent à la fois un rôle écologique, et de repère visuel pour l'ensemble du paysage de la commune. |
| **VALEUR CULTURELLE** | Faible |
| **VALEUR ECONOMIQUE** | Moyenne : agriculture céréalière et betteravière (openfield) |
| **SENSIBILITES** | Toute intervention sera immédiatement perçue, du fait de l'absence de point de repère dans cet espace d'openfield :<br>Paysages très sensibles aux implantations d'équipements ou d'édifices divers dont la verticalité et le volume jurent, quand ils ne sont pas intégrés, dans un contexte dominé par l'horizontalité.<br>Les nombreuses franges boisées jouent un rôle important au niveau écologique. |

| **DYNAMIQUES** | **ENJEUX** |
|---|---|
| Stable, liée à l'exploitation agricole des terres<br>Tendance à la disparition des franges boisées et des haies bocagères au profit de l'openfield pur. | Conservation de la vocation agricole des terres. Conservation indispensable des boisements, qui maintiennent la terre et luttent contre l'érosion, et drainent une partie des eaux de ruissellement, et jouent un rôle écologique d'apport de biodiversité.<br>Préservation de la trame verte semi bocagère autour des espaces urbanisés : Espace à préserver au plan paysager (silhouette des villages et hameaux) |

## LES PAYSAGES BOCAGERS

### La création et l'évolution du bocage de la Thiérache

« D'après un **livre de statistiques du département de l'Aisne datant de 1826, dont l'auteur est Monsieur Brayes**, qu'il nous a été donné de consulter aux archives départementales à Laon, les terres labourées représentaient encore à cette époque de 80 à 95 % des superficies exploitées en Thiérache.
Le paysage est donc **un paysage de culture, ouvert, sans haies ni clôtures**. La première matrice cadastrale datant des années 1830 nous montre que la proportion des terres labourées est à cette époque aux environs de 60, 70 % des superficies exploitées. La deuxième matrice cadastrale de 1914 par contre donne 90% en moyenne de prairie. Le passage des labours à l'herbage a donc eu lieu entre ces deux dates : 1830 et 1914. **Le paysage passe alors à celui du bocage que nous connaissons maintenant**.

**Comment expliquer cette profonde mutation ?** Dans une France d'ancien régime (avant 1789) repliée sur elle-même, où chaque région vivant en autarcie (douanes intérieures) doit produire ce dont elle a besoin, l'agriculture en Thiérache, comme partout ailleurs, était d'abord vivrière (sans permettre d'ailleurs à tout le monde de vivre : nombreuses famines). Pourtant, sous le second Empire et la troisième République, la Thiérache allait devenir une région herbagère. La création de voies de communication et notamment du chemin de fer, allait favoriser la spécialisation agricole des régions françaises en fonction de leurs aptitudes physiques et humaines ; en outre, les hauts prix des produits de l'herbage, ainsi que vers 1885 l'avilissement du prix du blé, allaient provoquer une nouvelle et décisive extension des herbages.
Ainsi de très nombreuses laiteries devaient-elles naître, possédant d'ailleurs des caves pouvant contenir de vingt mille à quatre-vingt mille Maroilles et plusieurs centaines de tonnes de beurre ».

Une grande partie des haies de Thiérache date probablement de la même époque que le passage des terres labourées à l'herbage (1850 - 1890). Avec la transformation agricole de la Thiérache, la révolution industrielle du XIXème siècle, l'apparition du machinisme, devait comme partout en France entraîner un grave exode rural pour la région si, en contrepartie, les villages ne se développaient pas en s'industrialisant. Entre 1826 et 1926, la plupart des communes rurales de Thiérache perdaient de 20 à 50% de leur population.
Fin du XIXème, et antérieurement, on constate donc que la prédominance de l'utilisation des terres est la culture.

**C'est la mécanisation, difficile à implanter en Thiérache pour deux raisons, qui va provoquer la modification du paysage**.

- La **première est économique**, liée au peu de revenu à l'hectare que permet la culture, en fonction de la nature du sol et de la rigueur du climat. L'agriculteur de Thiérache, qui exploite en général de faibles surfaces, est rarement en mesure d'invertir pour sa mécanisation. De plus, la même faiblesse des rendements fera que la rentabilisation de l'investissement est longue.
- La **seconde est liée à la topographie** : le vallonnement est peu propice à l'action des premières machines à vapeur, lesquelles demandent : des terrains plus plats, des surfaces plus grandes. Il en existe peut-être une troisième : l'extrême morcellement des parcelles, qui interdit qu'on installe une locomobile à vapeur pour y tirer les charrues. Devant cette situation, un seul remède alors : la transformation de la culture en élevage. De plus, la qualité des terrains et la nature du climat, plutôt pluvieux, permettent de bons rendements en herbe, alors que la présence du silex dans l'argile est "mortelle" pour les socs de charrue.

La vache laitière s'installe, et les gares, nouvellement implantées, permettent des expéditions croissantes en beurre et en fromage.

Le **bocage se crée, par l'implantation de clôtures à partir de haies vives, composées d'épines et souvent de charmes,** qui seront cultivés en têtard, ce qui ajoute une production de bois de chauffage, et permet de créer des abris pour les troupeaux de vaches.

*A Oisy, alignement de saules têtards en périphérie des espaces de pâtures. A gauche, les terres en openfield ne sont plus closes par la végétation, de façon à faciliter leur entretien (passage des tracteurs,…)*

*Alignement d'arbres autrefois taillés en têtard*

*Vénérolles : haie taillée*

*Haie bocagère (Wassigny)*

*Parcelles bocagères entretenues : saules têtards et haies taillées(Wassigny)*

*Vénérolles : La multitude d'espèces d'arbustes composant les haies bocagères tes source d'une remarquable biodiversité*

En fait, **l'actuelle tendance de retransformer les pâturages en terres labourées**, n'est qu'un retour aux sources, même si cette fois, la production est plutôt dirigée vers les produits fourragers tels que le maïs. Le complément en céréales est souvent utilisé localement, et d'ailleurs la production de paille est un élément intéressant l'agriculteur. L'autarcie permet la diminution des coûts de production des produits laitiers[143] ».

*A Oisy, les pâtures apparaissent aujourd'hui limitées par des fils métalliques tandis que subsistent des vestiges des anciennes haies bocagères qui remplissaient e même rôle.*

*A Wassigny : paysage évolutif, où les pâtures bocagées tendent à être progressivement remplacé par de grandes parcelles ouvertes destinées aux cultures : défrichement, arrachage des haies, bouleversement des paysages agricoles.*

| | |
|---|---|
| | |
| *Saint Martin Rivière : Alignement de saules têtards au milieu d'une pâture, certainement issus d'un regroupement de deux parcelles* | *Saint Martin Rivière : une pâture limitée en fond par des alignements de têtards. En limites latérales, les clôtures électriques tendant à remplacer les haies.* |

| | |
|---|---|
| | |
| *Les chemins ruraux apparaissent traditionnellement bordés de part et d 'autre par des haies taillées (Wassigny)* | *Des vergers ponctuent souvent les pâtures, alliant l'ombre des arbres pour le bétail à la production fruitière (Etreux)* |

[143] Source : terascia .com

**Ressenti et description**

Dans les **paysages de bocage, le vert domine** : Vert des haies bocagères plantées il y a environ 150 ans par des paysans soucieux d'enclore leurs pâtures et d'abriter leurs troupeaux contre le vent et la pluie, vert des saules têtards bordant les cours d'eau, vert des prairies humides où paissent les troupeaux, et surtout, le vert de tous ces arbres qui composent ce paysage : charmes, chênes, frênes, érables, aubépines, noisetiers, fusains, houx, cornouillers…

*Pâture semi bocagère à Wassigny*

*L'espace agricole du bocage à Vénérolles : haies taillées parallèles aux voies et perpendiculaires aux pentes*

Les haies bocagères, les vergers, et les arbres de jardins créent une véritable trame orthogonale (parallèle et perpendiculaire à la voie), organisée selon le parcellaire, qui est caractéristique de la région de la Thiérache (exemples de Saint Martin Rivière, Ribeauville et Wassigny).

*Saint Martin Rivière : prolongement bocager du jardin*

*Vénérolles : Imbrication entre les espaces bâtis et le bocage*

Le village paraît alors entouré de son espace agricole structuré, comme un prolongement de la trame viaire qui l'organise.

Ces **trames vertes ont une importance particulière dans les paysages du territoire, qu'elles contribuent à structurer et à orienter dans l'espace**.

*Oisy : paysage bocager caractéristique : haies taillées saules têtards, pâtures,…*

*A Molain, paysage bocager caractéristique en périphérie du village*

Des vestiges de bocages existent également dans les espaces agricoles, plus éloignés des agglomérations.

*Sur la commune d'Etreux, une longue haie marque l'espace agricole à perte de vue et caractérise ces paysages. Elle permet également de maintenir ces sols en pente et joue un rôle de brise vents.*

*Paysage bocager caractéristique à Mennevret : succession de haies, têtards, et arbres isolés rythment et structurent l'espace agricole.*

*Les trames bocagères soulignent le réseau hydrographique et les fossés (Molain).*

*La Vallée Mulâtre : un alignement d'arbres autrefois taillés soulignent les pentes et participent au maintien des sols*

*Molain : les saules têtards accompagnent le ruisseau et délimitent les pâtures. Accompagnés de l'oratoire en premier plan, ils forment un paysage pittoresque caractéristique du territoire.*

Les haies prennent **plusieurs formes, selon leur âge, leur entretien, et leur situation**. Elles nécessitent un entretien annuel de façon à conserver leur forme et leur volume.

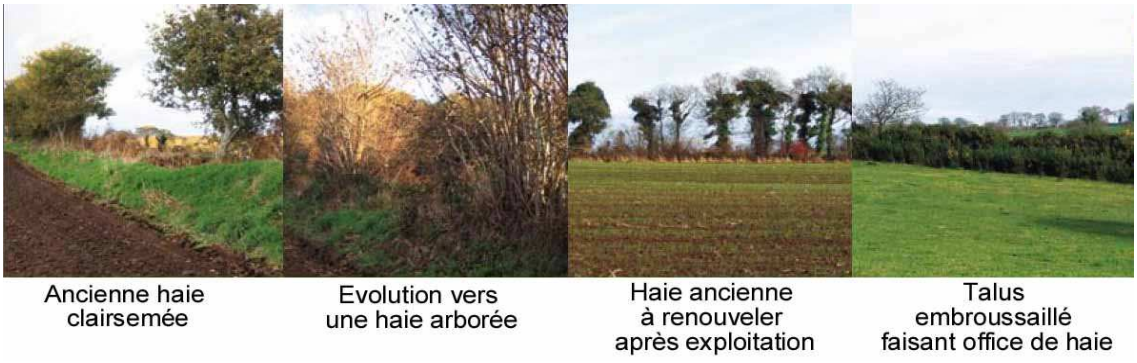
Ancienne haie clairsemée
Evolution vers une haie arborée
Haie ancienne à renouveler après exploitation
Talus embroussaillé faisant office de haie

*Molain : haie bocagère en mauvais état. Disparition des arbres, haie clairsemée, taille irrégulière des arbres,…*

La dispersion des habitations entraîne une confusion entre l'urbain et la campagne, entre lesquels n'existe plus de délimitation stricte. L'observateur n'a pas de point de repère puisque l'urbanisation est diffuse.
Par contre, l'imbrication étroite du bâti et du végétal détermine une harmonie et une douceur propices à une découverte progressive. La silhouette des villages et hameaux est particulièrement marquée par cette végétation, qui s'imbrique avec la végétation des jardins.

*Saint Martin Rivière : le village surgit des paysages bocagers qui l'entourent.*
*A noter : une parcelle de cultures apparaît aujourd'hui entourée elle aussi de son réseau de haies.*

**Les trames vertes qui entourent les villages et hameaux ont une importance particulière dans les paysages de la commune, qu'elles contribuent à structurer et à orienter dans l'espace**.

*La trame bocagère s'imbrique directement dans la trame parcellaire du village (Wassigny)*

Cependant, elles semblent subsister par endroit à l'état de vestige, les cultures en openfield les ayant en partie remplacées progressivement, pour arriver aujourd'hui en bordure des villages et hameaux, en particulier dans la partie Sud et Ouest du territoire de la Communauté de Communes de la Thiérache d'Aumale (communes de Grougis, Mennevret, Vaux-Andigny, Saint-Martin-Rivière).

*Saint Martin Rivière : disparition progressive de la végétation du bocage au profit de l'openfield. Seuls subsistent quelques vestiges de haies et arbres isolés. Le village, au loin, apparait cependant encore entouré de sa trame végétale où le bocage s'associe alors aux jardins.*

Les **arbres isolés** marquent de leur silhouette les carrefours, et parfois les limites de parcelles ou de propriétés. Dans les pâtures, ils servent aussi d'abri et de lieu d'ombrage pour les troupeaux.

*Chêne isolé à Grougis*

*Chêne isolé à la Haie Meneresse : la majesté de l'arbre limite la monumentalité du château d'eau*

**Caractéristiques**

| | |
|---|---|
| **VALEUR PLASTIQUE** | Forte :<br>Assure le fond de décor des villages et hameaux, entourés de leur trame de haies, qui oriente l'espace agricole et forme des lignes de fuite.<br>Caractère pittoresque.<br>Chromatisme des saisons : variation importance des perceptions selon la présence ou l'absence du feuillage. Effets de surprise et de découverte. |
| **VALEUR SOCIALE** | Forte : Promenade, Chasse, Cueillette,…<br>Présence d'un réseau de chemins ruraux qui permettent la promenade. Passage du GR. |
| **VALEUR ECOLOGIQUE** | Très forte : biodiversité remarquable, rôle écologique de drainage, de maintien des sols en pente (anti-érosion), de brise vent,…<br>Nichage et nourriture de la petite faune. Corridors écologiques.<br>Impact important sur le drainage des espaces de pâtures humides en hiver, et le maintien de cette humidité en été (effet d'ombre). |
| **VALEUR CULTURELLE** | Forte : Caractère identitaire des villages de la Thiérache. |
| **VALEUR ECONOMIQUE** | Moyenne, participe à la nourriture du bétail.<br>Vergers |
| **SENSIBILITES** | Très forte au niveau écologique.<br>Pour l'entretien du bocage : Importance du respect des périodes de reproduction de la faune, et de fructification des espèces végétales composant la haie.<br>Forte au niveau paysager : impact visuel sur la silhouette des villages |

| **DYNAMIQUE** | **ENJEUX** |
|---|---|
| Liée à l'activité humaine.<br>Tendance à disparaître au profit de l'openfield, en particulier à l'extérieur des villages. | Protection intégrale.<br>En cas d'interventions : mesures compensatoires fortes. |

**LES PAYSAGES DE LA VALLEE**

**Ressenti et description**

**Le paysage de la vallée est marqué par le fil conducteur de l'eau** : eau stable du canal et de la Sambre, eau courante du ruisseau, eau induite par la végétation caractéristique des espaces humides.

*Un ruisseau traversant une pâture, à Vénérolles*

*Paysage de peupleraie, caractérisée par l'uniformité de la végétation et son rythme régulier (Blocus – commune de Wassigny)*

**L'orientation Nord-Sud des cours d'eau**, alimentés par des vallées sèches régulières et perpendiculaires sur son versant Ouest, contribuent à la formation d'un maillage dense affirmant les caractéristiques de la grande vallée de la Sambre.

Le canal de la Sambre apparaît comme le « cours d'eau » principal de la vallée, évinçant la rivière et les ruisseaux affluents. Ils sont cependant perceptibles en quelques endroits, mais comme écrasés par la majesté et la monumentalité du canal.

*Hannapes : le ruisseau (rue des Trois Ponts)*

*Vénérolles : ruisseau parallèle au canal*

La Sambre s'efface mais le grand paysage de son lit majeur subsiste, plat, ouvert, prairial, ponctué de la mosaïque plus intime des peupleraies.

La réalité du canal apparaît comme dédoublée de part et d'autre du miroir de l'eau, et de part et d'autre de ses rives.
Il traverse les paysages comme détaché, hors du temps et de toute atteinte.

*Le canal comme un lien entre les différents paysages traversés, à Etreux*

*Depuis Vénérolles, deux visages de la vallée : le ruisseau traversant une pâture, puis l'espace urbain : écluse et pont*

Si la vallée agricole offre tour à tour des vues lointaines sur les espaces de pâtures et les prairies, puis des vues fermées par les boisements et les peupleraies, en s'urbanisant, les paysages de la vallée s'identifient : Les villages forment des étapes sur son cours : Hannapes, Vénérolles, Oisy, Etreux, le Gard,… : autant de repères qui s'égrènent comme les perles sur le fil d'un collier.

Le canal dans les espaces urbains plus fermés joue un **rôle social et identitaire particulier**.

*A Etreux : panneaux indicateurs de circuits pédestres*

*Le canal s'accompagne des chemins de halage, accueillant promeneurs et pêcheurs…*

**Les chemins de halage** se déroulent le long de l'eau, et entrainent les promeneurs vers des paysages pittoresques : Rythme des peupliers qui suivent les eaux calmes du canal, animation des écluses, effets d'ombres et de lumières, de reflets changeants.

La trame viaire s'inscrit comme une trame perpendiculaire ou parallèle à ce tapis d'eau. Parfois les vues s'échangent entre les axes, dans un échange de symétries cocasse.

*Le canal à Etreux, parallèle à la voie*

*Hannapes : chemin de halage*

Les éléments ponctuels qui participent au fonctionnement et à la vie du canal forment autant de points d'animation qui offrent des repères et des éléments d'identification : maisons d'éclusiers, écluses, ponts, déversoirs,…

*Le pont sur le canal offre des vues en balcon, sur un espace de calme, qui paraît hors du temps (Vénérolles)*

*A Etreux, la présence de plusieurs ponts rappelle la proximité urbaine*

*Ecluses à Etreux : deux ambiances très différentes selon la proximité ressentie des espaces urbains*

*Déversoir et pont à Vénérolles*

*Etreux : le canal accompagné des peupleraies de fond de vallée relie à la ville la maison d'éclusier.*

**La végétation de la vallée est imprégnée de ces ambiances humides**. L'eau, même rendue invisible par endroit, par le développement de la végétation, la pousse des feuilles,… transparait toujours.

**Quelques peupleraies se sont développées à proximité de l'eau**, dans les espaces humides du fond de vallée, imposant leur rythme régulier et orthogonal.

La ripisylve, donnant par endroit une impression de friche qui se juxtapose aux pâtures et aux prairies bocagées et entretenues, laisse présager de la présence aquatique, même sourde.
Les cours d'eau s'accompagnant d'une végétation particulière qui donne parfois une impression de friche mais qui participe à la réalité de la présence de cette eau discrète, presque cachée à la vue.

*Vénérolles : une friche hydromorphe le long du cours d'eau*

*Vénérolles : prairie humide (présence de joncs)*

Le paysage est fortement marqué par le canal mais aussi tous les cours d'eau, marais, étangs, rus qui alimentent la grande vallée de la Sambre.

**Le ru du Noirieux, la Sambre et le canal apparaissent, dans le paysage traversé, comme une seule vaste vallée avec ses variations :**

- **A Etreux, le canal s'intègre à la ville, et participe à la vie urbaine.** L'église et le centre ancien s'organise sur ses rives et s'y reflètent, la trame urbaine s'associe à ce long ruban d'eau qui traverse et divise la ville en deux. Plus loin, le canal devient un lien entre les différentes unités urbaines qui composent la commune d'Etreux.

*Le cœur ancien d'Etreux est aujourd'hui appuyé sur le passage du canal*

*Des installations de type silo, hangar, ont gagné les bords du canal, de façon à intégrer le transport fluvial des marchandises*

*La remise en état du canal et sa ré exploitation constituent un enjeu majeur pour le territoire de la CCTA : enjeu économique, touristique, et écologique*

La grande vallée est aussi marquée par la présence de cours d'eau secondaires, qui ont un impact paysager et écologique très important.

*Ruisseau traversant une pâture en contrebas d'Etreux*

*Passage du ruisseau dans un espace industriel : enjeu de valorisation et de maintien de la qualité écologique des eaux*

*Hannapes : passage du ruisseau dans une pâture : ambiance bucolique, enjeu de préservation et de gestion de l'eau*

- **Ouverte et industrielle au hameau du Gard**, (commune d'Etreux), la vallée s'élargit pour accueillir la voie ferrée, qui compose un paysage parallèle à celui du canal. Si les interactions sont alors d'ordre économique et fonctionnel, sur ce site, le canal n'est que peu perçu depuis l'espace urbain.

- A **Oisy, le canal forme un fil d'eau traversant nonchalamment les espaces agricoles dans un espace de plaine ouverte**.

*Oisy : la plaine pâturée*

Dans les paysages de bocages, les haies créent alors un maillage dense et un rythme particulier qui s'oppose nettement à la platitude et la monotonie du canal.

En contraste, sa traversée dans le village est assurée par un pont en béton au caractère très urbain, ambiance accentuée par la perspective offerte depuis le pont sur le clocher du village.

*Ambiance rurale de la vallée autour du canal à Oisy*

*Le passage du pont dans le village de Oisy,*

- **Plus en aval, la vallée s'assagit** formant un paysage de brique et d'eau caractéristique dans le cœur ancien du village.

- **Plus au Sud, le paysage devient plus rural**, le cours d'eau traversant des pâtures et prairies humides à Vénérolles, le village ancien s'étant installé le long d'un méandre.

  Les villages d'Hannapes et de Vénérolles se sont installés à l'origine en bordure de la Sambre, (aujourd'hui, ils sont associés au canal), et leurs silhouettes forment des tableaux pittoresques.

*Vénérolles : un village pittoresque assis le long du canal*

*Vénérolles : le canal en cœur de village, accompagné des pâtures et des arbres, dans une ambiance très rurale*

- **A Hannapes, l'eau est présente dans les pâtures mais aussi en cœur de village**, (le nom de la rue des Trois Ponts est révélateur), et l'identité du village est indissociable du passage du canal et du rû du Noirieux.

*Hannapes : le moulin, construction patrimoniale*

*L'écluse, en cœur de village*

*Hannapes : rû traversant une pâture : l'effondrement des berges est lié à l'absence de végétation et d'entretien des bords du cours d'eau, entraînant à terme une érosion et un comblement du ruisseau.*

*Hannapes : les paysages de la grande vallée de la Sambre sont associés à des activités d'élevage, liés à la nature du sol et la présence de prairies humides et grasses. Il en résulte des paysages de bocage humide, de prairies parfois traversées de ruisseaux, entourées de la végétation de la ripisylve et d'une trame de type bocagère assez lâche.*

**Caractéristiques :**

| | |
|---|---|
| **Valeur plastique** | Forte. Espaces structurants qui caractérisent le territoire et l'ensemble de la vallée. Mouvement de la végétation, reflets des espaces humides, rythmes des alignements et des plantations de peupliers, chromatisme des saisons. |
| **Valeur sociale** | Moyenne. Présence de circuits pédestres et de chemins ruraux<br>Canotage.<br>Présence d'une base nautique à Etreux. |
| **Valeur écologique** | Très forte. La végétation des espaces boisés (arbres, haies, arbustes, ripisylve, etc…) est un refuge primordial pour la faune locale (insectes, oiseaux, petits rongeurs, etc.) et une richesse remarquable pour l'écosystème, à condition de gérer cette culture d'une manière écologique (traitements, etc...) |
| **Valeur culturelle** | Forte. Le canal de la Sambre à l'Oise a un impact sur l'ensemble du territoire traversé. |
| **Valeur économique** | Moyenne : populiculture sur les espaces humides<br>Fort potentiel touristique : halte nautique d'Etreux, tourisme fluvial, circuits pédestres,… |
| **Sensibilité** | Forte. Importance écologique et fragilité de la végétation de ripisylve, surtout dans les parcelles privées de bocage. Toute intervention modifiera l'écosystème, et déstructurera le paysage. |

| **Dynamique** |
|---|
| Liée à l'activité humaine et agricole. Protections environnementales fortes.<br>Tendances au défrichement des bords de ruisseaux (suppression de la ripisylve) : risques d'effondrement des berges.<br>Activités de nautisme et de tourisme fluvial disparues suite au risque d'effondrement du pont-canal voisin et donc à la condamnation du canal. |

**LES PAYSAGES FORESTIERS**

Les **paysages forestiers présents sur le territoire de la Thiérache d'Aumale correspondent à la forêt domaniale d'Andigny** qui se situe à proximité de l'extrémité Nord-Ouest de l'entité paysagère correspondant à la Basse Thiérache.
Ses **limites actuelles** sont sensiblement identiques à celles relevées sur la **carte de Cassini** datant de la fin du XVIII$^{ème}$ siècle, contrairement aux autres espaces forestiers présents à cette époque, et qui ont aujourd'hui totalement disparu (Bois de l'Arrouaise, entre Oisy et Wassigny). **Forêt royale devenue forêt domaniale, elle a en effet été épargnée du défrichement**.
Elle est fortement marquée par la présence et la main de l'homme. Cette empreinte se lit dans le choix et la disposition des essences ainsi que dans l'aménagement de chemins qui sillonnent toute la surface forestière.

La forêt domaniale d'Andigny concerne essentiellement les territoires communaux de Mennevret et d'Hannapes. Son contour marque également les limites communales de la vallée Mulâtre et de Vaux-Andigny.

*Lisière de la forêt domaniale d'Andigny (commune d'Hannapes)*

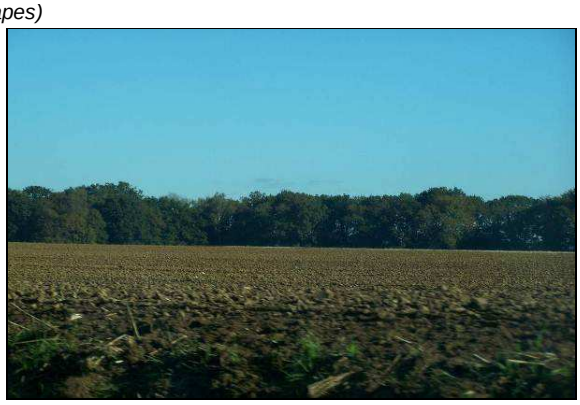

*La vallée Mulâtre : lisière forestière*

*Transition brute entre l'espace agricole de cultures ouvertes et la forêt domaniale aux parois opaques (Andigny les Fermes)*

*Lisière forestière à Andigny, correspondant à la limite du territoire communal*

La forêt s'organise selon une répartition assez stricte des essences. Les plus nobles et majestueuses comme le chêne et le charme ont été regroupées et plantées en futaies régulières. L'espace laissé entre chacun des arbres donne de la clarté au sous-bois et accentue la profondeur de champ.

D'autres parcelles sont traitées en taillis, issu des pratiques culturales du passé. Le bois était taillé régulièrement de façon à obtenir des faisceaux de branches, utilisées comme bois de chauffage, poteaux de pâtures,… et aussi le feuillage apparaissait autrefois comme un complément de nourriture pour le bétail. Les taillis étaient souvent des lieux privilégiés de pacage des animaux, jusqu'au XIX° siècle.

Il en résulte des paysages forestiers caractéristiques : un sous-bois dense d'arbres en cépées, parfois sous une futaie.

*Hannapes ; sous bois de type taillis sous futaie*

*Taillis de noisetiers*

*Hannapes : formation de taillis dégénéré (taillis non entretenu et sous bois enfriché)*

La jonction des paysages forestiers avec les paysages bocagers se réalise à travers le type de taille des arbres. La formation en têtard émerge alors parfois au détour d'un chemin forestier, en continuité d'une parcelle de taillis.

*Arbres taillés en têtards le long d'une chemin forestier*

### Paysage particulier

La forêt d'Andigny est repérée dans l'Atlas des Paysages de l'Aisne au titre des paysages particuliers :

**« LA FORET D'ANDIGNY - Le silence des frondaisons[144] »**

« A ces parcelles spacieuses et éclairées succèdent sans transition des plantations de pins formant une barrière végétale compacte qui assombrit la forêt. Selon la situation des parcelles, leur accès s'effectue à partir d'un chemin forestier ou de layons reliés à un chemin forestier.
On a donc un éventail de sentiers qui va du simple chemin très étroit accessible à pied ou en VTT au chemin forestier qui, lui, peut être emprunté en voiture. Des routes Départementales coupent en plusieurs endroits la forêt.

*Route départementale traversant la forêt*

*Hannapes : chemin forestier*

C'est en ces lieux que les gestionnaires de l'ONF ont choisi d'aménager des coins pique-nique, à l'ombre des grands chênes.

[144] Source : Atlas des paysages de l'Aisne – CAUE Aisne

*Chemins forestiers dans la forêt d'Andigny*

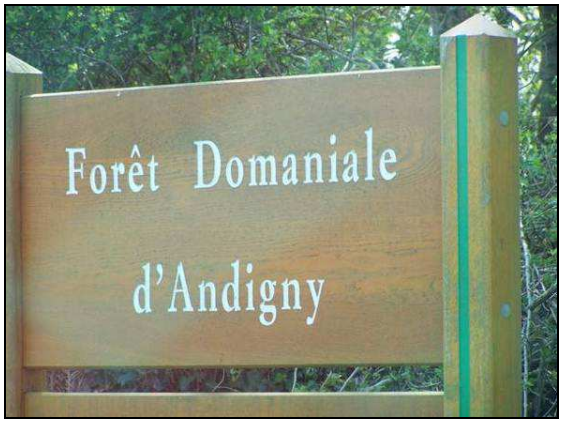


*Entrée de la Forêt domaniale : panneau*

*Barrière limitant l'accès à la forêt aux circulations douces*

Ainsi, la **forêt domaniale d'Andigny est rendue intéressante tant par ses composantes végétales variées que par les possibilités de promenades qu'elle offre en dépit de l'absence de balisage**. Enfin, l'organisation générale de cette forêt témoigne de la possible **conciliation entre protection et fréquentation**.

Le silence est l'élément dominant de la forêt d'Andigny, havre de paix. Ce calme ambiant donne l'impression que l'écoulement du temps s'est figé. Ce sentiment deviendrait presque inquiétant s'il n'était quelque peu troublé par le chant discret des oiseaux, l'échappée gracieuse d'un chevreuil ou le bruissement léger du feuillage.... »

Un jeu de lumière vient interrompre cette quiétude. Tantôt, la lumière se fait scintillante lorsqu'elle traverse le filtre naturel du feuillage animé par le vent, tantôt, elle est rayonnante dans les clairières ou les parcelles plantées de jeunes pousses, mais moins rebelle lorsqu'elle se heurte à une barrière de pins. C'est aussi à la lumière que l'on doit l'existence d'un dégradé de couleurs qui plait à la vue.
Le feuillage des arbres et des fougères arbore des teintes variant du vert pâle au vert foncé. Enfin, les odeurs très fortes et la fraîcheur des sous-bois se mêlent aux sensations précédentes, mettant ainsi tous nos sens en éveil.

*Effet de puits de lumière dans le sous-bois (Mennevret)*

*Effets de clair-obscur*

Si le domaine forestier a **préservé ses limites depuis des siècles**, **son image, tant intrinsèque qu'extérieure, a fortement évolué**: nouvelles essences, nouveaux modes de gestion, ....

Variations des couleurs, des volumes, de la lumière... mais surtout bouleversement radical de la perception du milieu forestier, et l'appropriation progressive par la population de cet élément.

*A Mennevret, l'entrée dans la forêt, accueillant une aire de stationnement informelle*

*Effet de fenêtre paysagère en entrée Nord de Mennevret*

La gestion des plantations à la suite de la seconde guerre semble aujourd'hui quelque peu incohérente mais a favorisé la diversité des milieux, par la variété des essences et des époques de plantation.

La mise en place massive de résineux est aujourd'hui reconsidérée : la tendance est de revenir aux boisements traditionnels de feuillus nobles, hêtraie, chênaie.
Malgré les guerres et malgré l'évolution des modes de gestion, les limites des domaines forestiers, mais aussi les tracés réguliers et rectilignes de leurs cheminements ont été préservés.

**Les objectifs de l'ONF visent actuellement à concilier la production forestière et la fréquentation touristique des massifs en adaptant la gestion des parcelles, en diminuant l'impact paysager des coupes, en pratiquant un choix raisonné des essences... et en aménageant des aires de stationnement, de pique-nique, des sentiers de promenade ».**

## Caractéristiques :

| | |
|---|---|
| **VALEUR PLASTIQUE** | Forte :<br>Assure le fond de décor des villages. Caractère pittoresque. Chromatisme des saisons.<br>Effet de rythmique des troncs, de variations d'ombres et de lumières sur le sous-bois.<br>Effets de perspectives des chemins et allées forestières, dont l'origine se noie dans le flou du lointain. |
| **VALEUR SOCIALE** | Forte, Promenade, Chasse, Cueillette,…<br>présence de quelques chemins ruraux qui permettent la promenade. Présence du GR. |
| **VALEUR ECOLOGIQUE** | Très forte : classement en ZNIEFF.<br>Espace boisé : refuge pour la faune et la flore, Corridor écologique Nichage et nourriture de la petite faune. Corridors écologiques<br>Très forte valeur écologique des lisières et des espaces de transitions avec les zones de culture, les cours d'eau, etc. |
| **VALEUR CULTURELLE** | Forte : Caractère identitaire du village |
| **VALEUR ECONOMIQUE** | Moyenne, Exploitation du bois.<br>Potentielle valeur touristique. |
| **SENSIBILITES** | Forte au niveau écologique.<br>Les espaces forestiers font toutefois l'objet de protections environnementales qui limitent leur transformation et empêche leur disparition (classements en ZNIEFF, en Espace Boisés Classés,…). |

| **DYNAMIQUE** | **ENJEUX** |
|---|---|
| Liée à l'activité humaine :<br>Exploitation du bois, mitage des franges, plantations d'espèces exogènes (conifères)…<br>Exploitations agricoles jusqu'en limite boisée : disparition des lisières | Protection intégrale<br>En cas d'interventions : mesures compensatoires fortes. |

## LES DYNAMIQUES PAYSAGERES

### Disparition progressive des boisements dans les zones de grandes cultures

La multitude des bosquets qui ponctuent le paysage témoignent du passé forestier de la région. La **transition progressive ou parfois radicale entre espace boisé et espace dénudé** a marqué une **rupture dans la perception du paysage**. Les repères visuels, mais aussi sociaux disparaissent. La dynamique donnée à l'espace s'estompe. La platitude, la nudité végétale devient dominante et donne d'autant plus d'importance aux éléments verticaux architecturaux, aux éléments routiers....

Les **boisements épars ont un rôle écologique essentiel en zone agricole**. Ils servent de refuge à la faune et en particulier au gibier. Mais ils permettent aussi de préserver une certaine richesse floristique, sur un territoire dominé presque exclusivement par les cultures industrielles pour lesquelles toute plante "sauvage" est considérée comme "adventice".

Composés principalement de feuillus : chêne, aubépine, noisetier, prunellier..., les bosquets et les boisements restent très proches de l'état de friche forestière.
Non gérés, ces espaces se développent de manière anarchique et peu rentable. A proximité des villages, la tendance a été de s'approprier les bois et de les aménager dans le but d'accueillir le public. Leur préservation semble alors d'autant plus certaine. Quelques rares exemples montrent une nouvelle façon de rentabiliser ces terres impropres : des plantations de résineux ont parfois été introduites, marquant ainsi le paysage d'éléments sombres, rigides et permanents, sans lien direct avec les origines du territoire.

Au cours de l'histoire, le défrichement des masses boisées qui entravaient les surfaces agricoles a été progressif, parfois radical. Le phénomène est relativement stable depuis quelques années.

De manière très ponctuelle, mais non sans conséquence sur la biodiversité, c'est **un processus d'évolution quelque peu différent qui se produit actuellement** : avec l'abandon du pâturage itinérant, les pelouses calcaires situées à flanc des dépressions topographiques sont progressivement, et parfois assez rapidement, recolonisées par une **végétation arbustive puis arborée spontanée**.

### Le déclin du bocage

« En plein essor au XIX$^{ème}$ siècle, **l'activité d'élevage de bovins a induit le fameux paysage bocager de la Thiérache, mais aussi de toutes les autres régions d'herbage** (vallée de l'Oise, collines du Noyonnais, vallée de la Serre...).
Les **surfaces de maillage bocager** ont sans cesse subi **d'importantes fluctuations** en fonction des **politiques agricoles** pour finalement entrer, avec les directives de la PAC, dans **un déclin jamais atteint**.
La **haie a subi les effets de la mécanisation avec la nécessité d'augmenter les unités foncières**. Mais, plus que le remembrement, c'est certainement la **transformation du mode de vie** qui lui a porté le coup le plus dur : la haie comme source d'énergie, comme système de clôture n'était plus indispensable et son entretien prenait du temps et coûtait cher aux éleveurs.
En 1984, **l'instauration des quotas laitiers termine le déclin**, déjà fort entamé, **du bocage**. Progressivement, les agriculteurs ont **retourné leur terre et ont abandonné l'élevage** peu rentable et très contraignant, pour s'orienter sur la **grande culture**. La présence des haies devenait gênante, aussi les a-t-on bien souvent sacrifiées.

Malgré la valeur de patrimoine conférée au bocage, et ses bienfaits quant à la protection contre l'érosion des sols et les phénomènes d'inondation, **le maillage bocager continue à subir les malheureux effets des politiques agricoles** : des haies continuent à être arrachées, des pâtures retournées.
Pourtant, parallèlement à ce processus, des voix se sont élevées et se font entendre des services publics et de certains agriculteurs. Les **programmes de replantation de haies bocagères se développent**, tant sur le domaine privé que public, le long des routes.
Car le bocage, s'il n'a plus une réelle fonction agricole, est devenu **l'emblème d'une région, un moyen de promotion culturelle et touristique**.
Là se pose la problématique future de la notion de paysage, l'intérêt de préserver un patrimoine, qu'il soit naturel ou architectural[145]. »

**Evolution du contact forêt-pelouse à la suite de l'abandon du pâturage*[146]***

| | |
|---|---|
| 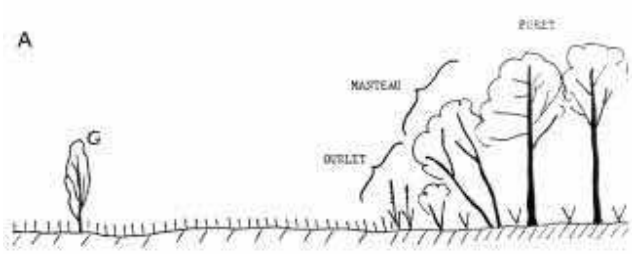 | **<u>Pelouse pâturée au tapis herbacé bas :</u>**<br>*Les arbustes sont rares ou absents. Ici un genévrier (G).*<br>*L'ourlet et le manteau sont linéaires; la lisière est abrupte.* |
| 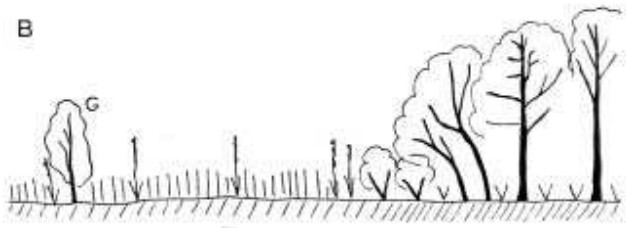 | ***<u>Pelouse abandonnée :</u>***<br>*Le tapis herbacé se densifie, les espèces de l'ourlet envahissent la pelouse.*<br>*La lisière est en progression (lisière oblique).* |
| 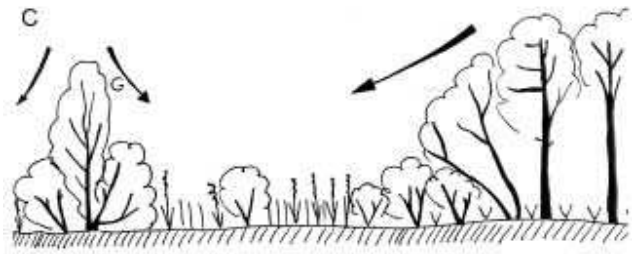 | **<u>Etat plus avancé de ces transformations :</u>**<br>*La pelouse est transformée en un ourlet extensif; le boisement progresse à partir de la lisière et à partir d'arbustes préalablement installés et ayant acquis une grande taille.* |

Comparaison de l'utilisation du sol au XIX$^{ème}$ et au XX$^{ème}$ siècles
(Cartes extraites de l'Atlas géographique du Département de l'Aisne)

[145] Source : Atlas des paysages de l'Aisne – CAUE Aisne
[146] Source : d'après BOURNERIAS (1966)

Terres à dominante

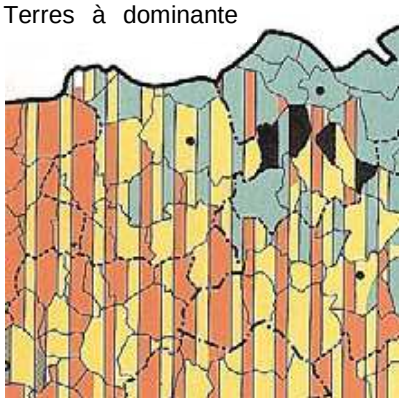

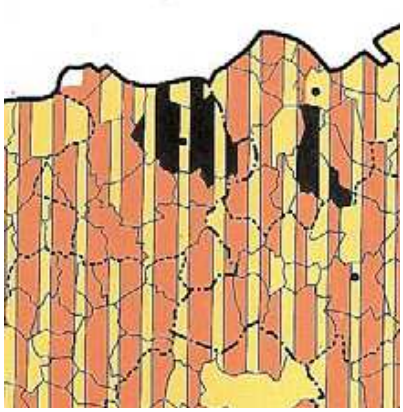

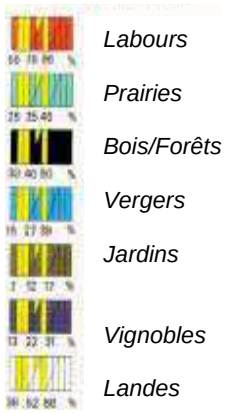


*XIX°siècle* | *XX°siècle*

**La transformation des ceintures végétales autour des villages**

Les **extensions urbaines** s'inscrivent souvent en périphéries des villages existant, ce qui déséquilibre les silhouettes de ceux-ci en supprimant la trame verte qui entoure les noyaux urbains. Ces extensions urbaines s'insèrent alors à nu dans un environnement végétalisé, ce qui accentue leur impact visuel, en particulier dans les villages où la ceinture végétale est régulière.

Il en résulte, en l'absence de la mise en place d'aménagement permettant leur intégration paysagère, des **silhouettes de villages qui semblent dénaturées**. La mise en place d'un **tour de ville arboré ou la reconstitution de haies de ceinture en périphérie des villages** permet de rééquilibrer leur silhouette et donc d'inscrire ces nouveaux quartiers en continuité visuelle des villages existants.

*«Parfois, l'habitat se confronte directement à l'immensité cultivée, parfois la végétation constitue une transition douce entre l'intimité du village et les vastes étendues agricoles.*
*La ceinture végétale autour d'une ville ou d'un village est un élément paysager prédominant dans la perception tant interne qu'externe que l'on peut avoir de l'espace urbain, en particulier en région de grandes cultures où tout volume devient point d'appel.*
*Composées essentiellement de feuillus, ces ceintures marquent une dynamique temporelle, et font varier le mode de perception du village au cours des saisons ; ruban transparent en hiver, il devient opaque et homogène au printemps, puis revêt une richesse de tons à l'automne.*
*Rempart végétal, ceinture protectrice de l'intimité urbaine, elle invite à la découverte du cœur du village.*
*Par contre, à proximité des agglomérations, les villages ont parfois subi de telles pressions foncières qu'ils en ont été totalement bouleversés. D'importantes ceintures végétales ont ainsi pratiquement disparu entre les années 60 et aujourd'hui.*
*Cultures, zones pavillonnaires, hangars agricoles ou structures industrielles, ont progressivement remplacé les vergers et les jardins*[147] *».*

[147] Source : Atlas des paysages de l'Aisne – CAUE Aisne

## Analyse visuelle

### ELEMENTS DE REPERES VISUELS ET POINT FOCAUX

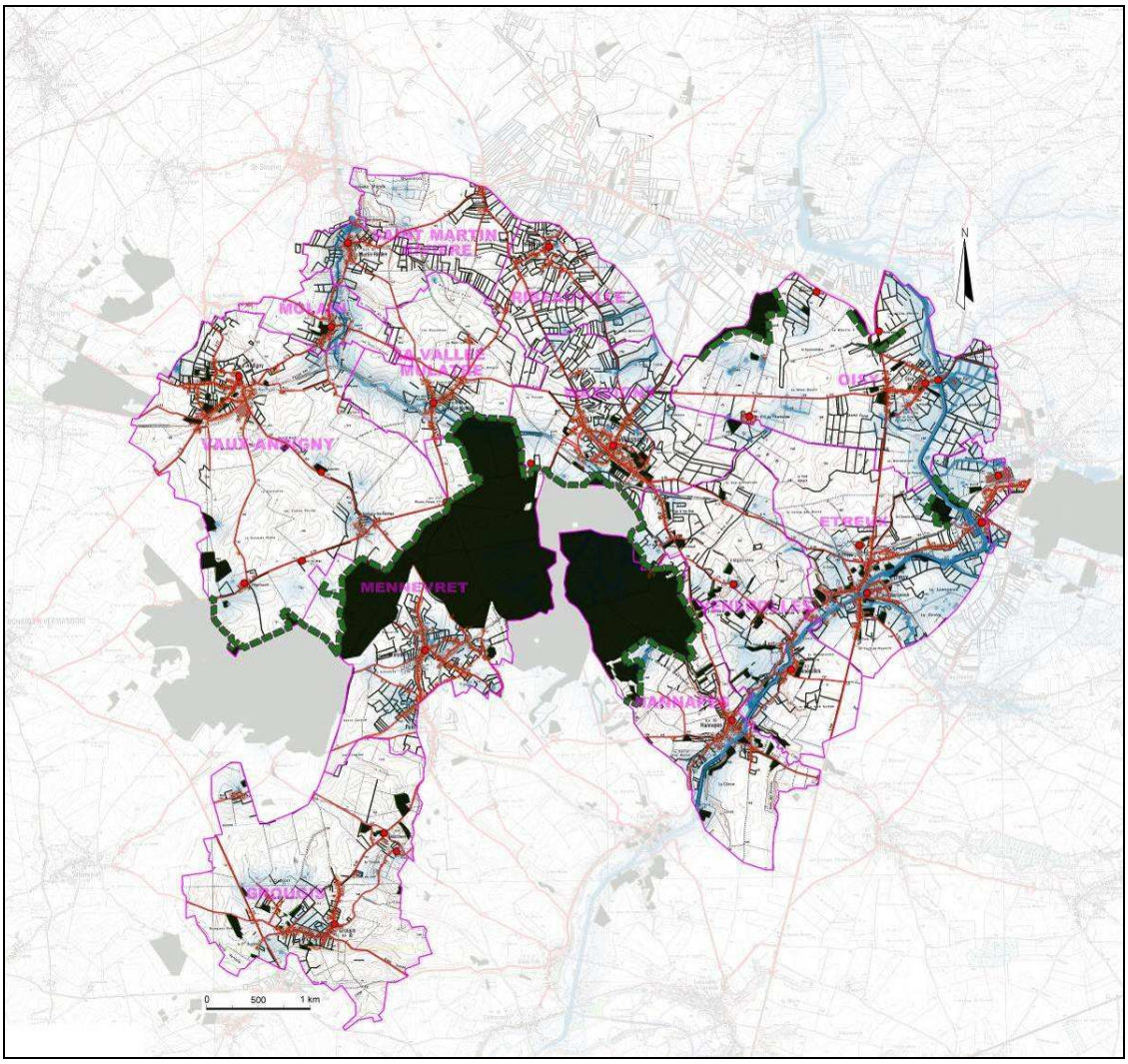


**Espaces fermés, fronts boisés**

**Ligne paysagère structurante,** organisant le territoire et formant un arrière-plan

**Point de repère paysager**

La configuration du territoire et la présence d'un relief de collines entraîne une **multiplicité des vues sur les différents paysages qui composent le territoire de la Communauté de communes.**
Tous les **éléments de végétation** (rideaux, boisements, haies, arbres isolés,...) prennent une importance particulière sur le territoire : Ils organisent et structurent le paysage perçu, canalisant les vues, orientant le regard, ou jouant un rôle d'écran.
L'ensemble des espaces boisés forestiers et de marais forment ainsi des limites et des arrières plans au paysage, cadrant les perspectives et les vues.

Les silhouettes des noyaux urbains apparaissent cadrées par la végétation composée par les haies du bocage, les jardins, et des franges boisées, ou ouvertes à travers les plateaux agricoles. Seuls les clochers des villages dépassent de la végétation, formant des silhouettes caractéristiques.
Les clochers constituent alors des points de repère visuels, symboliques des villages aperçus.
L'impact visuel des silhouettes des noyaux urbains est néanmoins très différent selon la saison.

*Silhouette de Wassigny*

*Silhouette du village de Molain, entouré de sa trame de jardins et boisements*

*Silhouette du hameau d'Andigny les Fermes, émergeant des cultures à travers sa trame de jardins*

*Clocher de Molain*

*Clocher de Saint Martin Rivière*

Le territoire de la Thiérache d'Aumale se caractérise par la **juxtaposition entre les immensités ouvertes de plateaux agricoles, et les espaces fermés aux vues proches de la vallée**.

Dans les espaces d'openfield :
Dans un contexte paysager plat et uniformément occupé par l'openfield, tout élément vertical devient systématiquement un repère visuel important, qui contribue à donner une échelle de lecture au paysage, et à se repérer dans l'espace traversé et l'espace perçu.
L'homogénéité visuelle des plateaux, marquée par une immensité agricole, entraîne la présence de points de repères visuels qui trouvent toute leur importance dans ces paysages plats et uniformes.
Les fermes isolées forment autant de points de repères dans l'immensité dénudée des cultures.

Quelques constructions apparaissent comme remarquables ou patrimoniales au niveau paysager :

- Les églises, accompagnées de leurs places en cœurs des villages
- Des constructions ponctuelles associées au fonctionnement de l'espace urbain (moulin,…)

*Hannapes : le moulin, construction patrimoniale*

- Des constructions à l'architecture de prestige

*Ferme de l'Arrouaise (Oisy)*

D'autres éléments participent au petit patrimoine local, caractérisant le territoire. Les calvaires, chapelles, oratoires, constituent un patrimoine religieux impactant le paysage du territoire de la Thiérache d'Aumale.
Les lavoirs et les puits, autres éléments patrimoniaux, sont révélateurs des pratiques passées et de la vie du village.

*Hannapes : le lavoir*

*Hannapes : le puits sur la placette*

*Molain : oratoire (RD 76)*

*Molain : oratoire : route de St Martin Rivière*

*Molain : oratoire*

*Vaux-Andigny : chapelle*

Par ailleurs, d'autres éléments ponctuels possèdent une valeur patrimoniale du fait de leur rôle écologique, paysager, et leur existence traditionnelle :

- L'ensemble de la trame végétale bocagère qui se déploie sur la partie Nord et Est du territoire de la Thiérache d'Aumale.

*Le bocage, paysage caractéristique (Saint Martin Rivière)*

- Les mares qui ponctuent les pâtures

*Mare à Andigny les Fermes*

- Les arbres isolés, entourant les calvaires, maintenant les talus, et ponctuant les cultures

*Saint Martin Rivière : calvaire accompagné d'un chêne*

*Saint Martin Rivière : calvaire entouré de quatre cyprès*

## *Paysage : ce qu'il faut retenir*

| | |
|---|---|
| **ATOUTS** | • Forêt d'Andigny (inventaire des paysages particuliers)<br>• Caractère pittoresque, identitaire et écologique des paysages bocagers et forestiers<br>• Nombreux éléments de patrimoine<br>• Paysages pittoresques en particulier dans le bocage et autour du canal<br>• ***La Charte paysagère mise en place par le Pays de Thiérache*** |
| **FAIBLESSES** | • Déclin du bocage et des franges boisées pour développer les zones de grandes cultures<br>• Transformation de la ceinture végétale des villages avec le développement des nouvelles zones d'urbanisation<br>• Nudité des paysages d'openfield et sensibilité de ces derniers à l'implantation d'infrastructures s'il n'y a pas d'intégration paysagère |
| **OPPORTUNITES** | • Potentialités de valorisation des espaces associés au canal à la condition de sa réouverture à la navigation<br>• ***L'élaboration du PLU intercommunal*** |
| **PRESSIONS** | • Valorisation paysagère des espaces du canal, liés à la l'importance de la réouverture du canal de la Sambre (actuellement fermé à la navigation) |

# Conclusion et enjeux

## La situation de la Thiérache d'Aumale

En termes d'environnement, la CCTA est caractérisée par la présence de 3 grands types d'espaces : une grande plaine agricole, un bocage et une forêt. Une partie de ces espaces est inventoriée, reconnue pour ses richesses naturelles (ZNIEFF) et abrite une faune et une flore rares, diversifiées et de qualité.

Le bocage est également une spécificité pittoresque, identitaire et écologique du territoire. Or, du fait de l'étalement des zones de grandes cultures, on constate le déclin de ce bocage, des mares et des espaces boisés. Le paysage de la plaine agricole est un paysage uniforme voué à la culture intensive.

La CCTA n'a pas de politique de gestion, de préservation et de valorisation de son milieu naturel caractéristique. Aucune sensibilisation et éducation à l'environnement n'est menée sur le territoire pour sensibiliser le public à la préservation de l'environnement.

Les risques naturels du territoire correspondent principalement à des risques d'inondations, de coulées de boues, ou d'érosion. Le déclin du bocage est également une source d'aggravation de ces risques. Un Plan de prévention des risques d'inondations concerne une partie des communes de la Thiérache d'Aumale. Pour les communes concernées, l'information sur ces risques n'est pas apportée à la population.

Le suivi de la qualité de l'eau de surface est uniquement effectué sur la station d'études d'Etreux sur l'ancienne Sambre. Les analyses font apparaître une mauvaise qualité de l'eau sur cette zone. Une absence de suivi de la qualité de l'eau est à noter sur l'ensemble des autres cours d'eau. On constate une absence d'entretien et d'aménagement des cours d'eaux sur le territoire. L'eau souterraine présente une mauvaise qualité en nitrate ainsi qu'une présence de pesticide.

La gestion de l'approvisionnement en eau potable fait apparaître un rendement des réseaux moyen à passable. L'assainissement ne donne pas de résultat satisfaisant (une station d'assainissement collectif sur les 3 est hors normes et le suivi du respect des normes d'assainissement non collectif n'est pas effectué sur certaines communes).

Aucune information en direction des usagers sur la qualité de l'eau, le suivi des canalisations en plomb, ... n'est disponible.

Dans sa gestion des déchets, la CCTA enregistre des résultats très satisfaisants. Le volume des déchets triés par habitant est supérieur à la moyenne nationale et le volume d'ordures ménagères (OM) est inférieur à la moyenne nationale. Des actions spécifiques ont été menées pour développer le compostage et adapter la déchèterie. Par contre, aucun dispositif spécifique pour la gestion des déchets des acteurs économiques n'est mis en place.

Concernant la maîtrise des énergies, quelques aménagements ont été effectués sur des bâtiments publics du territoire. Des expériences de production d'énergie renouvelable ont été réalisées par des entreprises privées. Ces actions sont disparates et aucune réflexion globale sur l'efficacité énergétique n'est lancée (absence de diagnostics énergétiques des bâtiments publics, pas de réflexion sur l'éclairage public, pas de suivi des émissions de CO2...).

Au niveau du parc de logement, certains habitants sont touchés par une précarité énergétique du fait de l'ancienneté des habitations. La permanence de l'Espace Info Energie est très peu utilisée par les habitants.

Face aux divers potentiels d'énergie renouvelable sur le territoire, des pistes de projets sont à l'étude. Aucun suivi de la qualité de l'air n'est mené en Thiérache d'Aumale.

## Les enjeux pour la Thiérache d'Aumale

- Les enjeux pour l'environnement et le paysage en Thiérache d'Aumale concernent la **préservation des espaces de nature**. Il est nécessaire de **sensibiliser les habitants à la richesse du patrimoine naturel et paysager.** La préservation et la valorisation du **bocage et des zones humides** sont un enjeu pour le territoire. Elles permettent à la fois de maintenir la biodiversité, l'identité paysagère et de limiter les risques d'inondations et de coulées de boues. Le **Schéma directeur du Bocage porté par le pays de Thiérache apparaît comme une opportunité.**

- Un autre enjeu consiste à **préserver les ressources en eau du territoire** qu'il s'agisse des **eaux de surface ou des eaux souterraines**. Un suivi de la qualité de ces eaux est nécessaire, ainsi qu'une gestion et une préservation de cette richesse par une maîtrise des sources de pollution (assainissement, séparation des réseaux, activité économique, …).

- Concernant la gestion de l'eau, des réflexions pourront être également menées sur **la qualité de la production de l'eau et des réseaux d'alimentation (**plomb, rendement..). L'opportunité de la récupération et de la gestion alternative de l'eau pluviale pourrait également être étudiée. Il est rappelé l'obligation pour les communes de **tenir informée la population sur le service et la qualité de l'eau dans un rapport annuel** (inexistant pour certaines communes).

- Du point de vue de la maîtrise des énergies, une réflexion globale entre les différentes communes doit être menée. Les enjeux sont de **respecter les nouvelles réglementations qui s'imposent aux communes (audit énergétique des bâtiments public pour 2010) et de réfléchir à des solutions optimales** pour le territoire :
  - économies d'énergies relatives aux logements sociaux, privés, bâtiments publics
  - précarité énergétique des habitants
  - opportunités de production d'énergie renouvelable ex : « bois-énergie » découlant du bocage
  - éclairage public
  - sensibilisation du public…

  Les acteurs ressource (espace info énergie, ANAH, …) présents en Thiérache pourront être associés pour répondre à ces différents enjeux.

- En matière de risques naturels, il existe un Plan de Prévention des Risques naturels inondations. Cependant, une information de la population doit être réalisée. En effet, sur le territoire, les communes concernées par ces risques naturels ne possèdent pas de **Document d'information communale sur les risques majeurs - DICRIM**[148]**, alors qu'il s'agit d'une obligation.**

[148] DICRIM : Document de base pour informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre et sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque

- Le **bon résultat de la CCTA sur la gestion des déchets peut être encore amélioré** en réfléchissant à la valorisation des ordures ménagères et en mettant en place une gestion des déchets pour les acteurs économiques.
- ***Concernant l'ensemble des thématiques abordées dans ce chapitre, l'enjeu est de mener un travail d'ensemble avec le CPIE de l'Aisne (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement - opportunité de faire le lien entre les écoles et le CPIE de l'Aisne).***

# Chapitre VI : Architecture (cf. PLUi)

# Sigles

## A

**AAAT :** Atelier Agriculture Avesnois Thiérache
**AAH :** Allocation adulte handicapé
**ADMR :** Association du service à domicile
**AFOP :** Atouts, faiblesses, opportunités, pression
**ALSH :** Accueil de loisirs sans hébergement
**ANAH :** Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat
**APA :** Aide personnalisée d'autonomie
**API :** Allocation parent isolé

## B

**BBC :** Bâtiment basse consommation
**BPDJ :** Brigade de prévention de la délinquance juvénile

## C

**CAT :** Centre d'aide par le travail
**CCAS :** Centres Communaux d'Action Sociale
**CCRG :** Communauté de communes de la Région de Guise
**CCTA :** Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale
**CDDL :** Contrat départemental de développement local
**CIDF :** Centre d'information sur les droits des femmes
**CIO :** Centres d'information et d'orientation
**CIPAS :** Circonscriptions de prévention et d'action sociale
**CLIC :** Centre Local d'Information et de Coordination
**COT :** Contrat d'objectifs territorial
**CUMA :** Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

## D

**DDM :** Déchets dangereux des ménages
**DDRM :** Dossier Départemental des Risques Majeurs
**DICRIM :** Document d'information communal sur les risques majeurs
**D3E :** Déchets d'équipements électriques et électroniques
**DREAL :** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

## E

**EIE :** Espace Info Energie
**EPCI :** Etablissement Public de Coopération Intercommunale

## G

**GAL :** Groupe d'action local
**GEIQ :** Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
**GIC :** Groupement d'intérêt cynégétique
**GVI :** Guichet Virtuel Interactif

## I

**IAA :** Industries agro-alimentaires
**ICPE :** Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
**INSERM :** Institut national de la santé et de la recherche médicale

## L

**LAITNAA :** Laitière Nord Aisne Ardennes (société coopérative agricole)
**LAPE :** Lieu d'accueil parents-enfants

## M

**MAE :** Mesures Agro-environnementales
**MEEDDM :** Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer,
**METS :** Maison des entreprises de Thiérache et de la Serre

## O

**OM :** Ordures Ménagères
**ONF :** Office national des forêts
**OPAH :** Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

## P

**PADD :** Projet d'aménagement et de développement durable
**PAVE :** Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
**PDU :** Plan de Déplacements Urbains
**PECT :** Plan Energie Climat Territorial
**PFIL :** Plateforme d'initiative locale
**PIG :** Programme d'intérêt général
**PLIE :** Plan local pour l'insertion et l'emploi
**PLH :** Plan Local de l'Habitat
**PLUi :** Plan Local d'Urbanisme intercommunal
**PNR :** Parc naturel régional
**PPA :** Plan de Protection de l'Atmosphère
**PPRI :** Plans de Prévention des Risques d'Inondations
**PRSP :** Plan Régional de Santé Publique
**PPRT :** Plans de Prévention des Risques Technologiques
**PRIAC :** Programme interdépartemental d'accompagnement handicaps et perte d'autonomie
**PRQA :** Plan Régional de Qualité de l'Air

## R

**RAM :** Relais assistantes maternelles
**RASED :** Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficultés
**RTA :** Régie Départementale des transports de l'Aisne

## S

**SAGE :** Schémas d'aménagement et de gestion des eaux
**SCOT :** Schéma de Cohérence Territoriale
**SDAGE :** Schémas directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux
**SEGPA :** Sections d'enseignement général et professionnel adapté
**SIABOA :** Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Oise Amont
**SMTP :** Syndicat Mixte du Pays de Thiérache
**SPANC :** Service Public d'Assainissement Non Collectif
**SRADDT :** Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
**SROS :** Schéma régional d'organisation sanitaire
**SSIAD :** Services de soins infirmiers à domicile

## T

**TEOM :** Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
**TIC :** Technologies de l'information et de la communication
**TRDP :** Territoires Ruraux de Développement Prioritaire

## V

**VNF :** Voies Navigables de France

## Z

**ZDH :** Zones à Dominante Humide
**ZNIEFF :** Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique